This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

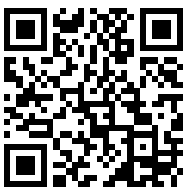

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

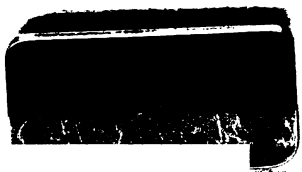

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

36e Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

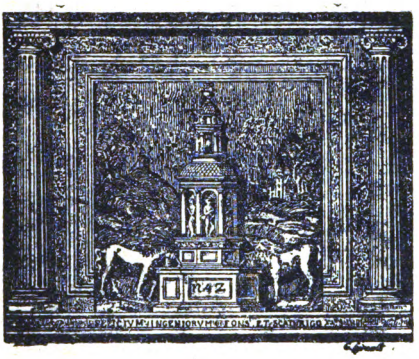

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : 9, RUE DES LOGES

PARIS
AUGUSTE PICARD
82, Rue Bonaparte

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

FONTENAY-LE-COMTE
HENRI LUSSAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1923

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

De " M. des LOURDINES " à " La BRIÈRE "

Notes sur Alphonse de CHATEAUBRIANT

DC611
P731R4
v.36-37

La Revue Universelle poursuit en ce moment la publication de *La Brière*, le nouveau roman d'Alphonse de Châteaubriant. L'auteur n'est pas à présenter aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*. Elle peut en effet, revendiquer l'honneur d'avoir, en 1902, abrité ses débuts littéraires, en accueillant du tout jeune homme qu'il était alors deux *Pastels vendéens*, d'une jolie touche, délicate sans mièvrerie, d'un attrait déjà précis et vigoureux, sous la vaporeuse atmosphère de légende dont ils étaient baignés. Mais il n'est pas inutile de rappeler qu'il y était un peu chez lui par les liens qui le rattachaient à notre province. Son nom, s'il n'est pas de chez nous, y a du moins acquis droit de cité par des alliances et des résidences. Elles remontent à plus d'un siècle. En 1820, son grand-père paternel, qu'un hasard de garnison avait amené dans le pays, y connut Estelle Pichard

Digitized by Google

du Pasty, la remarqua, l'épousa et vint habiter, en plein bocage, le château de la Motte qu'elle lui avait apporté et tenait elle-même de son oncle, le marquis de Saint-Sulpice, commandeur de Malte.

Le nouveau châtelain, dont plusieurs traits ont été certainement retenus par son petit-fils, quand il esquissa, dans un conte publié par la *Revue Bleue*, en 1909 (1), l'originale silhouette de *M. de Buysse*, rêveur solitaire à « l'âme d'acier » — se faisait remarquer par l'intransigeance de ses opinions légitimistes. C'était peut-être la seule affinité qui le rattachât aux gens de sa caste et de son voisinage, joyeux viveurs, « de belle santé, parlant haut, riant fort et prompts du geste », buvant sec et chassant à longueur de jour, dont le *Baron du Puydreau*, héros d'un autre conte (2), nous est dépeint comme le type accompli et représentatif. Il affectait, quant à lui, à ses loisirs un tout autre emploi et s'abandonnait plus volontiers aux épanchements d'un tempérament d'artiste. Il avait même, — envisagé sous cet aspect — plusieurs cordes à son arc — ou, si l'on veut : à sa lyre. Peintre distingué, il avait approfondi, sous la direction d'Hersent, la technique de son art et ses toiles, dont maintes furent exposées, ont des qualités de couleur et de vie qui retiennent encore aujourd'hui l'attention. Musicien, l'Académie de musique avait couronné de lui une sonate pour piano et violon. Il était, en outre, poète à ses heures et, par surcroît, mettant sa plume au service de ses convictions politiques, envoyait des articles au journal de Girardin.

Ces détails ne sont pas indifférents pour établir l'hérédité intellectuelle et artistique de l'écrivain de race dont la forte personnalité, est en train de s'épanouir.

C'est au château de la Motte que naquit le père du romancier, et le jeune Alphonse y passa toute son enfance. Il m'a souvent redit le charme intense qu'exercèrent sur ses yeux promptement ouverts à la nature les paysages d'alentour.

(1) N°s des 27 Nov. et 14 Déc.

(2) Ibid. N° du 21 Mars 1908.

Digitized by Google

L'un de ses contes s'ouvre par l'évocation du vieux castel familial et des sites qui l'encadrent : « Cinq lieues presque inhabitées de libre végétation, de forêts sauvages, de ravins abrupts, puis des futaies seigneuriales et, dans leur somptueuse enclave, le château, une vieille commanderie de Malte, moussue et flanquée de quatre grosses tours ». Et ce fut à les évoquer encore, nos « vieux chemins », nos « splendides futaies de châtaigniers », les « fertiles terrains d'alluvions de notre bocage » et les êtres de ce sol, hobereaux ou paysans, qui font corps avec lui, comme ses châteaux ou ses arbres, qu'il consacra le premier grand effort de sa plume. L'œuvre qu'ils lui inspirèrent, *M. des Lourdines*, en fut extraite après un contact si intime, avec tant de sincérité, de patience et d'amour, qu'elle frappa dès l'abord et se classa d'emblée, encore qu'elle n'apportât pas une *formule* bien nouvelle, parmi les plus fortes de la jeune littérature. Un maître se révélait dans ce romancier de trente ans, s'imposant par les qualités les plus simples : souci de la vérité dans la vision et par contre-coup de justesse dans l'expression, sens profond et grave de la vie, sympathie pour les êtres, amour de la nature puisé à sa source même. L'Académie Goncourt, en lui attribuant son prix, à une époque où ses choix étaient purs, mit l'auteur en vedette et consacra l'éloge unanime qu'avait déjà fait de lui la critique. Ce premier livre partit pour une belle carrière, qu'il n'a pas encore achevé de parcourir.

Il eut bien des catégories d'amateurs — ou d'*amis*, pour mieux dire. Ce n'est pas à des Poitevins que je le résumerai : tous en ont fait, je gage, un livre de chevet. Ce qui du milieu si fidèlement décrit s'avère particulier à notre province a tout pour les intéresser directement. Quant aux éléments qui en sont transposables, ils ont favorisé la diffusion de ce roman, véritable bréviaire de la vie provinciale, saisissante expression d'un monde finissant, jusqu'au fond des autres provinces. Il y a pénétré peu à peu, en s'y passant de mains en mains. Et il n'est point, à l'heure actuelle, de châtelain cultivé qui ne l'ait mis dans sa bibliothèque au rayon d'honneur. Un tel public, attiré de

Digitized by Google

confiance par le thème de l'ouvrage, n'était certes pas moins qualifié pour apprécier la manière de l'auteur et les dessous profonds de son inspiration. Les campagnards sont de meilleurs lecteurs des œuvres longuement méditées au contact de la nature. Ils ont des âmes plus recueillies, plus réfléchies que celles des citadins, plus aérées de spiritualité.

Ce que ce livre, en effet, suscita chez eux, comme aussi chez les milliers d'autres lecteurs qu'il se gagna, çà et là, par le monde, ce fut plus — et mieux — que l'admiration pour un talent vigoureux et sain : la sympathie pour l'âme, riche d'amour et brûlante de s'épandre, dont ce talent n'était que le merveilleux véhicule... Il n'est point pour un artiste digne de ce nom de joie plus haute et plus douce que la gratitude émue des âmes qu'il a conquises. L'auteur de *M. des Lourdines* en reçut des quatre coins d'Europe, et d'au-delà même, les témoignages les plus touchants et les plus spontanés. Derrière l'écrivain, les hommes qui le lisaient sentaient un homme. L'œuvre, issue du cœur, prolongeait sa résonance en des milliers de cœurs fraternels.

Il était aisé de sentir, à l'intensité comme à la qualité de l'émotion que l'on en recevait, que ce livre, bien qu'il fût la première production importante de son auteur, se détachait de lui comme un fruit de maturité, comme une expression à ce point affirmée (sinon définitive) de son talent et de son âme qu'on eût pu croire épuisée sa substance. Il avait le caractère du livre *unique* — j'entends non seulement du livre qu'on ne refait pas mais de celui après lequel il semble malaisé, et, d'ailleurs, superflu d'en faire d'autres.

L'accueil qu'il obtint eût incité des écrivains moins consciencieux à exploiter leur vogue. Mais Alphonse de Châteaubriant est un artiste d'une espèce devenue peu commune en ces temps de mercantilisme. La rencontre du succès ne le grisa pas plus que ne l'en avait guidé la recherche. Elle ne l'incita pas à hâter, pour des fins commerciales, le cours d'une production uniquement subordonnée à l'intérêt supérieur de l'art. N'ayant rien réservé de ce qu'il avait à dire, il dédaigna de le délayer. Tel fut son parti pris méritoire : l'œuvre nouvelle renché-

Digitized by Google

rirait sur la première en profondeur, en force expressive, en vérité humaine — ou bien ne serait pas. Incapable d'offrir à ceux qu'il avait exaltés d'une magnifique ivresse des libations moins généreuses, il attendit que le jus de la lente expérience vînt remplir à nouveau jusqu'aux bords sa coupe de cristal, afin de la vider une seconde fois tout entière.

Parvenu d'un premier bond à une hauteur d'art où les impatients ne sauraient se vanter d'atteindre, il n'eut souci que de rebondir sur le double tremplin du Temps et du Silence. Il sait le prix de ces deux grands créateurs. Comment ne les eût-il pas appelés au secours de sa création ?

Il n'est pas un timoré, un défiant de soi-même, un impuissant par scrupule. Il connaît sa force, assez pour n'en vouloir rien perdre — trop pour consentir à la disperser.

C'est la raison pourquoi dix années, pendant lesquelles il s'abstint systématiquement de rien livrer au public — et dont quatre, au surplus, requirent un bien autre emploi de ses forces — ont séparé de l'œuvre qui révéla son talent celle qui s'annonce comme devant le consacrer magnifiquement.

De quoi ce talent est-il fait ? Eminemment d'un don d'observation qui saisit avec une acuité extraordinaire les détails extérieurs, qu'ils soient d'un paysage ou d'une physionomie.

S'il fallait le faire rentrer dans l'une des catégories qu'un récent critique établissait pour caractériser les styles littéraires, je le classerais sans hésitation parmi les *visuels*. « Au fond, me confiait-il un jour, la littérature n'est pas mon mode d'expression spontané. Je suis un peintre manqué ». Il ne laisse pas d'ailleurs d'accorder à l'art secrètement préféré une part de son temps et serait, le cas échéant, le meilleur illustrateur de ses propres ouvrages. Toujours est-il qu'il ne fait pas mystère de ses préoccupations et de sa culture picturales. Dans ces *Instantanés aux*

Digitized by Google

Pays-Bas (au titre révélateur) que la *Revue de Paris* publia en 1906 (1), il se définit un « chasseur de paysages ». Les dunes où il va égarer sa flanerie de promeneur il les reconnaît pour avoir appris à les aimer « sur les toiles de Ruysdaël et de Wynants», et cette maison, derrière un alignement de platanes, au milieu d'une prairie, « dont le faîtage de chaume se déploie comme un somptueux bonnet de loutre sur des murailles très basses et très blanches » évoque à son souvenir « une toile authentique de Constable ».

Une telle culture ne témoigne que de l'orientation de son goût. Elle n'entrave pas sa vision personnelle. Les pages auxquelles je viens de faire allusion contiennent des notations fines et détaillées, où l'art des mots est vraiment mis au service d'un tempérament de peintre Elles ne marquaient pas encore le dessein de faire passer dans l'art littéraire des moyens d'expression proprement picturaux. C'est à quoi, progressivement l'écrivain en arrive. D'œuvre en œuvre, l'analogie de perception requiert davantage la quasi-transposition technique. Le romancier de *M. des Lourdines* ne se contente pas de mettre l'atmosphère de son livre sous l'invocation, pour ainsi dire, du *Buisson*, de Ruysdaël ; il le compose un peu comme un tableau ; il travaille dans la pâte des mots, comme un peintre fait de ses couleurs, avec le souci des valeurs, des plans, des taches. Son vocabulaire est une palette où il fera passer, selon les accents qu'il veut rendre et dans la proportion commandée par l'impression qu'il veut dégager, les bleus Véronèse ou les jaunes Titien.

Mais sa puissance d'observation dépasse l'apparence. Elle pénètre plus avant, jusqu'à l'âme : celle des choses aussi bien que des gens — celle, aussi, qui leur est commune et relie l'être vivant aux lieux où sa vie s'écoule. « Un de mes plus grands bonheurs, me disait-il encore, est dans la découverte d'une nouvelle valeur, d'un nouveau rapport d'âme et de milieu ».

Mot de peintre, de psychologue et de profond artiste. Mais

(1) N° du 1er Octobre.

Digitized by Google

comme son cœur intervient dans sa curiosité ! Il ne saurait observer froidement non plus un paysage qu'une âme humaine. Ne peint-il que ce qu'il aime ? Il aime ce qu'il peint. Sa vision, pour exacte qu'elle soit et dénuée d'illusion, se réchauffe au soleil de la sympathie. De la nature tous les aspects lui sont familiers et chers. Et son appréciation des êtres a pour échelons extrêmes ; l'amour, en haut, — la pitié, en bas. Elle ne s'abaisse pas à la haine. « Une immense bonté, a-t-on remarqué, à propos de *M. des Lourdines* (1), est éparse dans ce livre, où il n'est personne qui ne souffre immensément ; et cette bonté résiste à tous les drames extérieurs ». On peut prédire qu'étant la caractéristique même de cette noble personnalité d'artiste et d'homme, elle continuera d'imprégner toute son œuvre à venir

De *M. des Lourdines* à *la Brière* quel est le chemin parcouru ? Il est encore un peu tôt pour le dire. D'ores et déjà, nous sommes en mesure de constater un grand renouvellement et renforcement du talent de l'auteur, dans le sens de l'objectivité.

Dans *M. des Lourdines*, le romancier décrivait un milieu qui était le sien et, par mille traits prêtés à son héros, se racontait lui-même. Dans *la Brière*, il sort de lui, s'applique à pénétrer des êtres d'une autre race, en fonction du milieu où ils vivent, si étroitement, d'ailleurs, unis à leur sol qu'on ne les en conçoit pas séparés. Cette région marécageuse qui s'étend au nord de l'estuaire de la Loire et près de laquelle il a été amené à séjourner fréquemment, il l'a, de son œil visionnaire auquel n'échappe aucun détail significatif, patiemment explorée en tous sens, à toute heure du jour et de la nuit, avant d'essayer de la rendre. Il l'a choisie pour son âpre caractère, dont les êtres qui la peuplent fussent plus rudement marqués.

Le cadre qui, dans *M. des Lourdines*, encore que magnifiquement évoqué, n'était que l'accident fourni par les circonstances, prend ici une tout autre importance ; — j'irai jusqu'à dire : celle d'un personnage central, auquel

(1) Ernest Charles, dans la *Grande Revue*, du 10 Janvier 1912.

Digitized by Google

tout se rapporte. Il est intimement lié au grand drame humain qui s'y déroule. Ce drame est collectif. Et nous assistons à l'évolution d'un pays, à travers celle des êtres qui en sont les cellules vivantes, intégrantes et inconscientes. L'un de ces êtres émerge, plus conscient, parlant pour les autres. Mais c'est, encore une fois, le pays lui-même, dont le romancier veut, cette fois, exprimer l'âme, l'essence, le devenir.

Et le peintre noircit ses tons. Il se fait graveur, aquafortiste. Tout est sombre ici, de la vase du sol à l'âme et à la figure des gens : « J'espère vous faire aimer, m'écrivait l'auteur en pleine joie créatrice, un terrible homme, — c'est Aoustin, son héros — quelque chose comme un Lucifer en plein orgueil, enchaîné dans la carcasse d'un vieux tourbeur. Et autour de l'homme, qui remue avec lui l'odeur de la vase, sa mère, vous verrez luire l'écaille des tanches et s'agiter les ailes bleues des hérons. Si vous aimez la nuit, la nuit de la terre, la nuit des eaux-fortes de Durer, la nuit des nocturnes (je me souviens d'une plainte merveilleuse de Weber) vous la reconnaîtrez dans mon livre, étude de nuit, étude surtout de nuit humaine ».

A l'ampleur d'un tel dessein, on conçoit la portée de sa réussite. La simple conception de ce thème magnifique est d'un maître. Ce qui nous a été déjà révélé de l'œuvre nouvelle nous fait bien augurer de la puissance expressive avec laquelle il sera réalisé.

R. Pichard du Page.

Digitized by Google

La Révocation de l'Edit de Nantes

ET LE

PROTESTANTISME EN BAS-POITOU

AU XVIII[E] SIÈCLE (1)

On a dit ici même (2) quel souvenir de tristesse poignante la brève et glorieuse destinée de François Baudry laissera dans le cœur de ceux qui l'ont connu. Né le 15 juin 1890, il est tombé le 25 décembre 1914, à l'assaut de Steinbach. Cette mort héroïque demeure certes l'inégalable titre de ce jeune homme à la reconnaissance de ses concitoyens et de ses amis. Mais si grand qu'il soit, ce titre ne doit pas faire oublier ou seulement diminuer les mérites d'un autre ordre que François Baudry avait eu le temps d'acquérir. Bien des érudits, en effet, pourraient être justement fiers d'une œuvre comme celle que laisse à 25 ans ce bon ouvrier d'histoire vendéenne.

Avant d'être publié par les soins pieux de la famille de l'auteur, ce travail avait fait l'objet d'une thèse remarquée de sortie de l'Ecole des Chartes. L'analysant à mon tour, je m'efforcerai dans l'appréciation des délicates questions

(1) Compte-rendu de l'ouvrage de François BAUDRY, *La Révocation de l'Edit de Nantes et le Protestantisme en Bas-Poitou au XVIII[e] siècle.* Trévoux, impr. J. Jeannin, 1922. In-8 de IX-585 pages, 3 cartes hors texte.

(2) Cf. l'article de René VALLETTE, *Diptyque de héros* (*Revue du Bas-Poitou*, 28[e] année, 1915, p. 151 et s.).

Digitized by Google

qu'il soulève d'être aussi impartial et objectif que possible. N'est-ce pas, d'ailleurs, la meilleure façon d'honorer la mémoire de l'historien ?

La Révocation de l'Edit de Nantes constitue l'un des événements les plus importants du règne de Louis XIV et chacun sait quelles répercussions intérieures et extérieures entraîna l'acte d'autorité assez impolitique du tout puissant monarque. Mais il n'y a pas à discuter ici les raisons qui firent adhérer le roi aux suggestions de son entourage. François Baudry s'est à juste titre gardé, quant à lui, de toute incursion dans l'histoire générale. Par contre, sur un point du grand royaume catholique, ses recherches vont nous mettre en mesure de suivre pas à pas, au jour le jour, les viscissitudes de l'application des ordres du roi. Or il se trouve que la région étudiée a été naguère une des forteresses du protestantisme français, et à l'époque de la Révocation, ce dernier s'y maintient encore assez vivace, malgré les changements survenus dans la situation politique. L'humeur des habitants donne, elle aussi, un aspect particulier à la résistance. Enfin, pour mieux comprendre le sens de l'insurrection vendéenne contre la République en 1793, il semble particulièrement utile de suivre au cours du XVIII[e] siècle chaque forme d'évolution de la mentalité des populations du Bas-Poitou. Telles sont quelques-unes des raisons, et il y en a d'autres que l'analyse de l'ouvrage de Baudry fera apparaître plus loin, qui donnent au sujet choisi un puissant intérêt historique.

Qu'entend-on par le Bas-Poitou ? L'auteur a placé au début de son étude une carte sommaire où les limites approximatives de cette région devaient être indiquées ; mais il n'a pas eu le temps de la terminer. Malgré les regrets que l'on éprouve de cette lacune, peut-être valait-il mieux maintenir au livre son caractère d'inachevé, rappel pour la pensée qu'il n'a pas été donné à l'héroïque artisan de mettre la dernière main à son travail (1). Une

(1) Par contre, il faut déplorer les très nombreuses fautes typographiques et les incorrections de langage qu'une révision plus précise des épreuves eût permis d'éviter. Ces imperfections sont d'autant plus regrettables que l'ouvrage est édité par ailleurs avec un véritable luxe.

Digitized by Google

note de la page 1 commente la carte ; nous y voyons que le Bas-Poitou désigne la Vendée actuelle, puis à l'Est de ce département, dans celui des Deux-Sèvres, les paroisses du Bocage vendéen, c'est-à-dire les environs de Moncoutant, ceux de Coulonges-sur-l'Autize, et vers le Nord, ceux de Châtillon-sur-Sèvre et de la Forêt-sur-Sèvre. Région parfaitement distincte du Haut-Poitou. Ici des horizons larges, un sol clair et de grandes surfaces découvertes ; là des bois touffus, des genêtières, peu de vues, des chemins creux, au bout desquels on découvre des borderies aux toits plats couverts de tuiles rouges et misérablement bâties. Le Bocage est un pays très propice aux embuscades comme aux assemblées secrètes, et suivant les époques, les huguenots feront grand abus des unes et des autres. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, sur ce sol pauvre, vit une population paisible, disséminée à l'extrême et fermée par là aux influences rapides du dehors. Obstiné, mystique, le paysan bas-poitevin résistera longtemps conduit par les « Messieurs » aussi bien à la pénétration administrative et à la centralisation monarchique qu'aux influences du renouveau catholique. Ainsi s'explique, en partie du moins, le maintien des traditions calvinistes et somme toute l'échec de la longue et rude pression qu'elles eurent à supporter.

Pourtant, lorsqu'en 1685 fut révoqué l'Edit de Nantes, la situation du protestantisme ne laissait pas d'être assez médiocre en Bas-Poitou. La noblesse, la première, presqu'entièrement huguenote au temps de Henri III et de Henri IV, à une époque où les luttes religieuses procuraient des avantages, s'était en grande majorité ralliée au catholicisme par politique autant peut-être que par conviction, et la désaffection des gentilshommes pour le prêche avait entraîné celle de beaucoup de leurs vassaux. François Baudry estime que le Bas-Poitou comptait alors, sur une population totale de 200.000 âmes, 14.000 huguenots environ, ceux-ci d'ailleurs très inégalement répartis dans une vingtaine d'églises d'importance absolument différente. Les principaux centres calvinistes se trouvaient dans le Bocage et particulièrement dans la région des

Digitized by Google

« montagnes » du pays de Pareds, entre les Herbiers et la Châtaigneraie. Le Marais poitevin en comptait un très petit nombre ; la Côte, moins encore ; les Iles n'en possédaient pas.

Les protestants appartiennent à toutes les classes de la société. Mais à la fin du XVIII[e] siècle la noblesse, on l'a noté, a déserté en masse les temples, et le calvinisme conserve sa plus solide clientèle parmi les artisans, les tisserands surtout, les hommes de loi, les médecins et aussi les paysans.

Depuis Louis XIII, le calme régna dans le Bocage tout entier, et les mesures gouvernementales prises à partir de 1665 contre les huguenots n'y reçurent guère d'application.

Mais en août 1681 une politique nouvelle va se préciser, qui trouvera sur place un instrument particulièrement dur en la personne de Marillac, intendant de Poitiers. C'est lui qui, dans des proportions inconnues jusqu'alors, utilisera contre ceux de la «religion prétendue réformée» un procédé de contrainte appelé à une fortune bruyante et scandaleuse : les dragonnades.

L'intendant, l'agent royal omnipotent dans sa généralité, voilà du reste le premier des convertisseurs. Recevant directement les ordres de Louvois ou de Pontchartrain, puis des divers gouvernements qui auront à se préoccuper de la question protestante, il les exécutera suivant son humeur particulière, mais également selon les directives reçues de Versailles. Celles-ci varieront étrangement au gré des circonstances et des mouvements de l'opinion pendant le siècle qui suivra la Révocation, aussi l'attitude des intendants se modifiera-t-elle en proportion.

Comme il est normal, la galerie de ces fonctionnaires présente en Poitou des types fort divers. Je viens de rappeler le souvenir de Marillac et de noter brièvement son fameux système d'administration, dont le Poitou eut la primeur. Dès janvier 1682, Nicolas de Lamoignon de Basville lui succède ; il montre moins d'hostilité que son prédécesseur à l'égard des réformés, qui cependant le craignent peut-être davantage. Foucault le remplace en septembre 1685 et va appliquer avec rigueur les nouveaux édits. En octobre 1695,

Digitized by Google

arrive Gilles de Maupeou d'Ableiges et les violences redoublent pendant sept années. Ses successeurs immédiats agissent avec plus de douceur, de même le grand intendant Le Nain, qui reste douze ans à Poitiers (1731-1743). D'autres suivent, dont l'action semble avoir été plus effacée. Enfin le célèbre La Bourdonnais de Blossac : c'est un ennemi intime des réformés, mais à l'époque où il administre si brillamment le Poitou, on a renoncé aux rigueurs reconnues désormais inutiles. Sur l'ordre et à l'instar de ses chefs, l'intendant adopte une attitude de tolérance.

Lorsqu'il s'agit de la pratique de leur religion, les protestants sont encore surveillés par les subdélégués, hommes de confiance, au vrai presque les domestiques de l'intendant, et par les sénéchaux, procureurs, hommes de loi divers, certains de leurs amis, d'aucuns fort hostiles, ce qui fait en quelque sorte compensation. Mais le principal adversaire de la « R. P. R. » reste par position le clergé. Il aurait mieux valu qu'il en fût l'unique. N'y avait-il pas dans la magnifique floraison spirituelle de la France du XVII^e^ siècle les ressources suffisantes pour assurer le triomphe de la propagande catholique ? Les protestants se montraient opiniâtres dans leur foi assurément, mais les maladresses de leurs adversaires trop confiants dans des secours humains peu en rapport avec la véritable charité chrétienne ne contribuèrent-elles pas beaucoup au succès de la résistance ? Je sais bien que lorsque en 1681 la persécution commence, de grandes réformes sont encore à opérer au sein même du clergé. Quant au Bas-Poitou précisément, Fr. Baudry fait des réserves assez graves sur l'honnêteté et les lumières du bas clergé, par contre le zèle des évêques, l'enseignement donné dans les séminaires nouvellement créés porteront leurs fruits et la situation s'améliorera peu à peu. Quoiqu'il en soit de ces réelles imperfections, on ne remarque pas chez les prêtres vendéens de véritable fanatisme ; d'ailleurs, ils ne cherchent plus à défendre le catholicisme, dont les positions sont définitivement assises, ils se contentent d'aspirer comme Bossuet, avec passion, à l'unité.

Digitized by Google

Durant les années troublées qui suivirent la Révocation, le clergé vendéen eut à sa tête Monseigneur de Barrillon, évêque de Luçon. C'était un homme très pieux, désintéressé, charitable, résidant toujours dans son diocèse ; il travaillait sans relâche à améliorer son clergé, à fonder des couvents, des établissements de bienfaisance, des missions. Il eut la plus heureuse influence sur la transformation des habitudes et de la mentalité des curés de campagne bas-poitevins. Son tort fut de laisser doubler sans protester les moyens spirituels par les rudes secours civils ou militaires, voire par les dragonnades, cette « bénédiction » répandue sur son diocèse, suivant sa propre expression.

Tels apparaissent quelques-uns des principaux acteurs du triste drame dont le Bas-Poitou fut si longtemps le théâtre. Ce drame comporte trois phases essentielles, étudiées chacune en un chapitre distinct du livre de François Baudry. C'est d'abord la Révocation de l'Edit de Nantes ; puis les essais de reconstitution des églises réformées depuis 1698 jusqu'à la mort de Louis XIV ; enfin l'établissement progressif et général de la tolérance sous Louis XV et Louis XVI.

Peut-être l'ordonnance du travail produira-t-elle sur le lecteur une impression de compacité. Au milieu de ces innombrables événements petits et grands, quelques larges percées ménagées çà et là, des divisions supplémentaires, des sommaires eussent été utiles, d'autant plus que le récit ne ressemble en rien à une sèche nomenclature ; l'auteur analyse complètement, cite avec abondance. Malgré ce défaut, bien des choses neuves, captivantes vous arrêtent au passage. Le document est vu, compris, interprété judicieusement ; pas de « style », mais la simple expression de l'éloquente vérité.

Donc, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, à peine 1/10^e^ de la population du Bas-Poitou, gens de condition modeste surtout, restent attachés aux doctrines de Calvin. Ils vont faire preuve au cours de ce qu'il faut bien appeler des persécutions d'une constance souvent intrépide. L'étude de Baudry montre que le plus clair résultat de la pression officielle fut de maintenir vigoureux le petit noyau protestant. Et, si

Digitized by Google

paradoxal que cela paraisse, il semble que le coup fatal sera porté au calvinisme par la Révolution. Les protestants feront alors, en effet, cause commune avec les bleus. En acceptant les lois républicaines, ils se perdront dans l'estime de leurs compatriotes, et la victoire finale des Vendéens laissera en l'air au milieu de l'immense majorité catholique fortifiée par de terribles souffrances ceux qui auront pu donner l'impression de trahir leur petite patrie. Aujourd'hui, un nouveau siècle écoulé, le nombre des protestants reste à peine de 4.500 sur 600.000 bas-poitevins.

La tranquilité règna dans le Bocage jusqu'en 1680, moment où de Marillac conçut l'idée de convertir en masse les huguenots. Pour y parvenir, il recourut d'abord à des moyens fiscaux, à des amendes, puis très vite à des mesures plus énergiques : aux dragonnades. Des régiments de dragons furent envoyés en Poitou, que durent loger les habitants ; les maisons des réformés reçurent un supplément de garnisaires, maintenus jusqu'à l'abjuration des logeurs. Pour hâter les résultats, on fit comprendre aux soldats que liberté leur était laissée d'user largement de l'hospitalité forcée qu'ils recevaient. Sauf le meurtre et le viol, tout fut autorisé. Les grands excès commis provoquèrent des conversions en proportion . On en compta bientôt 4.000. Par contre, déjà s'organisait l'émigration, et ces conversions extorquées, l'avenir dirait vite ce qu'en valait l'aune.

Cependant, le roi lui-même en partie informé s'émouvait des dragonnades et Monseigneur de Barrillon pensait qu'il convenait « d'employer des moyens plus doux ». Basville plus modéré remplaçait Marillac. Aussitôt les protestants relevèrent la tête et l'inanité des mesures prises apparut. Les « nouveaux catholiques », suivant l'euphémisme alors en usage, retournèrent très nombreux à leur péché ; seule l'émigration avait quelque peu dégarni leurs rangs. On revint aux mesures sévères. Six compagnies de dragons d'Asfeld s'abattirent sur le Bas-Poitou en août 1685. Un nouvel intendant Foucault allait décidément appliquer la manière forte. Les abjurations obtenues très difficilement

Digitized by Google

ne furent pas plus sincères cette fois encore. Le roi annonçait pourtant, le 13 octobre, la conversion du Bas-Poitou tout entier et le 15 signait la Révocation de l'Edit de Nantes. Il était évidemment bien mal renseigné et voulait réaliser par un coup d'autorité qu'il jugeait possible son rêve d'unité religieuse.

Ainsi se trouvaient supprimées les hésitations des fonctionnaires royaux qui avaient eu parfois quelque peine à déméler les intentions du pouvoir. Foucault chercha de suite à en finir et convoqua la noblesse protestante du Bas-Poitou, mais, sur la centaine de gentilshommes qu'il put réunir, 18 seulement consentirent à se conformer au « violent désir du roi ». L'intendant rappela les dragons, qui se livrèrent à d'incroyables excès. Les paysans épouvantés s'enfuyaient dans les bois ; bientôt ramenés, ils étaient emprisonnés, soumis à des tortures diverses ; tel fermier de M. de la Massais fut « chauffé » ; à un artisan qui ne voulait pas « changer » on « brûla les jambes dans des bottes graissées » ; un autre fut pendu dans sa chambre pour le même motif et le chirurgien appelé en hâte eut grand' peine à le ranimer. Et ce sont des exemples pris entre beaucoup. De nouveau, est-il besoin de l'ajouter ? on enregistra de nombreuses conversions : 8.000 environ, c'est-à-dire qu'officiellement, à partir de 1686, il n'y eut plus de protestants en Bas-Poitou. Tous les ministres avaient émigré, pour la plupart en Hollande.

Au fond, rien n'était définitif, et le clergé se rendait compte qu'il fallait maintenant entreprendre sur les âmes un travail long et difficile. Alors commencèrent dans tout le Bocage des missions de Jésuites, d'Oratoriens, de Lazaristes ; mais l'obstination des réformés tint partout en échec le zèle des missionnaires.

Cependant sous l'énergique impulsion de Monseigneur de Barrillon, le clergé s'amendait ; on se préoccupait décidément d'instruire dans des écoles fondées à leur intention les enfants des nouveaux convertis. Foucault, entre temps, sévissait contre les assemblées clandestines, qui avaient repris dès le mois de décembre 1686 à Pouzauges. Elles

Digitized by Google

cessèrent pendant plusieurs années à la suite de l'exécution du prédicant Jean Bigot. Peu à peu, l'intendant diminua ses rigueurs.

Lorsqu'en octobre 1695 d'Ableiges remplaça Foucault, la noblesse calviniste paraissait définitivement soumise, tandis que laboureurs et artisans s'entêtaient plus que jamais dans l'hérésie. Les lettres pastorales des ministres réfugiés à l'étranger circulaient sous le manteau, venant périodiquement raffermir les cœurs. Propagande uniquement spirituelle, car rien absolument dans la conduite des religionnaires bas-poitevins, il faut le reconnaître, n'autorise à penser qu'ils aient noué des intelligences avec les ennemis du roi. Seuls quelques nobles émigrés sans esprit de retour s'engagèrent dans les armées de Guillaume d'Orange et se firent tuer à son service même contre les Français. La situation géographique de la Vendée aurait d'ailleurs rendu bien difficile tout essai de collusion avec Anglais ou Hollandais.

Pourtant les embarras extérieurs du gouvernement n'étaient pas pour déplaire aux huguenots bas-poitevins, qui en attendaient des facilités pour l'exercice du culte calviniste. De fait, la fin de l'année 1697 vit de nouvelles assemblées, principalement aux environs de Mouilleron. De nuit, mystérieusement, la foule des protestants gagnaient en silence, le long des chemins creux, l'endroit désert et romantique où pendant quelques heures un ministre ou un simple prédicant audacieux venait réchauffer leur foi en leur commentant la Bible et en dirigeant le chant des psaumes. Bientôt les catholiques s'émurent du nombre des assemblées et des assistants, qui sans cesse grandissait. L'intendant informa en janvier 1698, sans que les protestants s'en inquiètassent ; les assemblées devinrent même de plus en plus importantes et eurent pour théâtre le pays de Pareds tout entier. Nouvelle information et décisive intervention à la suite de l'affaire du Bois-Pouvreau, dans la paroisse du Boupère. Des dégâts avaient été commis par les protestants chez le fermier du Bois-Pouvreau au cours d'une immense assemblée qui réunit 7 à 8.000 personnes.

Digitized by Google

Celui-ci s'était plaint, une enquête avait aboutit à de nombreuses arrestations et condamnations. Les assemblées prirent fin ; mais la situation religieuse ne changea guère. Le seul diocèse de Luçon comptait en 1699 650 convertis sincères et 5.100 protestants, qui continuaient à ne tenir aucun compte des prescriptions de l'édit.

Ce dangereux état de choses inquiétait les autorités ; elles surveillèrent plus étroitement que jamais les huguenots, bien que le roi, décidément édifié sur les résultats obtenus, conseillât la modération, intraitable seulement sur le chapitre de l'instruction des enfants des « nouveaux catholiques » dont il payait lui-même une partie des pensions. Sur ces entrefaites, Monseigneur de Barrillon mourut le 8 mai 1699, après avoir lutté avec une ardente conviction pour le triomphe de la foi catholique dans son diocèse.

(*à suivre*)

J. DE LA MONNERAYE.

Digitized by Google

LA VENDÉE DE 1832

L' « Héroïque Comtesse »

Correspondance de la Comtesse Auguste de la Rochejaquelein

(Suite) (1)

II. — **La première alerte.** (Septembre 1831)

La duchesse de Berry arriva à Gênes le 7 Juillet. Après maintes hésitations, on envisageait le soulèvement pour le début d'Octobre.

Vers le 15 Août, Félicie reçut et transmit aux chefs de divisions les instructions prescrivant d'intercepter les communications entre les villes le jour de la prise d'armes, de désarmer les garnisons isolées, d'occuper les villes et les bourgs « qu'on aurait pu enlever de prime abord », d'organiser ensuite des corps royalistes réguliers, de rétablir les autonomies provinciales, de secouer ainsi le joug « d'une capitale turbulente qui depuis si longtemps troublait le repos et le bonheur de la France » (2).

(1) Voir 4e fascicule de la Revue 1922.

(2) Instructions datées du 10 août, destinées à la rive droite et recopiées par Félicie pour être appliquées à la rive Gauche.

Digitized by Google

A la fin du même mois d'Août, Ulric Pelloutier vint exposer à Charette les intentions du Maréchal : Madame pensait débarquer en Provence le 3 Octobre : il fallait s'attendre à l'insurrection du Midi et à la proclamation de la République à Paris ; au surplus les chefs de l'Ouest décideraient du moment le plus opportun pour leur soulèvement. Pelloutier vit aussi la comtesse de la Rochejaquelein : « ... J'ai causé longuement avec elle, écrivait-il le 3 Septembre au fils aîné du Maréchal, et j'ai eu tous les renseignements que je désirais car elle connaît très bien le pays, et est d'ailleurs en rapport avec tous les chefs de son mari... En général le pays est très froid... Il n'y a pas d'élan, m'a dit même Madame Félicie qu'on pourrait cependant accuser parfois de voir trop en beau.... Il est bien utile que Monsieur Félicie arrive ; sa présence est même indispensable pour une foule de choses ; quoique sa femme fasse son possible pour le remplacer, il n'y a que lui qui puisse entretenir utilement des rapports avec ses chefs de division.... Mme Félicie, Lejeune [Cathelineau] et Bertrand [Marquis de Maquillé commandant en Maine-et-Loire] indignés de la conduite de certaines personnes que vous connaissez bien, veulent adresser une lettre à Madame pour lui déclarer que si elle ne veut pas se séparer de son entourage pour s'appuyer entièrement sur M. Laurent [Bourmont], ils sont décidés à renoncer à tout.... »

Les dernières lignes indiquent que la lutte d'influence qui, en Italie, allait sévir durant plusieurs mois autour de Madame, la lutte contre le duc de Blacas et le comte de Mesnard, préoccupait aussi les Vendéens. Au moment d'agir, les légitimistes se divisaient. Félicie elle-même allait emprunter un mot de soldat pour stigmatiser les mauvais conseillers ; mais Pelloutier exagérait son pessimisme. Dans sa lettre à Bourmont du 19 Septembre, elle déclare du moins son pays prêt à marcher. Elle attend l'arrivée de son mari, loue les mérites de Cathelineau et expose dans quelles conditions les vues du Maréchal seraient exécutables.

Digitized by Google

DOCUMENT II

La Comtesse de La Rochejaquelein au Maréchal de Bourmont

19 Septembre 1831.

J'ai tardé à vous écrire ignorant pendant longtemps le moyen de le faire. J'ai écrit pour vous à..... une très longue lettre qu'on a dû..... faute d'indication.

J'ai reçu de vos nouvelles du 4 et l'ordre de nous tenir prêts pour le commencement d'Octobre. Je puis vous assurer que le pays est bien disposé, qu'il y aura de l'élan. Quelques chouans se sont rendus, mais c'est bien peu, et cela est très mal vu des autres. J'ai reçu vos instructions par M. Ulric, j'en ai fait part à Cathelineau et il nous semble d'après la..... du pays que tout est exécutable à peu de choses près. On pourrait effrayer nos jeunes gens, en leur demandant un engagement pour toute la durée de la guerre, mais nous pensons qu'il sera facile de leur faire souscrire d'abord un engagement de trois mois, surtout en leur promettant de les libérer après. Il y aura aussi des mariés qui s'engageront, et des jeunes gens depuis 16 ans. Nous pensons qu'il sera facile au bout des 3 mois, si c'est utile, de les garder encore pendant le même temps. Le Vendéen une fois sous les armes y reste par goût.

Beaucoup de personnes sages et qui connaissent le pays, voudraient le soulever autrement que par le tocsin : cela jetterait l'alarme en certaines localités. Nous pensons que vous trouverez bon que les chefs jugent, suivant leurs localités, du meilleur moyen à employer, pourvu qu'il y ait simultanéité. Je sais que celui que j'attends (1) doit être ou sera bientôt sur les côtes de B. vos ordres seront transmis, et je ne doute pas qu'ils ne le déterminent. Ignorant s'il y avait quelque chose de positif ou de rapproché, il était indécis s'il débarquerait ou non, dans ce moment-ci même : ici tout le pays est en attente...

La nomination de Cathelineau a fait un effet excellent. Elle donne confiance à tous. Une seule chose était à craindre : c'était que cet excellent homme n'eût pas assez de confiance en lui-même parce qu'il est extrêmement modeste. Mais votre choix, M. le Maréchal, la certitude d'avoir M. Bourinal ? auprès de lui (2) la droiture et la fer-

(1) Son mari le comte Auguste de Larochejaquelein.

(2) Jacques Cathelineau eut Gangler pour chef d'Etat-Major.

Digitized by Google

meté de ses intentions ont fait taire cette trop grande modestie pour faire place à la seule pensée du dévouement, de l'obéissance, du zèle et de l'utilité pour la cause à défendre et à servir. Cathelineau a un grand discernement, de la fermeté et une bravoure extrême. En Vendée les intérêts du Roi se trouveront bien de son choix. Malgré tout, votre présence est nécessaire. Venez aussitôt que vous le pourrez.

M. Ulric a pu vous mander que Douillard et sa d^on^ avaient témoigné vouloir servir dans le corps d'armée d'Auguste. C'est une chose sans difficulté vis-à-vis de Cathelineau si vous l'approuvez. M. de Saint-Hubert paraissait fort malheureux de ne plus disposer de ce canton qui est parfait.

J'ai usé..... ici de mon mieux, avec économie, des [fonds que] j'avais à ma disposition. Je n'ai pas touché un sol d'Anjou ; il y a 15 jours que l'Anjou n'avait pas eu la plus petite somme, ce qui est très malheureux, et est cause de la reddition de Sortant avec 7 ou 8 hommes. Les malheureux ont beaucoup souffert de n'être pas secourus. J'ai prêté tout dernièrement à Cathelineau un peu d'argent pour subvenir aux plus pressants besoins.

Il y a eu ces jours derniers parmi les chouans *d'ici* quelques désarmements de Patauds défaits. Nous l'avons jugé absolument nécessaire pour relever l'opinion, pendant que d'autres chouans se rendaient. — Nous avons plusieurs intelligences dans les régiments qui sont ici. Beaucoup de soldats parlent de déserter à la première occasion. Je suis assuré d'un lieutenant avce sa compagnie.

L'organisation dont vous parlez, sera possible ; mais tous nos chefs pensent qu'elle ne peut avoir un commencement d'exécution que lorsque le pays sera soulevé. L'autorisation aux généraux d'établir des autorités civiles immédiatement dans les localités est admirable, et parera à beaucoup d'inconvénients. Avec la volonté d'établir des provinces, il eût été utile, je crois, de nommer tout de suite un intendant du Poitou ; j'en dirais autant des autres provinces, Anjou, Bretagne. N'est-ce pas au premier moment que cela serait utile ? Une intendance qui comprendrait la Vendée entière, mettrait beaucoup d'ensemble dans l'administration. Dans l'intérêt du bien, afin de n'avoir pas à me reprocher d'avoir omis rien de ce que je puis penser utile de dire, j'ajouterais que M. de Bagneux peut être très utile dans un poste semblable. Moyennant que j'ai tâché de ménager le plus possible l'argent qui était à ma disposition, il reste de quoi faire face aux premiers moments. Mais il faut penser qu'on sera bientôt à court dans un moment semblable, et il est bien important

Digitized by Google

de ne pas laisser manquer ses gens de subsistance ni de rien. Je crains, comme tous les chefs, qu'il ne soit d'une politique indispensable, de payer les premières fournitures. Tant de bons de l'ancienne guerre sont restés sans paiement que de nouveaux bons, tout d'abord, exciteront la méfiance et feront mal augurer de nos ressources. — Notre position dans ce pays devient chaque jour plus épineuse, mais ce n'est rien en comparaison des malheureux chouans ! C'est pour eux que je fais des vœux bien ardents pour que notre affaire *ne souffre plus de retard.* Vous nous dites d'avoir bon courage ; nous n'en manquons pas, je vous jure ; mais pensez que vous pouvez beaucoup. Il vous faudra ôter d'auprès de Madame de f..... conseillers et avoir l'enfant avec elle. Que cet f... ne vous fasse pas rire... le mot ressemble à faible ou futile.

Le Maréchal répondit, le 13 octobre, par la lettre suivante qui montre son estime pour Félicie, sollicite ses conseils et reconnaît ainsi son autorité de chef de Corps.

DOCUMENT III

Le Maréchal de Bourmont à la Comtesse de La Rochejaquelein

13 Octobre 1831.

La lettre de Madame F.... du 19 Septembre m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle me donne l'espoir d'en recevoir d'autres et d'être ainsi de mieux en mieux informé de tout ce qui concerne la rive gauche. Madame F... sachant mieux que personne peindre la situation des chefs, la disposition des individus et celles des masses de population, je la prie d'avoir la bonté de continuer à m'écrire tout ce qui pourra éclairer Madame sur les forces réelles que pourra fournir le pays et sur ce que *Madame* (que je nommerai désormais *Mathurin)* pourrait faire d'utile au développement de ces forces et en tout dans l'intérêt de Henry.

Je ne peux comprendre comment Sortant a manqué de secours, car d'Autich avait reçu 42 mille francs pour le pays dont Cat est à présent chargé.

Je me suis empressé de mettre la lettre de F.... sous les yeux de Mathurin qui m'a chargé de vous dire qu'elle ira passer 15 jours dans son pays natal et reviendra aussitôt après afin d'être prête

Digitized by Google

pour la première occasion. Ce voyage ne peut nuire en ce moment et il pourra être utile.

Il ne serait guère praticable ce me semble de faire contracter régulièrement et par écrit des engagements aux jeunes gens, il suffira qu'ils en prennent verbalement et que l'opinion du Pays les pousse à demeurer sous les drapeaux jusqu'à ce que l'autorité de Henry soit reconnue dans tout le royaume. Ils obtiendront ensuite leur libération définitive comme récompense des services extraordinaires qu'ils auront rendus ; mais s'ils préfèrent ne s'engager que pour 3 mois il ne faudra point s'exposer à être privés de leurs services dans des corps réguliers en exigeant plus. Il convient de laisser une grande latitude à chacqu'un des chefs, soit relativement à la durée des engagements, soit sur la manière de faire prendre les armes, avec ou sans le tocsin.

Il ne peut y avoir d'inconvénient à ce que M. Douillard soit sous les ordres d'Auguste puisque cela ne contrarie personne, considérez donc ce petit changement comme chose décidée. J'espère que Cat a reçu maintenant 6 mille francs que Mathurin a ordonné de lui remettre. Ch en a également reçu 10 mille. On n'en a point fait remettre à Auguste parce que F.... en avait fourni pour son pays.

L'organisation ne peut se compléter qu'après avoir pris les armes, mais on peut en attendant faire le choix des officiers et tâcher d'en avoir au moins un par compagnie au premier jour de la formation.

Des intendants ont déjà été nommés pour l'administration civile des provinces. M. de Bagneux convient parfaitement pour le Poitou et Madame lui enverra volontiers une autorisation s'il veut se charger de cet emploi. — Il en a été nommé un en Bretagne, nous en cherchons un pour l'Anjou.

Sans aucun doute il faudra payer la solde et les vivres, nous avons des fonds en réserve pour cet objet et notre crédit s'accroissant par de premiers succès, nous en procurera d'autres ; il sera d'une extrême importance de mettre beaucoup d'ordre dans les payements et pour y parvenir il est indispensable de choisir des commissaires probes, actifs et intelligents pour chaque canton en outre des commissaires des guerres qu'il faudra trouver pour chaque corps.

Engagés donc Ch..... (que je nommerai Gaspard) et Cat..... (Lejeune) de s'occuper de cet objet.

Je vous enverrai incessamment le tableau de la solde qui devra être payée aux sous-officiers et soldats de la garde et de la ligne et

Digitized by Google

l'indication des secours qui seront accordés dans chaque commune par les soins du Maire aux femmes et enfants des hommes qui serviront dans les corps réguliers.

La nécessité de retarder l'action est fâcheuse sans doute, elle n'a point dépendue de Mathurin qui était prête à partir. Elle a été causée par des incidents survenus dans le Midi mais je ne présume pas à présent que l'entreprise puisse avoir lieu avant un mois ou même plus encore.

L'événement prévu pour le début d'octobre n'avait donc pas eu lieu : il y avait eu contre-ordre, et ce contre-ordre avait soulevé en Vendée une irritation dont la comtesse de la Rochejaquelein se fit elle-même l'interprète.

III. — **La critique du contre-ordre.** (Octobre 1831).

En prévision du prochain soulèvement, les forces de la rive gauche avaient été organisées, comme le désirait la comtesse de la Rochejaquelein, en trois Corps subordonnés à Cathelineau, à Charette et au Comte Auguste remplacé par sa femme. Ce dernier Corps, le II^e^, comprenait deux brigades, commandées par les maréchaux de camp St Hubert (1) et Allard, et cinq Divisions: la Gaubretière, les Herbiers, St Fulgent, Clisson et Pouzauges, commandées par le colonel Emm. du Chillou, d'Hillerin, le comte Alex. de Chabot, le colonel Eug. de Girardin et le comte de Bagneux.

Le 24 Septembre Charette (III^e^ Corps) réunit ses chefs de Divisions et principaux officiers au Manoir de la Fételière pour leur communiquer les instructions reçues. La comtesse de la Rochejaquelein se joignit à eux. Par neuf voix contre cinq, ils décidèrent de ne prendre les armes que dans des conditions déterminées: appui de l'étranger, soulèvement confirmé du Midi, proclamation de la République à Paris. Charles de Kersabiec fut chargé de porter ces *conditions* à la duchesse de Berry. — Le même jour, aux bains de Lucques, le Conseil de Madame, troublé

(1) Successeur de Sapinaud en 1815.

Digitized by Google

par les alarmantes nouvelles du Midi et du Sud-Ouest, entraîné par l'opposition du duc de Blacas, du Chancelier de Pastoret et du procureur Billot, se prononçait pour un ajournement *sine-die* Les « Pancaliers » l'emportaient !

Allait-on jeter le manche après la cognée? En de telles conjonctures, Félicie intervient énergiquement auprès du maréchal et de la princesse. Elle les renseigne d'abord sur les forces réelles de son Corps d'armée, et écrit dans ce but à Bourmont le 23 Octobre. Après avoir reproduit un rapport de St-Hubert, — qui défend, comme elle, ses paysans, déplore le contré-ordre, regrette certains changements et expose sa situation, — elle apprécie les susceptibilités du général, écarte ces « misères », dénombre les soldats, les armes, les munitions de ses deux brigades et s'attache à l'entière vérité:

DOCUMENT IV

La Comtesse de Larochejaquelein au Maréchal de Bourmont

23 Octobre 1831.

Les communications étant difficiles et rares avec M. de Saint-Hubert, il m'a fait dire que n'ayant pas d'encre sympathique il n'écrivait pas directement à M. le Maréchal, mais qu'il m'adressait sa réponse et ses réflexions desquelles je transcrirais ce que je croirais utile. Je préfère transcrire la lettre entière sauf à vous prier de lire les éclaircissements qui la suivront et qui sont nécessaires.

« Si, comme [on] nous l'avait fait espérer, M., toutes les « provinces du Midi et une partie de l'armée qui se trouve dans ces « contrées se fussent déclarées en faveur d'Henri V, nul doute que « le soulèvement de la Véndée et de la Bretagne n'eût produit un « grand effet pour donner l'élan au reste des Français fidèles et « attérer les révolutionnaires. Mais nous ne pouvons nous dissimuler « que d'après le dénuement absolu dans lequel on a laissé les « départements de l'Ouest, ils ne peuvent rien faire par eux- « mêmes, sans fusils, presque sans armes et sans argent. Il ne leur « reste que leur ancien dévouement, mais cela ne suffit pas pour « repousser les masses qu'on peut leur opposer. Seconder un grand « mouvement dans l'intérieur de la France ou l'arrivée des étrangers

Digitized by Google

« aux frontières, après qu'ils auront manifesté l'intention de « rétablir la légitimité, est tout ce qu'on peut raisonnablement « attendre d'une population généreuse qui malgré l'oubli et l'aban- « don dans lesquels on l'a laissée est encore prête à répandre son « sang pour la cause de Henri V.

« Lorsque j'ai communiqué aux braves Vendéens avec lesquels « je suis en rapport l'espoir que nous avions d'une prochaine prise « d'armes, tous m'ont montré un enthousiasme digne des beaux « jours de la Vendée, ainsi que le plus grand désir d'en finir avec « leurs implacables ennemis ; et j'ai même eu peine à empêcher « plusieurs d'entre eux de se compromettre : telles sont, M....., « les dispositions des bons paysans parmi lesquels je vis depuis « huit mois. Je pense que les autres cantons de la Vendée partagent « le même esprit, et, s'il s'en trouve de plus tièdes, on ne peut en « attribuer la cause qu'au peu d'encouragements qu'ils ont reçus « et aux efforts de quelques personnes égoïstes et pusillanimes qui, « par un intérêt mal entendu, veulent conserver à tout prix leur « fortune et leur tranquilité.

« On peut dire qu'en général la masse des paysans est toujours « ....., que ces braves gens n'ont pas abandonné leurs principes « religieux et que leur mécontentement est considérablement « augmenté par les attaques continuelles faites à la religion, par « l'augmentation des impôts et les vexations de tous genres qu'on « leur fait éprouver. Ainsi ceux qui les calomnient en disant qu'ils « sont changés ne les connaissent pas ou sont de mauvaise foi.

« Une chose très fâcheuse, et qui peut ralentir beaucoup le zèle « des braves auxquels j'ai annoncé un prochain soulèvement est le « contre-ordre que nous avons reçu : il a l'air pour le moins « d'une grande inconséquence, capable de diminuer la confiance « qu'on a eue en nous, et ce serait un malheur irréparable. Quant « aux malheureux conscrits réfractaires, je les plains de toute mon « âme s'ils sont obligés de passer l'hiver dans la position où ils se « trouvent, poursuivis continuellement, et sans pouvoir leur « procurer aucun moyen pour vivre, éloignés de leurs familles ; je « crains qu'ils ne soient forcés de se rendre, ce qui pourrait donner « à penser que nous abandonnons ceux que nous mettons en avant.

« Je ne puis, Monsieur, répondre positivement aux diverses « questions qui me sont adressées, car, d'après les changements « malentendus qu'on a cru devoir faire dans l'ancienne organisation, « je n'y reconnais plus rien. Il me serait impossible de fixer la « circonscription des différents corps. Je sais que les lignes de

Digitized by Google

« démarcation établies dans les premières guerres étaient, pour « l'armée du Centre, la Sèvre Nantaise et la grande route de Nantes « à La Rochelle jusqu'aux plaines de Fontenay ; et il eût été à désirer, « dans l'intérêt de la cause que nous servons, que ces limites « eûssent été conservées, car les habitants de chaque paroisse et de « chaque canton étant habitués à combattre ensemble et à se « soutenir les uns les autres dans le danger, ce sera avec peine qu'ils « marcheront avec des gens qui leur seront inconnus ; il fallait « simplement réunir l'armée du Centre à celle du Haut Poitou dont « M. de Larochejaquelein, nommé lieutenant-général, eût été le « chef, et les deux armées réunies n'eûssent pas encore égalé en « force celle du Bas Poitou, ni celle d'Anjou. Quant au nombre « d'hommes que vous me demandez, je ne puis non plus vous en « rendre un compte exact ; je crois seulement pouvoir vous assurer « que si toute la Vendée militaire est bien dirigée, elle peut mettre « sur pied une armée active de 40 à 50.000 hommes. Elle pourrait « être considérablement augmentée si on mettait à notre disposition « des fonds suffisants pour payer et entretenir des recrues royalistes « des villes et des départements limitrophes qui seraient disposés « à se joindre à nous.

« Pour les armes qui sont dans le pays, vous savez comme moi, « Monsieur, qu'il y a très peu de fusils, de munitions [?] que le « plus grand nombre est en fusils de [chasse ?]....., et j'estime « que moitié de la population n'est pas armée. Vous savez aussi « que nos..... sont à peu près nulles, et que notre seule « ressource pour nous en procurer était, si nous avions agi, de « tomber à l'improviste sur les postes militaires, tandis qu'ils sont « dispersés dans le pays. Il m'est aussi impossible de dire le nombre « des réfractaires : ce sont des informations à prendre dans chaque « paroisse dont je n'ai pas cru nécessaire de faire l'exact relevé. — « Recevez etc..... »

«Signé : le Maréchal de camp de Saint Hubert ».

Vous voyez, M. le Maréchal, dans la réponse de M. de Saint Hubert à la question sur la circonscription, un reste de susceptibilité au sujet du corps d'armée du Centre qu'il avait l'espoir de commander. Au surplus, je n'ai qu'à me louer de lui et pense que la cause ne souffrira en rien de cette affaire. M. Ulric [Pelloutier] m'ayant fait part que vous approuviez que la division de Clisson, désignée pendant un temps pour se réunir à l'Anjou, fût rendue

Digitized by Google

au deuxième corps comme en 1815, j'ai fait connaître cela à M. de Saint Hubert ; il en a été fort satisfait. Cette division a été diminuée en 1815 de ce qui compose actuellement la division de..... sous Gaspard [Charette]..... [Aujourd'hui ?], Gaspard réclame deux ou trois paroisses qu'il croit dépendre de [Montaigu ?] : ce sont des misères ; le moment du soulèvement décide ces choses pour le mieux en ce que les paysans vont avec les chefs de leur confiance et certes, jamais entre Gaspard, Lejeune [Cathelineau] et Auguste [de Larochejaquelein], il ne s'élèvera l'ombre d'un nuage. Je vous ai, dans une lettre de P....., envoyé la délimitation du corps d'armée deuxième et de ses divisions ; je vous enverrai cela en grand détail à la première occasion.

Depuis la lettre de M. de Saint Hubert, j'ai cherché à m'informer, pour pouvoir vous éclairer sur la quantité d'hommes et d'armes. Dans l'hypothèse la plus favorable, vous auriez toute la population, ainsi il faudrait compter peut-être..... pour le deuxième corps ; mais ne parlons pas ainsi, et simplement dans les circonstances que vous jugeriez les plus favorables ; on aurait le premier jour un petit tiers bien décidé ; et après un succès présumable, le lendemain, on aurait les deux tiers de la population en état de porter les armes, et le troisième jour si les nouvelles sont bonnes, la population entière. Ainsi par exemple, pour les quatre divisions de M. de Saint Hubert on peut raisonnablement compter le premier jour sur 2.000 bien solides, le second sur 5 ou 6 et après sur la totalité. Il est difficile de compter les fusils ; d'après mes renseignements je crois qu'on peut armer dans ces quatre divisions tant en fusils de munitions qu'en fusils de chasse trois mille, et je ne dis pas assez. Mais on en suppose peut-être mille existants et de plus hors de service jusqu'à réparation. Ajoutez à cela qu'il y a dans ces quatre divisions 850 soldats par petits détachements à désarmer et qui donneront le premier jour autant de fusils.

Quant à la deuxième brigade, j'ai moins de certitude, n'ayant pu me transporter sur les lieux. Elle est en général plus royaliste et plus brave que n'a jamais été l'armée du Centre, mais l'idée des étrangers y est plus fixe. Elle est moins pourvue d'officiers influents : M. Allard qui a mille qualités, qui est très considéré et aimé, a un peu les idées de l'ancienne guerre et croit que tout se fera mieux au moment que par avance..... Il a partagé beaucoup les défiances sur des ordres dont il ne pouvait jamais voir que des copies ou des extraits. Sa nomination même, M. le Maréchal, ne valait-elle pas la peine d'être signée de votre main ?..... Les temps et les circonstances

Digitized by Google

sont assez difficiles pour ne pas ajouter à nos embarras des obstacles de cette nature !

Mais je reviens à l'évaluation. En 1815, le quatrième corps leva 4.000 hommes et le soulèvement ne fut pas général. Il faut ajouter la division Bagneux. Avec les chances les plus favorables, cette brigade fournira environ 6.000 hommes. Si l'élan n'a pas de bases aussi....., je crois que le premier jour ce corps fournira le quart de ce nombre. Il faut faire la part de l'impression que fait sur les esprits la présence d'une immense quantité de troupes qui y sont cantonnées. Après un premier succès, nous aurons une bonne moitié et peu après le reste. Quant aux fusils, au passage de ma sœur [de la duchesse de Berry, en 1828] plus de trois mille hommes étaient en armes devant elle à Saint-Aubin, je devrais dire quatre. Mais en raison des mauvais....., je me borne à vous donner le chiffre inférieur.

Quant aux munitions, elles sont nulles : quatre ou cinq cents [livres ?] de plomb et deux de poudre, voilà tout ce qui est à ma connaissance dans tout le deuxième corps, les ayant achetées..... Dans la division Chabot, reste de 1815, trois cents ont été dilapidées ou avariées ; dans la division de Clisson, un baril de deux cents livres est caché ; dans la division de Bagneux, chez des patauds, reste de 1815 ; on espère l'avoir au soulèvement, mais elle est en terre et sûrement avariée. Ainsi cinq cents livres sont, avec les meilleures chances, ce que nous avons pour un corps qui comptera probablement en cinq ou six jours, 10 ou 12.000 combattants. Le but de l'ambition de nos officiers dévoués est de pouvoir donner dix cartouches à..... de nos braves le premier jour.

Vous pouvez croire, M. le Maréchal, que j'ai mis tous mes soins à ne vous faire d'illusions sur rien et à vous dire la vérité entière. J'aurais voulu ajouter quelque chose de mieux à la lettre précédente, mais il [Saint Hubert] a dit lui-même combien les informations sont difficiles.

(à suivre) GUSTAVE GAUTHEROT.

Digitized by Google

Notes d'Héraldique Poitevine

I. Les armoiries du Comté de Poitou
et l'ancien Carrelage de l'église abbatiale de Maillezais.

II. Les armoiries du Commandeur de Martel à Coudrie.

e « Syndicat d'Initiative de Fontenay-le-Comte et du Bas-Poitou » a choisi, comme timbre distinctif, les deux blasons accolés du comté de Poitou et de la ville de Fontenay ; la province et la cité. L'idée du Syndicat fontenaisien est parfaite ; l'exécution héraldique l'est moins.

Au sujet du blason de Fontenay : *d'azur à la fontaine jaillissante d'argent maçonnée de sable*, aucune critique ne peut être raisonnablement formulée; je crois, la forme à trois vasques adoptée étant acceptable.

L'autre blason : *de gueules aux cinq tours d'argent*

Digitized by Google

maçonnées de sable, crénelées, posées en pal et rangées en chevron, qui prétend être : Comté de Poitou, est, par contre, absolument fantaisiste. Il m'a valu de M. le comte Espierre, secrétaire du Syndicat d'Initiative de Fontenay, la lettre que voici:

SYNDICAT D'INITIATIVE
DE
FONTENAY-LE-COMTE
ET DU
BAS-POITOU

« Mon cher Collègue,

« Je vois que dans le blason que vous avez dessiné pour le livre de M. l'abbé Leroux (1) « vous avez adopté la disposition « semé », ainsi que l'avait fait le dessinateur de Laroque et Barthelemy, plutôt que la disposition en pyramide que nous avons adoptée à la suite de Boissonnade (Histoire du Poitou) et des « Poitevins de Paris ».

« Y a-t-il un motif à ce choix ?...

Recevez, etc.

Voici le blason dont parle M. le comte Espierre ; les tours n'y sont pas en « semé », mais en « sautoir » ; la différence est légère, et si je me permet de la souligner c'est que, nous le verrons plus loin, la disposition « en sautoir » des tours poitevines est une altération du « semé » primitif.

A la lettre précitée j'ai répondu, en substance, ce qui suit:

La question des armoiries du Comté de Poitou a été remarquablement étudiée par l'érudit archiviste de la Vienne, feu Alfred Richard, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1). Il ressort de son étude que si les derniers représentants de la grande dynastie poitevine des Guillaume, ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou, ont

(1) D. LEROUX: *A Bicyclette en Poitou*. Fontenay-le-Comte. Henri Lussaud 1922. — Livre classique de lecture destiné aux enfants des Écoles Chrétiennes des trois départements poitevins, dans le but très opportun de leur faire plus aimer leur province en la leur faisant mieux connaître.

(2) Année 1894.

Digitized by Google

adopté des armoiries, à l'époque où elles devinrent d'usage courant, nous ignorons totalement ce qu'elles furent ; aucun document ne nous les ayant transmises.

Peu après la mort de leur héritière directe, Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitiers, le Poitou fut, en 1204, directement rattaché à la couronne de France par Philippe-Auguste. En 1241, son petit-fils, saint Louis, donna le comté de Poitou à son frère Alphonse de France.

Ce prince portait alors, du chef de son père Louis VIII, et de sa mère Blanche de Castille : *Parti ; au 1er, d'azur semé de fleurs de lys d'or, sans nombre*, qui est France ancien ; *au 2e, de gueules semé de châteaux d'or, sans nombre*, qui est Castille.

C'est ce blason qui figure sur le vitrail donné par ce prince à l'église Sainte Radegonde de Poitiers. On y voit quinze ou vingt fleurs de lys et châteaux.

Les successeurs d'Alphonse au comté de Poitou, princes apanagistes de la maison royale, gardèrent ainsi que lui, leur blason personnel ; cependant Philippe III, Philippe IV et Philippe V, durent garder le lys et les châteaux castillans comme marque distinctive du comté de Poitou sur les monnaies poitevines qu'ils firent frapper, comme comtes de Poitou, à l'atelier de Montreuil-Bonnin, près Poitiers (1).

Au siècle suivant l'usage se continua de considérer surtout comme marque héraldique du comté de Poitou le « semé » des châteaux de Castille sans nombre. J'ajoute que cette disposition du *semé* implique la présence, sur l'écu, de châteaux entiers et de demi-châteaux coupés par les bords de l'écu, comme on le voit aujourd'hui sur la monumentale cheminée du duc Jean de Berry, au Palais des Comtes, à Poitiers.

Au XVIe siècle, les châteaux sans nombre dégénérèrent en cinq tours, c'est-à-dire qu'on ne garda alors que les pièces entières du semé et qu'on simplifia les dites pièces en les transformant de châteaux carrés en simples tours rondes.

(1) Cf. Lecointre-Dupont. *Essai sur les monnaies du Poitou*. p. 118 à 130 et pl. IV. Poitiers-Saurin 1840.

Digitized by Google

Le XVII[e] siècle accepta ce blason ; et en 1659, l'Armorial de Finé de Brianville énonça ainsi que suit les armoiries du Poitou : « *de gueules à cinq tours d'or, en sautoir* », c'est-à-dire posées sur l'écu 2, 1 et 2. C'est ce blason que les parchemins et papiers timbrés de la Généralité de Poitiers rendirent officiel jusqu'à la Révolution.

C'est pourquoi j'ai cru pouvoir l'adopter, au défi de toute critique, pour le titre du livre de mon vénérable ami, M. le Doyen Leroux. A la vérité, j'aurais pu tout aussi bien graver le semé de châteaux, et j'aurais peut-être mieux fait ; on voit cependant qu'en figurant les cinq tours en sautoir je suis resté dans l'orthodoxie héraldique puisqu'elles constituent le dernier blason officiellement reconnu.

Quant à la disposition pyramidale ou chevronnée figurée sur la couverture de l'*Histoire du Poitou*, de l'éminent historien P. Boissonnade, sur les papiers des « Vendéens de Paris » et du Syndicat d'Initiative de Fontenay, c'est un motif fantaisiste, joli du reste, mais ce n'est qu'une fantaisie, sans base historique d'aucune sorte.

Les châteaux de Castille furent très en faveur dans l'héraldique décorative en Poitou sous le règne bienfaisant d'Alphonse, soit comme témoignage de fidélité au prince, soit comme marque d'origine pour les objets ou les édifices dus à sa générosité, soit comme hommage de reconnaissance pour ses bienfaits.

C'est, tout au moins, à ce dernier titre que les moines bénédictins de Maillezais les firent entrer dans la décoration du carrelage émaillé de leur église abbatiale. Dans son *Histoire de Maillezais* (1), Arnault nous dit en effet que les libéralités d'Alphonse de Poitiers pour la grande abbaye bas-poitevine furent nombreuses, et il en cite plusieurs.

Benjamin Fillon, dans son *Art de Terre chez les Poitevins*, rappelle que Poëy d'Avant put constater l'existence d'une fabrication de carreaux vernissés aux fours de la Tèblerie (2), à Maillezais. Je reste persuadé que là furent faits les carreaux

(1) Page 190.

(2) *Téblerie* en vieux patois bas-poitevin et saintongeais, signifie littéralement *Tuilerie*.

Digitized by Google

aux châteaux de Castille et qu'ils furent l'œuvre des moines eux-mêmes. Leurs frères, les Bénédictins de Grammont (1), et les Cordeliers des Robinières (2) ont aussi fait œuvre de céramistes décorateurs. Les carreaux sortis de leurs fours

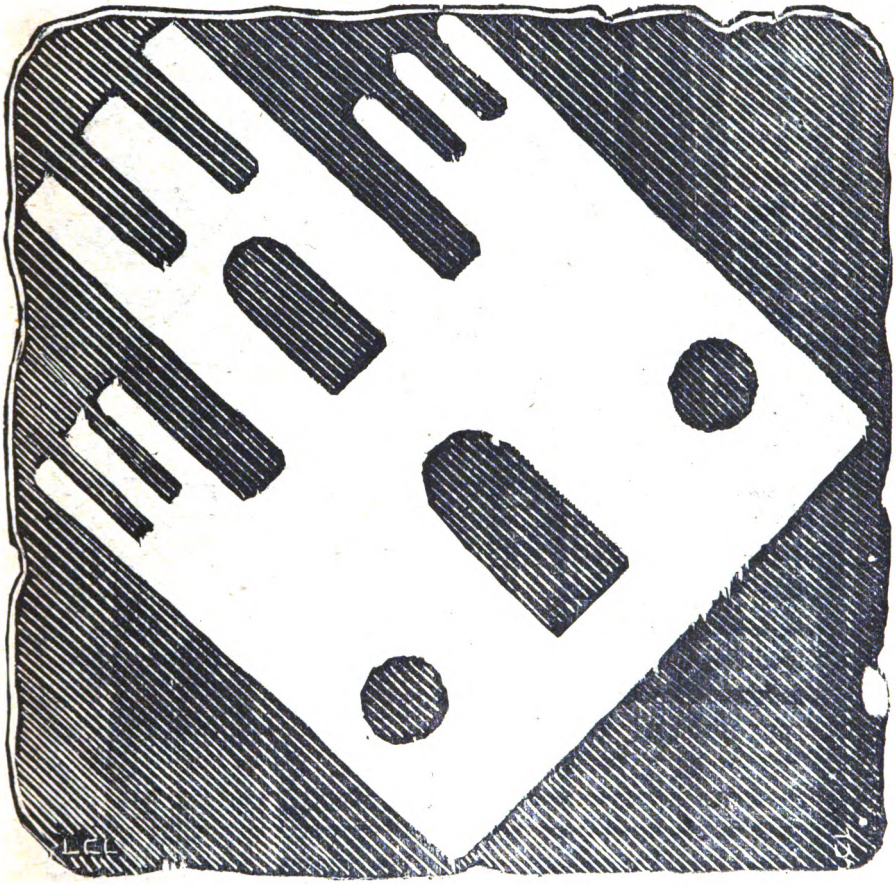

Pavé de carrelage de l'église abbatiale de Maillezais.

sont très beaux, mais la sobre et sévère beauté des pièces de Maillezais, d'une si grande allure héraldique, les dépasse de beaucoup.

(1) Paroisse du Boupère (Vendée).

(2) Paroisse de Saint-Hilaire de Voust.

Digitized by Google

La collection du comte Raoul de Rochebrune au château de la Court en Saint-Cyr, près Luçon, nous à conservé plusieurs exemplaires variés des carreaux de Maillezais, portant des châteaux seuls ou groupés en disposition cruciforme, des lys, des aigles essorantes, des lions, etc.,

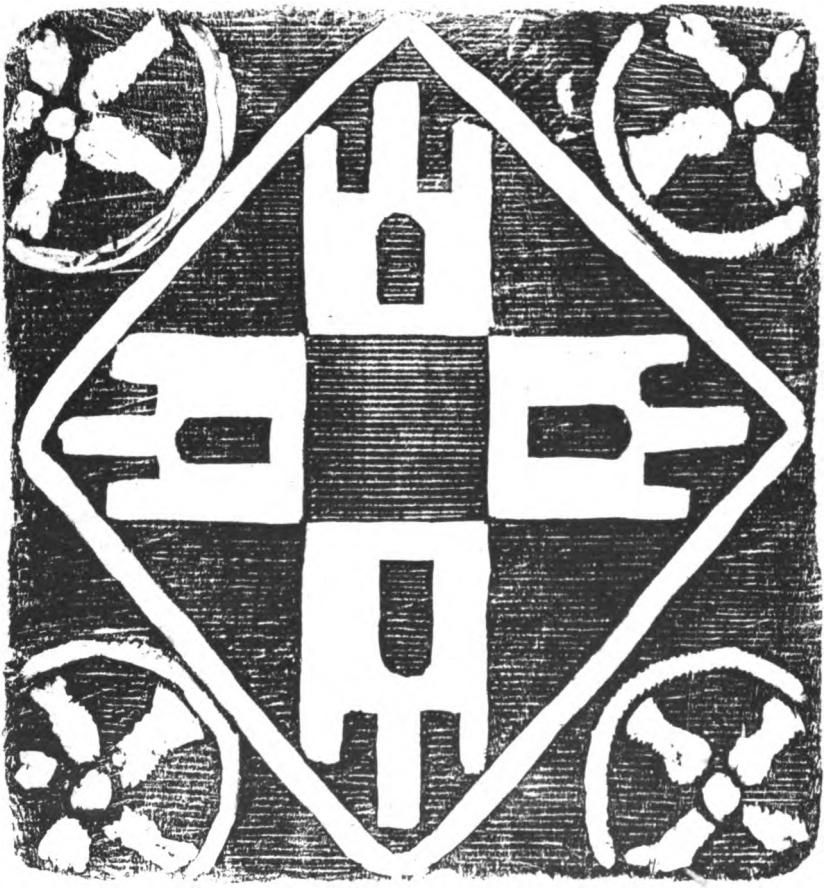

Pavé de carrelage de l'église abbatiale de Maillezais.

ces deux derniers surtout d'un caractère étonnant. C'est du plus bël art héraldique XIII^e^ siècle.

Seuls, les carreaux décorés de châteaux nous intéressent ici. Sur l'un, le château héraldique est couché à dextre ; il se

Digitized by Google

compose d'un fort, ouvert d'une porte et de deux baies orbiculaires, et sommé d'un donjon entre deux tourelles d'angle ; chacun de ces édicules est couronné de trois créneaux. Ce château, comme sur les armes du royaume de Castille est émaillé en jaune sur fond rouge : d'or sur champ de gueules.

Sur le second pavé, le fond est rouge aussi et le décor jaune, mais, dans un carré dont les angles aboutissent au milieu de chacun des côtés du carreau, quatre châteaux se joignent par les angles de leur base formant ainsi la croix ; aux quatre coins du carreau, quatre rosaces presque effacées, par l'usure.

Les lys, les aigles, les lions, sont également émaillés en jaune, mais sur fond vert sombre. On devine quelle devait être la somptuosité d'un tel carrelage. Les moines de Maillezais réalisaient littéralement, par avance, le souhait magnifique de Pie X : « Je voudrais que partout mes enfants prient sur de la beauté. »

II. Le BLASON du COMMANDEUR de MARTEL

Dans le dernier fascicule de la *Revue du Bas-Poitou* (1), le docteur E. Boismoreau a publié la photographie d'un document intéressant pour l'héraldique poitevine, la porte ornementée de la chapelle en l'ancienne commanderie de Coudrie. Cette maison, située près Challans, au diocèse de Luçon, appartenait à l'ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Malte.

Les deux vantaux de la porte en question sont décorés, entre autres ornements, du blason deux fois répété du chevalier de Martel qui fut, au XVIII[e] siècle, commandeur de Loudun et Grand-Prieur d'Aquitaine ; ce dernier titre lui donnait autorité sur toutes les commanderies d'entre Loire occidentale et Garonne, jusqu'aux limites du Grand Prieuré de Saint-Gilles.

La description et l'interprétation données par M. Bois-

(1) Année 1922, 3[e] livraison.

Digitized by Google

moreau des armoiries du Grand-Prieur de Martel, appellent une rectification et des précisions.

La Maison de Martel est de la très vieille noblesse chevaleresque du Poitou, où elle posséda de nombreux fiefs. Au xv^e^ siècle, elle avait droit de sépulture aux Cordeliers de Loudun ; plusieurs de ses branches ont essaimé en Bretagne et Normandie.

Martel portait : *d'or aux trois martels de gueules posés 2 et 1.* Devise : *Martel en teste.*

Naturellement, le commandeur de Martel chargea son blason patrimonial d'un chef de gueules à la croix droite d'argent, qui est de Malte ; c'était alors — et c'est encore aujourd'hui — une coutume héraldique constante dans l'Ordre et que tous observent, depuis le dernier chevalier jusqu'au Grand-Maître qui, seul, écartèle de sa Maison et de la croix de l'Ordre.

C'est cette croix du chef qui doit, régulièrement, en épouser la forme rectangulaire, que le docteur Boismoreau a pris pour « une bisaigüe de charpentier, très nette ».

En fait, le blason de la porte de Coudrie doit se lire ainsi que suit :

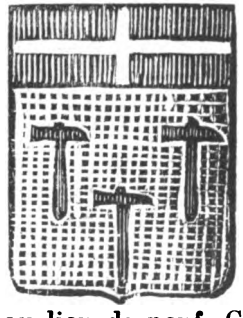

D'or aux trois marteaux de gueules, 2 et 1 qui est Martel ; *au chef de gueules chargé d'une croix droite d'argent,* qui est de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Sur la porte où il est sculpté, l'écusson est posé sur la Grand'croix de l'Ordre, à huit pointes, chargée elle-même d'une couronne de sept perles au lieu de neuf. C'est l'ensemble de cette couronne et de l'écartement de la branche supérieure de la croix que le Docteur Boismoreau a pris pour « un compas ouvert pourvu d'un secteur de mesure » ! Il donne également les autres bouts de la susdite croix comme étant « des équerres d'onglets » ! ! De plus, il se méprend encore en confondant le chapelet ou patenostre de Grand-Prieur, avec un collier ; sans doute parce que les dizaines n'y sont point

Digitized by Google

séparées ou que le sculpteur ne s'est point soucié du nombre exact des grains.

Les *trois* marteaux des Martels, sont des « armes parlantes », et *rien que cela ;* tout comme les trois chabots des Chabot, les trois buissons d'épines des Lespinay, les trois flambeaux de La Fare, les trois compas des Le Compasseur-Créquy, les trois châtaignes des Chastaignier, les trois bourdons de La Bourdonnaye, les trois gonds de fer des Fergon, les trois têtes de mores des Moreau, les trois mouches des Mouchard, pour ne citer que ces exemples, tous poitevins. Les *trois* marteaux des Martel ne sont que cela, et compas, équerres et bisaigües ne sont qu'une illusion.

Mais, la mise au point étant ainsi sommairement faite ; il convient de rendre justice à l'intérêt intrinsèque du document signalé par le docteur Boismoreau et de le remercier de nous l'avoir fait connaître.

L. CHARBONNEAU-LASSAY

Digitized by Google

ÉNIGME !?..

Buttes qui dominez, comme les sphinx memphites,
Non pas les sables d'or du désert sans limites
Mais les prés d'émeraude et la houle des blés,
Près du golfe où cinglaient les flotilles celtiques
Lorsqu'aux âges lointains, les vagues atlantiques
Battaient nos îlots gris de leurs coups redoublés !

Combien de voyageurs, au cours de tant de lustres,
— Paysans, citadins, lettrés, savants illustres —
Ont porté sur vos flancs leur regard ou leur main ?....
Tous ils s'en sont allés, pensifs, hochant la tête,
Laissant avec regret, formidable et muette,
Votre énigme, dressée au bord du grand chemin !....

Dites-nous quel secret recèlent vos écailles ?
Dites au vieux berger qui promène ses « ouailles »
Sur le linceul herbu dont ils sont recouverts,
De quels siècles anciens vos *bancs* gardent les traces,
Etaient-ils là, déjà, quand les premières races
Se glissaient, l'arc en main, parmi les roseaux verts ?...

Digitized by Google

Ont-ils vu s'avancer l'évêque Saint Hilaire,
D'un diocèse immense ardent missionnaire,
Lorsque, dans nos « déserts » (1), le bâton à la main,
Il prêchait, et, poussant sa barque vers nos îles,
Au nom du Christ chassait les immondes reptiles
Du roc qui se profile à l'horizon prochain ? (2)

Ou, quand les murs détruits de l'antique abbaye
N'abritaient plus, hélas ! la troupe recueillie
Des fils de Saint Filbert psalmodiant au chœur,
Quand des fauves Normands les hordes formidables
Jonchaient notre *Marais* de débris lamentables,
Auriez-vous donc surgi dans un spasme d'horreur ? (3)

. . . . . .

Ainsi l'on voit souvent le plus humble mystère
Dérouter l'esprit vain qui prétend sur la terre
Tout saisir, tout régler, tout soumettre à ses yeux !....
Dieu laisse sous nos pas d'insondables abîmes ;
Il sème sur nos fronts des vérités sublimes
Qu'il nous révélera dans le plein jour des cieux !

A. DES DUNES

Les Chauds, Septembre 1922

(1) Sancti Michaelis in Heremo.

(2) La Dive. Cf. H. Boutin : *Légendes des Saints du Propre de Luçon*, page 342.

(3) Cf. Revue du Bas-Poitou (1913, pages 355-58) : *L'Enigme de Saint-Michel en l'Herm.*

Digitized by Google

LES BOURBONS ET LA VENDÉE[1]

D'après des Documents inédits

Continuant ses études scientifiques sur la Vendée, notre distingué confrère, M. Emile Gabory, Archiviste en chef du Département de la Loire-Inférieure, vient de publier un très important volume sur la Vendée de 1814 à 1832. Suivant la méthode qu'il avait instaurée dans son volume sur *Napoléon et la Vendée* (2), il a intitulé celui-ci : ***Les Bourbons et la Vendée***. En « vieux libéral », il y vante — trop, à mon gré — l'action des Ministres du Roi qui ne voulurent pas traiter mieux les Vendéens, soldats de la Monarchie légitime, que les anciens soldats de l'Empereur. Il reconnaît aussi — et de cela je le loue — que le célèbre milliard, dit « des Emigrés », ne profita guère aux populations qui se sacrifièrent, pour Dieu et la Royauté légitime, de 1792 à 1815.

(1) Emile GABORY. *Les Bourbons et la Vendée, d'après des documents inédits*. Paris, Perrin et Cie, 1923, un vol. in-16 de 365 pages.

(2) Un vol. in-16, de 507 p., avec une carte, chez Perrin, éditeur à Paris, 1914.

Digitized by Google

Comme dans tous les savants travaux qu'il entreprend notre docte confrère fait état des nombreux documents imprimés et manuscrits qu'il a rencontrés au cours de ses travaux.

L'occupation prussienne et la « Terreur blanche » dans l'Ouest lui sont une raison de démontrer que, sauf de rares exceptions, les Vendéens de 1814-1815 se gardèrent bien, très patriotiquement, de pactiser avec l'ennemi de la France. Sa documentation, sur ce point, nous est précieuse, elle est la confirmation scientifique, je le répète, de la célèbre brochure de Jacques Delebecque sur *La Première Restauration et les « Fourgons de l'Etranger* (1) ». Malgré quelques timidités, M. Gabory nous montre, volontairement ou non, que ni les Vendéens, ni la Vendée ne durent rien aux Prussiens ni aux Russes. Il dépeint avec esprit et érudition « les premières déceptions royalistes » dans l'Ouest. Il tend à les expliquer. Il en rencontre bien d'autres, au courant de son étude et nous assure que les Bourbons ne furent pas ingrats. Est-il nécessaire, dans cette Revue, que, Vendéen, fils des preux, j'avoue, sans parti pris, ne pas partager son indulgence? Il vante avec raison « La Gloire et la Paix Vendéennes (2) ». Mais il passe assez rapidement sur ce point. J'aime mieux son chapitre sur les visites si peu intéressantes qu'elles soient, des membres de la Famille Royale dans l'Ouest (3), bien qu'il ne stigmatise pas suffisamment, à mon gré, les bévues commises par le vaillant soldat, si peu intelligent, que fut le Duc d'Angoulême (4). Bévues dues à l'influence incompréhensible prise sur le Prince par

(1) In-16, 125 pages à la Nouvelle Librairie Nationale, 1914.

(2) *Les Bourbons et la Vendée*, p. 87-108.

(3) *Loc. cit.*, p. 71-86.

(4) « L'effet que produisit sa présence, en 1814, fut déplorable ; il était venu pour apporter la joie et il affligea tous ceux qui étaient le plus sincèrement attachés à sa famille. Les Révolutionnaires seuls et les Libéraux furent contents... plusieurs officiers impériaux et même républicains furent remarqués avec douleur dans son cortège.... Les pieux soldats de la Vendée, qui étaient venus en armes, lui furent successivement présentés [*à Cholet*]. Plusieurs le complimentèrent ; il eut la maladresse de leur répondre : « Mes amis, je vous remercie au nom du Roi....

Digitized by Google

un infâme bourreau de nos compatriotes l'un des massacreurs de la Vendée en 1794. Vraiment, on est en droit de se demander comment un Ministre du Roi de France a bien pu envoyer en Vendée un être aussi abject, tout ruisselant encore du sang de nos pères et de nos mères! Le plus intéressant de ces voyages, et le plus important, par les conséquences qu'il devait avoir, quatre ans plus tard, fut celui de la Duchesse de Berry en 1828. La *Revue du Bas-Poitou*, la première, a publié la version de M. Gabory, il y a dix-huit mois.

Il faut aussi retenir l'exposé des raisons et des causes de la désaffection de nos populations pour le Souverain Légitime qui les avait tant abandonnées. M. Gabory, dans son libéralisme, me paraît trop indulgent, trop éclectique. Quoi qu'il en pense, en lisant ses pages, on comprend et même les plus légitimistes de mes compatriotes saisiront sur le vif la lâcheté de Charles X, toujours la même depuis l'Ile d'Yeu.

La seconde partie du volume nous fournit l'historique du soulèvement de 1832, des erreurs commises et de l'avortement conséquence forcée de ces erreurs. C'est, à mon avis, la partie la plus importante de l'ouvrage. Elle est à lire d'un bout à l'autre, quand bien même on ne partagerait pas les opinions

Rentrez dans vos foyers, déposez vos armes... et soyez exacts à payer vos impôts. » Abbé Deniau, *Histoire de la Guerre de la Vendée*, 2e édition, tome VI, revu, corrigé et publié par M. l'abbé Uzureau, après la mort de l'auteur, p. 234. Paroles ineptes adressées à des hommes ruinés par vingt-deux ans d'une guerre soutenue précisément pour ramener sur le trône de France la famille de celui qui osait les prononcer! Quoi qu'en pense M. Gabory (*loc. cit.*, p. 111), MM. Deniau et Uzureau ne sont pas des « historiens légendaires ». Ils sont des « documentaires » et ils l'ont prouvé en mille occasions et M. Uzureau, l'homme du document par excellence (Voir ses 22 volumes d'*Andeguviana*) n'aurait pas laissé passer ce récit, s'il n'en avait reconnu l'authenticité. A cet incident de Cholet, je veux ajouter celui qui s'était produit le 5 Juillet, c'est-à-dire quatre jours plus tôt à Beaupréau. Le Prince, venant de Nantes, arrive à Beaupréau. Six mille Vendéens en armes l'y attendent pour l'acclamer et lui remettre le drapeau de Stofflet. Les familiers du Fils de France ont une telle peur de ces Vendéens qu'ils font poser les fusils en faisceaux des deux côtés de la route où il doit passer et placer les hommes à *deux mètres* en arrière de ces faisceaux, dans les fossés de cette route! Je ne crois pas être un « légendaire » et je tiens ce fait d'un témoin oculaire. » H. B. D.

Digitized by Google

politiques de l'auteur. Il y a là une documentation considérable et dont la réunion fait honneur au grand travailleur qu'est M. Gabory et quelles que soient les conclusions qu'il en tire. Il n'a pas connu, malheureusement, les différents documents Bourmont dont Monsieur le professeur Gautherot a été le premier à pouvoir prendre connaissance et qu'il publie actuellement dans cette *Revue* (1) et dans le *Bulletin* de l'Institut catholique (2) de Paris. Mais ce n'est pas la faute de ce chercheur infatigable.

L'ouvrage qui m'occupe se termine sur deux chapitres fort intéressants intitulés « L'Apaisement » et « La Vendée d'Aujourd'hui ». Dans le dernier, après avoir rendu un hommage dû à l'œuvre politique et patriotique de Mgr le comte de Chambord, après avoir salué noblement « le talent fougueux d'un Léon Daudet, dogmatique d'un Maurras » (3), M. Gabory rappelle l'admirable et douloureux sacrifice des fils des Vendéens, tombés pour la France dans la guerre contre l'Allemagne, de 1914 à 1918. Il célèbre quelques-uns d'entre eux : René Gibaud qui écrivit : « Sachez bien que je ferai toujours et partout mon devoir, je suis Français, ce qui est plus, Vendéen ; » François Baudry, neveu de l'illustre peintre disant : « Si je tombe, ce sera en bon Français, en bon catholique, en bon Vendéen (4). » Il en aurait pu citer bien d'autres, notamment tous ces rudes gars des régiments de Fontenay-le-Comte, de La Roche-sur-Yon, de Nantes, de Cholet et d'ailleurs, ceux des régiments coloniaux, où ils avaient été versés, on ne sait trop pourquoi, tombés, le plus souvent bien obscurément, pour la France et d'autant plus Français qu'ils étaient Vendéens, nos frères ! nos fils !

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 38e année, n° 4, p. 238 et s.

(2) *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, 1922-1923.

(3) Emile GABORY. *Les Bourbons et la Vendée*, p. 355.

(4) *Loc. cit.*, p. 363.

Digitized by Google

LE VIEUX CHATEAU DE LA MOTHE-ACHARD

dont l'historique a été publié par la « Revue du Bas-Poitou »
en 1921, 4e livraison.

Digitized by Google

FIGURES VENDÉENNES

Le Baron de Brandois (1)

Calixte-Charles-Gilles-Julien Foucher de Brandeau, chevalier, baron de Brandois et de la Mothe-Achard, châtelain de la Maurière, seigneur de Longeville etc., naquit à Brandeau, paroisse de Saint-Julien-des-Landes, vers 1738, troisième des huit enfants de Calixte-Julien Foucher de Brandeau, chevalier, baron de Brandois, châtelain de la Maurière, seigneur de Longeville, la Florancière etc., et de Jeanne-Marie Marchand de la Mullenière, et le seul qui devait continuer la descendance mâle.

Deux fils, nés à la Florancière, en 1735 et 1736, moururent jeunes. Un autre fils et une fille ne contractèrent pas d'alliance. De deux jumelles, nées en 1741, l'une mourut peu après sa naissance et l'autre, demeurée célibataire, devait vivre un grand âge. La dernière, Louise-Antoinette-Henriette, née en 1745, devait épouser Jean-Baptiste-Marie-Henri-Joseph de la Bassetière, chevalier, seigneur de la Thibaudière, la Grégoirière etc., dont la descendance existe encore à Saint-Julien.

Orphelin de père, dès 1749, Calixte-Charles de Brandois fut émancipé par justice en 1755, servit dans les chevau-légers et fit partie du ban de 1758, levé par crainte d'une

(1) A l'occasion de la publication de la gravure « Le Vieux Château de la Mothe-Achard », nous offrons à nos lecteurs une notice biographique sur le personnage qui le construisit hâtivement, en 1772 - 1773.

Digitized by Google

descente des Anglais sur les côtes du Poitou, de l'Aunis ou de la Saintonge. Convoqué par ordre du Maréchal de Sénecterre, le jeune baron devait se rendre à Fontenay, le 14 Juin, armé, monté et prendre rang dans la deuxième brigade.

Il fit hommage de la baronnie de Brandois au duc de Thouars, le 12 Juin 1752, reçut de nombreux aveux et hommages, de 1753, 1788, et recueillit en 1768, la baronnie de la Mothe-Achard dans la succession de sa grand'tante, Marie-Catherine de Lézardière, veuve de Pierre-Gabriel de la Guérinière, chevalier, seigneur du Maindreau.

En vue de son prochain mariage, il commença en 1772, la reconstruction du château de la Mothe, avec les pierres de la demeure en ruines des anciens seigneurs du lieu et laissa l'édifice inachevé après avoir épousé, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 21 Octobre 1773, Reine-Emilie de Pont-l'Abbé, fille du baron Henri de Pont-l'Abbé et de Jeanne de Gournay. (1)

Dès lors, le château de la Mothe, qui n'avait pas eu l'avantage de plaire à la jeune baronne, ne fut plus qu'une maison de chasse ; mais Jeanne de la Mullenière, baronne douairière de Brandois en fit sa résidence ordinaire et y mourut, le 17 Avril 1775.

Le baron de Brandois eut pour enfants :

1° Calixte-Armand-Jacques, qui devait épouser en 1819, Irène-Marguerite Séguier.

2° Reine-Marie-Louise-Jacquette, qui épousera en 1803, Jean-Baptiste-Marie-Henri de la Bassetière, chevalier de Saint-Louis, tige des La Bassetière-Saumery.

Calixte-Charles prit part aux élections de 1789, avec la double qualité de baron de Brandois et de baron de la Mothe-Achard.

A la Révolution, retiré à Paris, en son hôtel, rue des Grands-Augustins, il y apprit le pillage de ses châteaux de la Mothe et de Brandeau, fut dénoncé comme suspect, au

(1) Reine de Pont l'Abbé était sœur de Jean-Gorges, baron de Pont-l'Abbé, maître de Camp au régiment de Piémont, massacré aux Tuileries dans la journée du 10 Août. Elle était aussi sœur de la marquise d'Orvault, de la comtesse de Breignou et de la marquise de Boisgelin.

Digitized by Google

comité de salut public et, emprisonné aux Cordeliers, il n'échappa à la guillotine que par le 9 Thermidor. Sa fille, âgée de quatorze ans, confiée aux religieuses de l'Union Chrétienne de Luçon, ayant suivi la déroute de l'armée vendéenne, fut retrouvée au Mans.

Le baron Calixte-Charles de Brandois est décédé à Paris, en son hôtel, le 20 Janvier 1796, âgé de 58 ans, environ.

Son petit-fils, le baron Paul de Brandois (1832-1888) a construit en 1868, un nouveau château de la Mothe-Achard, sur les terres dites de la Forêt. Le manoir du bourg, représenté par notre gravure, prit alors le nom de « Vieux Château » et fut démoli partiellement en 1912.

EMMANUEL GAUVRIT.

Digitized by Google

La Pluie

Pour Monsieur René Vallette

Que du logis bien clos où brille le feu clair,
J'aime à revoir la pluie estomper les grands arbres,
Ranimer les gazons et polir les vieux marbres
Sur leurs socles verdis aux longs mois de l'hiver.

Les monts frissonnent sous la froidure et la neige
Autour de ma maison, mais l'orange mûrit
Les pins sont toujours verts, la rose refleurit
Et la pluie en tombant d'un grand chagrin m'allège

Car je revis là-bas, au pays du blé noir,
Près des marais bourbeux, des landes détrempées,
Sous la brume ou le grain, les averses serrées,
Près des moulins à vent qui tournent dans le soir.

Oh ! désir du soleil au retour de la pluie,
Dans mon rêve jadis ! Pour mon cœur au réveil
Oh ! désir de la pluie en voyant le soleil
Car mon jardin fleuri m'émeut de nostalgie.

Janvier 1923 — Alger

S. Boutet Lagrée.

Digitized by Google

Pour servir a l'Histoire de CHALLANS (1)

Ephémérides CHALLANDAISES

5 Janvier 1609

Le 5me jour du moys de Janvier 1609 sur les sept à huits heures du soir environ fut frappé d'un coup d'arme a feu au cousté gauche au dessus du Gué de Lerseau dans le Grand Chemin qui conduit de Challans a La Garnache le nommé Vincent Volland Sergent Royal et Senechal en France demeurant pour lors a Tiffauges, par une personne incongnue a plusieurs. Il decedda en la maison de Messire Massé Grousseau ou il fut le long de sa maladie dans ce bourg de Challans le dixiesme et son corps fut ensepulture dedans Leglise de Challans le lendemain onziesme auprès de la grande porte mortuaire.

(1) Notre excellent collaborateur et ami Auguste Barrau, membre de la Société des Gens de Lettres, met la dernière main à des *Ephémérides Challandaises*, pour lesquelles il a trouvé dans les archives communales des renseignements intéressants, et dont il veut bien nous offrir la primeur de quelques pages.

Leur érudit auteur serait reconnaissant aux lecteurs de la *Revue* qui posséderaient des documents sur Challans de vouloir bien les lui communiquer pour son travail : *Notes pour servir à l'Histoire de Challans.*

N. D. L. D.

Digitized by Google

22 Juillet 1609

Le 22e du moys de Juillet 1609 fut ensepulture le corps de desfunct François Nauleau demeurant a la Chaussée Connil lequel Nauleau a son dernier testament donna a Leglise de Challans un colier d'argent vallant cinquante livres.

12-13-14 Juillet 1610

Les 12e, 13e et 14e jour du moys de Juillet 1610 furent faicts et celebrés solennellement dedans Leglise de Notre-Dame de Challans par commandement expres de monsieur l'Evesque de Luçon Armand-Jean du Plessis, trois Services generaux pour l'ame de notre tres honoré Roy de France et de Navarre et prince Naturel Henry quatriesme de Bourbon lequel fut tué miserablement de deulx coups de cousteau par un meschant appelé Francoys Ravaillac natif de la ville d'Angoulesme le quatorziesme de May dernier.

1e Mai 1612

Le 1er May 1612 decedda au village de la Cailletière en la maison de Brossard environ sur les 5 a 6 heures du matin, Francoyse Groisard fille de Mathurin Groisard. mourut en peine denfant fort miserablément fut abusé de son honneur estant en servitude a la Giziere chez Louys Gauvard par un nommé Pierre Jarny demeurant pour lors en communauté chez les Gauvard et son corps fut ensepulture par moy Germain Regnaudineau prêtre et vicaire dans l'église de Challans.

5 Juin 1612

Le vendredi 5 Juin 1612 le jour de la foire de Sainct Christophe du Ligneron dans la nuict au four bannier de ce lieu fut faict brusler et esteindu par un nommé Jehan Balanger lequel estoit privé de son bon sens et raison, Clément Roiraud. moureut en la croiance de nostre Saincte Eglise et son corps fut ensepulture dans le cimmetière de Saint Christophe.

Digitized by Google

5 Août 1613

Le 5 Aoust 1613 environ l'heure de midy lorsque le temps estoit beau serain bien calme sans aucun fouldre ni tonnoire le moulin des Bresfes apartenant a Mathurin Cornevin demeurant a la Rasliere tombit et se rua par terre et lors quil tombit Julien du gast le faisoit mouldre. Ledict moulin estoit carré et tomba lorsque ledict Dugast estoit apres et ne se fit aucun mal suivant le récit qui men a esté faict lequel est veritable.

Et en la mesme année ledict moulin comme il est porte dessus que estoit auparavant sa cheutte carré a esté maintenant reedifié par les Cornevin teurquoys (?).

20 Octobre 1613

Le dimanche 20 Octobre 1613 environ les septs heures du soir decedda a Ponthabert paroisse de Salertaine d'une mort violente Nicollas Suyre fils du desfunct Jehan Suyre vivant charpantier lequel Nicollas Suyre estant au village de Lesmonniere de ceste parroisse chez Nicollas Mousnereau le sammedi auparavant 19e du moys a travailler de son estat de charpent tomba d'unne eschelle de la hauteur d'un homme ou environ et un bois de grange fort pessant tomba sur luy qui fut le subjet de sa mort tomba sur luy au travers de son corps et le lendemain qui fut le lundi 21e jour du moys son corps fut ensepulture dedans le cimmetiere de ce lieu de Challans. L'obseque dud corps fut faict par messire Vincent Regnaudineau prêtre curé de N.-D. de Challans.

1er Décembre 1613

Le premier dimanche des Avents et premier jour du moys de Décembre 1613 environ les deulx a trois heures du soir Jehan Hylairet marchand demeurant en ce bourg de Challans estant ces jour dans la ville de La Rochelle pour faire achapt de marchandises scelon son trassfic se trouvant a larriere d'un navire fut tué d'un coup d'arquebuse ou de mousquet et son con corps fut ensepulture dans la ville de lad Rochelle.

Digitized by Google

4 Septembre 1614

Le jeudi 4 Septembre 1614, decceda sur les dix heures du matin au village des Plantes d'une mort violente Gervays Laisy vivant marchant et demeurant en Pairé paroisse de Saint-Martin de Salertaine lequel fut frappé a la cuisse gauche d'ung coup de cousteau par un nommé Vincent Seigneuret demeurant a Saint-Gervays le jour de Saint-Simphoriain 22e d'Aoust dernier et le mesme jour de son deces fut ensepulture dedans le cimmetiere de N.-Dame de Challans sur les septs heures du soir. L'obseque dud corps fut faict par moy messire Germain Regnaudineau prêtre vicaire.

11 Février 1615

Le mercredi 11 Février 1615 mourut au village de la Gaudiniere Abel Fresneau laboureur lequel trois jours auparavant l'heure de son décés le jour quil communia au corps de Jesus Christ et apres qu'il eust faict sa feste l'interrogeant sur son aage il m'acertaina qu'il avoit atteint l'aage de centz ans et plus.

19 Août 1615

La nuict du 18e venant au 19e jour du moys d'Aoust 1615, Messire Jehan Brusgnier m/ serrurier armurier demeurant en ce bourg de Challans decedda et mourut heuguenot et religionnaire. Le lendemain Monsieur de Marconnay et plusieurs aultres gentilhommes de la Religion vinrent en ce bourg pour demander un lieu pour leurs ensepultures, ils furent refusés de tous les habitants de ceste parroisse de Challans qui estoient amassés dedans Leglise et cimmetière pour sopposer et empescher quil ne fust enterré dedans le cimmetière et il fut conduict ensepulture à La Garnache dedans le cimmetière de Saint-Thoumas.

2 Septembre 1615

Le mercredi 2e jour du moys de Septembre 1615 sur les trois heures apres midy la Grosse Cloche fut coullée et fondue par un messire appellé messire Estienne de la Paix maitre-

Digitized by Google

fondeur laquelle cloche pesa deux mille trois centz soixante dix livres. Ledict m/ fondeur heut pour la fondre sentz livres.

13 Septembre 1615

Le dimanche 13e jour du moys de Septembre 1615 apres le Saint Service des Vespres fini la Grosse Cloche de ce lieu de Challans na guere fondue fut beniste par messire Vincent Regnaudineau prêtre curé a laquelle dite cloche le nom de Marie luy fut donné par Jacques Cousdriau. Sr de la Riviere et Senechal de Commequiers et Damoyselle Renée Goheau femme de Louys Hilayret escuyer Seigneur de la Jariette et de Malescot.

26 Décembre 1615

Le mardy 26e jour du moys de Décembre 1615 arriva dans ce bourg de Challans une compagnie de gens de pied conduict par Monsieur de Saint-Marc qui en estoit chef et lieutenant et Villeneusve de ceste parroisse qui estoit capitaine Monsieur de la Jariette qui estoit porte enseigne, laquelle compagnie estoit de cent hommes.

26 Novembre 1606

Le 26e jour du moys de Novembre 1606 l'église de ce lieu fut profannée a cause d'un coup de poignart qui fut donné a Charles Dodin par un nommé selon le bruit commun Urbain Chotard derrière l'autel de Saint-Nicollas ou le peuple estoit assemblé pour eslire des esgallieurs et collecteurs de la taille proclamée ensuivant. Et lad eglise fut rebéniste par la permission de messieurs de Luçon le jeudi ensuivant qui fut la feste du nouveau Saint André et fut commandée par les Sties qu'on prist trois leçons de la feste de la Dédicasse qu'on fist rassé ou raclé le sang qui estoit tombé tant sur la pierre de l'autel que sur celuy qui estoit sur le carreau qu'ailleurs devant le peuple et qu'on fist une procession generalle pour la reconciliation de lad eglise fut tout observé et garder des tesmoins de quoy jay yui voullu mettre ces presantes dans ce pappier de verité pour servir de memoire a la postérite.

Digitized by Google

(La blessure n'était pas mortelle puisque le 10 Décembre 1607 Charles Dodin est parrain de Charles Fouquet).

15 Novembre 1618

Il est a notter que dans ce moys de Novembre environ le 15e d'icelluy a paru au ciel vers le matin unne estoile ou scelon d'aultres unne commette chevelue laquelle se tenoit environ lheure de trois a quatre heures avant jour et a paru tous les matins jusques a la fin du moys suivant.

27 Janvier 1700

Le 27e de Janvier 1700 après une proclamation de bans faite tant es paroisse de Basoge en Palliers que Challans dans laquelle a été faite mention de la dispense des deux autres accordées par Monseigneur levesque de Lucon en date du 31 Décembre 1699 signée de sa propre main seau et armes et plus bas par commandement de mon dit seigneur Aubin Secretaire, a été conjoinct en mariage Messire Claude Baudry escuyer Seigneur de la Tizonniere de la paroisse de Basoge en palliers dou il a apporté certificat en datte de lonzième janvier et an que dessus signé Gaboriau curé dud Basoge controolé aux Herbiers le treize du courant signé Bourasseau avec dame Marie Renée Darnault de cette paroisse apres quil a eu apparu du controole de ce Lieu en datte du 26 courant signé de la Tombe et quiz ont eu donné Leur mutuel consentement en présence d'Esprit Baudri escuier Seigneur de la Rondardiere, de Gabriel Baudri dasson Seigneur de (?)... et d'Anthoine Baudri dasson Seigneur de Courrineau (?) et de Pierre de Vaugirard escuier Seigneur de la Jaumoniere frères oncle et cousin germain. Signé : Pierre Claude Baudry Dasson — marie renée darnault — esprit baudry d'asson — guy Loüïs baudry d'asson — gabriel Baudry d'asson — antoine baudry d'asson — pierre de Vaugirard — Denis prêtre curé de Challans.

Pour copie conforme
A. Barrau.

Digitized by Google

NOS MORTS

JACQUES DE LA DÉBUTRIE

La dernière fois que je le vis, ce fut le jour de la fête des Rois de l'an passé, alors que j'avais suivant une vieille coutume réuni à ma table quelques fidèles amis de nos glorieuses traditions nationales. Il était débordant de santé et d'esprit et nous avait régalés de sa franche gaieté et de son intarissable verve. Qui de nous aurait pu croire alors que quelques semaines plus tard, il serait impitoyablement terrassé par la mort ?

J'en reçus la nouvelle à Paris, où j'avais été appelé par l'Assemblée Générale de l'Association de la Presse Monarchique dont il faisait partie lui-même, et j'eus l'immense chagrin de ne pouvoir m'associer que de loin à la douleur des siens et à celle aussi de tous ceux qui avaient pu comme moi apprécier les éminentes qualités de son esprit et de son cœur.

Fils de M. Stanislas Majou de la Débutrie, ancien officier de cavalerie sous le second Empire, puis conseiller général de la Vendée durant de longues années, et de Madame Radegonde de Tusseau de Maisontiers, d'une ancienne famille du Bas-Poitou aujourd'hui éteinte, Jacques de la Débutrie était de par sa grand'mère le petit neveu de l'héroïque général Vendéen de Sapinaud.

Digne continuateur des grandes traditions de foi et de vaillance de sa famille, Jacques de la Débutrie fut un serviteur passionné de la cause Monarchique, et lorsqu'une mort glorieuse priva la section Vendéenne d'Action Française de son dévoué Secrétaire, Henri Esgonnière du Thibeuf, c'est lui qui fut appelé à le remplacer. On sait avec quel dévouement il remplit jusqu'au bout la mission qui lui était confiée et avec quel talent il se dépensa par la parole comme par la plume pour assurer le triomphe de la cause dont il s'était fait l'ardent champion.

C'est précisément au lendemain de la conférence qu'il était allé — bien que souffrant — donner à Saintes aux côtés de Bernard de Vesins, qu'il fut atteint du mal violent qui devait avoir raison de son magnifique tempérament d'athlète.

Digitized by Google

Mais Jacques de la Débutrie n'était pas seulement un admirable soldat de la Monarchie ; il professait de même pour l'Eglise un amour profond et un dévouement sans bornes.

Comme on l'a dit très justement, il avait la foi simple et rude, sans aucune diminution, de ces anciens Vendéens dont il savait si bien l'histoire et dont il perpétuait fidèlement le glorieux souvenir parmi nous.

Ami des Lettres et des Arts, écrivain distingué et orateur de talent, Jacques de la Débutrie avait peuplé sa belle et hospitalière demeure de Rochetrejoux de livres précieux et d'œuvres d'art au milieu desquels il aimait à vivre et à travailler. Son activité, du reste, était telle qu'entre les heures consacrées aux œuvres religieuses et politiques et celles réservées à l'administration toute paternelle de sa commune, il trouvait encore le temps de s'occuper de questions hippiques et de s'adonner avec passion, en digne petit-fils d'un grand veneur, au plaisir de la chasse à courre, tout en sachant toujours sacrifier ce plaisir à son devoir.

Le devoir sous toutes les formes fut, en effet, la règle constante de sa vie. Aussi lorsque la mort vint à lui l'accueillit-il avec calme et fit-il courageusement le sacrifice de son existence, sans une plainte, sans un murmure, confiant à ceux qui l'entouraient ses suprêmes recommandations avec une parfaite résignation.

Sa mort particulièrement édifiante fit l'admiration de tous, et ses obsèques furent une véritable et unanime manifestation de sympathies, et comme un écho fidèle des profonds regrets qu'il laissait non seulement parmi les siens et dans sa commune, mais aussi dans la Vendée tout entière.

Royaliste sans peur et Catholique sans reproche, il a pu au moment de paraître devant le Souverain Juge se rendre ce témoignage qu'il ne cessa jamais d'affirmer sa foi religieuse et de proclamer ses convictions politiques. Et c'est avec la plus sincère et la plus affectueuse émotion, que j'ai tenu à célébrer ici sa mémoire, comme celle d'un vaillant ami, tombé au service de son Roi et dans l'amour de son Dieu.

RENÉ VALLETTE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Portrait de Maraichin.

L'Exposition Charles Milcendeau. — En février dernier une exposition des œuvres de notre regretté compatriote le peintre Charles Milcendeau, a eu lieu à Paris dans la galerie Druet. A cette occasion un catalogue de ses œuvres a été publié avec un élogieux avant-propos du célèbre critique d'art Gustave Geffroy. Mais ce que ne raconte pas cette notice et que seuls savent ceux qui ont vécu à ses côtés dans les marécages du Bois - Durand, qu'évoquait dernièrement ici l'habile crayon de notre ami Fleury, ce sont les débuts du dessinateur et les forces agissantes qui ont soutenu ses premiers pas dans sa vie d'artiste. Comme on l'a justement rappelé c'est dans le Marais Vendéen qu'il trouva les meilleures sources d'inspiration et tout ce qu'il en a tiré -- harmonies grises faites de ciels lourds de pluie et de terrains trempés d'eau, sobres et fermes portraits où le caractère est marqué âprement, dessins et croquis à la fois pleins d'accents et très souples — est d'un artiste de race et sûr de se survivre.

On voit par la reproduction que nous donnons d'une des œuvres de Milcendeau, grâce à l'obligeante communication de notre confrère le *Phare de la Loire*, avec quelles sûres libertés de métier, il a su

Digitized by Google

rendre le type Vendéen du Marais dont il nous a laissé l'image fidèle, et a traduit si exactement la mélancolique poésie.

Pour le Salon prochain. — Nous sommes heureux d'apprendre que deux des dernières et très belles œuvres du bon peintre Vendéen, André Astoul, viennent d'être admises au Salon de la Nationale : le portrait de notre excellent ami M. *Charles de Suyrot*, et celui de Mademoiselle *Renée Pierny*, la gracieuse artiste de l'Odéon.

— On pourra également admirer au Salon prochain des Champs-Elysées, une nouvelle et magistrale œuvre, de notre éminent compatriote Arthur Guéniot, une statue de *Saint-Sébastien*, martyr, — tout à la fois académie et œuvre de sentiment, — où s'affirme une fois de plus son magnifique talent.

Exposition Marcel Fleury. — L'exposition, que nous avons annoncée, à diverses reprises, des vingt eaux fortes originales destinées à former une monographie nouvelle dédiée par notre maître graveur Marcel Fleury, à la belle et curieuse ville d'Angers, retient présentement l'attention des nantais amoureux des choses artistiques.

Plusieurs planches ou vignettes sont consacrées au château, mais la Cathédrale et le Musée, le Mail et le Palais de Justice, mais les Tours Saint-Aubin et des Anglais, et le logis Barrault et les ruines Toussaint et la fameuse Montée Saint-Maurice n'ont pas été non plus oubliés par l'infatigable chercheur de pittoresque.

Les amateurs de gravures vont pouvoir enrichir leurs collections d'un nouveau et superbe album.

Nos Statuaires. — En même temps qu'au Salon des Indépendants, les statuaires Joël et Jean Martel exposaient à l'Ecole spéciale d'Architecture différentes sculptures, notamment le monument de Néron, des bas-reliefs, des dessins et reproductions de monuments exécutés et des projets conçus avec Jean Burkhalter, professeur d'architecture à l'Ecole des Arts appliqués de Grenoble.

Le dernier numéro de la Revue « L'Architecture Usuelle » consacre un long et très élogieux article au Monument aux Morts d'Olonne, illustré de la vue en perspective de ce monument et des deux suggestifs bas-reliefs qui l'accompagnent. « Le Poilu, créé par le ciseau de nos jeunes et talentueux concitoyens, n'est pas le guerrier farouche criant en bondissant à l'assaut, mais le soldat stoïque, regardant la mort sans peur, en songeant à tous ceux qui l'attendent au village et ne le reverront probablement pas, hélas ! »

Digitized by Google

(Cliché inédit)

Le Monument des Morts d'Olonne

Œuvre de MM. Joel et Jean Martel, Statuaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'obligeante communication de MM. Martel nous permet de reproduire ici l'image de ce monument, qui a valu à ses auteurs les élogieuses approbations de la critique artistique de plusieurs importantes Revues parisiennes.

Un Hommage en l'honneur du Colonel Baron Taylor. — A l'occasion du 11 novembre, anniversaire de l'armistice, l'Union Nationale des Combattants de Montaigu a eu la pieuse et patriotique pensée de placer une plaque de bronze en l'honneur du Colonel Taylor, sur le monument du Colonel de Villebois-Mareuil.

Après la messe plusieurs discours furent prononcés au cimetière à la gloire des Enfants de Montaigu morts à l'ennemi par MM. Millet, Morand sénateur, de Bermond, de Tinguy, députés et le commandant Delahet, capitaine de vaisseau.

Puis le cortège se dirigea jusqu'à la statue du colonel de Villebois-Mareuil où M. Durand, conseiller général, prononça un remarquable discours en rapprochant la vie et la mort des deux colonels que la ville de Montaigu voulait honorer.

Le commandant Delahet dit aussi quelques paroles pleines de cœur puis un camarade de promotion du colonel Taylor, le colonel de Froidefond de Farges parla en termes d'une rare élévation, évoquant les souvenirs communs de deux vies souvent mêlées au hasard des garnisons. Enfin le Président de l'U. N. C. de la Vendée, M. Leroy, clôtura la série de ces beaux discours.

Le Drapeau des Mobiles Vendéens. — M. Normand, ancien officier des Mobiles Vendéens, a offert à la ville de Fontenay, à condition qu'elle en assure la conservation, le drapeau que les dames de Fontenay, offrirent en 1870, aux Mobiles de la Vendée. Ce drapeau sera pieusement remis au Musée de la Ville.

Pour le Musée des Antiquaires de l'Ouest. — M. Chauvet a déposé au Musée des Grandes-Ecoles de Poitiers 53 monnaies gauloises, données par M. Daniel Deladouespe, et provenant de la cachette de la Meilleraie-Tillay (Vendée). Elles représentent tous les types figurés et décrits dans le Bulletin de la Société, de 1921 (pp 661 à 703).

Il serait à souhaiter que M. Deladouespe, voulût bien faire également don de quelques unes de ces médailles, à notre Musée fontenaisien.

A la Bibliothèque de Nantes. — Notre ami, M. Ernest Brisson, a cédé à des conditions très généreuses, à la Bibliothèque de Nantes,

Digitized by Google

les précieux Mémoires et papiers de l'époque révolutionnaire, de son aïeul, M. Mercier du Rocher, à la condition que ces Mémoires ne soient publiés qu'après son décès.

Le Séjour de Rabelais à Fontenay. — Le 19 janvier, à la Faculté des Lettres de Poitiers, M. Plattard, professeur d'histoire littéraire du Poitou et du pays d'Ouest a fait une conférence publique sur Rabelais à Fontenay-le-Comte.

Chez les Vendéens de Paris. — Le dernier dîner des Vendéens de Paris (octobre 1922), a été présidé par notre très distinguée collaboratrice, Madame Lucie Mayen, Vendéenne de cœur et d'adoption, laquelle a prononcé au dessert, un discours d'une haute tenue littéraire, où elle a fait en termes charmants, l'éloge de la Vendée et des Vendéens.

Distinctions pontificales. — M. le vicaire général Mercier vient d'être nommé protonotaire apostolique et M. le vicaire général Poirier, prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Distinction Académique. — Par arrêté ministériel publié au *Journal Officiel* du 11 février, notre sympathique compatriote, M. Roy, numismate, directeur du service des médailles et monnaies du Musée de La Rochelle, est promu officier de l'Instruction publique.

Nos sincères félicitations.

Conférence. — Notre ami Basile Clénet a fait le 20 janvier 1923, à La Roche-sur-Yon, à la réunion d'Action Française, une conférence sur le *Caractère de la Monarchie sous l'Ancienne France.*

M. l'abbé Rousseau, l'érudit président de la Société d'Emulation de la Vendée, a fait le 24 février à La Roche-sur-Yon, une très intéressante conférence sur *Le Travail en Vendée.*

— Le dimanche 4 février, notre excellent confrère et ami, Emile Marsac, directeur de *La Vendée,* a donné, au Poiré-sur-Vie, sous la présidence de M. le vicaire général Mercier, une remarquable conférence sur la « *Répartition proportionnelle scolaire* ».

Nos Compatriotes. — Notre très distingué compatriote et ami, Joseph Aulneau, a été à l'assemblée générale des *Amis du Pays d'Ouest,* qui s'est tenue récemment à Paris, élu délégué général pour le Poitou, et coopérera en cette qualité à la préparation des fêtes

Digitized by Google

régionales qui doivent avoir lieu en juillet prochain dans la région poitevine.

Notre excellent collaborateur, actuellement en mission en Allemagne non-occupée, avait précédemment fait en Proche-Orient une enquête d'un haut intérêt, pour le compte du *Journal*.

Courrier Musical. — Le 7 janvier 1923, au théâtre de Fontenay, notre distinguée compatriote Mademoiselle Hélène Grenon, a donné avec un plein succès un nouveau concert pour lequel elle s'était assuré le concours de MM. Gaston Villa de l'Opéra, Paul Muller, violoniste et Maurice Lehuedé, violoncelliste des Grands Concerts Nantais.

Le Concert des Mutilés de Fontenay, a été en même temps qu'une œuvre de haute philantropie patriotique, une très belle manifestation d'art, à laquelle nos charmantes compatriotes, Mesdames Ouvré, Rousse-Leroux et Mademoiselle Grenon ont apporté le précieux concours de leur grand talent et de leur inlassable dévouement.

Le Syndicat d'Initiative de Fontenay-le-Comte et du Bas-Poitou vient de décider la création d'un hôtel pour touristes, en pleine forêt de Mervent, au lieu-dit la *Jolletière*

A l'Exposition des Arts du Livre, 4, rue Félibien, à Paris (du 17 au 20 mai), notre ami Marcel Fleury exposera ses jolies planches gravées du *Beau Sacrifice*, dont l'apparition en librairie tarde vraiment trop.

Remerciements. — Nous tenons à renouveler publiquement nos remerciements les plus sincères à M. Boutet-Lagrée, le mari de notre excellente collaboratrice, pour le charmant alphabet de lettres ornées, qu'il a excellemment dessiné pour la *Revue* , et dont les premières lettres illustrent le présent fascicule.

M. Boutet-Lagrée est un artiste de talent, d'origine Vendéenne et dont nous avons déjà publié plusieurs forts jolis bois gravés.

N. D. L. D. — L'abondance des matières nous oblige à remettre au fascicule prochain la suite des très intéressantes notices sur la *Marie-Jeanne, Belesbat* et *Charette et la Milice Nantaise.*

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles :

Du Comte DE PUYTESSON, fils du Marquis de Puytesson et de la Marquise, décédée, avec Mademoiselle HUBERTE DE LA CHEVASNERIE, fille du Comte et de la Comtesse Arthur de la Chevasnerie.

— de M. LOUIS ESGONNIÈRE DU THIBEUF, avec Mademoiselle JEANNE CHEVALIER, dont la famille habite la Touraine.

— De M. JEAN MERVEILLEUX DU VIGNAUX, enseigne de vaisseau, fils du vice-amiral et de Madame, née de Mont de Benque, avec Mademoiselle GHISLAINE DE MERONC, sa cousine.

— De M. PIERRE DE TINGUY DE LA GIROULIERE, avec Mademoiselle MARGUERITE DE GENNES.

MARIAGES

— Le 30 janvier 1923, en l'église Saint-Hilaire de Poitiers, a été célébré le mariage de M. JEAN BONCENNE, décoré de la Croix de guerre, avec Mademoiselle LUCE DE PINDRAY D'AMBELLE. Les deux mariés sont l'un et l'autre descendants en ligne directe de l'illustre jurisconsulte Boncenne, et Mademoiselle d'Ambelle est arrière-petite-fille du Marquis de la Fayette.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Pierre Boncenne, son frère, et Mademoiselle Boncenne, sa sœur ; Mademoiselle d'Ambelle était assistée de ses oncles, le Comte de Pindray d'Ambelle et M. Mounier.

— Le 6 février, a été célébré en l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, le mariage de Mademoiselle HENRIETTE CLAIS, fille de notre excellent ami le sympathique notaire fontenaisien, avec M. ANDRÉ DELOFFRE, attaché à la Société Générale.

En termes d'une haute délicatesse, M. l'abbé Gouelleu, curé de la paroisse Saint-Jean et ami personnel de la famille Clais, a traduit

Digitized by Google

les sentiments de tous en célébrant la réputation toute d'honneur et de dévouement des deux familles

— Le 8 février en l'église Notre-Dame de Fontenay, a été célébré le mariage de Mademoiselle JEANNE LEONARD, avec M. LOUIS BUREAU.

NAISSANCES

— Madame ANDRÉ ASTOUL, femme de notre excellent ami, le distingué peintre Yonnais, a heureusement mis au monde, le 3 janvier 1923, une charmante petite fille, qui a reçu au baptême le prénom de GENEVIÈVE.

— M. et Madame HENRI DE FONTAINES nous ont aimablement fait part de la naissance de leur fils GABRIÉL, le 8 janvier 1923.

— M. et Madame HENRY RAMPILLON DES MAGNILS sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MERCÉDÈS, le 19 février 1923.

— Le capitaine Vicomte DE CARCOUET et la Vicomtesse de CARCOUET sont heureux de faire part de la naissance de leur fils HENRI.

— Madame ALFRED LE ROUX, née de Bousquet, vient de mettre heureusement au monde son troisième fils : MAURICE.

— Le Comte et la Comtesse DE LA BRETESCHE sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MARIE-MADELEINE.

— M. et Madame PIERRE DE SUYROT, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils CHARLES.

— Madame PHILBERT GAUDIN, née Duchaine, a donnée le jour à un fils qui a reçu au baptême le prénom de MICHEL.

— Le Chef d'Escadron et Madame ALBERT ROUHIER, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils LOUIS-GUSTAVE, venu au monde à Saint-Dié, le 2 mars 1923.

— Nous apprenons également la naissance de HUBERT DURIEU, fils de M. DURIEU, avoué à La Rochelle, et de Madame DURIEU, née Maingueneau, en février 1923.

Digitized by Google

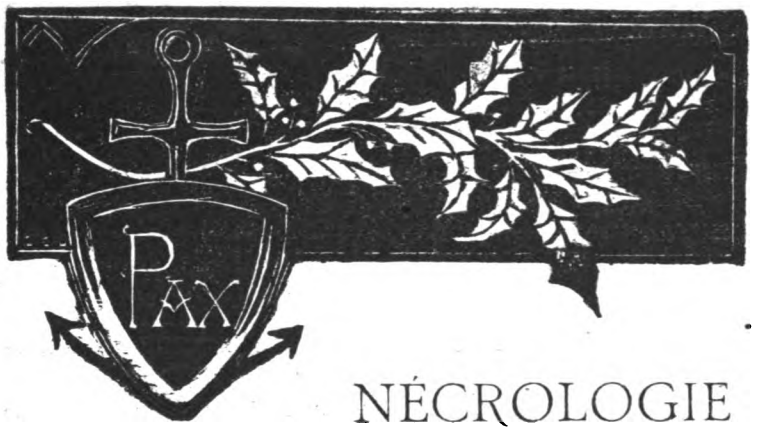

NÉCROLOGIE

Nous avons eu le grand regret d'apprendre le décès à Poitiers, le 4 février 1923, de Madame DE LA BOURALIÈRE, née Mathilde-Louise-Lydie de Goué, d'une vieille famille vendéenne.

Tous ceux qui l'ont connue, se rappellent son accueil si charmant ; mais avant tout elle fut une femme de bien et de devoir, conservant et affirmant bien haut sa foi religieuse et monarchique.

Fille de M. Louis-Adolphe de Goué et de Madame Charlotte-Lydie Avice de Mougon, elle avait épousé en 1869 M. de la Bouralière, décédé en 1908 et qui fut jusqu'au dernier jour un collaborateur et un ami de cette Revue.

Elle laisse comme enfants : le chef d'escadron et Madame de la Bouralière, Madame de Veillechèze de la Mardière, M. et Madame de Saint-Père, le chef d'escadron et Madame Gain, que nous assurons de nos plus vives et plus sympathiques condoléances.

***

C'est avec une profonde douleur que nous avons déjà enregistré la nouvelle de la mort de notre bien cher collaborateur et ami Moïse Poiraud, directeur de l'école publique de Saint-Etienne-du-Bois, et qui s'était fait un nom dans les Lettres Vendéennes, — sous le pseudonymede *Jehan de la Chesnaye*, — par ses nombreux travaux d'histoire et d'érudition, dont la plupart ont paru ici même.

Ses obsèques, auxquelles des raisons de santé nous ont empêché

Digitized by Google

à notre grand regret d'assister, ont été célébrées en l'église de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, le 24 décembre 1922.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Pierre Maratier, instituteur public à La Roche-sur-Yon ; Hervé, instituteur public à Olonne ; M. le Maire de Saint-Etienne-du-Bois et son frère, tous amis personnels du défunt.

M. Crépeau, instituteur à Falleron, portait une couronne offerte par le personnel du canton de Palluau. Le deuil était conduit par Madame Poiraud et sa fille, Madame et M. Favreau, instituteurs à Aubigny, Madame et M. Roux, instituteurs à Bournezeau, beaux-frères du regretté disparu.

Au cimetière, M. Crépeau, au nom de l'Administration et des instituteurs du canton de Palluau, puis M. Guérineau, pharmacien, fils d'un ancien instituteur de la Chaize-le-Vicomte, pays d'origine du défunt, célébrèrent ses qualités professionnelles et littéraires en lui adressant le suprême adieu.

Dans notre prochain numéro nous nous ferons un devoir de saluer comme il convient la mémoire de l'ami fidèle et du précieux collaborateur que nous avons perdus en Moïse Poiraud.

***

— M. Raymond EMERIT, fils de l'excellent typographe de l'imprimerie de la *Revue*, décédé à l'âge de 19 ans, à Fontenay-le-Comte, le 9 janvier 1923.

— M. Frédéric de LOYS, beau-père de notre ami, M. le Vicomte Henri de Grimouard, décédé à Tours, le 23 janvier 1923, à l'âge de 67 ans.

— M. Césaire PAGEAUD, décédé à Fontenay-le-Comte, dans sa 83e année, le 20 janvier 1923.

— Madame DUTIER, grand'mère du Comte et de la Comtesse H. Lair et du Comte et de la Comtesse H. du Fontenioux, décédée en janvier 1923, en son hôtel de Beaugé (Maine-et-Loire), dans sa 94e année.

— Madame JACOBSEN, née de Tinguy de la Giroulière, décédée aux Granits, le 2 février 1923, dans sa 87e année, et dont les obsèques ont été célébrées le 5, en l'église de Beaufou.

— Madame Frédéric de LOYS, née Lucienne Barbier, belle-mère de notre collaborateur et ami, M. le Vicomte de Grimouard, décédée

Digitized by Google

à Tours le 5 février, et dont l'inhumation a eu lieu à Poitiers le 8 février.

— Madame la Comtesse DE LINIERS ET DE BUENOS-AYRES, décédée le 8 février 1923, au château du Pontjarno (Deux-Sèvres).

— Madame la Vicomtesse CHARLES RENAUD, née Ernestine Guitton, mère de notre confrère et ami, M. Henri Renaud, avocat et homme de Lettres, décédée le 8 février 1923 à La Roche-sur-Yon.

— Madame la Marquise AYMER DE LA CHEVALERIE, née de Beaumont d'Autichamps, décédée le 9 février 1923, à l'âge de 75 ans, au château de la Guichetière, et dont les obsèques ont été célébrées le 12, en l'église de Secondigny, (Deux-Sèvres).

— M. RENÉ MOINARD, décédé à Foussais, le 10 février 1923.

— M. CÉLESTIN GRENON, père de Mademoiselle Hélène Grenon, la distinguée professeur de piano et compositrice fontenaisienne, décédé le 13 février 1923, dans sa 76e année, à Fontenay-le-Comte.

— Madame LOUISE MOUNIER, née Camille de Pindray d'Ambelle, décédée le 11 mars 1923, au château de la Coindrie.

— Nous avons également le très grand regret d'enregistrer la mort de Madame ARTHUR DEVIGNE, née Zélie Boin, mère de notre excellent confrère et ami Paul Devigne, décédée le 11 mars 1923 à La Bouteille (Aisne) dans sa 65e année.

— Madame DESJONCHERETS, belle-mère de notre confrère et ami, Henri Bourgeois, décédée à Boisjoli, près les Moutiers-les-Mauxfaits, le 25 mars 1923, dans sa 86e année.

— M. PAUL-SAMUEL-ALFRED AUDE, docteur en droit, ancien notaire, rédacteur au Crédit Foncier de France, décédé à Paris, le 28 mars 1923, à l'âge de 52 ans.

A toutes les familles que ces morts mettent en deuil, nous adressons nos plus vives condoléances.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Au début de cet article nous avons le très grand plaisir d'enregistrer le mérité succès que les *Contes et légendes du Bocage Vendéen*, de notre distingué collaborateur M. le docteur Boismoreau, ont obtenu du public lettré.

Et c'est avec une égale satisfaction que nous accompagnons ces lignes, du charmant dessin que notre ami Marcel Fleury y a consacré au vieux et pittoresque château de Saint-Mesmin.

Pour répondre aux questions qui nous ont été posées par différents correspondants, rappelons à ce propos que le volume est en vente chez M. Pajot, libraire à Fontenay-le-Comte, et à la Maison du *Livre de France*, 42, boulevard de Port Royal, à Paris (Prix : 10 francs).

— Notre distingué collaborateur M .le docteur Robert, de Soullans, en littérature, Jean Yole, a publié dans la *France Nouvelle* (1) de février, mars, 1922, une très captivante étude sur le *Poitou*, sous la rubrique : *Le Pays de France.*

— Sous ce titre : *Une Chapelle croûlante*, notre érudit collaborateur, E. Gauvrit, a donné dans le *Publicateur* du 4 mars 1923, un très intéressant article sur la chapelle mariale de Notre-Dame de la Boule, ou chapelle de Gimonneau, située sur le territoire de la Chapelle-Achard, qui avait été fondée par testament en 1844, par

Digitized by Google

M. Antoine-Hippolyte-Théophile du Parc, ancien payeur des Deux-Sèvres et qui faute de ressources et d'entretien menaçait de s'écrouler. La madone et l'autel seront transférés en l'église paroissiale.

— Notre savant collaborateur, M. le chanoine Boutin, a fait paraître dans le journal *La Vendée* (n° du 24 décembre 1922 et suivants) une très émouvante notice sur Jeanne-Marie-Magdeleine d'Aux, des *filles de Notre-Dame à Fontenay-le-Comte*, une des nombreuses victimes de la Révolution, en Vendée.

— Notre excellent confrère et ami, Paul Devigne, prépare un roman, dont l'action doit se dérouler en Vendée, et qui aura pour titre : *En dépit du passé.*

— De la *Semaine Catholique* de Luçon, du 28 octobre au 5 novembre 1922, M. l'abbé A.-D. Poirier, sous ce titre : *A propos d'un Centenaire Vendéen*, donne un bref et très intéressant historique de la *Fondation du Petit Séminaire des Sables*, qui vint au lendemain de la Révolution occuper l'ancien monastère des Bénédictines de Sainte-Croix, créé en 1631, par Charlotte Flandrine de Nassau, abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

— Nous recommandons à tous nos lecteurs de se munir de la nouvelle édition de l'*Annuaire de la Vendée 1923* ; donnant 25.000 noms et adresses, et en vente à l'imprimerie Grillard, 3, place de la Préfecture, La Roche-sur-Yon, pour le prix de 8 francs (franco par poste pour 9 francs).

R. DE THIVERÇAY.

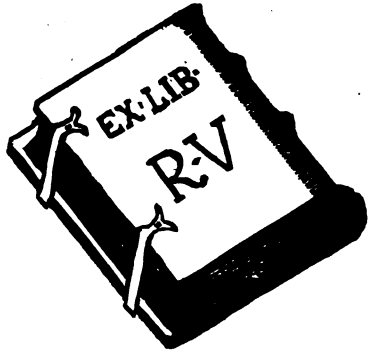

(1) Revue mensuelle, Paris, 286, Boulevard Saint-Germain, le n° 2 fr.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD.

Digitized by Google

LE CULTE DES LETTRES EN BAS-POITOU

POÈMES INÉDITS de NICOLAS RAPIN

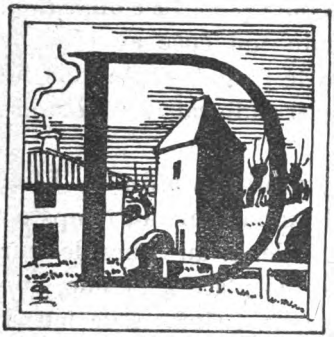

DEPUIS que nous avons publié dans la *Revue du Bas-Poitou*, quatre lettres inédites de Rapin, deux poèmes inédits de notre poète poitevin sont tombés sous nos yeux. Ils se trouvent dans les papiers d'Agrippa d'Aubigné conservés au château de Bessinge, que leur détenteur, M. Tronchin, avait mis fort gracieusement à notre disposition. Le premier est en français, l'autre en grec. L'un et l'autre développent le même thème. Ce sont les plaintes pathétiques que profère Marguerite de Valois, la reine Margot, épouse divorcée de Henri IV, lorsque revenue à Paris après un long exil, elle trouve à la cour de France Marie de Médicis en possession de sa place et de ses prérogatives.

Digitized by Google

La lettre à laquelle sont joints ces poèmes nous apprend que Rapin avait déjà traité le même sujet en vers latins. Elle est adressée « à Monsieur d'Aubigné, gouverneur pour le Roy à Maillezais ». Elle a été écrite un vendredi 17 Mars. La date de l'année, qui n'est pas marquée, n'est pas malaisée à rétablir : c'est 1605, 1606 ou 1607, puisque le retour de Marguerite, qui a inspiré le poème, est de 1605 et que le 17 Mars 1608 Rapin était mort.

A l'époque où il composait ces poèmes, il goûtait depuis quelque temps les délices d'une studieuse retraite. Après avoir résigné sa charge de grand prévôt de la connétablie (1599), il s'était retiré dans le manoir de Terre-Neuve, qu'il avait fait construire aux portes de Fontenay-le-Comte, sa ville natale. Là, il s'adonnait à la lecture des anciens et à la poésie. Il avait passé la soixantaine et il apprenait à tourner des vers grecs !

Sa bonne fortune voulait qu'il y eût dans son voisinage, à trois lieues de Fontenay-le-Comte, un homme d'épée, versé comme lui dans les lettres et la poésie, Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais depuis 1588. Le compagnon de guerre du Béarnais avait pendu son épée au croc, le royaume étant en paix. Son activité était tournée vers les lettres : il achevait ses *Tragiques* et rédigeait son *Histoire universelle*.

Entre Rapin et d'Aubigné, il y avait des affinités. L'un et l'autre avaient été formés par l'humanisme au temps où il triomphait avec la Pléiade ; tous deux, au cours de leur carrière militaire, avaient réservé une place à l'étude, aux lettres, à la poésie. Un commerce de visites et de lettres s'établit entre eux, dont il nous reste quelques témoignages dans les œuvres de Rapin et dans des poèmes latins d'Agrippa d'Aubigné, conservés à Bessinge et jusqu'à présent demeurés inédits.

Ils se rencontraient à Maillezais, à Terre-Neuve, ou encore à Souil (1), petit bourg situé à l'orée du marais de Maillezais,

(1) « Sæpissime conveniebant Solii, qui pagus est ad auram [sic] paludis Maleacensis » (Ms. Tronchin, t. VI, fol. 52. Inédit).

Digitized by Google

à mi-chemin entre cette ville et Fontenay. Sur la terre ferme, on usait de la voiture de Rapin. Mais, pour traverser le marais, les voies ordinaires de communication (1) étaient les routes d'eau, les « achenaux » et les «biefs ». On montait donc dans la barque d'Agrippa d'Aubigné (2), un de ces bateaux à fond plat, peints en noir, encore en usage dans la région, et que nos humanistes comparaient à la barque de Charon. Un jour, une de ces barques chargée de trois personnes, dont on n'apercevait dans la brume que les têtes et deux bras, avait évoqué dans leur esprit nourri de légendes antiques la vision de Géryon, le monstre tricéphale (3), jouant au bord de l'Océan. Une autre fois, en sautant de la barque sur la terre ferme, d'Aubigné saluait Rapin d'un hexamètre improvisé et il attendait que son confrère achevât le distique (4). Ces rendez-vous offraient à nos deux humanistes des régals d'érudition. Ils se communiquaient leurs vers. La préface des *Tragiques* nous avertit que Rapin, « un des plus excellents esprits de son siècle », blâma dans cet ouvrage l'invention des tableaux célestes, au livre des *Fers*. Sur ce différend, Scévole de Sainte-Marthe fut pris comme arbitre et décida en faveur d'Agrippa d'Aubigné (5).

Ils se délassaient à table. Une note des manuscrits Tronchin mentionne un banquet auquel prirent part un grand nombre de doctes convives (6). Une épigramme latine nous

(1) Voir Et. Clouzot, *Le Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay* (1903) p. 175

(2) « Cymba mihi curæ est, carpenti sit tibi cura:
Terra ego vector ero, tu mihi vector aquis. »
(Ms. Tronchin, t. VI, fol. 52.)

(3) « Tres una in cymba, vector sedet integer unus
Et duo dimidii cymbam ope cruris agunt
Cernuntur tantum duo brachia, cruraque bina
Implexis uno corpore corporibus.
Et tria cum triplici capita extent corpora, credas
Geryonem extremo ludere in Oceano. »
(*Œuvres* de Rapin, éd. de 1610, p. 29.)

(4) Ms. Tronchin, t. VI, fol. 52.

(5) Sur l'intérêt de cette discussion et son rapport avec les théories classiques, voir l'excellent *Agrippa d'Aubigné* de S. Rocheblave, p. 101.

(6) Ms. Tronchin, t. VI, fol. 52.

Digitized by Google

apprend encore que Rapin, ayant perdu aux échecs, s'acquitta de l'amende par le don d'un livre de contes (1).

Les deux poètes étaient donc liés d'amitié. La lettre qui accompagne les deux poèmes sur la reine Margot donne une idée de l'aimable familiarité qui régnait dans leurs rapports. Rapin écrit à d'Aubigné pour l'entretenir d'une petite fantaisie que la lecture de Rabelais lui a suggérée. Pour savoir si la paix du royaume était menacée, il a consulté Virgile, en ouvrant son livre au hasard, comme Pantagruel « explora par sors Virgilianes » quel devait être le mariage de Panurge (2). Et la réponse de Virgile l'a rassuré. Voici le texte de cette lettre curieuse et celui de l'un des deux poèmes qui l'accompagnent.

[Suscription.]

A Monsieur
Monsieur d'Aubigné, gouverneur pour le Roy
à Maillezay.

Monsieur,

Je ne vous veulx longtemps garder la nouvelle que j'apri au retour d'avecques vous, par une lettre que je trouvay à Terre-neuve. C'est une dame curieuse de sçavoyr si la guerre sera, pour la crainte qu'elle a que son mary y aille. Elle mande qu'elle a sceu ce jour mesme que tout est rompu et que les troupes ne passent oultre; bref, on revient au logis. Des moyens, ni de la cause, il ne s'en dict rien. La glose n'en parle point. La dessus, je trouvay un Virgile sur ma table et en ce doubteux discours je voulu fantasticquement tirer au sort si je trouveray quelque chose à ce propos. Vous sçavez que maints gens de bien en ont usé ainsi et Mr Françoys Alcofrybas Nasier nous en donne de bonnes et. sainctes instructions. Je tiray donq, rite deos prius apprecatus, et arrivay sur le quart des Georgiques, où les deux premiers vers de la page droicte estoyent tels :

« Hi motus animorum, atque haec certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent. »

Vous ne sauriez croyre combien cela m'a servy à croyre que la nou-

(1) Ms. Tronchin, t. VI, fol. 46: « Ad Rapinum qui victus ludo latrunculorum cumque de fabulis certasset cum Alb. vere fabulas elegantes misit.»

(2) *Tiers-Livre de Pantagruel*, ch, x.

Digitized by Google

velle de la dame est véritable. Et de meshuy me confirma en cette asseurance que tant que nostre Roy vivra, à qui Dieu doint bonne, longue et heureuse vie, nous serons maintenant en paix et n'aurons que fayre d'aller nous enrôler aux colonies et peuplades de.... Riez en, s'il vous plaist, mais je prend grand plaisir à le croire ainsi :

Je vous envoye les vers françoys et grecs : vous avez les latins ; vous en ferez cas comme venant d'un novice et encore peu versé à la façon de la langue ; mais qui est..... tant qu'en sçauriez jamais desirer.

La Tousche (1), ce vendredi XVII^e^ mars.

Votre humble et plus obeissant serviteur,

M. RAPIN.

O France, o grand Paris, doux séjour de mes peres,
Où mon ayeul (2), mon pere (3) et où troys de mes freres
L'un de l'autre heritier, par ordre, ont esté Roys (4) ;
O grosses tours du Louvre, o dorées paroys,
Me congnoissiez-vous plus ? Hélas ! si suys-je celle
Qu'avez veue au berceau nourrir à la mamelle,
Qu'avez veue eslever pres de la Royauté,
Aux déesses égale en pompe et en beauté,
Dont deux grands corrivaulx (5) eurent l'âme jalouse,
Maintenant d'un grand Roy et la veuve (6) et l'épouse
Et Royne seulement de tiltre et en blason.
Je sors d'un creux rocher où j'ay tenu prison

(1) La Tousche-de-Sérigné, à une lieue au nord de Fontenay, était une métairie achetée par Rapin en 1584. Il y résida en 1599, en attendant que l'architecte Jean Morisson lui eût bâti le manoir de Terre-Neuve. Cf. B. Fillon, *Les plaisirs du Gentillhomme champêtre*, p. 24.

(2) François I^er^.

(3) Henri II.

(4) François II, Charles IX, Henri III.

(5) En 1571, le Duc de Guise passait pour rechercher la main de Marguerite. Un an après elle était mariée au roi de Navarre. Voir les *Mémoires* de Marguerite de Valois, édition de Paul Bonnefon (Paris, Bossard), p. 58-60.

(6) La dissolution du mariage de Marguerite et de Henri de Navarre, devenu roi de France, avait été prononcée en 1599. Marguerite gardait son titre de Reine.

Digitized by Google

Long temps sur le coupeau d'une affreuse montagne (1).
Mais le cruel destin qui partout m'accompagne
Me donne encore icy de nouveaux arguments
Pour me percer le cœur de plus aygres tourments
Quand il fault que, vassalle et sugecte, je cède
A celle qui mon lit de mon vivant possède (2),
Que j'adore un enfant pour Roy deja receu (3)
Qui devroyt, par les loix, de mes flancz estre issu.
Mais quoy ? Le temps n'est plus d'avoir recours qu'aux [larmes.
Pieça de mon epoux le bonheur et les armes
M'ont faite criminelle, et le meilleur enfin
Est de céder aux dieux et soubscrire au destin.
O douleur ! Ay-je pu mon visage contraindre ?
M'abaissant à prier ceulx qui me souloyent craindre ?
Oh ! ne croyez donc plus que je vive en ce corps.
Toutz les jours peu à peu se rompent les accords
De ma chétive vie et la Parque puyssante
Veult que d'un long trespas les longs aboys je sente ;
Justement, puys qu'en moy, descendant au tombeau
La dernière du nom, finira le flambeau
Du grand nom des Valoys, dont l'illustre lumiere
Long temps entre les Roys a paru la premiere.

⁂

L'intérêt de ces poèmes inédits est dans les renseignements qu'ils nous fournissent sur l'humanisme à la fin du siècle de la Renaissance. Ils nous montrent quelle place les littératures anciennes tenaient alors dans la vie intellectuelle des poètes formés à l'école de Ronsard. Elles restent les

(1) Le château d'Usson, où elle avait été enfermée en 1586, par ordre de Henri III, sous la garde du marquis de Canillac, gouverneur de la Haute-Auvergne, pour avoir pris parti pour la Ligue contre le roi de France et contre le roi de Navarre. Elle en sortit en 1605 pour venir résider à Paris où elle mourut le 27 mars 1615.

(2) Marie de Médicis, reine de France dpuis l'année 1600.

(3) Louis, dauphin, né en 1601.

Digitized by Google

modèles et les sources de leur art. Avec une application singulière, toute leur vie ils lisent, ils traduisent, ils imitent les poètes antiques, particulièrement les latins. Rapin, sexagénaire, s'exerce même à composer des vers grecs. Un thème poétique, comme les plaintes de Marguerite de Valois, est d'abord une matière à mettre en vers latins, puis en vers français et grecs. En voyage, loin de ses livres, réduit aux seules ressources de sa mémoire, il est capable d'écrire d'affilée plus de quarante distiques. Ainsi la poésie latine continue de vivre chez nous, après que les poètes de la Pléiade ont « illustré » notre langue. Ecrire en vers latins est un des jeux favoris de tous ces humanistes, qui entretiennent avec les écrivains anciens un commerce quotidien.

J. PLATTARD.

Digitized by Google

La Révocation de l'Edit de Nantes

ET LE

PROTESTANTISME EN BAS-POITOU

AU XVIII[E] SIÈCLE

(*Suite*) [1]

Nous arrivons à l'année 1702. D'Ableiges quitte le Poitou. Il se vantait d'avoir bien travaillé durant son intendance. « A l'égard des affaires de la religion, disait-il, je les ai mises en état de voir finir le calvinisme sous peu si la guerre n'était pas survenue. Ce dont je peux assurer Sa Majesté, c'est que toute la noblesse est convertie et que les principaux des gentilshommes donnent aujourd'hui l'exemple aux autres». Nul doute qu'il ne s'abusât sur son succès. Le Bas-Poitou n'était paisible que parce qu'une liberté quasi complète était laissée aux nouveaux convertis. Ceux-ci vivaient absolument en dehors de la discipline catholique, ne prenaient aucune part aux sacrements et pratiquaient en foule les « mariages d'adouage », sortes d'unions libres formellement condamnées par le clergé.

De cette paix relative la guerre étrangère et la crainte de complications intérieures étaient peut-être les causes les plus certaines. A partir de 1715, le Régent qui n'est pas engagé dans la lutte autant que Louis XIV, proclame et

(1) Voir le 1[er] fascicule de la *Revue*, 1923, p. 9 et suiv.

Digitized by Google

pratique une tolérance relative. « Il faut, disait-il à propos des protestants, plus de modération à leur égard, en se servant des voies de douceur, d'instruction et de remontrances, sans donner dans le zèle indiscret de quelques missionnaires souvent suivis par les magistrats, ni les vexer, pour les contraindre à des choses que Dieu seul a la faculté d'opérer ». Politique libérale, dont les protestants se hâtèrent de profiter et même d'abuser. Les assemblées recommencèrent au pays de la Châtaigneraie. Il fallut bien faire appliquer la loi, et en 1719 un prédicant fut pris et pendu en Bas-Poitou. Supplique au Régent, qui maintint les termes des ordonnances, tout en recommandant une certaine modération dans leur application.

La résistance religieuse a du reste changé de nature et de passive est devenue active. Les protestants ne luttent plus désormais pour se soustraire aux pratiques catholiques, ils veulent réorganiser leurs églises. En vain une randonnée de Grignon de Montfort en 1715-1716 enthousiasme le Bas-Poitou et produit quelques conversions, en vain l'éloquent abbé Groult naguère auxiliaire de Monseigneur de Barrillon multiplie ses exhortations, les calvinistes s'endurcissent dans l'hérésie. Lorsque la déclaration sur la Religion du 19 mai 1724 veut remettre en vigueur le système de contrainte de 1686, il est trop tard. Trente-huit années de persécution et de résistance à une loi terrible ont fortifié les âmes. Dès août 1722, le fameux ministre Antoine Court écrivant à Saurin pouvait affirmer : « les campagnes sont blanches, il y a une abondante moisson à faire... ; le Poitou n'attend que des ouvriers armés de faucilles. » Il ne tarde pas à apparaître que l'effet de la déclaration est manqué, les « mariages d'adouage » deviennent plus fréquents que jamais, les assemblées se tiennent désormais dans tout le Bocage. Signe caractéristique : depuis déjà longtemps on laisse de côté le terme de « nouveau catholique » pour n'employer que ceux de « réformé » ou de « religionnaire » comme autrefois.

Vers 1740, le calvinisme bas-poitevin se réorganise définitivement sous la direction du languedocien Viala. Les cinq églises de Saint-Jouin-de-Milly, Moncoutant, Pouzauges,

Digitized by Google

le Boupère, Mouilleron se retrouvent vivantes avec 1.600 fidèles. En 1744, se tient à la maison de Lussaudière, en Prailles, le synode du Haut et du Bas-Poitou.

Tant d'audace ne pouvait laisser le gouvernement indifférent. L'intendant ne « tolérait les assemblées que faute d'avoir la force en main pour les réprimer ». A la suite du synode de 1744, il fut procédé à quelques arrestations. Le 24 mars 1747, à Moncoutant, des sergents du roi occupés à la capture de relaps notoires furent attaqués par les protestants du lieu et quelques-uns blessés. Cette échauffourée fit grand bruit ; mais les esprits étaient bien changés depuis la Révocation ; les catholiques eux-mêmes plaidèrent en faveur de l'apaisement et les condamnations prononcées furent relativement douces. Cependant une grande querelle agitait l'église du Désert: deux ministres Pradon et Dubesset intriguaient et se querellaient pour obtenir la première place. Tous deux, traqués par les gens de l'intendant, quittèrent bientôt le Bas-Poitou, et en 1756 les églises furent réorganisées. C'en était fini des persécutions et des vexations Sous l'administration de Blossac qui dura trente-cinq années, le conflit s'apaisa définitivement.

Quand fut promulgué l'édit de 1787 qui accordait aux religionnaires la liberté civile et religieuse, une situation de fait se trouva ainsi régularisée, que les protestants avaient depuis longtemps obtenue par leur ténacité. Ils se retrouvèrent toutefois moins nombreux. Un recensement de 1760 accorde aux églises du Bas-Poitou 4.033 fidèles ; mais il convient dans l'appréciation de ce chiffre de tenir compte des vides causés par l'émigration.

Le récit s'arrête au moment où la question protestante est réglée dans un sens favorable à la liberté religieuse. Alors éclate la Révolution, qui transforme ceux dont les ancêtres n'avaient pas toujours fait preuve d'une tolérance suffisante en victimes combien plus tragiques celles-là.

Telles apparaissent marquées ici par des notations rapides les principales phases du conflit ; mais ce trop court résumé ne peut prétendre à rendre compte de toute la riche matière historique mise en œuvre.

Digitized by Google

Il reste à examiner un autre aspect à peine moins important, plus original encore peut-être du travail de François Baudry, je veux parler de ce que l'auteur appelle les « Conséquences de la Révocation » : titre qui ne satisfait pas absolument, car enfin toutes les luttes que nous avons vu se dérouler sur le sol vendéen pendant plus d'un siècle, sont bien les conséquences politiquement et socialement les plus immédiates et les plus importantes de l'édit. Quoiqu'il en soit, le chapitre premier de cette seconde partie a trait à l'émigration provoquée par les mesures royales. A l'aide des documents consultés aux archives des Affaires étrangères, à celles de la Guerre, aux Archives nationales, la question est étudiée sous tous ses aspects. Des détails précis et entièrement inédits sont fournis sur les personnalités de l'émigration, les routes suivies par les fugitifs, les agences d'émigrants. L'auteur a réussi à jalonner l'itinéraire emprunté par ces derniers en 1715 par Clisson, Nantes, Vitré, Granville. Un essai de catalogue nominatif des émigrés protestants du Bas-Poitou depuis 1681 comprend 1.100 noms, accompagnés de renseignements sur les dates d'émigration, les familles et les biens des réfugiés. Nul doute que cette nomenclature ne rende de grands services aux futurs historiens de la Vendée.

L'émigration commença dès l'année 1681, un peu avant les dragonnades, et fut provoquée par les tracasseries auxquelles étaient déjà en butte les huguenots. Elle aboutit en Angleterre. Après un temps d'arrêt, elle reprit avec une «violence effrayante» à l'automne de 1682, en même temps que les dragons arrivaient en Bas-Poitou; le maximum des départs fut atteint en 1686, mais ils continuèrent pendant plusieurs années encore.

Pourtant l'édit de Révocation n'autorisait que la seule émigration des pasteurs. Quant aux autres religionnaires, défense formelle leur était faite de sortir de France. Toute désobéissance entraînait la peine des galères, si le fugitif tombait aux mains des juges royaux, et en tous cas la confiscation de ses biens. Ces rigoureuses mesures reçurent une application assez étendue. Cruautés bien inutiles : les

Digitized by Google

galériens du Bas-Poitou, malgré de terribles souffrances moururent tous fidèles à leur foi et l'émigration continua aussi longtemps que la persécution.

Les réfugiés vendéens s'étaient d'abord dirigés vers l'Angleterre, principalement sur Londres. Les Anglais leur offrirent une généreuse hospitalité ; ils furent moins bien accueillis par le roi Jacques II, qui détestait « ces républicains » et aurait voulu « voir tous les fugitifs dehors ». Plus tard, sous la dynastie d'Orange, la situation s'améliora. La Hollande où les souvenirs des dessécheurs de marais envoyés là-bas par Henri IV étaient sans doute encore vivants, reçut également un nombreux contingent de Bas-Poitevins, qui se fixèrent dans les grandes villes et surtout à la Haye. Malgré toutes les interdictions, ces malheureux emportaient d'argent et d'effets ce qu'ils pouvaient, et ces *impedimenta* augmentaient encore le danger d'être reconnu en cours de route. Ceux qui ne réussirent pas à mobiliser leur fortune sous une forme ou sous une autre, furent bien vite à la charité publique des étrangers qui les avaient accueillis. Plusieurs auraient pu recevoir quelques subsides des parents restés au pays et qui souvent jouissaient des revenus de l'émigré. Il semble que l'égoïsme l'emporta presque toujours, on oublia l'absent qui fut vite considéré comme un gêneur. Somme toute les émigrés menèrent une existence pénible, d'autant plus que beaucoup appartenaient à des classes peu aisées.

Peut-on évaluer le nombre de ces fugitifs ? Difficilement semble-t-il. Le courant d'émigration dura tout un siècle et fut d'une remarquable irrégularité. Jusqu'ici les évaluations très variables des historiens poitevins reposaient sur des bases peu sures. Tout compte fait, selon Baudry qui a consulté toutes les sources essentielles, le chiffre des émigrés a pu atteindre 2.000 : chiffre considérable en regard de celui de 14.000 huguenots à l'époque de la Révocation. Toutefois, dans l'ensemble du Bas-Poitou, le dépeuplement fut à peine apparent, sauf pour certains cantons : ceux de Mouchamps, Pouzauges, Moncoutant et Fontenay.

Et puis, il ne faut pas envisager seulement le nombre,

Digitized by Google

mais encore la qualité des fugitifs ; cela nous amène à l'examen d'un autre aspect du problème : celui des conséquences économiques de la Révocation.

Il arriva souvent qu'avant de quitter leur pays les protestants réussirent à monnayer leur fortune territoriale, en vendant leurs biens à vil prix. Première perturbation. D'autre part, les biens de l'émigré ou du mort relaps étaient saisis et séquestrés. Les héritiers pouvaient demander leurs mise en possession, mais on objectait aux uns leur parenté mal établie, aux autres leur qualité de nouveaux ou faiblement convertis. Pourtant le fisc ne se considérait pas comme un vrai propriétaire, d'autant moins que «la confiscation n'avait pas de lieu en Poitou », et presque toujours à son retour au pays l'émigré rentrait en possession de sa maison et de son champ.

A l'origine, cette saisie s'opéra sur des biens nombreux et importants, puisque trois ans après la Révocation, elle rapportait au fisc 25.000 livres de revenu. Ce revenu, l'Etat ne se l'appropriait pas, mais l'employait à subventionner les couvents où étaient élevés les enfants des nouveaux catholiques.

La gestion de ces biens produisit d'assez piteux résultats matériels. Le possesseur administratif négligeait les grosses réparations des maisons et des fermes saisies, qu'il avait louées à des prix dérisoires ; des terres restaient en friche. Il semble de plus que certains agents du fisc commirent des malversations, tel ce Sabourin, sénéchal de Mareuil, dont la fortune s'éleva rapidement de 50 livres de revenu à quelque 300.000 livres de capital. Peu à peu de nombreux retours d'émigrés diminuèrent l'importance de la gestion fiscale. Le 1er janvier 1776, seulement quarante-deux biens de religionnaires étaient administrés par le fisc, dont un quart environ sis à Moncoutant, et les revenus n'en atteignaient plus que 3.854 livres 11 s. 8 d.

Sur ce point, les résultats économiques de la Révocation furent donc nettement fâcheux. On a prétendu aussi que le commerce et l'industrie textiles du Bas-Poitou, si prospères au XVIIe siècle furent ruinés par l'émigration des artisans

Digitized by Google

calvinistes, qui allèrent porter leurs bras et leur savoir technique aux fabriques d'Angleterre et des Pays-Bas. Or en contrôlant de près et en complétant les informations de ses devanciers François Baudry en est arrivé à penser que leurs conclusions étaient fort exagérées sinon tout à fait faussés. Première constatation : les fabrications de toiles ne diminuèrent pas pendant les années qui suivent immédiatement la Révocation. La décadence ne commença nettement que depuis 1698 ; c'est évidemment l'époque où l'émigration populaire prend sa véritable ampleur, les fugitifs de 1685 ayant été surtout des nobles, et dès lors le déclin s'accentuera d'année en année. Mais il ne peut en aucun cas être fait état pour l'expliquer des seules répercussions des mesures prises contre les protestants. Les vraies causes de la ruine d'une florissante industrie sont faciles à découvrir ; énumérons-en quelques-unes : la misère du pays, la guerre étrangère fermant les débouchés, la concurrence anglaise, une réglementation trop minutieuse du commerce, la concurrence des toiles peintes. Les artisans, s'ils émigrent en partie, quittent en bien plus grand nombre le métier, qui ne nourrit plus son travailleur pour aller cultiver leurs terres.

On voit jusqu'à quelle profondeur François Baudry a retourné le vaste champ qu'il avait décidé d'explorer. Ses conclusions comme son récit dénotent un esprit pondéré qui sait rester impartial avec peut-être un certain ton favorable aux protestants ; n'est-ce pas naturel, puisqu'ils sont les persécutés, qualité qui rend toujours sympathique ? Il n'a pas manqué cependant de noter les torts de chacun à son avis et le trouble que cette malencontreuse minorité née de nos malheurs civils du XVI^e^ siècle maintint si longtemps en Bas-Poitou. Ce qu'à distance reproche surtout l'historien aux auteurs de l'édit de Révocation c'est l'échec de leur œuvre, certainement inopportune, qui revêtit des formes incompatibles avec le but recherché et fut poursuivie selon des méthodes maladroites et trop dures.

L'ouvrage que nous venons d'analyser met au point définitivement pour le Bas-Poitou les grandes lignes de cette triste histoire. Il convient de remercier les éditeurs d'avoir

Digitized by Google

annexé au récit plus de 260 pages de pièces justificatives. Rien ne vaut pour pénétrer l'esprit d'une époque la lecture de ces documents qui étayent chaque chapitre et presque chaque page du texte. J'aurais aimé trouver *in fine* une table alphabétique des noms de lieux et de personnes. Nul doute que l'auteur, s'il eût vécu, ne nous l'eût donnée. Tel quel, avec ses inévitables imperfections de forme beaucoup plus que de fond, l'ouvrage a une solide valeur.

L'un de ses pairs, M. Henri Stein, prononçait quelques jours après la mort de François Baudry dans une assemblée de la Société de l'Ecole des Chartes les paroles suivantes : « Si la destinée n'eût pas enlevée si tôt François Baudry en même temps qu'à l'affection des siens aux recherches historiques où il se complaisait, nous eussions pu fonder quelque espoir sur ce jeune homme que l'Ecole des Chartes aime à revendiquer pour l'un de ses meilleurs disciples. D'un naturel affable et sympathique, d'allure franche et sérieuse, il était capable de faire progresser nos études ». Eloge mérité. Je voudrais que les lignes qui précèdent aient fait suffisamment ressortir tout ce que déjà François Baudry avait su réaliser dans le domaine historique et les promesses d'avenir que son beau livre autorisait.

Jean DE LA MONNERAYE.

Digitized by Google

LA VENDÉE DE 1832

L' « Héroïque Comtesse »

Correspondance de la Comtesse Auguste de la Rochejaquelein

(*Suite*) (1)

Aprés avoir ainsi exposé ses moyens, Félicie s'adresse le 25 Octobre à la duchesse de Berry. Si elle s'est jointe à Charette et au Conseil de la Fétellière, si elle a contresigné les délibérations de ce Conseil, elle en a combattu les tendances et elle repousse de toute son âme les conséquences qu'il a tirées des embarras présents; si elle juge le contre-ordre funeste, elle ne désespère de rien et dénonce les fausses manœuvres du Comité de Paris. Au nom du 2e Corps dont les chefs sont dévoués elle proteste contre les sentiments attribués à la Vendée. Elle ose mettre en jeu la responsabilité de Madame et du Maréchal: pourquoi ont-ils laissé espérer le concours étranger? Madame ne doit pourtant compter que sur les français fidèles. Il suffirait que le comtede la Rochejaquelein, que sa femme croit en Espagne, débarquât en Vendée de faibles renforts, quelques centaines d'hommes et de munitions. Il faudrait surtout de l'argent et une

(1) Voir 4e fascicule de 1922. et 1er de 1923.

Digitized by Google

correspondance suivie, directe, avec le Maréchal, correspondance dont Kersabieck pourrait se charger à Nantes. La Vendée reste prête à donner beaucoup si on le lui demande et Félicie ne fixe aucune limite à son propre dévouement.

DOCUMENT V

La Comtesse de La Rochejaquelein à la Duchesse de Berry. (1)

25 Octobre.

Les personnes qui ont résolu d'envoyer jusqu'à V. A. R. pour lui faire connaître l'état réel du pays et le mauvais effet des directives reçues jusqu'à présent, ont témoigné, surtout Gaspard [M. de Charette], le désir que je me joigne à eux. Je ne le fais qu'après avoir déclaré au porteur que ce n'était qu'à la condition de m'expliquer avec une entière liberté. Je commence par demander à Madame que cette lettre ne soit lue que d'elle et du maréchal, dans le cas où Madame le jugerait à propos.

Je partage en partie le sentiment de ces Messieurs quant au tort qu'ont fait à la cause les ordres et contrordres qui se sont succédés, tort immense qui atteint ainsi les personnes, décourage l'opinion, ôte la confiance et compromet toutes les existences. La position est devenue pour les chefs si délicate, si difficile eu égard à ce qu'ils doivent faire et vis-à-vis de leurs subordonnés, que j'ose dire qu'il faudrait une trempe de caractère bien rare pour s'y montrer supérieur. Aussi V. A. R. va être à même de voir que tous ou presque tous plient sous le faix, doutent, tremblent et n'osent plus assurer à Mad., pour ainsi dire, le pouce de terrain qu'ils ont sous les pieds... V. A. R. peut se douter que je suis aussi fort compromise ; mais je continuerai comme par le passé, je ne désespère de rien dans la Vendée. Entrant avec le maréchal dans des détails circonstanciés, je ne les répéterai pas à V. A. R., comptant et désirant même que cette lettre lui soit communiquée, je ne doute pas que son bon jugement ne les apprécie.

(1) La minute du château de Clisson est datée du 24 Octobre et non du 25. Cette minute nous a servi à compléter le texte secret et en partie illisible du château de Bourmont.

Digitized by Google

Je vois la fâcheuse position où les affaires ont été mises, mais je désavoue entièrement les conséquences qu'on en tire. Certes on s'y est mal pris vis-à-vis de vous. La légèreté du comité de Paris qui a, à ce qu'il paraît, provoqué les premiers ordres et des lettres pusillanimes qui n'écoutant que les doûtes et la crainte les ont fait subitement et trop tardivement révoquer, nous ont également fait tort. Déplorons que ce malheureux pays ait été si mal jugé et surtout regrettons qu'un appel à un dévouement....., bien que peut-être prématuré, n'ait pas été soutenu avec fermeté. Si ce que nous avaient annoncé les lettres du maréchal était réel sur l'état du midi, nul doute, Madame, d'un plein succès, j'ose donc supplier V. A. R. de bien examiner les déclarations qu'on lui porte. Ce sont les opinions de beaucoup de gens peu zélés et désireux de conserver leur fortune et leur tranquillité qui ont prévalu et influencé celles de plusieurs chefs braves et dévoués d'ailleurs, mais mûs aujourd'hui par un certain dépit de ce qui vient de se passer et le découragement sur l'avenir. Ces personnes assurent du dévouement de la Vendée ; mais ce sont des poltrons ; ils n'ont pas ce droit, car la presque majorité des paysans ne met nulles conditions à son dévouement.

Je réclame au nom de tout le corps d'armée d'Auguste ; il agira quand Madame l'ordonnera et quand le maréchal jugera les chances favorables. Il fournira plus ou moins d'hommes, beaucoup si les puissances se déclarent. Une bonne partie encore si l'affaire du midi avait eu lieu ainsi qu'on l'avait indiqué..... et cette partie entraînera le reste. Je dois dire ici que Messieurs les chefs de divisions de Bagneux et Alex. de Chabot et plus particulièrement le dernier demandent à attendre les étrangers ; mais leurs paysans sont la plupart parfaitement disposés, aiment et ont confiance en leurs chefs. Quant à ceux-ci, malgré leur dire, leur conduite passée et leur dévouement à Madame répondent de leur obéissance. Ils m'avaient déclaré dernièrement être disposés à obéir sans retards ni observations au dernier ordre de soulèvement. Si tout le pays n'est pas dans la main des chefs, à eux la faute, les uns par négligence et froideur (de ce nombre quelques chefs de division de Gaspard surtout), les autres bien que très dévoués, par l'absence de nouvelles, de direction, d'instructions (principalement dans ?).

Je dirai tout ce que je pense. La faute en est aussi à Madame et au maréchal d'avoir laissé le pays dans l'ignorance des véritables intentions des puissances et d'avoir continué à le leurrer des espérances de guerre. Si Madame avait affirmé dans son âme la noble résolution de reconquérir le trône de son fils avant une déclaration de guerre,

Digitized by Google

à la première occasion favorable, si cette volonté inébranlable eût été notifiée à nos chefs, accompagné d'instructions sur les moyens à prendre pour préparer le pays à un soulèvement, et autant que possible désignant une *époque*, nul doute que la grande majorité des braves gens du pays, des jeunes gens, des curés influents n'eussent employé tous leurs efforts à préparer le succès. Cette notification d une résolution inébranlable jointe au dévouement peut-être incomparable de Charette, Cathelineau, Cadoudal et Auguste (je ne puis juger de ceux de Coislin dont l'entêtement paralyserait peut-être l'action) pourrait avoir des résultats immenses.

Ici s'élève une grande question. Madame va avoir à prendre la plus importante décision qui s'offrira peut-être à elle et peut-être de sa vie. Trois partis sont à prendre : Celui que croyent devoir suggérer aujourd'hui quelques chefs, le dirai-je à la honte de la Vendée étrangement méconnue, celui dis-je d'attendre l'entrée des étrangers; celui qui flatte la majorité d'une nation usée, sans foi, sans souvenirs, sans amour et sans haine pour l'argent et ses aises, celui d'attendre de la lassitude des partis et de l'excès du désordre et de la misère publique l'appel d'une légitimité à laquelle ses plus indignes détracteurs oseront imposer des conditions et sembleront faire grâce tout en mendiant son retour ; enfin, Madame, celui qui offre, je le sens, des chances hasardeuses, mais celui qui parle au cœur de tout français, comme de tout royaliste, celui de s'appuyer sur ses amis fidèles, d'en appeller en même temps à l'honneur de l'armée, pour reconquérir les armes à la main le trône d'un enfant chéri, en présentant à la France l'égide contre l'invasion. Voilà, Madame, ce qui est digne de vous, dussiez-vous succomber. Si cela arrive, Dieu est là pour faire triompher plus tard la cause d'Henri, car elle est celle de Dieu même.

Ce n'est que ce parti qui peut assurer le trône de notre roi. S'il l'accepte des français, ceux qui le donnent se croyent toujours le droit de le reprendre. S'il l'attend des étrangers, par quels sacrifices de territoire ou d'argent ne peuvent-ils pas le faire acheter.

Oui, Madame, ce parti est praticable. L'ensemble, les moyens sur lesquels V. A. R. avait basé ses premiers ordres étaient solides. La déclaration unanime du midi, l'assurance de deux ou trois régiments ou d'une partie des régiments qui passeront, les émeutes à Paris, la présence inespérée de Madame en France, le soulèvement de la Bretagne et de la Vendée, une révolte d'ouvriers à Nantes, un complot facile à organiser à Nantes pour livrer le château, les armées des puissances formant un cordon menaçant quoiqu'inactif aux frontières, rien de plus raisonnablement combiné que ce plan.

Digitized by Google

S'il est vrai, comme j'ai lieu de le croire, qu'Auguste est en Espagne et qu'au moment marqué Madame jugeât utile de lui donner le commandement des français qu'on assure être réfugiés en Espagne et de l'autoriser à débarquer avec eux à main armée sur les côtes du marais, en même temps que Madame paraîtrait dans le midi, rien ne paraît plus capable d'enlever les tièdes de l'armée de Charette et de déterminer une foule de *gens incertains*. S'il amène 500 hommes, on assurera en avoir vu six mille. L'assurance d'un appui s'emparant des esprits, quelle nouvelle chance de succès, si le maréchal pouvait se mettre lui-même à la tête de cette expédition ! De quel avantage immense ce serait ! Chacun appelle ici sa présence dans les premiers moments et Auguste pourrait arriver d'avance à son poste. J'insisterai excessivement sur cette idée de débarquement à main armée. Dans le cas où le maréchal la trouverait admissible, son effet moral sur le pays serait immense.

Ne pouvant me départir de la confiance que jamais S. A. R. n'abandonnera elle-même sa cause, je continue à la servir ici par tous les moyens qui sont en mon pouvoir ; je regrette que les dispositions du testament de ma belle-mère qui m'impose des obligations ne me permettent pas de faire plus maintenant sous le rapport de l'argent ; j'ai fait des demandes à Mr le maréchal ; je les crois raisonnables. Il faut à tout prix secourir les malheureux Chouans, j'en réclame les moyens, ainsi que de subvenir aux besoins du premier soulèvement en fait de munitions. Je suis d'autant plus autorisée que j'ai vu hier un sous-chef de division, Mr de Girardin, qui me répond de 800 hommes au premier ordre moyennant des munitions et quelques armes. J'espère qu'en outre V. A. R. autorisera suffisamment Mr de Kersabieck pour un emprunt à Nantes et le pouvoir de délégation. Il est d'un très grand intérêt d'établir pour tout l'Ouest une correspondance directe de Madame avec Nantes sans passer par Paris. Il y aura alors exactitude, promptitude, vérité dans les rapports que Madame recevra, authenticité dans les ordres que nous recevrons. Le dévouement, l'ordre, l'intelligence et l'activité de Mr de Kersabieck le rendent je pense parfaitement capable d'être le centre de correspondance ; je le crois d'ailleurs plus capable de s'occuper des détails que de juger les choses avec étendue. J'ose espérer que Mr de K rapportera des instructions étendues de Mr le maréchal par duplicatas et surtout signées de sa main. En lisant ma lettre au maréchal, Madame verra à quel point les doutes sur sa correspondance nous peuvent être funestes. Quant au contenu

Digitized by Google

des futures instructions la pensée seule en fait battre mon cœur avec plus de violence, elles doivent donner ou vie ou mort à la Vendée, elles doivent relever les courages abattus, faire honte aux tièdes et aux paresseux, fortifier le zèle des dévoués, animer ceux qui jusqu'à présent ont tout attendu du temps et des étrangers. Il faut que nous sachions ce qu'on attend, ce qu'on veut de nous. Oh ! ce serait le cas de dire : demandez et vous recevrez ! Montrez-nous nos devoirs, tracez à chacun sa tâche, dites aux Vendéens les paroles, les sentiments que S. A. R. attend d'eux pour concourir à son entreprise... Ah ! j'en serais garant... Il y en aura bien peu qui ne s'efforcent pas d'y participer. N'est-ce pas du moins un essai à faire, que de parler ce langage à la Vendée, avant de la regarder comme un serviteur inutile ?

Madame, mon dévouement sans bornes me dicte aujourd'hui un langage que V. A. R. comprendra, je n'en fais pas de doute ; j'ignore si la prudente circonspection des hommes l'emportera sur une résolution généreuse. Peut-être devrais-je rappeller à V. A. R. dans combien d'occasions les Bourbons ont perdu leur cause en ne suivant pas le conseil de leur propre jugement. Si mon attachement pour V. A. R. pouvait croître, il me semble qu'il en serait ainsi chaque jour et à chaque difficulté qui s'élève pour la servir ; je lui offre l'hommage de sentiments sur lesquels elle, du moins, ne pourra jamais se méprendre et qui se confondent avec le respect avec lequel je suis de V. A. R.

La très humble, obéissante et inviolablement dévouée servante.

Les jours suivants, (1) cette femme de trente deux ans s'adresse au vétéran de la Grande Guerre, au conquérent d'Alger, au chef militaire suprême, au Maréchal de Bourmont. Reprenant les idées déjà exprimées dans sa lettre du 23 à la Duchesse de Berry Félicie les précise, les développe, les renforce. Pourquoi avoir donné contre-ordre alors que le gant était jeté ! L'opinion des chefs de la rive gauche, même de ceux du corps de Charette, ne justifie pas ce contre-ordre. Le procès-verbal de la Fételière ne répond pas aux sentiments réels de la Vendée, qui eût marché sans conditions. Les ordres colportés par des émissaires (comme

(1) Les 24-25 Octobre d'après le document secret du Château de Bourmont ; le 28, d'après la minute de Clisson.

Digitized by Google

Pelloutier) manquent d'ailleurs de garantie et d'efficacité. Félicie réclame des ordres, signés par le Maréchal lui-même, en double exemplaire, l'un pour Saint-Hubert, l'autre pour Allard. Ils seront alors exécutés, et la Vendée sera « le bras droit d'Henri V ». Elle réclame en outre 40.000 francs pour soutenir ses infortunés réfractaires.

DOCUMENT VI

La Comtesse de La Rochejaquelein au Maréchal de Bourmont. (1)

24-25 Octobre 1831.

Les personnes qui ont résolu d'envoyer jusqu'à vous, Mr le maréchal, et particulièrement Gaspard [Charette] paraissent désirer que je me joigne à elles pour vous exposer le fâcheux effet de la manière dont on vient d'en agir avec notre pays et en second lieu pour vous faire connaître l'état réel de ce pays.

Je partage entièrement les sentiments de ces Messieurs sur le premier point, nullement sur le second, et c'est à la condition de m'expliquer avec toute franchise que j'ai consenti à joindre ces lignes à ce dont Mr de Kersabiec est porteur. Tout le monde a été froissé par les ordres et contre ordres qui ont jeté le pays dans la plus fâcheuse position, compromis toutes les existences, livré en quelque sorte les malheureux royalistes, pieds et poings liés, à leurs ennemis. Que de bouches ont retenti de ces paroles : « On ne joue pas ainsi d'une population dévouée, on n'agit pas avec cette légéreté dans des questions de vie ou de mort », etc. Les plus froids récriminent sur un ordre donné sans bases certaines de succès ; les plus zélés, les plus dévoués, ceux qui ont vu le pays de plus près gémissent d'un contre-ordre arrivé trop tard pour éviter bien des maux et qui a paralysé un mouvement qui avait, malgré bien des difficultés, bien des apparences de succès. Le gant était jeté !... Les esprits étaient animés par l'attente d'un dénouement prochain, ils avaient reçu l'ordre du soulèvement très généralement sans surprise ni peine

(1) Dans le *Dernier Effort de la Vendée* (Paris, Emile-Paul, 1909), le Vte A. de Courson a déjà reproduit cette lettre. Notre texte est peu différent du sien.

Digitized by Google

et un bon tiers des paysans avec joie. Par une sorte de miracle, rien de positif n'avait transpiré jusqu'au jour fixé ; quelques bruits vagues avaient suffi pour mettre l'alarme au camp des libéraux qui fuyaient en foule avec leurs familles et leurs meubles vers les villes. Les gentilshommes et les chefs les plus froids du pays avaient commencé à agir ouvertement pour s'assurer de leurs gens et ils se sont compromis et leur mécontentement est violent aujourd'hui. Partout où les chefs, zélés ou tièdes, se sont mis en rapports avec les paysans et ont sondé leurs dispositions, ils ont été surpris de leurs réponses et de les trouver prêts.

J'avouerai que beaucoup de paysans eussent agi dans la confiance que les étrangers attaqueraient en même temps qu'eux ; cela n'eût pas eu lieu, mais l'essentiel était que le résultat fut le même ; la confiance et l'enthousiasme font tout.

Le malheur est que les paysans en ont moins quand leurs chefs en manquent et c'est ce dont la Vendée se ressent d'une manière désastreuse ; la lettre du général de Saint Hubert en fait mention. Lui, son fils, M. de Girardin, M. du Chillou ont depuis un an, ainsi que quelques autres, rempli leur devoir et plus que leur devoir en s'occupant du pays, en fréquentant les paysans, et mis la confiance dans leurs esprits. Il est vrai que le peuple désire et espère les étrangers, mais il n'a jamais imaginé d'en faire une conditions sine qua non. On les eût enlevés parfaitement et dirigés à volonté ; tous les matériaux existent dans ce pays, il n'y a qu'à les mettre en œuvre. Si tous les paysans ne sont pas dans la main de leurs chefs, c'est la faute de ceux-ci ;je ne parle pas seulement du 2e corps mais aussi des autres.

La division du vieux La Robrie eût marché parce que son chef le voulait ; la division de M. L. de Cornullié eût marché pour moi, parce que sa division avait été travaillée, qu'en l'absence de Charette j'ai envoyé un jeune homme dévoué exciter et nourrir les Chouans de ce côté et que ce même chef de division M. L. de C. a un beau fils, M. de l'Epinay, plein de cœur, d'âme et de dévouement qui les a depuis soutenus, visités et encouragés ainsi que les braves gens de la division.Avant hier ce jeune homme m'assurait que toute cette division de Machecoul eût marché et réussi à désarmer tous les postes dès le premier moment. Et cependant M. L. de Cornullier a soutenu dans le conseil qu'a tenu Gaspard [Charette] et où j'étais présente, que sa division ne marcherait pas sans la présence des étrangers...

Pourquoi la division de Legé est-elle froide ? Parce que M. de

Digitized by Google

Goulaine a passé l'été aux eaux et qu'il ne s'est mis en rapport avec ses gens tout récemment que pour leur dire : « vous ne ferez rien sans l'étranger ».

J'aurais beaucoup d'autres exemples à citer à l'appui de mon opinion, mais je m'arrête pour éviter les détails et résumer en peu de mots toute ma pensée. Je regarde que je ne fais qu'user d'un droit inhérent au nom que je porte, à mon long séjour dans ce pays, et au soin que j'ai pris à le bien connaître en m'élevant contre tous ceux qui oseraient le calomnier et substituer l'expression de leurs sentiments pusillanimes à ceux des braves Vendéens. Je déclare fausse l'assertion que la Vendée ne marchera qu'à telle ou telle condition : il n'est pas dans l'esprit, encore moins dans le cœur de nos paysans de mettre des conditions à leur dévouement. M. Lejeune [Cathelineau] ayant tout récemment le commandement vous tiendra probablement à peu près le même langage que Gaspard [Charette], mais pensez qu'il a encore bien peu la conscience de sa force et la connaissance de ce que peut être une influence ; qu'il subit peut être encore celle de quelques vieux chefs de division [soufflés ?] par des inspirations de faiblesse... et qui sont restés dans une inaction condamnable depuis dix mois, et je dirais inaction honteuse si l'absence de toute nouvelle, de toute influence, de tout rapport avec leurs chefs ne leur était pas une excuse.

M. Lejeune me disait il y a peu de jours que plusieurs curés ne pouvaient retenir l'élan de leurs paysans : ces braves gens-là faisaient-ils des conditions ? Je sais que le curé de Sainte-Etienne de Corcoué (Bretagne), paroisse étendue, disait : Je réponds de ma paroisse sans les étrangers. Le plus grand malheur est qu'on ait voulu entretenir l'illusion de ce secours ; si dès le commencement, en désabusant les chefs, on leur avait enjoint de désabuser les paysans et de s'appuyer pour les exciter sur les mécontentements intérieurs en leur faisant toujours pressentir l'arrivée de Madame dans le Midi comme le signal à attendre, on aurait aujourd'hui tout l'Ouest dans la main. Et si maintenant on prenait ce grand parti et qu'enfin les chefs eussent la véritable connaissance de l'état des affaires en Europe, des instructions positives pour s'occuper de la direction du pays dans le sens que j'indiquais plus haut nul doute qu'avant peu la Vendée ne soit ce qu'elle peut être

Mais, M. le Maréchal, un envoyé de vous chargé de colporter une unique lettre pour tous, lettre signée la plupart du temps de M. Charles votre fils, n'en impose nullement. Cette voie pour transmettre les ordres a paru insuffisante, même inconvenante ; elle a exposé

Digitized by Google

Gaspard [Charette] et d'autres, et moi-même, à des doutes offensants de la part des personnes auxquelles il fallait transmettre ces ordres, témoin ce passage de la lettre de M. de Bagneux : « Voilà donc encore, « M , un voyage échoué et c'est pour la troisième représen- « tation ! Quelle que soit la cause du retard, ces fausses alertes « produisent le plus mauvais effet sur le moral des petits comme « des grands, ils altèrent la confiance et porteraient à croire que « l'on vit au jour le jour, que l'on ne se croit nullement sûr des « puissances étrangères, qu'il n'y a aucun plan d'arrêté. Mais ce « dernier avertissement est-il bien réel ? Ne serait-ce pas un moyen « employé pour échauffer (?). Ceux qui ne veulent pas se laisser aller « aux illusions sont accusés d'être froids parce qu'ils cherchent à « connaître le fort et le faible de notre position, qu'ils veulent « approfondir les choses et ne se dissimulent pas les obstacles. « Telles sont les idées de bien des personnes que j'ai vues, idées que « je repousse ouvertement pour ne pas semer le découragement mais « que je serais porté à croire fondées par l'assurance positive que « j'ai qu'en Bretagne, dans la partie de Rennes et de Fougères, les « chefs n'avaient encore reçu aucun avis quelconque le 9 de ce mois. « Outre l'infamie de pareilles menées qui ne peuvent émaner du « point le plus élevé, de faux ordres, de quelque nature qu'ils « soient, seraient impolitiques et éloigneraient beaucoup de person- « nes qui sont disposées à faire leur devoir tout aussi bien que ceux « qui crient très haut. Ceci est une affaire entièrement de confiance « et on ne peut tromper ainsi sans nuire essentiellement à la « cause etc, etc...»

Quant à moi, M. le maréchal, je vous supplie, tant que Auguste (son mari) sera absent, de m'envoyer toujours deux exemplaires de vos instructions ou ordres, l'un destiné à M. de Saint Hubert, maréchal de camp, commandant la 1re brigade du 2e corps d'armée, l'autre à M. Allard, maréchal de camp, commandant la 2e brigade, le tout toujours signé de votre main. C'est une garantie indispensable et soyez sûr que les ordres arrivant ainsi auront une tout autre portée que ceux que vous avez envoyés jusqu'ici. Il fallait se donner une peine infinie pour les accréditer et certes les instructions dont l'authenticité pouvait être douteuse ne sont pas celles qu'on exécute avec zèle.

Je me résume, M. le maréchal, à vous supplier de bien examiner les choses et de les peser avant de les juger. Gaspard [Charette] est un peu dans le découragement de trouver si peu de ressort dans des chefs de division ; Lejeune [Cathelineau] est encore froissé de

Digitized by Google

sa nomination contestée ; Cadoudal, dans la douleur de la perte de son second, est abattu.... ; M. de Coislin subit l'influence d'un chef d'état-major sans caractère aucun (1) : tous sont un peu aigris par ces ordres et contre-ordres intempestifs et imprudents ! Est-ce sur ces impressions, M. le maréchal, que vous jugerez de la Vendée ?

Quelques têtes vives du Comité de Paris vous ont exagéré la bonne disposition de l'Ouest ; soyez sûr que d'autres personnes vous peigent faussement la situation actuelle. Les caractères froids et timides, les personnes d'un certain âge qui ne savent plus que raisonner et consulter une froide expérience sont des conseillers autant à redouter et qui trompent sans le vouloir tout autant que les exaltés, surtout dans les temps difficiles. Les prodiges de la Vendée n'ont pas été opérés par des cheveux gris et de trop mûres réflexions !... Prenez garde de méconnaître ce pays ; en dépit de tout, croyez qu'il sera le bras droit de Henri V.

Lejeune, Auguste et Gaspard peuvent tout ici pour la cause si leur action n'est pas paralysée ; leur union est indissoluble. C'est pour qu'elle ait toute sa force et son utilité que je pense que vous devez leur donner de pleins pouvoirs sur le champ quand ils jugeront que le moment sera venu, comme aussi dans le cas où des ordres de vous transmis au général et aux chefs tarderaient de 24 heures à leur parvenir. Lejeune répond à tout ce que vous avez attendu de lui, il semble rentrer dans sa position naturelle et première. La position des Chouans est affreuse, cependant je crois que peu se rendront, mais il faut leur assurer leur pain et leurs vêtements pour l'hiver ; je calcule d'après des renseignements exacts sur 400 dans le 2e corps d'armée ; il est impossible de les soutenir à moins de 40.000 francs : je les réclame au nom de la cause de Henri V, au nom de l'humanité, je les réclame en mon nom, M. le maréchal ! Après les avoir encouragés dans le parti qu'ils ont pris, me mettriez-vous dans la cruelle position de les abandonner ? Je réclame aussi des fonds pour me procurer des armes et des munitions. Tous les corps d'armée ont touché des fonds d'Angers, excepté celui-ci, pourvu jusqu'à présent de beaucoup de choses avec l'argent que j'avais mis à la disposition de Madame.

Je lui en rendrai compte. Je vous engage de toutes mes forces à correspondre directement avec Nantes pour tout l'Ouest et à donner à M. de Kersabieck pleins pouvoirs pour un emprunt.

(1) De l'Aubépin.

Digitized by Google

Vous savez, M. le maréchal, mes sentiments d'estime et de dévouement.

F.

Cette ardente lettre fut portée au Maréchal par un jeune émissaire (1). Qu'en dirait Bourmont? Le 2 Novembre la comtesse la lui confirma en assurant que Charette et Cathelineau partageaient ses sentiments. Elle réclamait encore des ordres fermes et immédiats. Pourquoi attendre? Si Blacas faisait de l'obstruction, Bourmont n'avait qu'à mettre Madame en demeure de choisir entre ses deux serviteurs.

(à suivre) GUSTAVE GAUTHEROT.

(1) Sans doute Benjamin de Maynard.

Digitized by Google

L'ANCIEN LITTORAL BAS-POITEVIN

L'Illicon et le Portus Secor

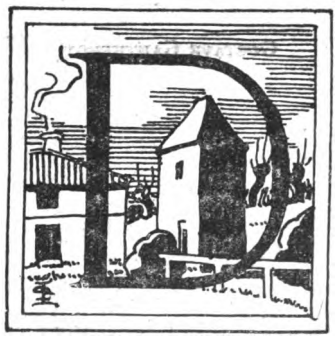

DANS une feuille locale a paru le petit article suivant du Docteur Marcel Baudouin, dont les savants travaux archéologiques sont réputés, article qui, en raison même de la notoriété de son auteur, présente un intérêt certain et ne peut être passé sous silence :

« L'Ancien nom du Havre de la Gâchère »

« Je crois qu'au XII[e] siècle le Havre de la Gâchère s'appelait « *le Goulet de Doët* » autrement dit « *La Baie de Doët* » « *(Gulam de Dœtis)*.

« On lit, en effet, dans la charte de fondation (1107) de « l'Abbaye d'Orbestiers, au Château-d'Olonne, ces mots : « *Torrens Illicon qui defluit per gulam de Dœtis in mare* » ; « ce qui veut dire : « Le torrent de l'*Illicon* se déverse dans « la mer par le goulet de Doët. »

« Le torrent de l'*Illicon* doit être, en effet, la rivière de « l'Ile (celle de l'Ile-d'Olonne), c'est-à-dire la *Vertonne* qui « passe au nord de la commune du Château-d'Olonne. Voici « pourquoi : « *Illicon* vient de *Illic*, mot gaulois, diminutif « de *Ill* (ou *Ellé)*, rivière, et *ona*, eau, et synonyme d'*Illic-* « *ava (ava*, eau ; d'où *ève)*, mot patois bien connu. »

Digitized by Google

« Par suite, le *Doët* ne peut être que la baie de la Gâchère,
« puisque Doët (de *douer)*, est un amas d'eau stagnante.

« En effet, la *gula* en question ne peut s'appliquer aux
« autres ruisseaux de la commune du Château-d'Olonne, qui
« passent à la Pironnière et à la Combe ou au havre du
« *Payré* ou *Perray*.

« Une *gula* ne peut être qu'une baie assez vaste, comme
« le goulet de Jard ou celui de la Tranche.

Il est incontestable que si l'on s'en tient au membre de phrase cité « *Torrens Illicon qui defluit per gulam de Doëtis in mare.* » le raisonnement étymologique du Docteur Baudouin se déroule d'une manière suffisante pour que l'*hypothèse* qui en découle, semble correspondre à une réalité.

Il n'en est plus de même si l'on se reporte à la charte de Fondation de l'Abbaye de Saint-Jean-d'Orbestier, d'où est extraite la citation ; à la charte de confirmation de Richard Cœur de Lion ; à divers autres documents s'espaçant du onzième au quinzième siècle, et, aussi, à un simple examen de la carte du pays des Olonnes.

En effet, qu'énonce Guillaume, duc d'Aquitaine, dans sa charte de 1107, qui fonde l'Abbaye de Saint-Jean. En voici le texte intégral, du moins en ce qui concerne la délimitation du terrain concédé à l'abbé Foucher, et, *qui nous fixe sur l'Illicon* (Illicus) :

« Dedi et concessi... locum orbistérii qui desertus erat,...
« et omnia que dicto loco orbisterii pertinent, quibus cum-
« que et ubicumque sint in dominio meo de Thalemundo,
« tam in terris cultis et incultis, pratis, vineis, nemoribus,
« silvis, aquis quam in domibus et possessionnibus quibus-
« cumque, a torrente Illicum usque ad torrentem qui defluit
« per prata Ogérii, et tocius torrentis illicius disgressus, hinc
« et indè, usque ad recessum maris et a pratis Ogerii usque
« ad quercum Croulx, et totas landas maritimas usque ad
« quercum Croulx et a quercu Croulx usque ad pratum
« Asselini et medietatem prati Asselini, sicut dividitur certis

Digitized by Google

« metis, et a prato Asselini usque ad exitum forestœ meœ « de Orbisterio et usque ad viam que ducit viatores qui de « portu Olone ambulant apud Thalemundum, et a via que « ducit viatores de portu Olone apud Thalemundum usque « ad torrentem Illicum, qui defluit per gulam de Doëtis in « mare et usque ad recessum maris, hinc et indè, et omne « nemus quod includitur infrà metas superiùs nominatas, « ad faciendam suam plenariam voluntatem. » Etc. (1).

Richard Cœur de Lion confirme la charte de son prédécesseur, en 1182 et indique les mêmes limites, modifiées très légèrement du côté de Port-Juré, par suite d'un échange.

Limites identiques dans une transaction de 1410 entre l'Abbaye et Pierre d'Amboyse, vicomte de Thouars, seigneur de Talmont.

En résumé, le territoire de l'Abbaye est nettement compris entre la mer au Sud, le ruisseau de Port-Juré à l'Est, sensiblement *la route de Talmont au Port d'Olonne au Nord*, et le ruisseau de l'Illicon à l'Ouest.

Si donc l'Illicon était le ruisseau de l'Ile (La Vertonne), il *s'ensuivrait obligatoirement* que la voie « que ducit viatores qui de portu Olone ambulant apud Thalemundum », voie qui s'allongeait entre le Château-d'Olonne et l'Océan, devrait être reportée beaucoup plus au Nord et très *au-delà* du Bourg du Château-d'Olonne — tracé indécouvrable — pour atteindre l'Illicon, aliàs la Vertonne ! (Voir la carte du pays).

De ce chef, la concession faite aux moines engloberait pour ainsi dire tout l'Olonnais, couvert d'agglomérations importantes, telles que la Chaume, les Sables, Olonne, le Château-d'Olonne etc, soit une surface fortement peuplée de près de huit mille hectares, et, cela *sans aucune réserve ni restriction* pour les droits préexistants !... Alors qu'au contraire, il ressort des documents que *le terrain concédé était surtout désertique ou forestier*, et n'a été concédé *en fait* que pour *être mis en valeur.*

(1) Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Jean d'Orbestier par M. de la Boutetière.

Digitized by Google

Dans cette concession colossale *ad faciendam suam plenariam voluntatem*, que seraient devenus les droits de l'Abbaye de Sainte-Croix de Talmont, pour ne citer que celle-la, sur les paroisses de Saint-Hilaire du Château-d'Olonne et de Sainte-Marie d'Olonne lui appartenant par actes de 1042 et 1049? Quid également des droits spéciaux de ladite Abbaye de Sainte-Croix sur les offrandes des bateaux susceptibles d'entrer dans le port d'Olonne et qu'elle partageait avec l'Abbaye de Vendôme bien avant la fondation de Saint-Jean d'Orbestier ? (Différent du moine Robert, abbé de Vendôme avec dom Evrard, abbé de Sainte-Croix de 1073 à 1091). (Cartulaire de Talmont). Et le duc d'Aquitaine aurait abandonné bénévolement ses propres revenus de la contrée ! ?...

Non. La fondation n'avait pas cette ampleur démesurée. Elle comportait environ 900 hectares, ce qui est déjà un joli lot, mais neuf cents hectares presqu'inhabités, et *s'arrêtait au ruiseau actuel de Tanchet ou Tanchette, alors l'Illicon* (1).

La rencontre comme limite de la route de Talmont au port d'Olonne, quel que soit l'emplacement qu'on suppose à ce dernier, fut-il même le fameux Portus Sicor, NE PERMET PAS D'AUTRE INTERPRÉTATION.

Cette solution basée sur des textes indiscutables, n'est pas, du reste, une opinion isolée. J'ai sous la main, cette note du regretté docteur Marcel Petiteau, qui dans une vie de labeur dévoué, modeste et constant, a trouvé le moyen de recueillir les moindres traditions de l'histoire locale, en particulier, celles ayant rapport au passé de Saint-Jean d'Orbestier, sa chère propriété, note qui corrobore ma croyance :

« Le nom de Tanchet n'est pas très ancien. Peut-être « appartenait-il primitivement au village, mais le cours « d'eau s'appelait autrefois le *Courseau des Doigtz* et la « plage de Tanchet a depuis porté le nom d'anse du Savon.

(1) De *Ill*, rivière, et du diminutif *ic*, d'où Illic, (petite rivière), et, Illicus, Illicum, Illicon.

Digitized by Google

« Les ruisseaux des Doigtz ou de Tanchet (Illicon) et du « Caillou-là (Port-Juré) formaient les deux limites du « domaine de l'Abbaye qui exerçait sur toute la longueur « du rivage compris entre ces deux points, son droit de « naufrages et de débris. »

Un dernier argument du Docteur Baudouin est que la « *Gula* » ne peut être qu'une baie assez vaste.

Je n'oserais pas entreprendre une controverse sur la valeur de termes latins, néanmoins il me semble que le mot *gula* a un sens plutôt étroit, c'est le cas de le dire, et que l'expression *Sinus*, à mon idée, représenterait mieux une baie. Quoiqu'il en soit, le ruisseau de Tanchet pourrait prétendre à un goulet de belle taille, puisqu'il débouche dans la baie des Sables !

Certes, aujourd'hui mon Illicon, né de bourbes au N.-E. du Château-d'Olonne, déverse ses flots purs dans le service d'eau de la ville des Sables, mais jadis il les mêlait directement aux ondes marines par un goulet appréciable, au sortir d'un marécage — maintenant les bassins ou lacs de Tanchet — qui répond au *Doët* de la charte du duc d'Aquitaine et aux *Doigtz* du Docteur Petiteau. Inutile d'aller à la Gâchère pour cela, d'autant plus qu'en fouillant le chartrier de Saint-Jean-d'Orbestier on s'apercevrait que dans certains actes de 1222, les noms de *lo doit* et la *Pironère* (actuellement la Pironnière du Château-d'Olonne), ressortent comme proches l'un de l'autre, ce qui est conforme à la situation des lieux, la Pironnière étant à un kilomètre environ des bassins de Tanchette. Et M. de la Boutetière dans sa table du Cartulaire indique *Doit*, *Doiz*, *Doetum*, sur le Château-d'Olonne, ainsi que la *Pironère* !

***

La question de l'Illicon supposé à tort la Vertonne, voisine avec celle du Port Sicor, que d'aucuns placent à la Gâchère et dont l'emplacement est toujours indéterminé. Port Sicor ! Ce nom légué involontairement à notre curiosité comme une énigme par ces géographes des âges passés,

Digitized by Google

Ptolémée et Marcien, a de longue date, fait couler des flots d'encre.

Sans entrer dans des détails rétrospectifs, je rappellerai seulement que tous les points de la côte océanique depuis Luçon jusqu'à Pornic ont, tour à tour, été désignés comme susceptibles d'avoir eu l'honneur d'abriter la flotte de César au cours de ses expéditions contre les Venètes. (En passant, cela prouve une singulière élasticité dans les données des anciens géographes ou une grande imagination de la part de leurs commentateurs !). Je n'essaierai pas de jongler avec les chiffres de Ptolémée et de Marcien, je me bornerai à une suggestion que je n'ai vue nulle part, donc à mes yeux *inédite*, et, qui, en tous cas, me paraît de nature à déterminer, non l'endroit exact, mais au moins la région où a existé le Port Sicor.

Si l'on admet comme vérité historique démontrée, LE FAIT *que le rassemblement de la flotte de César pendant la guerre des Venètes a eu lieu au Port Sicor, nous ne pouvons voir ce port que dans la* BAIE DE BOURGNEUF.

En effet, la base d'opération terrestre des Romains était le pays des Namnètes et se développait sur la Loire, de Nantes à la mer en s'appuyant sur la région Pictonne soumise. En conséquence, César était contraint de rechercher une base navale à proximité de sa base terrestre. Cette base devait être assez vaste pour contenir les centaines d'embarcations réquisitionnées dans les ports de Saintonge, du Poitou, etc, celles *construites en Loire* et les puissantes galères envoyées de la Méditerranée. Cette base devait être non seulement à la portée du commandement, mais aussi suffisamment éloignée de l'ennemi et défendable en cas de surprise. Elle devait également offrir à la flotte disparate de l'expédition aux ordres de D. Brutus, un abri assuré contre les gros temps, des eaux relativement profondes et des accès côtiers abordables, avec facilités de hâlage, de ravitaillement, le tout entouré de peuples alliés.

Où trouver ces conditions réunies ailleurs que dans la baie de Bourgneuf ? non point tant dans un endroit

Digitized by Google

restreint que dans l'ensemble. Si l'on regarde la carte des côtes, de la baie de l'Aiguillon au Morbihan, *aucune hésitation n'est possible.*

Par conséquent, le Portus Sicor *gît dans la région ou l'hinterland de la baie de Bourgneuf*, et, si l'on veut le retrouver, les recherches sont à orienter par là (1)

Et ce n'est pas parce que l'on découvrira dans un endroit ou dans un autre, des traces d'un port plus ou moins important, qu'il sera permis de s'écrier «Ecce Portus Sicor». Nullement, car les ports antiques ne manquent pas sur nos rives maritimes, mais *aucun* n'est capable de présenter les conditions requises. Et tant qu'un document authentique, inscription votive ou de borne milliaire, n'infirmera pas mon argumentation stratégique, celle-ci sera pour moi, valable et décisive.

M. le Docteur Baudouin penche — il n'est pas le seul — pour le havre de la Gâchère comme port Sicor, notamment parce qu'il a relevé avec son infatigable sagacité sur le pourtour de l'antique et problématique baie d'Olonne, quantité de débris attestant l'ancienneté de l'habitat.

Oui, mais la baie de Bourgneuf est plus riche encore à ce point de vue, sans compter les *immenses amas* de pierres de délestage de navires signalés par M. de Sourdeval en 1872!

Et si nous nous en référons aux documents écrits, c'est-à-dire aux données des géographes Ptolémée et Marcien, celles-ci confirment la priorité de la baie de Bourgneuf.

Dans la traduction de Ptolémée par C. Müller, (1883) les lieux importants sont cotés en longitudes et latitudes.

(1) A ce propos, il conviendrait de ne pas négliger absolument la côte actuelle, car assurément l'envasement de la rade de Bourgneuf était déjà fort avancé à l'époque romaine, quoiqu'on dise, et, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le port soit peu distant.

Mais si l'on songe par exemple au port de Ravenne, principale station militaire romaine des flottes d'Orient, qui recevait plus de deux cent cinquante grands vaisseaux à la fois, et qui, dès le temps de Jornandès, l'illustre évêque-historien des Goths, était déjà par suite des alluvions du Pô, abandonné et transformé en jardins fruitiers en 552, on se demande devant cette disparition aujourd'hui totale, ce qui peut survivre d'un modeste port de province éloignée?

Digitized by Google

Ces latitudes qui diffèrent des notres (2° entre la Loire et la Gironde au lieu de 1° 40' environ), — nous ne nous occupons pas des longitudes inutiles en la circonstance — sont les suivantes pour nos côtes :

48° 30' Embouchure de la Loire. (1). *(Lïgeiros potamoû ekbolaï.)*

48° 15' Port Sicor. *(Sikor limén.)*

48° Promontoire des Pictons. *(Pictonion akron.)*

47° 45' Embouchure de Kanentelos. (2) *(Kanentelou potamoû ekbolaï.)*

46° 45' Promontoire des Santons. *(Santonôn akron.)*

46° 30' Embouchure de la Garonne. *(Garouna potamôu ekbolaï.)*

(1) Où était pour Ptolémée, l'embouchure de la Loire ? Suivant le cas, l'emplacement hypothétique du Port Sicor remonte vers le Nord ou descend vers le Sud. Si, entre ces deux extrêmes, Paimbœuf et la Pointe de St-Gildas, nous supposons nos 47° 15' de latitude (près la tour des Morées au large de St-Brévin) équivaloir, aux 48° 30' de Ptolémée, le Port Sicor serait sur la ligne de Bourgneuf.

M. Troussier, dans des études remarquables, (Revue du Bas-Poitou, années 1906 et 1907), pose le Port Sicor en plein dans la baie, au lieu dit « Port-la-Roche » sur le Dain au confluent du Falleron, (Embouchure de la Loire, aux ilots des Jardinets, à 47° 12'). Par suite, rationellement, le promontoire des Pictons se placerait au Pont-d'Yeu, — Je préfèrerais la pointe de Boisvinet (Fromentine) — l'embouchure du Kanentelos à la Gâchère ou à la rigueur à St-Gilles ; le promontoire des Santons à la pointe d'Arvers — j'aimerais mieux à la pointe du Chapus — et l'embouchure de la Garonne normalement à Cordouan. Mes préférences sont motivées par cette raison que les pointes de Boisvinet et du Chapus, sont des endroits abrités et bien indiqués pour le passage aux îles de Noirmoutier et d'Oléron. Ils doivent avoir eu dès les temps les plus reculés, une certaine importance tandis que la pointe d'Arvers et le Pont-d'Yeu exposés directement aux lames du large, n'offrent aucune sécurité aux navigateurs.

(2) Il parait singulier au premier abord que Ptolémée ignore la Charente et note le « Kanentelou potamos » installé en vertu de sa latitude à la Gâchère. Mais il faut penser que la géographie de Ptolémée est forcément moins un travail propre qu'une compilation, d'où peut-être l'omission du fleuve Charentais. Ou qu'à l'époque, l'importance du débouché commercial de la Gâchère-Kanentelos, était-il supérieur ? Enfin, une erreur de copiste — Traduttore, traditore ! — ayant pour résultat de disjoindre le Kanentelos du Carantonus (Charente), dont parle Ausone dans son célèbre poème sur la Moselle, n'aurait rien de surprenant. Ceci, du reste, n'influerait pas sur la position du Port Sicor indiscutablement dans l'orbite de la Loire.

Digitized by Google

De l'embouchure de la Loire au Port Sicor, Ptolémée compte donc quinze minutes (le huitième de la distance entre Loire et Garonne). Que l'embouchure de la Loire soit pour lui à Paimbœuf, à Mindin, à Saint-Brevin ou à la pointe de Saint-Gildas, etc, la latitude du Port Sicor passe quand même dans la baie de Bourgneuf, à environ *vingt-trois kilomètres* du point de départ.

Même résultat avec Marcien qui mesure les distances au moyen de stades :

Embouchure de la Loire au Port Sicor, 153 à 185 stades, soit 28 à 34 kilomètres, selon le parcours. NOUS NE SORTONS PAS DE LA BAIE.

Il ressort de ce qui précède que la logique du raisonnement concorde avec les textes pour fixer inéluctablement l'emplacement du Port Sicor sous un parallèle qui traverse la baie de Bourgneuf, et non sous le parallèle de la baie d'Olonne ou autre.

Pour qu'il n'en fut pas ainsi, il faudrait : 1° que l'histoire se trompe en parlant du Port Sicor comme lieu de rassemblement de la flotte de César, la baie de Bourgneuf étant de nécessité stratégique, la base maritime romaine !

2° que les mesures de Ptolémée et de Marcien fussent radicalement fausses !

3° Ou que l'embouchure de la Loire fut alors à l'extrémité Sud de la baie de Bourgneuf, et, ait, par conséquent subi un déplacement formidable, invraisemblable, vers le Nord ? ! !...

Alors et alors seulement, le Portus Sicor pourrait se trouver dans une autre région, et, le problème à résoudre resterait entier.

Henri COLINS.

Digitized by Google

QUESTIONS VENDÉENNES

LA MARIE-JEANNE

(*Suite*) [1]

Nature — Origine — Services — Destinée

V

DESTINÉE

Si nous perdons sa trace à partir de cette époque, il ne me paraît pas possible d'inférer de notre ignorance qu'elle disparut dès lors. On méconnaîtrait complètement l'état d'esprit des Vendéens et leur attachement persistant et obstiné à tout ce qu'ils aiment, si on admettait qu'ils se sont débarrassés, dès lors, de leur canon chéri. Hors de service, celui-ci fut conservé dans une de leurs places d'armes, Mortagne-sur-Sèvre ou Beaupréau, j'imagine. Sur tout cela, nous en sommes réduits à formuler des hypothèses fondées sur la tradition la plus répandue. Cependant, même à défaut des attestations que j'ai produites, établissant qu'on le retrouve dans le Bocage dix jours après l'évacuation de Saumur, je me refuserais encore à croire

(1) Voir 4e fascicule 1921, 1er, 2e, 3e et 4e 1922.

Digitized by Google

qu'il fut l'un des deux (1) ou trois (2) canons jetés au Thouet par ordre de La Rochejaquelein, quand celui-ci abandonna définitivement cette ville, le 25 Juin, entre six et neuf heures du soir (3). Ce problème a été posé dans *Le Populaire* de Nantes, du 10 Avril 1921 : « Une de ces deux pièces serait-elle la fameuse *Marie-Jeanne*, le porte-veine de l'armée vendéenne? » demande un rédacteur de cette feuille qui signe H. B. Quelques jours après, le 23 Avril, *Le Phare*, autre journal nantais, reproduisait cette note.

Il est hors de contestation possible que La Rochejaquelein quittant Saumur emmena avec lui les deux ou trois seules pièces qu'il avait conservées et qu'il fit jeter celles-ci à l'eau pour s'en débarrasser, « faute de chevaux pour les traîner, d'hommes pour les défendre (4). » Fut-ce à Saumur même, comme le veut l'adjudant-commandant Chambon? (5) fut-ce sous les murs de Thouars, comme l'affirment la Marquise de La Rochejaquelein, l'historien Eugène Bonnemère et Monsieur H. B.? La chose importe assez peu. Nous savons que toute l'artillerie avait été précédemment expédiée dans la Vendée, depuis le 10 Juin, sauf celle qu'avait entraînée à sa suite l'Armée Catholique et Royale, dans sa marche sur Angers et Nantes. A défaut de l'affirmation si catégorique de Chambon et de la Marquise, deux témoins, il suffirait, pour se rendre compte de cet enlèvement, de parcourir les nombreuses réquisitions d'attelages, bœufs ou chevaux, imposées pour l'enlèvement de ce matériel. Il est impossible de les citer toutes. Ce serait fastidieux, d'ailleurs. En voici quelques unes :

(1) Cf. Marquise DE LA ROCHEJAQUELEIN. — *Loc. cit.*, rédaction de M. de Barante (1823), p. 161 ; édition originale de 1889, p. 196. — H. B. — *Loc. cit.*

(2) Cf. CHAMBON. — *Rapport* du 25 Juin 1793, publié par SAVARY. — *Loc. cit.*, I, p. 300-301.

(3) Cf. *Ibid.*

(4) Eugène BONNEMÈRE. — *Loc. cit.*, p. 174.

(5) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Saumur, ce 18 Juin 1793, l'an 1^er^ du règne de Louis 17.

De par le Roi
Et de Monsieur, Régent du Royaume,

« Il est ordonné au cy-devant maire de Villebernier de commander des bœufs ou chevaux pour être rendus demain matin, six heures précises sur la place du Chardonnet (1), et seront aux ordres de Messieurs les Généraux de l'Armée Catholique et Royale. »

Fait au Comité provisoire de Saumur.

GIBERT. — DE FAYE. — GUÉNIVEAU. — DE CLESME.

Suscription au dos : *Au ci-devant Maire de la Paroisse de Villebernier en son absence le Premier Officier Municipal à Villebernier* (2).

De par le Roi

« Nous commandants dans l'Armée Catholique et Royale, chargeons les nommés Marlin et Lefort nos canonniers de commander et d'ordonner même que quarante bœufs et quatre charettes se trouvent demain sur la place du quartier général à Saumur, pour y être employés selon nos ordres, et faute par les métayers ou habitants commandés pour ce, de se conformer à nos ordres, ils y seront contraints et condamnés à l'amende de trois cent livres, ou leurs bœufs et charrettes confisqués. »

A Saumur, le 21 Juin 1793, l'an 1^er^ du règne de Louis XVII.

DE LAUGRENIÈRE, commandant dans Saumur (3)

L'énorme disproportion entre les chiffres : quarante bœufs et quatre charrettes suffirait à démontrer qu'il s'agit bien d'enlever de l'artillerie. Mais voici plus explicite encore :

A Saumur, le 22 Juin 1793.

« Nous vous faisons passer, Messieurs, quatre caissons d'ar-

(1) Place bien connue de Saumur.

(2) Archives Nationales, W I a, 7.

(3) Archives Nationales. A F. VIII, 4445.

Digitized by Google

tillerie que nous vous prions de faire passer de suite au dépôt de Mortagne. A cet effet, vous voudrez bien requérir, aussitôt la présente reçue, le nombre de bœufs nécessaires pour traîner ces caissons au dit lieu de Mortagne. Vous demanderez en même temps à Coron une garde pour les escorter et vous préviendrez le comité de Coron qu'il ait à prévenir de suite celui de Vezins d'en faire autant, et de même successivement, jusqu'à Mortagne. J'attends de votre zèle et de votre activité la plus prompte exécution de cette mesure, que je vous recommande spécialement.

« Je suis, Messieurs, avec des sentiments d'attachement et d'estime,

Votre très humble et obéissant serviteur,
Ch[er] Desessarts, commandant.

P. S. — Je vous fais passer, Messieurs, quelques imprimés sur lesquels on peut mettre le nom des paroisses, le nombre des bœufs et la somme que vous croirez devoir fixer pour amende en cas de refus. Si vous n'envoyez que des bœufs, vous pouvez effacer le mot charrette et fixer de suite le nombre des bœufs.

A Messieurs les Membres du Conseil Provisoire de Vihiers, à Vihiers (1).

Il y eut, même, des convois égarés en route, témoin cette réclamation :

Saumur, 21 Juin 1793, du règne de Louïs 17.

« Un convoi conduisant à Châtillon-sur-Sèvre un chargement que nous faisions passer pour cette même ville ne lui étant pas parvenu, nous vous serions obligés, messieurs, de vouloir bien nous faire savoir si vous n'en auriez pas quelques notions, soit par les mêmes qui vous remettront la présente ou par une voix (*sic*) plus prompte, autant qu'il vous sera possible. Nous

(1) Archives Nationales, A F. VII, 4445.

Digitized by Google

recevrons toujours avec un nouveau plaisir de vos nouvelles et avons l'honneur d'être très parfaitement

Les commandants des armées catholiques et roïales.
Pour MM. du Conseil de Guerre

DURY DE BEAUVAIS,
Secrétaire

Il a dû arriver chez vous 6 charrettes de Châtillon pour venir ici, si elles ne sont pas parties dites leur donc qu'elles se dépêchent.

A Messieurs du Conseil provisoire à Vihiers (1).

Je pourrais multiplier des textes semblables. On en retrouve dans les cartons des Archives Nationales, des Archives historiques du Dépôt de la Guerre, et des Archives du Ministère des Affaires étrangères, dans ceux des Archives départementales de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée, à la Bibliothèque de la Ville d'Angers, à celle de Nantes, dans la collection Dugast-Matifeux, notamment, etc., etc. Les divisions en marche sur Angers avaient usé du même procédé pour faire enlever l'artillerie qui leur était nécessaire.

« Nous commandant de Lartillerie de Larmée de Monsieur de Bonchamp (*sic*) donnons ordre à monsieur Dupin fermier du prieuré, de commander vingt paires de bœufs chez les fermiers de la paroisse de Saint-Lambert pour se rendre au plus tard à quatre heures à la Commédie (2) pour conduire lartillerie à Saint-Mathurin (*sic*). »

BONAIN, commanden (*sic*) (3)

« En vertu des Ordres à nous donnés par M. Bonain, commandant de l'artillerie de M. de Bonchamps, nous ordonnons à

(1) *Ibid.*

(2) La place de la Comédie, à Saumur.

(3) Archives Nationales, A F VII, 4445.

Digitized by Google

M. Pierre Aury, de se rendre demain à quatre heures du matin, avec deux bœufs, sans charette (*sic*) devant la comédie, pour conduire l'artillerie à Saint-Mathurin.

19 Juin 1793
DUPIN (1)

Peut-on sérieusement supposer, un instant, en présence de ces textes, que La Rochejaquelein avait conservé préciaément la *Marie-Jeanne* à Saumur? Même si nous ne savions pas qu'elle a été vue à Angers par l'Adjudant-Major républicain Berthe, homme profondément honnête, nous devrions forcément reconnaître que « Monsieur Henri » avait renvoyé précédemment, dans l'intérieur, cette glorieuse blessée pratiquement inutilisable, en même temps qu'il y expédiait, chaque jour, « tous les canons et la poudre qui étaient dans la ville » (2). Ce n'est donc pas elle qui fut jetée à la rivière. Elle ne contribue pas, devant Thouars, à servir de base au « petit îlot formé, sans doute, par des débris charroyés par le Thouet et arrêtés par les roues et affûts des deux pièces, » comme l'imprime Monsieur H. B. (3). Si je me trompe, il y a un moyen bien simple d'en avoir le cœur net. Il suffirait que nos deux confrères qui ont soulevé la question et qui, tous deux, ont, en haut lieu, des relations importantes, voulussent bien obtenir, des administrations compétentes, que des recherches et des dragages consciencieux soient opérés dans la rivière. Le travail ne serait pas perdu, même en ce qui concerne la régularisation matérielle du lit de celle-ci. Ils rendraient, ce faisant, un service matériel sérieux à la région qu'ils évangélisent et leur

(1) Archives Nationales. A F. VIII, 4445.

(2) Marquise DE LA ROCHEJAQUELEIN. — *Loc. cit.*, édition de 1889, p. 195-196. — Monsieur DE BARANTE, rédacteur des éditions antérieures de ces *Mémoires*, dit, en termes à peu près identiques : « M. de La Rochejaquelein vit bien qu'avant peu il n'aurait plus un soldat; il s'occupa à envoyer chaque jour dans le Bocage la poudre, l'artillerie et les munitions de tout genre. » (Edition de 1823, p. 161).

(3) *Le Populaire*, 10 Avril 1921.

Digitized by Google

influence s'en accroîtrait d'autant. Mais encore faudrait-il que ces recherches fussent exécutées non seulement sous Thouars, mais devant Saumur, car La Rochejaquelein et son convoi furent obligés de franchir le Thouet au sortir, même, des portes de cette dernière ville et Chambon ne parle pas de Thouars. Son Rapport dit catégoriquement que les pièces furent noyées un peu avant le départ des Vendéens. Le voici : « Hier 24, à deux heures et demie, La Rochejaquelein, accompagné des autres chefs, est parti pour faire une reconnaissance. Ils sont rentrés à Saumur, à six heures du soir, au grand galop, ont fait jeter sur-le-champ trois mauvaises pièces de canon dans la rivière ; la générale a été battue, et tout le monde est parti à neuf heures du soir (1). » Les pièces auraient-elles donc été précipitées dans la Loire ?

Mais si Marie-Jeanne n'est ni dans la Loire devant Saumur, ni dans le Thouet aux abords de cette ville ou de Thouars — et je me refuse à croire qu'elle y ait été jetée — qu'est-elle donc devenue ?

UN VIEUX CHOUAN.

(*A suivre*).

(1) SAVARY. - *Loc. cit.*, I, p. 300-301.

Digitized by Google

Quatre Sonnets sur mon Bocage

Pour mon ami le Comte Jean de Clarens
avec mes meilleurs et respectueux souvenirs.

LE PRINTEMPS

Au hasard des chemins bordés de violettes,
De jacinthes, de boutons d'or j'aime flaner,
Quand l'Avril renaissant, au bois fait bourgeonner
Les arbres, et chanter dans l'herbe les rainettes.

J'aime voir des prés verts les mignonnes aigrettes
Aux souffles du zéphyr mollement s'incliner,
Quand l'écho d'alentour ne fait que résonner
Du chant des rossignols, des pinsons, des fauvettes.

Oh ! quand le frais matin dans le vert des buissons
Fait éclore partout de suaves chansons,
Qu'il est doux d'aspirer les parfums d'aubépine !

De se griser d'air pur et de tendres couleurs,
De sentir que l'haleine enivrante des fleurs
Tel un souffle divin dilate la poitrine !

L'ÉTÉ

Il a fait toute la journée un temps d'orage ;
Le soleil a pesé de ses plus lourds rayons ;
Et la terre était chaude et sèche ; et les sillons
Altérés s'allongeaient dans les champs du bocage.

Fatigué de marcher au travers de l'herbage
Ou dans les blés muris tout vivants de grillons,
Enivré du parfum de mille exhalaisons,
Je me suis reposé dans un pré sous l'ombrage.

Digitized by Google

La paix était immense et le calme était plein.
A peine un chant d'oiseau flûté dans le lointain
Eveillait l'écho mort des campagnes profondes...

...Une couleuvre heureuse auprès de moi dormait ;
Et dans l'air vaporeux et chaud on entendait
Les mouches bourdonner autour des vaches blondes.

L'AUTOMNE

Mes beaux buissons touffus tout fleuris de chansons
Effeuillent leur verdure et se dépeuplent d'ailes
Et le vent qui gémit pleure des ritournelles
Dans leur pauvre squelette où passent des frissons.

Novembre ! La Toussaint ! Les cloches ont des sons
Funèbres, et leurs glas dans l'air mouillé se mêlent
Aux plaintes des agneaux transis de froid qui bêlent
Aux barrières des prés sans brouter les gazons.

C'est la triste saison où se meurt la nature ;
Pourtant, malgré leur corps dépouillé de verdure,
Les vieux chênes, dans les chemins, sont toujours beaux.

Fiers témoins d'un passé de célèbre mémoire,
Immuables ils ont encor des tons de gloire
Quand les couchants d'automne empourprent leurs rameaux.

L'HIVER

La campagne grelotte et l'aigre bise mord.
Une houppe invisible a poudré l'étendue :
Jusqu'à l'horizon gris la terre s'est vêtue
Du linceul que le gel y met, aux jours de mort.

L'arbre exhale sa plainte en un lugubre accord ;
Chantres du triste hiver à la voix suraiguë ;
Les pies et les corbeaux, depuis l'aube apparue
Jusqu'à la sombre nuit, jacassent sans effort.

Digitized by Google

Vers le ciel terne et bas montent des flots de brume.
La haute cheminée entre les arbres fume ;
Mais la ferme bien close est à l'abri des vents.

Adieu le temps heureux des courses vagabondes !
Prés fleuris, bois discrets, solitudes profondes !...
...On est bien près de l'âtre où flambent des sarments.

" Ma Nièce Suzanne "

A ma sœur Berthe.

Belle et fraîche comme une fleur
Qui dans le matin s'est éclose,
Suzanne est un bouton de rose
A la pâle et douce couleur.

Huit ans sonnés ! Et sa grandeur
A deviner l'âge s'oppose,
Lorsque, gracieuse et sans pose,
Elle apparaît dans sa splendeur !

Robe rose ou bien robe blanche,
Toujours ses yeux sont de pervenche
Et ses lèvres de clair rubis ;

Et toujours elle a — la coquette ! —
Un nœud rouge en sa blonde tête,
Tel un pavot dans les épis !

MARCEL BERTRAND.

Mai 1923.

Digitized by Google

La Vendée au Salon

Deux Vendéens seulement exposent à la Nationale, M. Astoul et Mademoiselle Thiré.

Les portraits que le premier de ces artistes nous présente sont remarquables par le délié de leur facture, l'impression de vie qui s'en dégage et ce caractère esthétique, dont, hélas ! sont dépourvues trop d'œuvres ultra-modernes.

M. Charles de Suyrot, en costume de chasseur, résume aux yeux des moins avertis le type traditionnel de nos gentilshommes terriens, à la fois vigoureux et fins, mais que ne déparerait ni la cuirasse du grand siècle, ni le jabot de dentelles, ni le collet de l'incroyable.

Mademoiselle Renée Pierny, de l'Odéon, est une artiste charmante, toute de délicatesse et de lumière, qui a trouvé en M. Astoul un exact traducteur de sa poétique beauté.

Simple question : pourquoi M. Astoul ne présenterait-il pas au public, l'an prochain, une toile familiale, pour laquelle il a sous les yeux des modèles vivants, je veux parler de ses neuf beaux enfants qui lui vaudraient, à défaut de quelque médaille, les félicitations des bons Français et un laurier aimable de la Ligue des Familles Nombreuses ? Neuf enfants, à l'heure où nous sommes, ne constituent-ils pas un magnifique chef-d'œuvre !

Mademoiselle Marie Thiré, de la Châtaigneraie, a peint avec un sens aiguisé de pittoresque et de couleur un *Petit Italien*, qui attire l'attention par la verve et la joie qu'il dégage, en vrai fils du pays du soleil.

Plusieurs artistes, étrangers à la Vendée, lui ont consacré quelques œuvres : tels M. Vauthrin avec son *Moulin* et son *Paysage* vendéen, d'une belle richesse de ton et d'une facture extrêmement délicate : M. Castro, une *Route de Noirmoutier* perdue sous les ombrages des chênes verts ; M. Pontoy, d'aimables *Baigneuses aux Sables-d'Olonne*, et Mademoiselle Esther Dumas, un joli *Port en Vendée*.

Digitized by Google

A. ASTOUL

Mlle Renée PIERNY, de l'Odéon

(Salon 1923)

Cliché du *Phare de la Loire* — *Photo Vizzavona*

Digitized by Google

M. Daniel Girard, excellent graveur, nous offre des sujets tirés de l'île d'Yeu, dont un *Thonnier*, sur bois, d'une franche allure.

Et pour clore cette courte visite à la Nationale, un très beau buste en bronze de M. Eugène Raguet, notre sympathique compatriote, secrétaire général de la Société, œuvre où M. Paulin a fixé à merveille le caractère à la fois spirituel et aimable de son modèle.

***

Aux *Artistes Français*, notons un *Vieux pont* à *Chartres*, de M. Chatry, des Clouzeaux, toile intéressante par son souci de la vérité ; de Mademoiselle Magde, de la Châtaigneraie, deux bonnes natures mortes, *Faïences* et *Tasse de thé*. M. Chatry a signé également d'excellents pastels inspirés par la vieille ville de Chartres, la *Rue Chanteaud* et la *Rue du Cheval blanc*.

M. Cabié s'est inspiré des *Chênes verts de Noirmoutier*, et M. Perboyre nous montre un *Hussard de la République* attaqué par des Vendéens, qui sont bel et bien des Chouans de Bretagne : à vrai dire, pour plus d'un artiste et même d'un historien, la Vendée militaire englobe tout l'Ouest insurgé et l'on ne se donne pas la peine de faire la distinction, pourtant nécessaire, des costumes très divers que portaient les Blancs, et dont l'étude approfondie fournirait aux artistes des éléments nouveaux et plus véridiques.

Avec M. Rousseau-Decelle, nous sommes en présence d'une œuvre toute de douceur et d'une subtile finesse. Ce portrait de femme, si clair sur le fond tendre du jour naissant, présente une gamme de nuances légères et comme irisées, relevées par un grand chapeau rose, ombrageant un frais minois et deux yeux intenses de vie et de jeunesse curieuse. Cette toile, intitulée *Au Matin*, avait été déjà très remarquée à l'exposition du Cercle Volney, et ne dépare pas, tant s'en faut, la série des œuvres précédentes de notre sympathique compatriote, qui expose d'autre part un charmant pastel de Mademoiselle R., fort délicatement traité.

A la section de gravure, M. Marcel Fleury a signé une eau-forte commémorative de la mort héroïque du lieutenant marquis de Lespinay, fils du regretté député de la Vendée. Cette planche, sorte de vision à la Gustave Doré, réunit en un ensemble romantique les

Digitized by Google

divers et saisissants symboles que résume une jeune vie trop tôt fauchée, et docile aux injonctions du destin et de la devise de famille : *Sequamur, fata vocant.*

Œuvre de conception difficile et compliquée, pour laquelle n'a pas été de trop toute la maîtrise de notre bon artiste, à qui une mention honorable vient d'être décernée par le jury de *l'Exposition des arts du Livre,* pour son envoi à la section d'illustration du bel ensemble gravé par lui pour le livre de *Jean l'Hiver,* dont nous avons déjà parlé l'an dernier.

Le *Martyr* de M. A. Guéniot, à la section de sculpture, au milieu de tant d'œuvres souvent de caractère exaspéré ou tapageur, repose par la sobriété de ses lignes, la beauté et l'harmonie du corps strié de blessures, et le sentiment à la fois simple et pieux qu'il exhale : il y a, dans la manière de notre compatriote, une réserve un peu dédaigneuse qui imprime à toute son œuvre le caractère du beau antique, acquis et renforcé par l'étude, à Rome même, des chefs-d'œuvre immortels de la statuaire.

Ajoutons que M. A. Guéniot met en ce moment la dernière main à plusieurs bustes et médaillons commémoratifs de M. Boudenoot, vice-président du Sénat, sénateur du Pas-de-Calais, et administrateur de diverses grandes sociétés industrielles de la région du Nord ; ainsi se repose-t-il des nombreux travaux commémoratifs de la guerre qu'il a édifiés un peu partout sur la terre de France.

Enfin, mentionnons, à la section de l'architecture, l'intéressant projet de M. Baraud, des Sables-d'Olonne, pour l'hôpital départemental de La Roche-sur-Yon. Mais à combien se montera l'addition ? On n'ose le calculer, par ces temps de coefficients fantastiques...

L. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

LES CARREAUX BAS-POITEVINS AUX CHATEAUX DE CASTILLE

A propos de la note sur l'antique carrelage de l'ancienne église de Maillezais, parue dans le dernier numéro de la *Revue*, je me permets de signaler que je possède, dans mes collections, un pavé de carrelage, presque semblable à celui figuré page 36.

Il provient du Château de Talmont, où il a été jadis recueilli par le regretté Gaston Bastard (de Jard), mon collaborateur d'autrefois...

Le pavé, qui mesure 105 × 110 $^{m}/^{m}$, est à fond rouge (gueule) et émaillé en jaune (d'or sur champ de gueule).

Dans un carré disposé en losange et dont les angles aboutissent au milieu de chacun des bords, on voit aussi « 4 châteaux, se joignant par les angles de leur bas et disposés en croix ». Mais l'espace vide du centre, de forme carrée, est occupé ici par un petit cercle jaune, tangent aux bases des châteaux (*figure*).

Chaque château représente un carré plein (jaune), muni d'une porte centrale, avec un « donjon présentant des créneaux, dont le milieu est plus élevé que les deux autres. »

Aux quatre coins du carreau, il y a des figures différentes. 3 arcs de cercles, avec, à l'intérieur, des sortes de *fleurs de lys* tronquées, toujours en jaune (1), se voient à 3 angles ; au niveau du quatrième, il n'y a pas d'arc de cercle, mais un dessin impossible à déchiffrer.

J'ignore de quelle fabrique de carreaux vernissés peut provenir,

(1) A rapprocher du « semé de fleurs de lys d'or », qui est « France ancien » (R. B. P., 1923, p. 33). [Armes d'Alphonse de France]. — On retrouve ce décor développé sur un autre carreau.

Digitized by Google

cette pièce ; mais il est évident qu'elle est de l'espèce des carreaux de l'église abbatiale de Maillezais (1).

Les autres carreaux que je possède du Château de Talmont présentent des décors très différents.

Je ne désire insister aujourd'hui que sur celui que je viens de décrire, pour le rapprocher de ceux récemment étudiés.

Il est inutile d'ajouter que les pièces d'or espagnoles aux armes des châteaux de Castille se rencontrent assez souvent en Bas-Poitou maritime. Je possède en particulier une double pistole de Philippe II, trouvée dans le gué de la Vie à Apremont, où ces châteaux sont bien nets encore ! Les Espagnols au XVI^e^ siècle ont beaucoup fréquenté notre côte et perdu un peu partout leurs belles monnaies d'or.

Dr Marcel Baudouin.

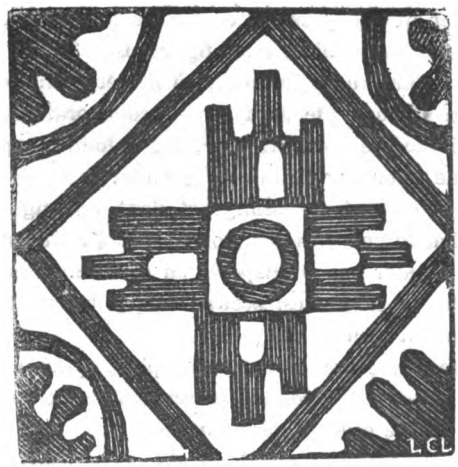

(1) Par suite, elle provient peut-être des fours de la Tablerie de Maillezais.

Digitized by Google

NOS MORTS

M. Maurice de GOUTTEPAGNON

Une des personnalités Vendéennes les plus justement entourées de l'estime, du respect et des sympathies de tous, vient de disparaître. M. Maurice Génébrias de Gouttepagnon s'est éteint, doucement, pieusement, le 5 Avril 1923, à l'âge de 87 ans, dans sa paisible et poétique demeure de la Pouzaire, laissant aux siens le plus beau et le plus enviable des héritages, le souvenir et l'exemple d'une vie toute de travail et d'honneur, la vie d'un grand homme de bien et d'un admirable chrétien.

Digitized by Google

Issu d'une ancienne et très honorable famille, établie dès le commencement du XVI^e siècle dans la Basse-Marche, M. Maurice de Gouttepagnon était né le 11 Janvier 1837 à Bellac. Il était le second fils de dix enfants que son père avait eus de son mariage avec Mademoiselle Antonine Parent de Curzon. Par sa mère, il était l'arrière petit-neveu de Monseigneur Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, qui comme son frère André, chanoine théologal et grand vicaire de Luçon, guillotiné en 1794, fut tragiquement mêlé à l'histoire de la Vendée pendant la tourmente révolutionnaire.

Son frère aîné était le capitaine de zouaves pontificaux, bien connu de tous les défenseurs de la Papauté, engagé dès 1860 pour la défense de cette sainte cause, et dont la carrière militaire se termina aux Volontaires de l'Ouest, où il commandait, en 1870, le 2^e bataillon.

Deux de ses frères cadets entrèrent dans la Compagnie de Jésus et deux de ses sœurs sont religieuses, l'une dans la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur et l'autre dans celle de Marie-Réparatrice.

Elevé lui-même dans des sentiments profondément religieux, sa vie, comme celle de tous les siens, fut un long et généreux acte de foi et son édifiante mort la couronna dignement.

Après de brillantes études à l'Ecole d'agriculture de Grand-Jouan, d'où il sortit en 1860 avec le titre de lauréat et les honneurs d'une médaille d'or, M. de Gouttepagnon fut choisi par le Comte Benoist d'Azy, pour prendre la direction de l'important domaine que ce dernier possédait à Grille, dans le Cher.

C'est alors — en 1865 — qu'il épousa Mademoiselle Querqui de la Pouzaire, qui habitait avec sa sœur et ses frères la propriété du Chatenay, près Saint-Denis-la-Chevasse. Il eut de ce mariage trois enfants : l'un Maurice, mort au Maroc en 1915, un autre Robert, qui continue à la tête du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée les belles et très laborieuses traditions de son père, et une fille, mariée au baron Bertrand de Raigniac, le très distingué et très apprécié collaborateur de son beau-frère.

***

En Novembre 1872, M. de Gouttepagnon quitta le Cher, où il avait fait preuve de la plus rare compétence dans l'exploitation du domaine qui lui avait été confié, et il vint s'installer à la Pouzaire, qui depuis le XV^e siècle appartenait aux Querqui et que l'un d'eux, Jean-Alexandre, écuyer-seigneur de Challais, avait fait reconstruire

Digitized by Google

en 1760. Abandonnée depuis la Révolution, cette habitation n'était plus guère utilisée que pour le logement du régisseur et comme rendez-vous de chasse. Le premier soin de M. de Gouttepagnon fut de remettre en état sa nouvelle demeure, ce qu'il fit modestement, mais avec le goût parfait qu'il apportait en toutes choses.

Agronome distingué, il s'attacha alors à améliorer sa propriété, en faisant en même temps profiter ses concitoyens de ses connaissances en culture et de sa grande expérience. Il eut vite fait de conquérir ainsi toutes les sympathies du pays de Chantonnay, et lorsque le poste de Juge de paix devint vacant par la mort de M. Boutelleau, son titulaire, il fut désigné pour le remplacer.

Le caractère conciliant et l'âme délicate de M. de Gouttepagnon, tout autant que ses connaissances juridiques, lui permirent de rendre en ce nouveau poste les plus signalés services. Mais à la chûte du Maréchal de Mac-Mahon, en 1879, ayant été nommé Juge de paix dans un lointain canton du Loiret il donna sa démission pour ne pas quitter la Pouzaire et rester fidèlement attaché à la terre vendéenne.

C'est pendant les dernières années de sa charge, qu'il eut la joie de contribuer au mariage de son ami, le marquis de Lespinay, avec la fille du Comte Benoist d'Azy qui n'avait cessé d'être en relation de bienveillante amitié avec lui .

Redevenu simple agronome, il multiplia alors les preuves de son attachement à la Vendée, s'occupant de plus en plus de questions agricoles et en s'associant notamment à la création du Syndicat des Agriculteurs, dont il devait devenir le Président en 1900. C'est pendant cette présidence qui dura vingt années, que M. de Gouttepagnon fonda la Société d'Elevage du Syndicat, et la Mutuelle-Bétail de Bournezeau, qu'il organisa les Concours d'Enseignements agricole et ménager, publia des manuels spéciaux pour ces deux enseignements et créa le Bulletin Mensuel de l'Association.

***

Mais sa haute intelligence avait encore su se créer d'autres champs d'action. Et c'est ainsi qu'en 1886, l'érudit généalogiste qu'il était trouva le temps de collaborer puissamment à la réédition du *Dictionnaire des Familles du Poitou* de MM. Beauchet-Filleau, non seulement par l'habileté héraldique de son crayon et de sa science approfondie du Blason, mais encore par la rédaction de nombreuses notices sur les principales familles de notre pays.

Digitized by Google

Lettré délicat, écrivain consciencieux, il apporta de même sa précieuse collaboration au Bulletin de la *Société d'Emulation de la Vendée*, dont il occupa longtemps la vice-présidence, à la *Revue du Bas-Poitou* où la noblesse de son caractère était aussi appréciée que sa grande érudition, aux *Chroniques Paroissiales* du diocèse de Luçon où il publia l'histoire de Saint-Hilaire-le-Vouhis et de sa vieille église, mutilée pendant les guerres religieuses et civiles des XVI^e^ et XVIII^e^ siècles et à la restauration de laquelle il prit une part active.

Propre neveu par sa mère de l'excellent peintre Alfred de Curzon, M. de Gouttepagnon avait de même manifesté de bonne heure des dispositions artistiques que son oncle encouragea. La collection d'Albums qu'il a laissés témoigne de l'habileté dont il était doué comme dessinateur à la mine de plomb, au fusain ou à la plume.

Peintre non moins heureux c'est à son pinceau qu'est due la jolie décoration des murs du salon de la Pouzaire, — de cette Pouzaire qu'il affectionnait tant et sur laquelle il semble que son âme veille encore.

***

Le dévouement chez M. de Gouttepagnon était vertu tellement naturelle que malgré ses multiples occupations agricoles, littéraires et artistiques, il consentit pendant huit années à administrer, et avec quelle paternelle sollicitude, sa petite commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis.

C'est à ce titre qu'il présida en 1896 les fêtes organisées à Saint-Hilaire par la *Société littéraire et artistique de l'Ouest*, à l'occasion de l'érection du buste en bronze d'un glorieux enfant du pays, le physicien Archereau, qui comme tant d'autres ne fut reconnu grand homme qu'après sa mort.

Je me souviens avec plaisir du délicieux pélerinage que nous fîmes ce jour-là à la maison natale du savant, où furent posés un médaillon et une plaque commémorative chargés d'apprendre aux passants que là naquit un inventeur illustre, auquel la fortune oublia de sourire. Pélerinage captivant, qui nous permit d'admirer les sites merveilleusement pittoresques, les châteaux et les chapelles en ruines de la vallée de l'Angle et de goûter le charme de l'exquise hospitalité du maître de la Pouzaire.

Puis un jour vint, où le poids des ans, la maladie, les infirmités arrachèrent des mains de ce modèle des gentilshommes terriens, là

Digitized by Google

charrue, la plume et le pinceau. Condamné à un repos absolu, il supporta pendant dix-huit mois avec une admirable résignation les souffrances physiques et morales que les soins vigilants et la tendresse des siens s'efforçaient d'atténuer et il ne songea plus qu'à se préparer chrétiennement à la mort.

Toujours patiemment soumis à la volonté divine, il reçut en pleine connaissance tous les Sacrements de l'Eglise dont il n'avait cessé d'être le fidèle serviteur, puis il s'endormit paisiblement dans le Seigneur.

M. de Gouttepagnon repose désormais à l'ombre de la vieille croix hosannière du cimetière de Saint-Hilaire-le-Vouhis, dont il me faisait naguère admirer la curieuse architecture, au milieu de cette population qu'il gouverna avec tant de dévouement et qu'il édifia aussi par l'ardente sincérité de ses convictions religieuses.

Et c'est en toute justice qu'au soir de ses obsèques, une voix autorisée — celle de notre éminent sénateur, M. Morand — a tout à la fois glorifié en lui l'amoureux de la Terre à laquelle il donna le meilleur de lui-même, l'artiste dont l'âme s'est si souvent éprise des beautés de la nature, l'historien renseigné qui a maintes fois fait revivre le passé de son pays et celui de nos vieilles familles, et le chrétien resté immuablement fidèle à sa double foi religieuse et politique.

Je devais à l'affectueuse sympathie dont il voulait bien personnellement m'honorer de rendre à la mémoire de M. de Gouttepagnon ce suprême et public hommage, en m'associant du fond du cœur au deuil de ceux qui avec toute la Vendée le regrettent et le pleurent.

***

M. Paul LE ROUX

A la fin de ce même mois d'Avril, les journaux m'apportaient une autre douloureuse nouvelle, celle de la mort de M. Paul Le Roux, le distingué sénateur de la Vendée.

Après quelques jours de souffrances chrétiennement supportées, M. Le Roux avait succombé dans sa magnifique demeure parisienne du boulevard Haussmann, où — fidèle aux traditions politiques des siens — il avait pieusement réuni une remarquable collection de souvenirs évocateurs de l'épopée napoléonienne.

Digitized by Google

Né en 1850, M. Georges-Anne-Jean-Paul Le Roux était fils de M. Alfred Le Roux, grand financier parisien, qui avait été sous la deuxième République personnellement lié avec le Prince-Président, ce qui lui valut d'être élu en 1852 comme candidat du Gouvernement député de la Vendée, et de devenir plus tard vice-président du Corps législatif et ministre du Second Empire.

Après avoir servi comme engagé volontaire au 2e cuirassiers en 1870, M. Paul Le Roux entra dans la diplomatie, fut attaché d'ambassade à Rome, puis à Madrid, et revint en France à la mort de son père, qui depuis la chûte de l'Empire avait abandonné la politique, se consacrant aux Lettres et aux œuvres philantropiques, dans le calme de l'ancienne et curieuse abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, devenue sa grandiose et hospitalière Maison des Champs.

Héritier des hautes qualités morales et de la grande popularité de son père, M. Paul Le Roux fut élu le 21 Août 1881, député de la 2e circonscription de Fontenay-le-Comte et fit partie du groupe conservateur de *l'Appel au Peuple*. Réélu le 4 Octobre 1885, il devint trésorier de l'*Union des Droites*, et triompha de nouveau avec succès en 1889 de son concurrent républicain M. Deshayes, mais fut battu par lui aux élections de 1893.

Quatre années plus tard, il remplaçait au Sénat le regretté M. Biré et fut depuis constamment réélu, comme membre de la Haute Assemblée, où il ne cessa de défendre, de même qu'au Palais Bourbon les idées d'ordre et les grands principes religieux.

Membre du Jockey-Club, du Comité du Cercle de l'Union Artistique et l'un des membres les plus assidus de la Société Artistique des Amateurs, M. Paul Le Roux était très répandu dans la société parisienne, où il comptait comme au Parlement d'innombrables amitiés.

Membre du Conseil Municipal de Saint-Michel-en-l'Herm, Vice-Président de la Compagnie d'Assurances la *Paternelle*, M. Paul Le Roux était titulaire de la médaille commémorative de 1870-1871, Officier d'Académie, officier du Nicham-Iftikar et chevalier de plusieurs ordres étrangers.

Il avait épousé Mademoiselle Levert, fille de l'ancien député du Pas-de-Calais, et de ce mariage était né un fils, M. Alfred Le Roux, qui a épousé Mademoiselle de Bousquet.

Je les prie de vouloir bien trouver ici la nouvelle assurance de mes plus vives et très respectueuses condoléances.

***

Digitized by Google

M. Moïse POIRAUD

(Jehan de la CHESNAYE)

Journaux et revues sont comme autant de champs funèbres où les écrivains montent pieusement la garde autour de la mémoire des compagnons de labeur ou de luttes qui les ont devancés dans le mystérieux royaume de l'au-delà.

Parmi ces mémoires il en est une qui m'est particulièrement chère et à laquelle je dois depuis de longs mois déjà un suprême hommage, celle de mon fidèle ami et très précieux collaborateur Moïse Poiraud, en littérature *Jehan de la Chesnaye*, brutalement frappé en Décembre dernier par une mort presque soudaine.

C'est la *Gazette de l'Ouest*, qu'avait fondée il y a quelque vingt ans, notre distingué compatriote M. le Docteur H. Pineau, et à laquelle il collaborait sous son pseudonyme, qui me révéla le talent de folkloriste et l'érudition charmeuse de Moïse Poiraud.

Amoureux l'un et l'autre de notre terre vendéenne, nous étions faits pour échanger nos sympathies et l'affection de nos sentiments, et c'est sans peine que je gagnai Jehan de la Chesnaye à la cause de la *Revue du Bas-Poitou*, dont il devint l'historiographe officiel, en même temps que l'un des rédacteurs les plus appréciés.

C'est là notamment qu'il publia avec le succès que l'on sait la plupart des œuvres charmantes qui lui ont valu un juste renom dans les Lettres Vendéennes : *Chez nous, Autrefois et aujourd'hui, l'Herbergement-Enthier et la seigneurie de Bois-Chollet, le poète Vendéen Auguste Barrau. Dans les souterrains-refuges des Ecotteaux et du Beugnon de Saint-Germain-l'Aiguiller, les Réfugiés de la Vendée pendant la Révolution, Sous les Charmilles de Beauregard (14e anniversaire de la Revue du Bas-Poitou), A Beauregard* (20e anniversaire), *Ses Noces d'argent* et par dessus tout cet admirable *Vieux Bocage qui s'en va*, dont les pages exquises tout embaumées du parfum de notre vieux sol vendéen l'empêcheront de s'en aller tout entier, comme l'écrivait si joliment dans sa préface cet autre grand ami de la *Revue* le cher et regretté marquis d'Elbée.

Travailleur infatigable, Jehan de la Chesnaye a fait paraître dans d'autres périodiques quantités d'autres études qui lui font également honneur ; *Au Pays des Chouans, la Tradition Vendéenne, Dans*

Digitized by Google

Rabelais, la Chanson Vendéenne, Proverbes Vendéens, Formulettes enfantines, Le Fou, conte de la Grande Guerre.

Au cours de nos travaux communs, nos cœurs n'avaient pas moins sympathisé que nos pensées, et lorsque Jehan de la Chesnaye songea à se créer un foyer, j'eus le grand honneur et la grande joie d'être le témoin de son bonheur, dans ce joli coin du marais de Soullans, illustré par Milcendeau, et auquel il devait consacrer les derniers efforts de sa plume.

L'hommage dû à ce bon fils de la terre Vendéenne ne serait pas complet si je ne célébrais pas également en lui les belles qualités de l'éducateur, à l'esprit large et conciliant qui lui avaient valu dans ses diverses fonctions universitaires l'estime et la sympathie de tous. Considérant sa profession comme un véritable sacerdoce il fut aussi apprécié du corps enseignant que des populations au milieu desquelles il l'exerçait et le *Journal des Instituteurs,* le comptait parmi ses plus précieux collaborateurs.

La guerre qui l'avait pris en pleine maturité de talent, ne devait pas nous le rendre tout entier. Les fatigues endurées, les misères vécues, les épreuves patriotiques ressenties avaient ébranlé sa santé et pendant de trop longues années ceux qui aimaient à le lire furent privés de ce fin régal littéraire. Et c'est au moment où, grâce aux soins affectueux dont il était entouré il avait, se sentant mieux, repris sa plume et se préparait à nous donner de nouvelles et captivantes pages sur le Marais et le Bocage, qu'il s'éteignit dans les bras de l'épouse au cœur d'or qui fut la digne et dévouée confidente de toutes ses peines et de tous ses espoirs.

Et moi, qui depuis la Paix retrouvée, n'avais cessé de soupirer après le jour qui le rendrait à la *Revue* et lui permettrait de revenir s'asseoir sous ces « Charmilles » qu'il célébra si poétiquement, j'eus l'immense chagrin de ne pouvoir aller m'agenouiller au chevet de sa couche funèbre, ni lui rendre les suprêmes devoirs à l'ombre de la vieille église de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault où il repose en Vendéen fidèle.

Puissent du moins ces quelques lignes où j'ai mis tout mon cœur porter, par de là sa tombe, au cher disparu l'écho de mes pensées les plus intimes et redire à celles qui le pleurent et dont je ressens tout le deuil l'expression nouvelle de mes sympathies les plus douloureusement émues.

René Vallette.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Bénédiction de la Première pierre de l'Eglise Votive — Le 21 Mai a eu lieu à La Roche-sur-Yon, la bénédiction solennelle par Monseigneur Garnier, évêque de Luçon, de la première pierre de l'église votive du Sacré-Cœur, en présence d'une foule énorme, au premier rang de laquelle se trouvaient tous les représentants de la Vendée.

Cette pierre est placée presque à l'entrée de l'église à gauche. On la reconnaîtra à ce signe que trois croix sont gravées sur les trois côtés qu'elle présente. A l'intérieur, dans un tube en métal inséré et scellé dans la pierre, a été écrite sur parchemin cette épigraphe :

Hunc primam Ecclesiæ Lapidem
S. S. Cordi Jesu dedicatæ
in memoriam nostrorum qui in horrore belli
occubuerunt
in monumentum totius populi devotionis
Sumptibusque voluntariis diœcesis fidelium
Anno D^ni MCMXXIII et die maii XXI
Sum Pontifice Pio XI
Architectis Libaudière et Ballereau
Ego Gust. Laz. Garnier Lucion. Eppus.
benedixi et imposui.

La première pierre de cette Eglise
dédiée au Sacré-Cœur de Jésus,
Souvenir de ceux des nôtres qui ont succombé
dans les horreurs de la guerre,
témoignage solennel de la piété de tout un peuple
et des générosités de tous les fidèles du diocèse.
Le 21 Mai de l'an du Seigneur 1923
Pie XI Souverain Pontife
Libaudière et Ballereau architectes
Moi Gust. Laz. Garnier Ev. de Luçon
Je l'ai bénite et placée.

Dans un discours très impressionnant Monseigneur l'Evêque indiqua la vraie caractéristique de ce monument, *mémorial du passé, affimation du présent, gage d'espérance pour l'avenir.*

Mémorial de nos deux grandes guerres de 1793 et de 1914 où les Vendéens tombaient le Sacré-Cœur sur la poitrine. D'autres périrent

Digitized by Google

sur l'échafaud pour avoir confectionné des scapulaires du Sacré-Cœur. A ceux-ci les honneurs prochains de la Béatification et d'un autel en ce sanctuaire ;

Affirmation de la vraie foi chrétienne *veræ fidei*, du respect de Dieu, de la charité fraternelle qui nous unit tous dans la prière et dans la louange du Seigneur ;

Gage d'espérance dans les promesses du Sacré-Cœur à l'égard des personnes, des familles et des Sociétés dévouées au Cœur de Jésus.

La Cause des Martyrs Vendéens de la Révolution. — Au cours de l'allocution prononcée le lundi de la Pentecôte, avant la bénédiction de la première pierre de l'église votive du Sacré-Cœur, à La Roche-sur-Yon, après avoir dit que le nouveau Temple serait un mémorial de l'héroïsme des Vendéens de 93, aussi bien que des Vendéens tombés durant la dernière guerre, Monseigneur l'évêque de Luçon a solennellement annoncé qu'il allait bientôt instruire le procès préparatoire à l'introduction en cours de Rome de la cause des Vendéens mis à mort en haine de la foi, pendant la grande Révolution. Et Sa Grandeur a ajouté que dans la nouvelle église une chapelle serait consacrée à ces glorieux martyrs.

Bénédiction de Cloches. — Le 3 Juin a eu lieu à l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception de La Roche-sur-Yon, la bénédiction par Monseigneur Garnier, entouré d'un nombreux clergé, de trois nouvelles cloches.

La première donne le *Si bemol* et pèse 370 kilos. Elle porte l'inscription suivante :

J'ai été fondue en 1923
Mgr Garnier étant évêque de Luçon
M. l'abbé Prigent curé de Notre-Dame
de l'Immaculée-Conception
Je me nomme Agathe-Amélie-Caroline
J'ai pour parrains MM. Joseph Acher-Dubois
Et Xavier de Béjarry
Pour marraines dames Sidonie Agathe Surville
Amélie de Liniers Marie Caroline de Saint-André.

La deuxième donne le *do* et pèse 260 kilos. Voici l'inscription qui y est gravée :

Je me nomme Marie-Madeleine-Augustine
J'ai pour parrains MM. Félix et René Faucheux
Pour marraines dames Adolphe Jules
et Marie Faucheux
Demoiselles Madeleine de Jansac
et Madeleine Morin
1923

Digitized by Google

La troisième donne le *ré* et pèse 180 kilos. On y lit cette inscription :

Je me nomme Jeanne-Marguerite
Thérèse-Henriette
J'ai pour parrains MM. Félix Champenois
Octave Frappier Cyprien Couturier
pour marraines dames Marie-Thérèse Buet
Marguerite Roulleau Jeanne Champenois
Henriette Lemoult
1923

Sous chacune des inscriptions, un Crucifix. Du côté opposé, la Très Sainte Vierge sur les deux premières cloches, sainte Jeanne d'Arc sur la troisième.

Découverte d'ossements anciens de cétacés. — Au cours des travaux de construction du tramway de Saint-Jean-de-Monts, on a découvert dans la dune au milieu du sable entre la gare et Orouet deux gros ossements anciens de cétacés qui doivent prendre place dans le Musée de la Faculté Catholique d'Angers.

Un Hommage à l'un des Bienfaiteurs de la Vendée. — Le comte de Blossac, l'un des derniers intendants du Poitou, qui a laissé en Vendée des traces et un souvenir durable de son intelligente administration et dont le nom est porté par l'une des rues de Fontenay et par l'une des places des Sables-d'Olonne, va avoir, à Poitiers, un monument élevé à sa mémoire. Ce monument, dont l'emplacement n'est pas encore fixé, est l'œuvre du statuaire Sudre.

Une Rectification généalogique. — *Le Dictionnaire historique des familles du Poitou,* dans la généalogie Denfer-Rochereau a commis une erreur par inadvertance en faisant mourir M. Aristide-Georges-René Denfer-Rochereau, tandis qu'il s'agissait de son fils Pierre-Marie-Philippe-Aristide. Cette confusion provient de ce que dans les journaux qui ont annoncé cette mort, le seul prénom d'Aristide était donné.

Nous sommes autorisé à publier cette rectification.

Pour les Numismates. — En démolissant une vieille maison achetée par M. Gustave Maingueneau dans le quartier des Loges à Fontenay, les ouvriers ont trouvé une boîte cachée dans une cheminée et contenant une trentaine de pièces d'argent à l'effigie de Louis XV.

Conférences. — Les conférences que notre distingué compatriote et ami Joseph Aulneau a faites à Rochefort et à La Rochelle sur la

Digitized by Google

question du Rhin, de la Ruhr et le problème des réparations ont eu un plein succès.

A Rochefort, le sous-préfet, l'amiral Violette, préfet maritime, le général commandant d'Armes et plusieurs personnalités de la marine de l'Etat et de la ville y assistaient.

A La Rochelle, la conférence était présidée par le maire, M. Maillo, qui, ainsi que le commandant Martin, président de la fédération des Mutilés et Réformés, a chaleureusement félicité l'orateur de son beau talent de parole et de l'éloquente précision avec laquelle il a exposé le problème Rhénan et la solution qui s'impose pour le plus grand intérêt et la plus parfaite sécurité de notre pays.

M. le Préfet de La Rochelle et de nombreuses personnalités Rochelaises assistaient à cette conférence et ont joint leurs félicitations à celles du maire et du commandant Martin.

— Notre éminent ami, M. le docteur Pineau, membre du bureau des *Constatations de Lourdes* a fait le 28 Avril à Chantonnay, à l'occasion du Triduum-Congrès en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, une remarquable conférence sur *Le fait de Lourdes devant la Science.*

Quelques jours auparavant le docteur Pineau avait de même, à Nantes, devant un nombreux auditoire d'hommes éloquemment retracé quelques-unes des merveilleuses guérisons qu'il avait été appelé à constater lui-même.

— On sait que M. Maurice Morand a accompagné au Maroc M. Millerand, président de la République. Notre distingué représentant au Sénat a raconté ce voyage dans une conférence donnée, le lundi 30 Avril, salle Jeanne d'Arc aux Sables d'Olonne.

Nos Artistes. — Nous sommes très heureux d'apprendre que notre excellent ami, le bon graveur Marcel Fleury a obtenu à l'exposition des Arts du Livre à Paris, un diplôme de mention honorable pour son envoi à la section « Illustration ». Nos bien sincères félicitations.

— L'habile peintre Vendéen, André Astoul, a brossé un remarquable portrait à l'huile, de notre regretté ami, Jacques de la Débutrie.

Le cliché qu'il a bien voulu nous communiquer nous permet d'en donner plus haut une reproduction fidèle.

Nos Collaborateurs. — Une décision récente de la Commission Administrative de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Eco-

Digitized by Google

A. ASTOUL

PORTRAIT DE M. JACQUES DE LA DÉBUTRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

nomie Urbaines de la Ville de Paris, vient de désigner comme Secrétaire de la Rédaction de *La Vie Urbaine* et de son supplément bi-mensuel : *La Quinzaine Urbaine*, notre ami et collaborateur, Henri Baguenier Desormeaux, Bibliothécaire principal de cet Institut et qui remplissait depuis l'origine de ces publications, c'est-à-dire depuis janvier 1919, les fonctions dont le titre vient de lui être attribué régulièrement.

— M. l'abbé Uzureau, l'érudit directeur de l'*Anjou Historique* et notre distingué collaborateur vient d'être nommé chanoine prébendé.

— Notre ami M. Raoul de Rochebrune, en souvenir de la part importante qu'il prit à l'Exposition des Beaux Arts de Poitiers dont il était le vice-président, a reçu du Comité de cette exposition une très artistique plaque en vieil argent signée Vernier avec cette dédicace : *Exposition des Beaux Arts de Poitiers 1922 au Comte Raoul de Rochebrune.*

— Notre excellent ami M. Joseph Aulneau, ancien directeur du cabinet de M. le Président de la République, Paul Deschanel, vient d'être nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

— Nous apprenons de même avec le plus grand plaisir et la plus légitime fierté que notre éminent collaborateur A. de Châteaubriant, s'est vu attribuer le *Grand prix du Roman*, par l'Académie Française, pour sa remarquable œuvre nouvelle : *La Brière.*

Nos meilleurs compliments à tous.

Légion d'honneur. — M. Fernand Hervineau, fils de notre regretté ami Raoul Hervineau, vient d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur à titre d'officier de réserve.

Sociétés Savantes. — Sur la proposition du Comité des travaux historiques, notre directeur, M. René Vallette, a été par arrêté ministériel du 19 Mai, nommé correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

N. D. L. D. — Par suite d'involontaires retards dans l'exécution des clichés, nous sommes obligé d'ajourner au fascicule prochain la reproduction du portrait de M. *Charles de Suyrot*, par M. André Astoul, et de la planche gravée en mémoire du Marquis *Jean de Lespinay*, par M. Marcel Fleury, qui figuraient au dernier Salon.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

On annonce le prochain mariage de M. GUSTAVE MIGNEN, docteur médecin à Montaigu avec Mademoiselle MARIE-FRANÇOISE LIZÉ, de Nantes.

— Le Marquis et la Marquise DE ROUX, nous ont fait part des fiançailles de leur fille ANNE avec M. ANDRÉ GLANDY, croix de guerre.

— M. et Madame J. ROUSSELOT de la Bonnière de Mouchamps, sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille, avec M. CHARLES DORÉ-GRASLIN, conseiller d'arrondissement, Croix de Guerre.

MARIAGES

— Le 5 Avril 1923, à la chapelle du château du Terral (Aude), a été célébré le mariage du vicomte HERVÉ DE KERVENOAEL, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Military-Cros et de la Croix de guerre, avec Mademoiselle COLETTE D'ANDOQUE DE SERIÈGES.

Le marié, dont les brillants exploits d'aviateur sont connus, est le second fils du comte Emile de Kervenoaël, conseiller général de la Vendée, châtelain du Boissy-Sourdis, en La Verrie, et de la comtesse, née de Saint-Exupéry. La mariée est fille de M. André d'Andoque de Sérièges et de feu Madame, née de Lambert des Granges.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. Prieur, des Bénédictins d'Incalas, ancien capitaine de cavalerie et ami du père de la mariée.

S. S. le Pape avait daigné envoyer sa bénédiction aux jeunes époux.

— Le 11 Avril 1923 en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Marseille, a été béni dans l'intimité, en raison d'un deuil récent, le mariage de M. HENRI DE VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE, lieutenant de vaisseau, pilote aviateur, avec Mademoiselle BLANCHE DEJEAN DE LA BATIE.

Digitized by Google

— En l'église de Saint-Fulgent a été célébré en Mai dernier, le mariage de Mademoiselle Odette de GRANDCOURT, avec M.r Louis de HARGUE, chevalier de la Légion d'honneur.

— Le 16 Mai 1923 a été célébré en l'église de Marnay (Vienne), le mariage de M. Henry de BÉJARRY, avec Mademoiselle Odette de MONTBRON.

— Le 24 Mai 1923 a été célébré dans la plus stricte intimité, en l'église de Saint-Michel de Boulogne-sur-Mer, le mariage de M. René ESGONNIÈRE du THIBEUF, croix de guerre, ingénieur à la compagnie des mines de Vicaigne-Nœux-Drocourt, avec Mademoiselle Jeanne HULARD.

— Le 4 Juin 1923, en l'église de Larçay (Indre-et-Loire), a été célébré le mariage de son frère, M. Louis ESGONNIÈRE du THIBEUF décoré de la Croix de Guerre et du Mérite de Guerre Italien, avec Mademoiselle Jeanne CHEVALIER.

— Le 14 Juin, en l'église de l'Etoile à Paris, a été célébré le mariage de M. Jean LOYAU, fils de M. Paul Loyau et de Madame, née Mangou, avec Mademoiselle Eliane JAPY, fille de M. Fernand Japy, industriel, capitaine de réserve au 35e d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, mort pour la France et de Madame, née Sahler, nièce de M. Gaston Japy, sénateur du Doubs et de M. Louis Marchegay, ancien député de la Vendée.

NAISSANCES

Nous apprenons avec plaisir la naissance de notre jeune petit neveu Eric-Charles-Janick GAUDUCHEAU, fils de M. Charles Gauducheau, avoué à Melle, et de Madame, née Martin.

— La vicomtesse Pierre de CHABOT, a heureusement mis au monde au Parc-Soubise, une fille qui a reçu au baptême le nom de Clotilde.

— M. et Madame du MESNIL-ADELÉE sont heureux de faire part de la naissance de leur septième enfant Hubert.

— Madame Louis BAZIRE, née Marcellot, femme du député de la

Digitized by Google

Vendée, a mis au monde en Avril, un cinquième enfant qui a reçu au baptême le prénom de FRANÇOIS.

— M. et Madame EMILE TAUDIÈRE sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille SUZANNE (20 Avril 1923).

— Le lieutenant JEHAN ROUSSELOT, du 551e régiment de chars lourds et Madame née de Kervers sont heureux de faire part de la naissance de leur fille MARIE-LOUISE. Lunéville le 5 Mai 1923.

— Le marquis DE GOUÉ, et la marquise, née Levesque du Rostu, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille ALIETTE. La Barre, de Carquefou, 10 Juin 1923.

Digitized by Google

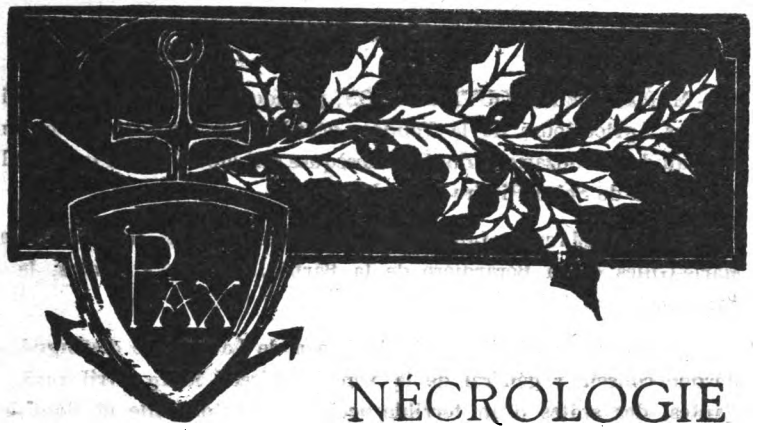

NÉCROLOGIE

Madame Anne-Marie-Suzanne de LUCMAU de CHASSUN, vicomtesse d'HEURTAULT de BEAUFORT, décédée à Paris, le 17 Mars 1923, dans sa 77e année.

Elle était la mère et belle-mère de la vicomtesse et du vicomte Pierre de Bagneux.

— Madame René GIFFARD, née Germaine Béraud, fille de notre excellent confrère et ami Edmond Béraud, vice-président de la presse monarchique, décédée le 23 Mars 1923, à l'âge de 38 ans.

— Madame Louise-Marie-Marthe CHAGRIN de BRULLEMAIL, comtesse Louis de MONSPEY, décédée au château de la Borde, le 2 Avril 1923, dans sa 72e année.

Cette mort met notamment en deuil les familles de Beauregard, Aymer de la Chevalerie auxquelles nous adressons nos respectueuses condoléances.

— M. Louis-Théodore LOGÉ, notaire honoraire, ancien président de la Chambre des notaires de Fontenay, président des Sociétés du grand marais de Triaize et de la Claye, décédé à Luçon, le 4 Avril 1923, dans sa 79e année.

— Le comte de BAGNEUX, député de la Seine-Inférieure, décédé le 4 Avril 1923 à Paris, à l'âge de 78 ans.

— Madame la comtesse de FERRÉ de PÉROUX, née Jeanne-Marie-Elisabeth de Commaille, décédée le 4 Avril 1923, villa Montredon, au Cannet, dans sa 49e année et inhumée à Payroux (Vienne), le 18 Mai 1923.

Digitized by Google

— M. Maurice de GOUTTEPAGNON, président d'honneur du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, décédé le 5 Avril 1923, en son château de la Pouzaire et dont les obsèques ont été célébrées le 8 Avril, en l'église de Saint-Hilaire-le-Vouhis.

— Madame Maurice LINYER de LACHEVALLERÉE, née Adrienne-Marie-Gilles de la Bérardière de la Barbée, décédée à Nantes, le 8 Avril 1923.

— M. James de LAUZON, fils du baron de Lauzon, le distingué et dévoué conseiller général de la Vendée, décédé le 19 Avril 1923, à Nantes, des suites d'un terrible accident d'automobile et dont les obsèques ont été célébrées le 24 en l'église de Saint-Julien-des-Landes (Vendée), après une première cérémonie qui eut lieu la veille en l'église cathédrale Saint-Pierre de Nantes.

— Mademoiselle Marcelle MARTIN, fille de notre distingué collaborateur M. Max Martin, pharmacien à Maillezais, décédée le 21 Avril, dans sa 20e année.

— Madame Marie-Euphrasie MORIN, veuve de M. Pierre Cognacq, mère du sympathique notaire et maire de Saint-Pierre-du-Chemin, décédée le 21 Avril 1923, dans sa 71e année, à Saint-Georges-de-Longue-Pierre (Charente-Inférieure).

— Madame la baronne et marquise de COMMAILLE, née Marie-Christine Pastré, décédée le 22 Avril 1923, villa Montredon, au Cannet dans sa 73e année, et inhumée au Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), le 23 Mai.

— Mademoiselle Elisabeth de BÉJARRY, décédée le 23 Avril 1923, au château de Roche-Louherie, dans sa 81e année.

— Mademoiselle de JANSSENS, décédée en sa propriété de la Grande-Lande, au Bois de la Chaize de Noirmoutier, le 3 Mai, à l'âge de 58 ans.

Elle laisse d'unanimes regrets parmi les habitants de l'île auxquels elle donnait tout son dévouement et son active intelligente.

— Madame Raoul HERVINEAU, née Juliette Rautureau, décédée, le 31 Mai 1923, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 66 ans et dont les obsèques ont eu lieu le 4 Juin en l'église Notre-Dame de cette ville.

La regrettée défunte était veuve de notre ami Raoul Hervineau, l'ancien et si dévoué président de la section vendéenne d'*Action Française*, et la belle-mère de M. Rochereau, le sympathique député de la Vendée.

Digitized by Google

— Madame LOUVART DE PONTLEVOYE, née des Nouhes de la Cacaudière, décédée, le 2 Juin 1923 au château de la Bironnière, dont les obsèques ont été célébrées le 5 Juin en l'église de Saint-Martin-Lars, et dont l'inhumation a eu lieu le même jour à Bazoges-en-Pareds.

— Le 19 Juin 1923 a été célébré en l'église de Saint-Michel-en-l'Herm, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. GEORGES-ANNE-JEAN-PAUL LE ROUX, sénateur de la Vendée, décédé à Paris, le 26 Avril 1923, à l'âge de 72 ans.

Nous renouvelons à Madame Paul Le Roux et à ses enfants l'expression de nos respectueuses condoléances en nous associant également au nouveau deuil qui les frappe dans la personne de Madame Levert, leur vénérée mère et grand'mère.

— Nous avons également appris avec regret la mort du R. P. AUGUSTIN-MARIE-PIERRE INGOLD, le savant oratorien qui vint mettre en ordre les archives de l'Evêché de Luçon il y a un certain nombre d'années et en publia un recueil dans la *Semaine Catholique*. Auteur d'innombrables travaux il avait également collaboré *aux Paysages* et *Monüments du Poitou* de Jules Robuchon.

— Au moment de mettre sous presse nous arrive la douloureuse nouvelle de la mort de la marquise DE MAC-MAHON, née DE VOGUÉ, dont la généreux et inlassable dévouement à la cause nationale et royale, faisait l'admiration de toute la France patriote et croyante et qui voulait bien honorer la *Revue* et son Directeur de sa haute et précieuse sympathie.

Nous prions toute sa famille d'agréer l'hommage de nos profonds regrets et de nos plus respectueuses condoléances.

Digitized by Google

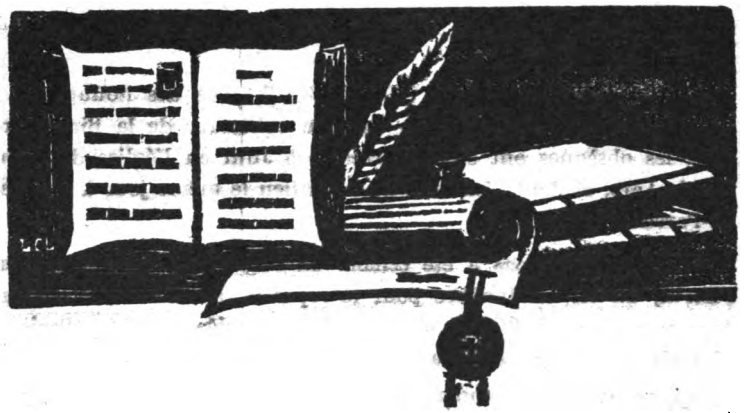

BIBLIOGRAPHIE

Notre érudit collaborateur et ami M. Charbonneau-Lassay, poursuit dans la revue *Regnabit* ses savantes et curieuses études sur « l'*Iconographie ancienne du Sacré-Cœur* ». C'est ainsi qu'il vient de publier successivement dans les livraisons de Mars et d'Avril 1923 de très curieuses pages sur : *Le Cœur « fontaine de vie et de sainteté .» Le Christ assis de Venisy et son blason.*

— M. L. Grimaud, imprimeur-libraire à Argenton-Château (Deux-Sèvres), nous a fait hommage du très intéressant et très documenté volume que M. Hubert Dumoustier a consacré à *Saint-Hubert et la Chasse en Poitou* et que tous les veneurs vendéens auront certainement à cœur de posséder dans leur bibliothèque (grand in-8° de 152 pages).

— Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XL. volume -- 6e livraison) de notre érudit compatriote M. Roy, le *Catalogue des médailles et Jetons de la Charente-Inférieure.*

Nous y relevons les indications relatives à la médaille frappée pour consacrer le transfert de la Monnaie de Paris à Rochefort, pendant la guerre 1914-1918, d'après les dessins et compositions de notre excellent ami le graveur vendéen Marcel Fleury.

Nos Ecrivains. — Un volume vient de paraître qu'il est de notre devoir de ne pas laisser passer sous silence : « L'Enfant Prodigue » ou « Le Retour à la Terre », de notre excellent ami B. Clénet.

Digitized by Google

Le titre indique le sujet. Un jeune paysan vendéen, dévoyé par des théories révolutionnaires, abandonne sa famille et sa terre et s'en va en grande ville. Mais là, il ne trouve que déceptions. Aussi, après bien des misères, revient-il au pays pour revivre la vie de droiture et de labeur de ses pères.

En cette œuvre essentiellement dramatique, de nombreuses qualités se rencontrent. Le contraire nous eût surpris de l'auteur des « Géants de la Vendée » et de « Trois marches de marbre rose ». Nous y trouvons, en effet, avec une cinglante réfutation des idées bolcheviques, une charmante esquisse des mœurs vendéennes, des caractères bien tracés, en dialogue tour à tour alerte, animé ou plaisant, et du plus vif intérêt.

— Comme suite aux renseignements préalablement donnés nous sommes heureux d'annoncer que le très intéressant ouvrage de M. E. Le Gallo, 3, rue Carnot, Auxerre, sera publié le 2 Octobre prochain et qu'il est actuellement en pleine impression.

— Notre excellent collaborateur, M. L. Troussier, vient de faire paraître à l'imprimerie Lussaud, de Fontenay, une nouvelle et fort élégante édition du *Guide des Voyageurs à Noirmoutiers*, du savant et regretté docteur Viaud Grand'Marais à la mémoire duquel elle est pieusement dédiée. (Prix 2 francs 50).

Ce guide, rédigé avec talent et accompagné de cartes et d'illustrations est un précieux hommage à la terre natale.

Nous en félicitons très sincèrement M. Troussier.

Chez les Poètes. — Le bon poète Vendéen Francis Eon était l'ami du poète Jean Pellerin, mort très jeune et trop tôt. Il vient de lui consacrer une ode que publie le « *Divan* ». Nous en extrayons ceci :

A présent, parmi ces hommes,
(les amis de Pellerin comme lui disparus)
Pellerin, bat votre cœur :
Et les vivants que nous sommes
Entendent votre beau chœur.
Mais vous distinguez le nôtre.
Et voici que l'un et l'autre
Déjà se sont confondus ;
Et si nous tenons la Lyre
Je crois qu'il est faux de dire
Que nous vous avons perdu.

Chez les Romanciers. — Une Vendéenne, Madame la comtesse de Pindray d'Ambelle, a donné à l'*Action Française* un fort joli roman qui a commencé à paraître en feuilleton le 21 Avril: « *M. de Puyloubard.* »

Digitized by Google

La Bachellerie. — A l'occasion de la très jolie fête organisée à Melle par notre savant collègue, M. Travers, la *Liberté du Sud-Ouest* a publié une très intéressante note de notre distingué confrère M Louis Chaigne, sur les fêtes de la Bachellerie qui étaient célébrées au XVII[e] siècle dans les paroisses de Talmond et de Saint-Hilaire-de-Talmond.

La Mercante. — Tel est le titre du roman très captivant et peu banal à la fois dramatique et tendre que vient de publier notre excellent confrère M. Henri d'Yvignac.

En vente aux éditions « Les Gémeaux » 66, Boulevard Saint-Germain, Paris 5[e].

— De M. le chanoine Bouquet, professeur au grand Séminaire de Luçon : *Fleur de Vendée. — Pierre-Henri Dorie*, 1 vol. in-8° avec portrait et un autographe. (Prix 5 francs 50).

— Du R. P. Martin, l'éloquent supérieur des Missionnaires diocésains : *La petite Voie d'enfance spirituelle*, d'après la vie et les écrits de la Bienheureuse sœur Thérèse de l'Enfant Jésus. (1 vol. in-12 de 140 pages 3 francs franco).

Livres de Prix. — On nous prie de recommander pour les prochaines distributions de Prix des Ecoles Chrétiennes, deux très intéressants ouvrages illustrés et destinés à faire mieux connaître notre province poitevine : L'un a pour titre : *A Bicyclette en Poitou* et l'autre : *Avril en Espagne*. Les deux ont pour auteur M. l'abbé Le Roux, doyen honoraire à Loudun (Vienne) et sont en vente chez M. Henri Lussaud, imprimeur-éditeur à Fontenay-le-Comte. (Prix 6 francs les 2 volumes, plus 1 franc 20 pour le port).

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

A PROPOS D'UN CENTENAIRE

LA CAUSE DU DÉSASTRE DE QUIBERON

Il y a cent ans, le 20 Septembre 1823, la Duchesse d'Angoulême venait à Auray poser les premières pierres de la chapelle expiatoire élevée en souvenir des émigrés de Quiberon et de la chapelle sépulcrale destinée à renfermer leurs restes. Le monument expiatoire se dresse sur le théâtre même du massacre. C'est le champ des martyrs. « *Hic ceciderunt* » lit-on sur la façade. A peu de distance, la chapelle sépulcrale, sur le fronton de laquelle est inscrite la plus éloquente des oraisons funèbres : « *Pro Deo, Pro Rege, Pro Patriâ, nefarie trucidati.* » Dans un immense caveau, sous un mausolée en marbre blanc, on voit un chaos d'ossements. C'est là tout ce qui reste de cette expédition de Quiberon qui aurait pu changer la face de la France et qui fit plus de 5.000 victimes, parmi les émigrés et les chouans.

De l'expédition de Quiberon, il reste aussi un enseigne-

Digitized by Google

ment et une leçon: les Princes devaient venir, et, au besoin, mêler leur sang à celui des royalistes qui mouraient au cri de : Vive le Roi ! Si les royalistes ont des devoirs à remplir envers leurs Princes, les Princes en ont de plus solennels envers le peuple, lorsque l'heure décisive a sonné.

La Duchesse d'Angoulême fut reçue par 40.000 Bretons. C'était la première fois, depuis la Révolution qu'un Bourbon mettait les pieds sur le sol de la chouannerie, car le rapide passage du duc d'Angoulême venu prier sur les ossements des victimes était resté inaperçu. Que n'étaient-ils accourus plutôt, non pour prier, mais pour se mettre à la tête des armées royales, ces Princes dont la fidèle Bretagne et l'héroïque Vendée réclamaient sans cesse le concours et la direction ! La Restauration en envoyant une femme, le 20 septembre 1823, sembla comprendre qu'un Prince ne pouvait plus paraître en Bretagne, puisqu'aux heures tragiques, aucun n'était apparu sur cette terre ensanglantée.

On a prétendu que l'Angleterre ne leur avait pas permis de remplir leur devoir. Pas permis ! Est-ce qu'un Prince connaît des obstacles quand il s'agit de sauver son pays !

Et si les armées royales avaient eu pour chef un Prince du sang royal capable de faire taire les rivalités, d'apaiser les haines, d'imprimer une direction unique, d'imposer l'unité dans le commandement et la suite dans les plans, l'expédition de Quiberon aurait pu sauver la France.

Mais, disent certains écrivains, c'est précisément ce que ne voulait pas le gouvernement anglais, et le désastre de Quiberon a été préparé par la perfide Angleterre. Rien ne paraît plus injuste ni plus absurde. Si égoïstes que soient les Anglais, on ne peut oublier qu'au temps de la Révolution ils recueillirent et firent vivre des milliers de Français. Elevé depuis des siècles dans la haine du « Papisme », le peuple anglais tendit une main fraternelle aux 8.000 prêtres exilés ; des millions leur furent distribués, sans comp-

Digitized by Google

ter les secours donnés aux émigrés et les pensions servies aux Princes.

Plus tard lors du désastre de Quiberon, Hoche écrivait dans son rapport que le butin avait été immense « des « armes et des habillements pour au moins 30.000 hom- « mes, les farines superbes qui y sont en abondance peu- « vent nous procurer de quoi alimenter notre armée au « moins six mois, 100.000 fusils, 70.000 paires de souliers, « 1.500 tonneaux de grains, 2.000 barils de vin, des selles « pour 40 à 50.000 hommes. » Et le général Lemoine esti- mait la valeur du butin à « dix-huit cent millions. »

Peut-on dire sérieusement que l'Angleterre fournissait ces richesses aux émigrés pour les sacrifier ! Une escadre de 20 navires portant 470 canons protégeait le convoi des 100 bâtiments de transport. Ce n'était pas apparemment pour les livrer à l'ennemi ! Cela tombe sous le sens.

Non, ce qui fit le malheur des émigrés et des chouans, ce fut l'absence d'un chef incontesté, ralliant autour de lui, par son autorité et sa naissance, tous les dévouements.

L'expédition de Quiberon se liait à une insurrection qui devait éclater dans toute la Bretagne. Il s'agissait de s'em- parer de la presqu'île et de marcher sur Rennes. De Rennes, l'armée royaliste se serait portée sur la Mayenne derrière la- quelle on pouvait rassembler 50.000 hommes dont les mou- vements devaient se combiner avec les armées de Charette, de Stofflet, de Scépeaux et de Frotté. Les 20.000 chouans de Cadoudal et de Tinténiac étaient prêts à se ruer sur les républicains. Depuis l'embouchure de la Loire jus- qu'aux portes de Brest, ils attendaient. « Nous n'avons plus de roi, disaient-ils, nous n'avons plus de prêtres, nous vou- lons crocher avec la République ». Tel était le plan que devait seconder une diversion tentée dans l'Est par le Prince de Condé et dans le Midi par les insurgés royalistes. Ce pouvait être la fin de la République.

Le 27 juin 1795, 5.000 émigrés, sur les 12.000 attendus,

Digitized by Google

débarquaient à Carnac. Pour les recevoir, 8,000 chouans avaient balayé la côte, chassé les républicains, dispersé les garnisons. Et huit jours après, la discorde régnait dans l'armée royale. Puysaye et d'Hervilly passaient leur temps à se disputer l'autorité ; les émigrés soutenaient d'Hervilly et les chouans voulaient Puysaye. Du côté de l'armée royale, intrigues, dissensions, rivalités personnelles, ordres contradictoires. Du côté de l'armée républicaine, un chef, Hoche, qui imposait à ses troupes son pouvoir absolu. Et ce fut le désastre, la trahison aidant.

Puis, malgré la capitulation imposée à Sombreuil, la tuerie commença. Elle dura un mois, jusqu'au 26 août. Un bandit, le général Lemoine fit fusiller les prisonniers à Quiberon, à Auray, à Vannes. Personne ne fut excepté. Ce fut l'égalité dans la mort. On tua les vieux et les jeunes, des enfants de 17 ans, comme l'aide chirurgien Javel et des vieillards de 85 ans, comme Salignac-Fénelon, les blessés et les malades, les nobles et les paysans, les prêtres, les bourgeois, les artisans. Les noms des plus illustres familles Broglie, Chevreuse, La Rochefoucauld, Montesquiou, Lusignan furent confondus avec ceux des avocats, des médecins, des étudiants, des marchands, des laboureurs, des journaliers, des ouvriers qui, eux aussi, avaient émigré. Ceux là n'avaient pas la noblesse du nom, ils avaient celle du cœur et leur âme fière et libre en a fait des héros dignes de figurer à côté de Sombreuil.

***

Mais le désastre de Quiberon n'avait ni découragé les chouans, ni, hélas, mis fin aux divisions. Sur cette terre bretonne, que malgré les trahisons, le sang royaliste a consacré à jamais à Dieu et au Roi, on rencontre à chaque pas quelques mémorables souvenirs. Ainsi aux portes d'Auray se trouve le hameau de Kerléano où naquit l'intrépide Georges Ca-

Digitized by Google

doudal. La ferme qu'il habita, transformée en manoir, appartient encore à la famille. Sur une terrasse entourée de cyprès s'élève un mausolée, sorte de réduction du Panthéon, où reposent les restes du Breton indomptable qui, le dernier, résista à la Révolution et seul osa se mesurer avec Bonaparte.

Or, de Kerléano, Cadoudal assistait impuissant aux cabales sans cesse renaissantes, il suppliait les Princes de venir en Bretagne, il leur adressait d'incessants et vains appels et ne pouvant rien obtenir, il décida la reprise des hostilités. Tinteniac avait été tué, mais il y avait autour de Cadoudal, général en chef pour le Finistère, le Morbihan, les Côtes du Nord et l'Ille-et-Vilaine, d'admirables lieutenants, Mercier, d'Allègre, de Sol de Grisolles, Rohu, Jean Jan, Lantivy, de Siltz, Guillemot, Berthelot, etc, etc. Les républicains n'occupaient plus dans le Morbihan que deux villes, Vannes et Lorient ; 20.000 chouans tenaient le pays depuis la Vilaine jusqu'à Brest ; Redon, Guérande, Pont-Château étaient pris ; Vitré et Fougères se révoltaient ; la côte de Saint-Malo était gardée ; Mercier pénétrait dans Saint-Brieuc, et les chouans venaient jusque dans les faubourgs de Rennes.

Que n'eut-on pas fait, si un Prince était venu réunir en un faisceau formidable tous les rassemblements disséminés, et donner l'unité d'impulsion à toutes les fractions armées !

Dans les archives de Kerléano, on trouve les réponses de comte d'Artois aux messages de Cadoudal. Toutes invoquent les mêmes raisons. En lire une ou deux, c'est toutes les lire :

«Edimbourg, le 18 Juin 1796.

« J'ai reçu votre lettre et j'en ai pesé bien attentivement « toutes les observations. Croyez que mon cœur partage « tous vos désirs et qu'il n'y a pas une seule de mes pensées

Digitized by Google

« qui ne tende à les concilier avec les obstacles que vous « ne pouvez pas connaître et qui s'opposent encore à leur « exécution. J'espère que la providence m'aidera à les sur- « monter et que le jour à jamais fortuné arrivera enfin où « je pourrai vous convaincre moi-même que la nécessité la « plus absolue a pu seule suspendre jusqu'à présent mon « arrivée parmi vous.

« Ne doutez jamais de tous mes sentiments d'estime et « d'affection.

CHARLES-PHILIPPE »

Londres, le 22 Décembre 1799.

« Je m'empresse à vous annoncer, mon cher Georges, que « le moment approche où mes vœux, les vôtres et ceux des « Français fidèles comme vous, seront exaucés. Je serai « bientôt à la tête de vos braves compagnons d'armes. A « nous revoir bientôt, mon cher Georges, j'éprouverai une « grande satisfaction à vous renouveler de vive voix l'assu- « rance de tous les sentiments que vous m'inspirez si juste- « ment.

CHARLES-PHILIPPE »

Toujours des promesses décevantes et rien que des prétextes !

Dans son *Histoire de la Vendée Militaire*, Crétineau-Joly les a jugés en ces termes : « Je ne voudrais pas troubler la paix des morts, je voudrais seulement que les vivants comprissent ces irréparables erreurs. Les Princes doivent donner à la fidélité qui combat pour le trône tous les gages que cette fidélité est en droit d'exiger. »

Un jour que Cadoudal, dont l'irritation augmentait, était allé chercher les Princes à Londres, un courtisan osa lui dire : « Vous voulez qu'ils aillent en Bretagne, au moins répondez vous de leur vie. » — « Non, s'écria ce fils de

Digitized by Google

paysan, mais je réponds de leur honneur ». Et la colère, avec le sang, lui montant au cerveau, il tomba sur le parquet.

En définitive, si cette insurrection formidable de tout l'Ouest misérablement avorta au bout de dix ans de luttes gigantesques, ce fut parce que les Princes ne vinrent pas. Par la faute de l'Angleterre, dira-t-on. Et alors même ! N'y avait-il pas à l'île d'Houat et à l'île d'Yeu assez de fusils bretons et d'épées vendéennes pour que le comte d'Artois put s'emparer d'une barque de pêche et atterrir sur la côte. Car le futur Charles X, après Quiberon, était venu sur les vaisseaux anglais dans les îles. Il n'alla pas plus loin !

Il n'était jamais allé plus loin, n'ayant répondu ni à l'appel de d'Elbée qui, dès 1793, lui écrivait : « Venez, Monseigneur, mais venez donc » ; ni, en 1795, à l'appel de Charette qui voyant le Prince repartir pour l'Angleterre s'écriait désespéré : « Allez lui dire qu'il signe mon arrêt de mort, je saurai mourir » ; ni, en 1797, aux sommations irritées de Stofflet, Frotté, Suzannet et Sapinaud ; ni, en 1799, aux supplications de Louis de La Rochejaquelein. Pas plus que Cadoudal, les autres chefs ne surent atteindre ce cœur frivole.

Et en 1832, la Duchesse de Berry put dire aux Vendéens : « La Vendée et la Bretagne, dans le temps de leur gloire, n'ont jamais eu un seul membre de ma famille pour partager leurs périls et soutenir leur courage. Je viens ! »

L'héroïque Princesse vint, hélas, trop tard, comme trop tard vint la Duchesse d'Angoulême, en Bretagne.

EDMOND BÉRAUD.
Vice-Président de la Presse Monarchique.
(Quiberon, septembre 1923.)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE POITEVINE

Une Beauté archéologique inconnue

L'Eglise de Villesalem

C'EST dans la commune de Journet, au hameau de Villesalem (1), non loin du pays de La Trimouille, berceau d'une des plus illustres familles françaises, que s'élève cette merveille.

C'est une sœur infortunée de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. Loin d'être comme celle-ci recherchée et entretenue, elle est presque ignorée en Poitou et demeure dans un état de délabrement complet.

En 1099, dans une contrée sauvage et peu fertile, tout près des Marais du Salleron (2) deux ermites, Bertrandus et Godeffroy Gastinelli fondèrent au lieu dit de Villesalem, un prieuré dépendant de l'abbaye de Fontgombault (Indre).

(1) Villesalem commune de Journet, canton de La Trimouille, arrondissement de Montmorillon.

(2) Petite rivière qui se jette dans l'Anglin, qui est lui même tributaire de la Gartempe.

Digitized by Google

Ces deux religieux furent puissamment aidés dans leur œuvre par Audebert de La Trémoïlle et son épouse Paschote ou Pasquette qui leur firent don d'une partie du lieu ou « mas de Villesalem » et de plusieurs terres avoisinantes.

Quelques années après sans qu'on puisse expliquer exactement dans quelles circonstances ce prieuré fut cédé à l'institut de Fontevrault que dirigeait Robert d'Arbriselles. Audebert de La Trémoïlle fit une seconde donation en faveur des religieuses Fontevristes qui s'y établirent ; il y ajouta même quelques héritages situés non loin de là et leur accorda le droit de haute et de basse justice sur l'étendue des domaines du monastère. Plusieurs seigneurs des environs l'imitèrent. La communauté fut bientôt assez riche pour faire construire une des plus belles églises du pays.

Ce monument eut les honneurs qu'il méritait jusqu'en 1790. A cette époque les religieuses se dispersèrent et l'église délaissée devint propriété particulière.

C'est dans cet état d'abandon qui fend le cœur qu'elle se montre aujourd'hui aux yeux des touristes. Transformée en grange et en hangar, les pieds de ses colonnes sont souillés par des amas de toutes sortes et ses chapiteaux voilés par des toiles d'araignées.

Je l'appelais en commençant une sœur infortunée de Notre-Dame-la-Grande, Villesalem est en effet une église romane. C'est un des plus purs échantillons de notre art poitevin du XII^e^ siècle.

Construite en pierre du pays très bien échantillonnée ; elle a résisté aux agents atmosphériques ; et les splendides motifs qui la décorent extérieurement sont dans un parfait état de conservation.

L'intérieur n'offre rien d'absolument remarquable, on y voit encore quelques traces de fresques. Le dallage de la nef et de l'intertransept est presque entièrement formé de pierres tombales. La tradition y place la sépulture d'Audebert de La Trémoille et celle de son épouse.

Si l'intérieur est d'une sobriété plutôt terne, l'extérieur

Digitized by Google

est d'une richesse inouie. C'est une multitude de palmettes, de guirlandes, d'éléments végétaux, d'animaux et de têtes plates, d'un fini remarquable. Il n'y a pas seulement une exubérance de décoration, ni une profusion étonnante d'imagination, mais quelque chose de fin, de fouillé, de réellement beau qui en fait en même temps qu'une curiosité du temps passé, une véritable œuvre d'art.

Les fenêtres des absides sont enrichies de billettes plates ou arrondies, de palmettes, de feuilles s'enchevêtrant.

Villesalem façade nord.

Le côté Nord est percé d'une splendide porte monumentale. Six courtes colonnes ornées de riches chapiteaux supportent sa triple archivolte. La première est ornée d'un cordon de feuilles grasses enlacées ; des clous, des rinceaux, des boutons de billettes agrémentent la seconde et enfin des quadrupèdes fantaisistes alternant avec des têtes plates couronnées se développent sur la troisième. Le tout est surmonté de trois arcatures ou baies aveugles décorées de motifs similaires.

Digitized by Google

Cet ensemble dont l'exécution révèle un talent supérieur est peu commun.

La façade Ouest n'est pas moins originale.

Deux frises saillantes enrichies d'animaux bizarres divisent son élévation en trois parties. Dans le sens de la largeur, elle comprend également 3 sections occupées chacune par un portail. Deux seulement sont encore visibles, celui de droite est complètement obstrué par les bâtiments claustraux.

L'entrée principale est formée de huit colonnes d'où s'élancent quatre voussures. Le premier voussoir est ornementé par deux cordons de feuilles à trois lobes, au second s'entremêlent des billettes et des palmettes aplaties, le troisième est décoré de petites spirales accouplées se contournant en sens inverse, quant au quatrième il est complètement détruit. Les chapiteaux des colonnes servant de support sont agrémentés de feuilles grasses et d'animaux fantastiques.

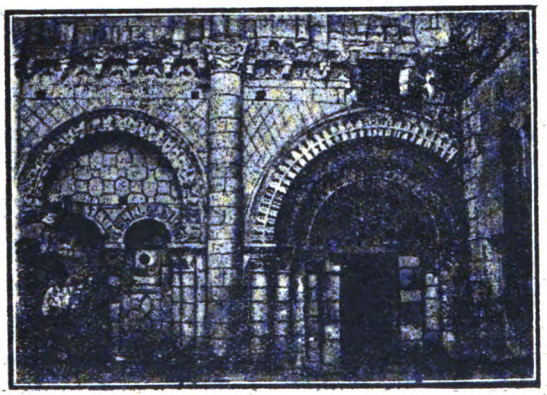

Villesalem façade ouest.

Le portail latéral de gauche (1) est muré et divisé en deux baies, l'une d'elles est couronnée d'un motif que l'on

(1) Celui de droite qui est semblable n'est plus visible.

Digitized by Google

retrouve assez souvent : deux colombes buvant dans une coupe.

Trois fenêtres aveugles percées chacune d'un oculus occupent le premier étage. Celle de gauche offre une particularité gracieuse : de la moulure de son archivolte se détache une guirlande de fleurs soutenue à intervalles réguliers et rapprochée par une main sortant de cette même moulure. Ce détail se retrouve au portail de Saint-Etienne de Beauvais (1). Voilà donc esquissée rapidement et bien imparfaitement la physionomie de ce précieux édifice. Lui qui avait pendant si longtemps résisté aux agents destructeurs a couru depuis la fin du XIX^e^ siècle de grands dangers.

En 1868 une église fut construite à La Trimouille (2). On pensa incorporer les portails de Villesalem dans la construction nouvelle, une souscription fut ouverte mais l'argent manqua et ce dessein ne put être réalisé. Plus récemment en 1913, ce joyau faillit être vendu à un antiquaire, que serait-il devenu ? On l'aurait méthodiquement démoli pour le reconstruire ailleurs. Peut-être même eut-il traversé l'Atlantique.

Le Docteur Gobillot, archéologue distingué, gardien fidèle des curiosités de la région jeta l'alarme et commença une active campagne qui fut continuée par les journaux locaux, l'association régionaliste du Poitou et la grande presse. Ces efforts coordonnés portèrent leurs fruits et aboutirent au classement de Villesalem.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici quelques passages parus dans les journaux à ce moment-là :

« L'église de Villesalem (3) est très peu connue en Poitou, « seuls les étrangers qui viennent en France étudier nos « merveilles archéologiques lui font une pieuse visite.

(1) J. Goudon de Lalande mémoires Antiq. de l'ouest 1869.

(2) Chef-lieu de canton, situé à 10 km.

(3) Le Matin.

Digitized by Google

« ...En 1868, une église fut construite à La Trimouille, « on songea un instant à mutiler Villesalem pour en « transporter les portails à l'église neuve. Le « joyau » « avait cependant couru un danger. Il n'a pas cessé depuis « d'être convoité par certains antiquaires plus soucieux du « pécune que du respect dû aux reliques de notre passé.

« ... Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts s'est em- « pressé de rappeler au préfet de la Vienne qu'une instance « de classement est actuellement ouverte en faveur de ce « monument et qu'aux termes de la loi aucune modification « ne peut être apportée à l'état de l'édifice avant qu'une « décision ait été prise par l'administration.

« Cela suffira-t-il à arrêter les vandales ?

Le lendemain l'antiquaire visé par les lignes, adressait au *Matin* une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

« Est-ce du vandalisme d'essayer de transporter et de « reconstituer autre part un pareil joyau quand on trouve « un curé assez intelligent pour tenter cette reconstitution.

Le Petit Parisien écrivait à peu près à la même date :

« ... Les antiquaires sont venus, ils ont compris l'avantage « que devait leur offrir l'acquisition de cette chose déli- « cieuse. Le marché allait être conclu et la façade démolie « méthodiquement eut été transportée dans quelque riche « domaine.

« ... On a des exemples de ces transplantations de nos « richesses. Au cours de son voyage en Auvergne, M. Poin- « carré n'a-t-il pas visité un château reconstitutué mais « qu'on avait essayé de débiter par morceaux auparavant (1).

L'église de Villesalem est classée, elle est à l'abri de toute tentative mercantile, mais l'Etat n'a pas fait tout son devoir. Il doit l'acquérir ou tout au moins la faire réparer. Cet

(1) Le cas s'est produit pour l'église Gothique de la Colombe (Indre), qui renfermait les sépultures des La Trémoïlle.

Digitized by Google

édifice doit avoir le maximum de solidité, au surplus le foin et la paille qu'il abrite constituent une perpétuelle menace d'incendie. Il faut également éviter à cette œuvre d'art tout contact choquant, en éloigner les étables et les fûmiers qui la souillent, faire disparaître le puits qui masque le portail latéral de gauche. Après quoi nous aurons une idée de ce qu'elle était réellement au temps de sa splendeur.

Nous concentrerons vers ce but tous nos efforts, persuadé que le concours des amis de l'art ne nous fera pas défaut.

Roger CHARBONNEAU.

Digitized by Google

LA VENDÉE DE 1832

L' « Héroïque Comtesse »

Correspondance de la Comtesse Auguste de la Rochejaquelein

(*Suite*) (1)

DOCUMENT VII

La Comtesse de La Rochejaquelein au Maréchal de Bourmont

Ce 2 Novembre.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je vous ai écrit une longue lettre par quelqu'un qui ne tardera pas à arriver près de vous. Je l'écrivais, je l'avoue, pénétrée de chagrin de la manière dont on vous avait dépeint le pays ; j'ignorais alors dans quel sentiment vous écrirait Gaspard [Charette] ainsi que Lejeune [Cathelineau] ; j'ai, depuis, appris avec grande joie qu'eux non plus ne désespéraient pas et avaient plus de confiance et faisaient plus de.... sur leurs gens que certaines personnes qui se sont tenues bien loin des choses.

M. Tho (2) m'a fait passer une lettre que vous lui écrivites et qui

(1) Voir 4e fascicule de 1922, 1er et 2e de 1923.

(2) *Thomas*, pseudonyme de Latour-Maubourg.

Digitized by Google

m'a fait grand bien ; Hélas oui, vous attendez ! et pourquoi attendez-vous ? Si, du reste, vous étiez prêts, ne doutez pas de vous, vous êtes un peu abusés par certaines choses matérielles, voilà tout. J'ai aussi reçu votre lettre en réponse à la mienne, mais malheureusement bien des choses et je dirai presque tous détails et les ordres m'ont échappé. C'était écrit trop pâle ! Veuillez donc me les retourner s'il en est temps. J'ose espérer que d'après toutes les lettres et tous les renseignements que vous allez recevoir, vous prendrez une détermination. Il me semble que vous êtes en droit et en position de dicter des conditions et de faire taire certains avis là-bas. Celui qui a déjà fait faire la fugue de Gand n'est pas digne d'ouvrir la bouche aujourd'hui et si j'étais de vous je dirais : « lui ou moi, optez ! »

L'état du pays devient chaque jour plus critique : on a arrêté il y a 2 jours (20 ?) personnes dont 5 ou 6..... M. de Bagneux n'était pas chez lui de sorte qu'il n'a pas été arrêté, mais il est en fuite.... L'alarme est générale, l'impôt indispose, beaucoup ne peuvent pas le payer. J'espère que vous envoyez les ordres fermes. Enfin... mes vœux à Madame.

FÉLIX.

A cette missive, était joint ce billet destiné à un oncle (?) de la comtesse Auguste : on reconnaîtra les « ouvriers déguenillés » et les « petits enfants » dont elle parle avec émotion, et qu'elle ne veut pas quitter.

La Comtesse de La Rochejaquelein à son Oncle

2 Novembre 1831.

MON CHER ONCLE,

Vous devez penser avec quelle impatience j'attends de vos nouvelles. Je trouve que Mathurin [Madame] doit juger par lui même. S'il donnait un peu d'argent à ses ouvriers, cela leur serait bien utile car ils sont déguenillés. A cela près ils sont vigoureux et bons ouvriers.....

Enfin, je vous renvoie à ma lettre pour les détails, et pour mon avis, si j'avais le droit d'en émettre un, à ce que j'ai dit à Mathurin en même temps. Je me porte bien, mais je crains à chaque instant de prendre la fièvre. Je ne sais..... prendre pour m'en guérir et je ne veux pas suivre l'éternel avis du médecin de changer d'air; si ma femme (1) était là, encore pourrais-je penser, si cela était un peu

(1) Lire : mon mari.

Digitized by Google

utile et que Mathurin ou plutôt vous, mon oncle, le pensiez, je pourrais, dis-je, faire une course. — Mais il y aurait aussi bien à dire..... à cause de mes petits enfants. Adieu, ne croyez que nous sur nous.

F.

« Prendre la fièvre », c'était être arrêté à son tour. Quelques jours après, elle le fut, en effet; mais elle était femme à s'échapper et elle y parvint.

IV. — UNE GROSSE CONTROVERSE SUR LA CONDUITE DE L'INSURRECTION

(Décembre 1831-Mars 1832)

Tandis que la duchesse de Berry entreprenait à travers l'Italie le long voyage que le maréchal de Bourmont n'avait pu empêcher, ses partisans vendéens, compromis, dénoncés, traqués, menaient une dure existence.

Le 9 Novembre, la comtesse de la Rochejaquelein se trouvait au château de Landebaudière avec sa jeune amie Félicie de Fauveau, éminent sculpteur. Apprenant qu'une compagnie du 32e régiment d'infanterie arrivait au bourg voisin de la Gaubretière, les deux femmes allèrent se cacher dans le four de la métairie du Ribion. Elles y furent trouvées et reconduites au château sous l'escorte de 4 hommes et d'un caporal. D'après le rapport envoyé par le général Bonnet au maréchal Soult, ministre de la guerre, le capitaine Lescaurelle ne visita pas le château ou le visita mal; il y laissa seulement un poste commandé par le caporal Delanoy; averti par le maire qu'une noce allait avoir lieu, et qu'il était d'usage, en l'occurrence, de tirer des coups de fusil, Lescaurelle en avisa Delannoy qui comprit que les coups de fusil devaient être tirés par ses soldats : il leur fit enlever les balles des cartouches et tirer à blanc lorsque la noce quitta l'église (1), l'église où se rendit d'ailleurs la comtesse

(1) Ces braves soldats en furent récompensés par six bonnes bouteilles de vin.

Digitized by Google

Auguste.... Mais elle n'abusa pas de cette faveur et retourna au château qui fut occupé, le 10 novembre, par le poste du sergent Berthier, du 29e régiment d'infanterie. Berthier ne visita pas non plus l'appartement de la comtesse, et lorsque, plus tard, il voulut voir sa prisonnière, on ne put la trouver : elle s'était enfuie par un escalier secret (1). Malheureusement le lieutenant de gendarmerie Bussière découvrit au Ribion 14.000 fr. en or, de l'argent, des armes, de la poudre, des balles nouvellement coulées, des lettres, des cheveux blonds, que le Procureur du Roi de Bourbon-Vendée attribua (non sans raison!) (2) à la duchesse de Berry et à son fils. On emprisonna en outre, avec Mademoiselle de Fauveau restée au château, Aymar de la Tour du Pin-Gouvernet, Jules de Beauregard, Henri de la Pinière et plusieurs paysans des environs.

La comtesse Auguste en fut quitte pour se mieux cacher; et plus que jamais, de son impénétrable retraite, elle travailla à la réalisation de ses espérances. Estimant le mouvement mal conduit, elle précisa ses critiques contre les agents parisiens qui, comptant sur les progrès de l' « opinion » et s'appuyant sur les intérêts menacés, sur les froides intelligences, non sur les cœurs, tendaient à des ajournements indéfinis ; elle dénonça les fausses manœuvres de leurs émissaires isolés et imprudents; elle insista pour la création d'une direction centrale plus énergique et communiquant avec l'ouest par un correspondant spécial (3). Elle s'efforça surtout d'amener le maréchal de Bourmont, qu'elle jugeait trop indécis et mal entouré, à épouser ses idées sur la manière de déclancher l'insurrection et d'en assurer le succès.

Bourmont, sans susceptibilité, accueillait fort bien ses reproches et ses conseils. Le 3 décembre, il lui exprima son

(1) Version plus vraisemblable que celles qui la font sauter par la fenêtre ou sortir par la grande porte.

(2) Voir plus haut.

(3) Lettre à Bourmont, non datée.

Digitized by Google

admiration et répondit soit à ses lettres d'octobre et de novembre soit aux observations verbales dont elle avait chargé Kersabiec. Les ordres fermes dont elle parlait étaient impossibles, car l'action était subordonnée aux événements; pratiquement, il fallait s'en tenir à des probabilités et se contenter de dire : soyez prêts. Puisque Félicie était mécontente d'Ulric Pelloutier, on s'en passerait, mais on était forcé, pour l'instant, d'utiliser la voie des agents parisiens. On devait toujours considérer l'arrivée de la duchesse de Berry comme imminente.

DOCUMENT VIII

Le Maréchal de Bourmont à la Comtesse de La Rochejaquelein

A Fél..... 3 Décembre.

J'ai reçu les très bons avis contenus dans la lettre que m'a remise votre jeune voyageuse en passant par ici. J'admire tout en vous : courage, dévouement et habileté, vous réunissez tout.

La demande d'ordres réguliers serait bien juste si nous en étions à une autre période de nos affaires. Mais on ne pourrait y satisfaire aujourd'hui et continuellement sans s'exposer à fournir des armes puissantes à nos adversaires ; et d'ailleurs, à la distance où nous sommes les uns des autres, comment donner des ordres qui paraîtraient exécutables en ce moment et qu'il serait impossible peut être d'exécuter lorsqu'on les recevrait par la raison que dans l'intervalle, c'est-à-dire en quinze jours, la situation des choses aurait pu changer sous les rapports essentiels ; il est donc plus convenable de se borner à indiquer des directions à suivre et à dire : ainsi que je l'ai fait, attendez un signal, soyez prêts autant que vous le pourrez à profiter d'événements qui seront favorables et qui probablement auront lieu bientôt.

Je n'ai jamais entendu affirmer qu'une chose qui ne dépend pas de moi seul arriverait tel jour ou tel autre ; je ne l'ai jamais dit, mais j'ai dû prévenir des probalités que j'apercevais pour tel ou tel événement et vous voyez qu'à cet égard je suis allé trop loin encore puisque soit qu'on m'ait mal compris, soit que des intermédiaires aient changé mes expressions, on a pensé qu'il y avait eu de ma part décision dans un sens, puis après décision contraire. — Je ne ferai plus rien passer par Ulric puisque cette voie ne vous convient

Digitized by Google

pas et je prendrai volontiers celle que votre jeune voyageuse voudra m'indiquer à son retour ici, mais en attendant je ne peux que faire passer par Paris comme de coutume ; cette voie ne vous est point agréable, mais je n'en ai point d'autre après avoir retranché Ulric.

Il y aurait des inconvénients que vous comprenez bien à multiplier mes lettres, il ne peut être avantageux de donner d'aussi loin des ordres à diverses personnes, il faudrait au contraire centraliser la correspondance afin qu'elle soit moins exposée et que les mêmes avis parviennent partout en même temps. — Si cela ne se peut, il y faut renoncer.

Au surplus des circonstances avaient été prévues dans lesquelles il fallait donner cours à nos spéculations et se lancer hardiement ; on en a depuis prévu encore une nouvelle, l'arrivée de votre amie en France ; qu'on ne les oublie point et qu'on agisse avec confiance si l'une d'elles se présente et lorqu'elle ne sera douteuse pour aucun des associés. »

Comme on le voit, le Maréchal restait dans le vague. Il était tenu en suspens par l'attitude de la duchesse de Berry, qui poursuivait son voyage à Naples ; par l'opposition du duc de Blacas qui, soutenant la politique d'abdication de Charles X, s'entendait avec Metternich pour réfréner les « folies » de la princesse ; par les espérances que faisaient luire certains alliés républicains et bonapartistes, dont il convenait sans doute d'attendre l'intervention. Mais Félicie ne voyait que ses Vendéens, ne comptait que sur eux, et le 28 décembre elle s'attaqua vigoureusement aux vues du Maréchal.

Les compliments reçus l'engageaient à insister sur les choses principales et essentielles. Les usurpations du Comité de Paris étaient intolérables. Des ordres clairs, positifs, authentiques étaient nécessaires. Tandis que Madame s'éloignait encore, le gouvernement de Louis-Philippe devenait chaque jour plus puissant. Il y aurait bientôt un moment critique à saisir, et ce n'était pas par des émeutes isolées, comme celle de Lyon, qu'on rétablirait le trône. Le gouvernement nouveau devait être établi à l'avance ; Bagneux ou Curzay pouvaient être nommés tout de suite commissaires civils. De nouveaux conscrits allaient être levés : comment soutiendrait-on les réfractaires jusqu'au prin-

Digitized by Google

temps? Les incertitudes semaient le découragement. Félicie avait envoyé en Espagne pour engager son mari à revenir. Avec les 20.000 francs reçus, elle avait acheté des armes. Quant au soulèvement du Midi, c'était là une condition insuffisante. Encore une fois, il fallait à la Vendée des ordres formels, et l'assurance du retour de Madame.

La Comtesse de La Rochejaquelein au Maréchal de Bourmont

Le 28 Décembre 1831.

Je ne veux pas tarder un instant, M. le Maréchal, à vous accuser réception de votre lettre du 6 Décembre (1) sans signature que celle à l'encre : Morin. Je commencerai par récuser vos compliments, car je suis, M. le Maréchal, tout a fait indigne de ce que vous voulez bien me dire. Du dévouement, voilà tout — et du zèle — et pourtant, M. le Maréchal, je veux un peu me targuer de vos bons compliments et sans y croire, vous dire : puisque vous semblez content des choses que je vous ai..... veuillez leur donner de suite récompense, quelques mots de réponse sur les choses principales et essentielles. Je regrette bien que Madame ne se trouvant pas près de vous, vous n'ayez pu lire la lettre que je lui ai adressée et que je la priais de vous communiquer. Je vous ai adressé autant que j'ai pu des faits, des choses positives ; pour elle, je me suis un peu étendu sur des considérations ..... ; je lui parlais de notre pays, de la France, de toute la situation : les deux lettres formaient un ensemble.

Je vous prie de croire que je n'ai rien de personnel contre le Comité de Paris. Je crois, qu'au reste, votre lettre me confirme qu'il s'arroge un Pouvoir de Direction autre que le vôtre qu'il a dénaturé et amplifié, qu'il agit quelquefois sans autorisation et sans prudence. Après cela, je n'ai rien à en dire ne connaissant particulièrement aucun de ceux qui le composent. Je crois toujours que ce qui est le plus direct est le meilleur en fait et correspondance. Je conçois que nous ne sommes pas encore au moment de recevoir des ordres réguliers, et authentiques. Je n'ai que du bien à dire d'Ulric, il s'est conduit parfaitement. Mais les choses qu'il apportait étaient si importantes qu'il n'était pas revêtu peut être d'un caractère aussi grave. Il a un grand zèle, un grand dévouement et une activité étonnante.

(1) 3 décembre sur la minute de Bourmont.

Digitized by Google

On m'a communiqué hier un passage d'une lettre du Comité de Paris dont voici la teneur : « Des mouvements..... ou des mouvements royalistes seront le signal et il y a à croire que ces derniers seront de nature à ne pas rendre la présence de Madame indispensable dès le principe etc ! ! » Il me semble, M. le Maréchal, que pour... n'est pas votre opinion car vous me parlez au contraire de la présence de Madame comme du signal. Je ne crois pas qu'il soit possible de compter sur aucun..... en France ni aucun mouvement royaliste, s'il n'a à l'instant même le caractère d'importance et d'authenticité dans la présence de Madame. Sans cela, ce sera toujours, aux yeux des gens éloignés, une échauffourée de mauvaises têtes et rien de plus. Quel tort affreux ferait à notre cause la.... que l'on voudra peut-être donner à Madame, qu'elle n'a pas besoin de se montrer et s'imposer d'abord ! Non, non, un mouvement royaliste ne fera point la tache d'huile. Maintenant, et plus nous allons, plus ce sera (nécessaire ?) ; vous voyez clairement par les événements que le gouvernement s'étaye des forces militaires. Le pouvoir arbitraire en impose toujours. Autant je crois que l'ébranlement et le retentissement sera considérable en France en voyant paraître la Princesse, autant je crois qu'un mouvement quelconque sans elle serait un coup d'épée dans l'eau et préjudiciable à la cause. C'est surtout le lâche abandon de leur cause, de leurs fidèles serviteurs qui a achevé de *désaffectionner* les serviteurs des Princes. La faiblesse, la lâcheté rendent méprisables, surtout en France. Si on est porté à aimer Madame en France, c'est son caractère courageux qui le lui vaut ; elle est populaire ; c'est donc à la masse qu'il faut que sa présence fasse un appel, car ne nous abusons pas — les personnes réfléchissant ne sont pas portées vers elle par la confiance que leur inspire son talent de gouverner un état. Il serait donc affreux qu'elle perdit sa plus belle chance, son unique chance ; il faut qu'elle soit près du premier drapeau blanc qui sera élevé..... que les étrangers ne viennent pas ; mais leur attitude hostile, la guerre partielle de la Belgique et la Hollande serait un moment très propice.

Malgré la position fâcheuse de la France, il ne faut pas croire qu'elle soit gouvernée par des sots : tout leur mal, toutes leurs entraves viennent des conséquences des principes de Juillet. Ils commencent à le sentir et à prendre la marche de renoncer à satisfaire les exigences de la révolution. Ils.... du pays leurs emprisonneurs « illégaux » et déploient des forces militaires ; tout leur réussira, et les Révolutionnaires auront beau crier, ils ne seront pas de force, et les gens paisibles qui veulent l'ordre et la conservation de leur bien d'applaudir à toutes les mesures arbitraires. Voilà

Digitized by Google

M. le Maréchal où nous marchons..... Ainsi, c'est une décision habile et énergique à prendre que celle qui saisira maintenant le moyen opportun — saison et..... où les rumeurs sourdes de la misère et du mécontentement seront partout ; — mais ne vous fiez pas sur de grandes démonstrations qui seront peu durables, qui éclateront non à la fois, mais comme des tirs de tirailleurs et qui par conséquent ne feront que fortifier le gouvernement en lui faisant déployer son autorité ; — vous n'en serez pas plus avancés quand sa troupe aura tiré sur les pauvres ouvriers de toutes les villes du royaume, l'une après l'autre. Si vous laissez les choses en venir là, on se soumettra et on se taira. Voilà ma manière de voir ; je souhaiterais me tromper.

Si le cœur de l'hiver se passe sans tentative, je crains bien que le printemps n'offre rien de plus opportun et je crois qu'on va s'occuper de caresser des intérêts locaux qui pourront atténuer le mécontentement. Que Dieu vous inspire ! Quant à présent, il y a immense quantité de gens désabusés de Louis-Philippe.

Vous ne m'avez pas fait l'honneur de me répondre sur une observation que je vous ai faite. Aussitôt la prise d'armes de ce pays, il nous faut connaître l'autorité civile, elle est indispensable..... Il ne faut pas faire pour défaire ensuite. Si vous ne voulez pas trancher sur les provinces ou départements, préfet ou intendant, nommez au moins un Commissaire du roi pour les pays soumis de la rive gauche ou telle ou telle province de l'Ouest. Ou bien, nommez un Commissaire Administrateur pour le roi dans chaque corps d'armée ; cela sera plus clair, plus facile, et ne préjugera quant aux délimitations et circonscriptions de territoire. Je crois pouvoir vous assurer qu'on goûterait chez nous le choix de M. de Bagneux. J'ignore si la santé de M. de Curzay (1) le rend encore capable de service. Je vous soumettrai une autre question pour ma.....

Voici une nouvelle levée : que dire à nos conscrits ? Il y a deux manières de les retenir 1° les empêcher de se rendre au tirage, ce qui compromet toute la classe ; 2° les laisser aller puis empêcher plus tard de partir..... vous pensez bien que tout cela va faire renouveler les persécutions et remettre le pays en feu. Le jour du tirage a été jadis le commencement de la guerre à plusieurs reprises d'armes. Que ferions-nous si l'étincelle allait prendre feu ? Je crois qu'on pourra en empêcher, mais à côté de cela, que répondre à leurs questions ? Ils nous somment de les guider, et n'avons-nous

(1) Le Vicomte de Curzay, ancien préfet de la Gironde, qui avait soutenu à Bordeaux la cause légitimiste.

Digitized by Google

pas une immense responsabilité ? A vous dire ma pensée, je ne conçois pas que si vous n'avez, avec les circonstances présentes, la détermination d'agir quels que soient les événements, de volonté d'agir, dis-je, d'ici à Mars, je ne conçois pas que vous puissiez tenir ainsi l'Ouest en haleine et continuer à faire prendre les mesures d'une guerre qui n'aura pas lieu. En disant « quels que soient les événements », je ne veux pas dire à tort et à travers, mais je comprends que par l'état des choses actuel on présage assez l'avenir de 3 mois pour se déterminer à oui ou non. Impossible de croire à un moment où on agirait à coup sûr.

Conquérir noblement et les armes à la main un royaume, et tout attendre de la marche des événements et de la lassitude des partis sont deux partis à prendre — distincts. Il serait..... et impolitique de leurrer les royalistes dévoués de l'un, tandis qu'on suivrait l'autre.

Dans tout cela, ne croyez pas que ma position particulière me lasse ou me chagrine ; je puis la supporter longtemps, mais dans l'intérêt de la cause, cet état d'anxiété, (d'attente ?), cette position si compromise pour tant de gens les fatigue et décourage extrêmement.

Je remercie qui de droit et au nom de qui de droit pour les 20.000 francs. J'espère en recevoir bientôt. J'ai envoyé en Espagne ; malgré mes incertitudes, j'ai fortement engagé un retour ; je vous supplie de me donner pour lui une instruction claire dans le cas où le général en chef ne se mettrait pas en devoir d'agir dès les *premiers jours ;* je vous avais promis à cet égard une espèce de proposition dans l'intérêt de la cause. J'espère que vous y répondrez par le voyageur. J'ai acheté quelques fusils et carabines, j'étais en train d'emprunter sur ma signature pour remplir mes engagements en désespoir de cause, ne voyant arriver aucun fonds.

Sûrement, c'est fort bien de ne vouloir nous faire prendre les armes que sur la certitude du soulèvemenet du Midi, mais à côté de cela si vaguement.... c'est notre *seul ordre ;* je doute, à vous dire vrai, *de l'ensemble.* Pierre dira : « il est temps, commençons », Jacques dira : « attendons demain », Paul « il n'est pas temps, nous n'agirons pas sans ordres, ce sont des bruits de gazette, cela ne se confirme pas, les soulèvements du Midi sont des feux de paille », etc.

Ainsi donc, M. le Maréchal, de grâce des ordres conditionnels..... si vous voulez, mais clairs et précis, au moins....., je vous en supplie. Dorénavant je l'appellerai *Godefroy* (1). Je fais bien des vœux pour que les voyages de M. se terminent. Ces courses continuelles lui font tort.

Digitized by Google

Il faudrait à Nantes même un général de tête. Nantes sera le théâtre d'événements de grande importance, *si on veut*.

Adieu, M. le Maréchal, j'ai abusé de vos moments, je compte sur vous pour m'excuser, vu le prix que vous pouvez mettre aux nouvelles de France et à connaître l'expression..... des sentiments d'une personne profondément dévouée à notre juste cause.

Avez-vous reçu une lettre par Ulric ?

JEANNE.

Toutes ces observations ne manquaient pas de justesse. En 1832, grâce à la maîtrise de Casimir Périer, à l'habileté de Louis-Philippe, à l'accoutumance des populations, l'insurrection aurait sûrement moins de chances de succès qu'en 1831 ; et si la légitimité possédait encore des points d'appui solides, c'était dans l'Ouest. Mais les chefs vendéens eux-mêmes ne subordonnaient-ils pas parfois leurs concours à des considérations trop personnelles? C'est ce que la comtesse de La Rochejaquelein montra, le 29 décembre, en exposant au Maréchal le conflit pendant entre les III[e] et II[e] corps au sujet de la division de Clisson (2). Située entre Cholet et Nantes, cette division était contestée à Saint-Hubert alors que son chef le colonel de Girardin ne voulant pas quitter le Corps de La Rochejaquelein. Félicie réclamait un ordre formel pour Saint-Hubert. Dans la suite, et à plusieurs reprises (3), elle revint sur ce « pénible sujet », car le conflit n'était pas apaisé à la veille du soulèvement. Nous ne reproduirons pas ses explications ultérieures; mais il est utile de donner, au moins en partie, celles du 29 décembre, de façon à préciser l'objet de ces malheureuses discussions.

Gustave GAUTHEROT

(à suivre)

(1) Nouveau pseudonyme d'Auguste de La Rochejaquelein.

(2) Il ne s'agit pas du château de Clisson, vers Bressuire, où se trouvent aujourd'hui les archives des la Rochejaquelein.

(3) 12 février, 6 mars, 29 mars.

Digitized by Google

FLEURS DE VENDÉE

Au graveur Marcel Fleury
qui les fait revivre.

LE CLOITRE DE LA GRAINETIÈRE

Il ne subsiste plus de sa fierté première
Qu'un débris imposant qui pleure le passé,
Mais le soleil flamboie, et patine la pierre
De la svelte colonne, aux grands fûts élancés.

Le cloître veut renaître en sa splendeur altière,
Sous nos yeux où le rêve à l'art est enlacé.
Asile irradiant, beau temple de lumière,
Où l'âme s'assoupit en un songe bercé.

Thébaïde où l'on dut vivre sans sacrifice....
Les moines y chantaient de séraphiques chœurs
Dans les vapeurs d'encens, chaud parfum des offices ;

Et de là prit l'essor, pour conquérir les cœurs,
La légère Manon, blonde, ardente, volage,
Laissant sous les arceaux à jamais son sillage.

Digitized by Google

LE CLOITRE DE NIEUL-SUR-L'AUTISE

Cloîtres dont la divine et sainte austérité
Evoque le pardon, le cilice et la laine,
Un vertige divin vous souffle son haleine...
Sous votre ombre passe un frisson d'Eternité !

Au loin du monde impur et plein d'iniquité,
Les âmes, gémissant sous les terrestres peines
Y cherchèrent l'oubli des misères humaines ;
Le baume amer et doux de la sérénité.

Oh ! parlez à mon cœur, parlez arches romanes,
Sous vos piliers trapus je retrouve les mânes
De moines, tels jadis en peignit Zurbaran

Cloîtres lourds de mystère, où nul bruit se hasarde,
La foi demeure encor sous la voûte qui garde
L'écho de repentirs courbant des fronts errants.

ENVOI

Oui c'est bien la Vendée aux visages sans nombre
Si douce aux jours heureux, mais si grave aux jours d'ombre
Et je devine aux traits splendides du burin
L'âme plus que la main !

Août 1923.

CHARLOTTE ROY.

Digitized by Google

Les Anciens Evêques de Maillezais

+++

AVANT-PROPOS

C'est avec une véritable émotion que les amis des arts et du passé ont appris au mois de juin dernier la mise en vente de la propriété Bourloton qui renfermait les ruines de l'église abbatiale de Maillezais et les restes des bâtiments claustraux de la vieille abbaye bénédictine fondée à la fin du x[e] siècle par le duc Guillaume d'Aquitaine et la duchesse Emma. — Dans quelles mains allaient tomber ces murs illustrés par tant de gloire et qui avaient vu passer sous leurs arceaux tant de personnages fameux de notre histoire nationale. — Ces restes, non classés, n'allaient ils pas être livrés à la pioche de quelque vandale avide de retirer de ces pierres une plus value sérieuse et de récupérer par leur vente le prix de son terrain ? Aussi quel soulagement ce fut lorsque l'on apprit, le jour de la vente, qu'une demande de classement avait été déposée par le ministre des Beaux Arts et qu'il ne saurait être permis à l'acquéreur éventuel de démolir quoi que ce soit de l'ancienne abbatiale. — Ils seront donc sauvés ces murs dont M. Bourloton a pu dire que « par un rare privilège l'histoire de l'Art Chrétien y était écrite en quatre pages de pierre, chaque inspiration de l'architecture nationale y ayant marqué son passage. »

Ce fut sur les instances pressantes de M. René Vallette le sympathique Directeur de notre *Revue*, que le ministre des Beaux Arts prit cette initiative et nous ne saurions trop remercier le fin lettré,

Digitized by Google

l'érudit amoureux de toutes les belles choses du passé de son heureuse intervention qui sauve de la destruction complète ces restes magnifiques de notre architecture medievale. — Il serait à souhaiter, d'ailleurs, selon le vœu formulé par le conseil municipal de Maillezais que la demande de classement s'étendit au reste des bâtiments claustraux afin que ces murs qui ont vu passer successivement, les ducs d'Aquitaine, Geoffroy la Grand Dent, le dauphin Charles qui devait être Charles VII, Henry IV, Aggrippa d'Aubigné, Sully, le cardinal de Bourbon roi de la Ligue, Rabelais et tant d'autres personnages illustres ne soient pas abandonnés à quelque démolisseur sans scrupules, car il serait regrettable que l'on put détruire ces vestiges du passé, seul héritage de siècles glorieux, seuls attraits pour le touriste et sans lesquels Maillezais ne serait qu'une bourgade infime perdue au milieu de ses champs et de ses marais. — Ces ruines sont le patrimoine de gloire et de grandeur que nous ont légué six siècles d'histoire, nous devons les préserver et les garder.

Maillezais, le 25 juillet 1923.

MAX MARTIN.

GEOFFROY POUVREAU

Premier Evêque de Maillezais

Alors que nous possédons, sur la fondation du monastère de Maillezais et sur ses premiers abbés des renseignements très détaillés, grâce à la chronique écrite vers l'an 1070 par le moine Pierre, nous sommes réduits, en ce qui concerne les premiers évêques de ce diocèse aujourd'hui disparu, à une simple liste de noms, ou pour mieux dire à des suppositions, car aucune preuve sérieuse ne vient confirmer la liste donnée par le Gallia Christiana.

Digitized by Google

C'est en 1317, que le pape Jean XXII partagea l'immense diocèse de Poitiers en trois évêchés et créa les deux sièges épiscopaux de Luçon et de Maillezais, leur donnant pour cathédrale les abbayes bénédictines autour desquelles s'étaient constituées ces deux cités. Cet événement est annoncé par le chroniqueur en ces trois vers assonnancés :

Anno milleno ter C quinto duodeno
Papalis fatus divisit pontificatus.
Rector erat cœtus J pneumate papa repletus.

et l'auteur continue en prose latine « L'an de grâce 1317, la veille de l'Assomption de la B. V. Marie, le pape Jean XXII dans la deuxième année de son pontificat, érigea en églises cathédrales les monastères de Maillezais et de Luçon et leur donna comme évêques Geoffroy Pouvreau, abbé de Maillezais et Pierre de la Voyrie, abbé de Luçon qui furent sacrés à Avignon par Beranger de Béziers (1) évêque d'Ostie le dimanche d'avant la Sainte Catherine de la même année. Et le chroniqueur ajoute également : « Et celui qui a vu tout cela en rend témoignage, c'est-à-dire Frère Lucas de Marsais prieur d'Ardin qui écrit ces lignes. »

Il est donc nettement établi que le premier évêque de Maillezais fut Geoffroy Pouvreau ou Pouvrelle, et non pas comme certains auteurs le nomment Geoffroy de Pommereuil ou de Ponnerelle. — Ce nom de Pouvreau étant encore très commun dans la région il est permis de supposer que le nouvel évêque était d'une origine assez humble et peut-être d'une famille de Maillezais ou des environs.

En tous les cas quels furent les actes de ce prélat et ses premiers successeurs ? Le Gallia Christiana ne nous donne aucun détail sur l'épiscopat de Geoffroy Pouvreau car après avoir cité en entier la bulle que le pape Jean XXII envoya à ce dernier en le nommant évêque, l'ouvrage des Bénédic-

(1) Il me semble naturel et conforme à la vérité de traduire par Beranger de Beziers le latin Bitteris au lieu de laisser ce nom dans son texte latin.

Digitized by Google

tins de Saint Maur ajoute « il ne reste rien des actes de cet évêque et nous ne savons pas s'il répondit aux vœux et à l'attente du pape, car il siégea si peu de temps que bientôt s'ouvrit l'épiscopat de son successeur ». Quant à ces successeurs que le Gallia Christiana nomme Guillaume Sambuti, Robert et Geoffroy de Pons, voici les renseignements fournis à leur sujet « Guillaume, surnommé Sambuti, siégeait déjà en 1319, car il fut forcé par un arrêt du pape Jean XXII de rendre à l'évêque de Poitiers des terres dont il s'était emparé aux environs de Niort. — L'année suivante Philippe le Long accorde des foires à la ville de Maillezais.

On ne connaît que le nom de l'évêque Robert, on ne sait ni quand, ni comment il dirigea l'église de Maillezais.

Geoffroy de Pons, de l'illustre famille de Pons en Saintonge était fils de Geoffroy de Pons et d'Elisabeth de Rhodes comtesse de Carlade, fille du comte de Rhodes. Il mourut en 1333. »

On voit donc, d'après le Gallia Christiana, que 4 évêques se sont succédés sur le siège de Maillezais de 1317 à 1333. — Mais dans le manuscrit de la chronique de Maillezais que nous citons plus haut, nous trouvons à la date du 24 décembre 1332 le petit fait suivant qui nous permet de faire une rectification importante à la liste des évêques, telle qu'elle a été établie par les Bénédictins de Saint-Maur et par tous les historiens de Maillezais du siècle dernier.

« La veille de la naissance du Seigneur, écrit notre chroniqueur, il y eut une telle obscurité au moment du déjeuner que Geoffroy Pouvreau alors premier évêque de Maillezais qui était à table avec Messires Giraud de Roffec, Etienne Gauvain son official, Pierre de Prahecq, recteur d'Ardin et les frères Lucas de Marsais, prieur d'Ardin, Jean de Rive-Béraud, infirmier, Guillaume Jubien, prévôt et plusieurs autres, fut obligé de manger à la lueur des torches et des chandelles. »

Cette note établit clairement que le 24 décembre 1332

Digitized by Google

Geoffroy Pouvreau était évêque de Maillezais, ce Geoffroy Pouvreau que le Gallia Christiana fait mourir en 1318. — L'auteur de cette note est bien le témoin des faits qu'il raconte puisqu'il dit de lui-même « et qui vidit testimonium perhibuit » et nous avons pu nous rendre compte que celui qui écrivait cette phrase en 1317 était le même qui écrivait en 1332 la note relatée ci-dessus, ainsi que diverses autres notes ayant trait aux années 1320-1329-1330 car l'écriture de ces différentes notes est la même comme nous avons pu nous en assurer en feuilletant à la Bibliothèque nationale le manuscrit du moine Pierre où les successeurs du vieux moine inscrivaient de temps en temps, trop rarement hélas, les événements qui pouvaient intéresser leur monastère et la France entière. — Nous reviendrons quelque jour sur cette chronique dont nous espérons donner la traduction intégrale. Pour aujourd'hui nous nous contenterons de ce fragment qui nous permet d'affirmer que Geoffroy Pouvreau fut évêque de Maillezais jusqu'en 1333.

C'est qu'en réalité on ne trouve aucun nom, pas même celui de Guillaume Sambuti dans les chartes citées par le Gallia Christiana comme devant prouver l'existence de cet évêque. C'est ainsi que dans les manuscrits de Dom Fonteneau, volume 5, page 547 se trouve transcrite la bulle du pape Jean XXII, tandis qu'aux Archives Nationales section hist. rég. LX numéro 7 on conserve la lettre de Philippe V le Long, portant commission à un évêque de Maillezais non dénommé, du droit d'établir un marché dans cette ville le lundi de chaque semaine. Charles Arnaud dans son histoire de Maillezais ajoute une troisième erreur à ces deux premières en attribuant à Guillaume Sambuti la commission donnée le 13 novembre 1325 en vertu d'ordres du roi Charles IV le Bel par Renaud de Beaucheviler sénéchal de Poitou à l'évêque de Maillezais et à deux autres personnes pour faire lever sur les habitants de Niort les impôts nécessaires à la création d'un port dans cette ville. Dom Fonte-

Digitized by Google

heau donne ce texte dans ses manuscrits (vol. XX, page 163) et ne cite pas le nom de l'évêque à qui est donnée cette commission.

Quant à Robert et à Geoffroy de Pons le Gallia Christiana ne donne aucune preuve de leur existence.

En revanche des chartes de cette époque nous permettent d'affirmer que Geoffroy Pouvreau vécut jusqu'en 1333. — En effet en 1323 le samedi après la Saint-Luc, c'est-à-dire le 23 octobre frère Joffroi évêque de Maillezais arrente des vignes à diverses personnes. (Man. de Dom Fonteneau Vol. 35.)

En 1324 au mois de mai Geoffroy évêque de Maillezais échange avec l'abbé de Marmoutier le repas annuel qui lui était dû dans le prieuré de Treize Vents pour une rente de 4 livres. (Cartulaire de Marmoutiers, vol. I, folio 29).

Enfin en 1331 le 4 avril, frère Joffrey Povrea, évêque de Maillezais échange des vignes avec un nommé Jean Peen de Marans. (Dom Fonteneau vol. 35). Si les deux premiers documents peuvent laisser subsister un doute puisqu'ils ne donnent que le prénom de l'évêque, le troisième qui concorde si bien avec le récit de notre chroniqueur ne nous permet pas de laisser figurer sur la liste des évêques de Maillezais les noms de Guillaume Sambuti, de Robert et de Geoffroy de Pons. Il nous faut restituer à Geoffroy Pouvreau la durée entière de son épiscopat et nous pouvons affirmer en nous appuyant sur les documents de l'époque que Geoffroy Pouvreau fut évêque de Maillezais de 1317 à 1333 et non de 1317 à 1318 comme le veut le Gallia Christiana.

D'ailleurs on trouve à la date de 1336 dans les manuscrits de Dom Fonteneau des Chartes d'un évêque nommé Guillaume dont aucun historien ne fait mention. Peut-être est-ce là le véritable Guillaume Sambut sur lequel les Bénédictins de Saint Maur auraient commis une erreur de date. De même il serait possible que Robert et Geoffroy de Pons puissent prendre place à la suite de ce Guillaume, dans ces

Digitized by Google

temps troublés de la guerre de Cent ans pendant lesquels le Gallia Christiana nous cite les noms des évêques Jean Ier, Eustache et Janvier sans nous donner aucuns renseignements ni sur la date, ni sur la durée de leur épiscopat, et nos recherches personnelles ne nous ont rien appris à ce sujet.

Maillezais, le 25 Novembre 1921.

MAX MARTIN.

(*à suivre*)

P.-S. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'en réponse à l'envoi fait par M. Vallette, du vœu émis le 12 août dernier par la municipalité de Maillezais, demandant le classement de l'ensemble des bâtiments claustraux, M. le Ministre des Beaux Arts annonce que la demande déposée par lui, vise la « totalité de l'abbaye. » Les vœux de tous les amis du vieux Maillezais sont largement exaucés.

Encore une fois merci à M. Vallette, qui fut, comme toujours, le défenseur des belles choses du passé.

10 septembre 1923.

MAX MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS

Chronique universelle de Julius Florus. — Chronique du moine Pierre de Maillezais (ancien Fonds Latin, n° 4892. Bibliothèque nationale).

P. Labbe, S. J. *Bibliotheca nova manuscriptorum.* Tome II, p. 222 et seq. *Gallia Christiana.* Tome II, pages 1363 et seq.

Marchegay. *Fragments d'une Chronique de Maillezais.*

Ch. Arnaud. *Histoire de l'Abbaye de Maillezais,*

Lacurie. *Histoire de Maillezais.*

Brochet. *Le canton de Maillezais.*

Abbé Huet. *Archives diocésaines : Maillezais.*

Digitized by Google

L'ANCIEN LITTORAL BAS-POITEVIN

L'Illicon et le Portus Sicor

(DEUXIÈME ÉTUDE)

M. le docteur Baudouin fait l'honneur à notre précédente et modeste étude (L'Illicon et le Portus Sicor), de lui consacrer les lignes suivantes qui nécessitent de notre part, quelques précisions :

Le prétendu rôle du Tanchet au XII[e] siècle

« Dans le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou*, l'érudit Henri « Colins critique l'opinion que j'ai émise ici-même, à savoir que « l'Illicon de 1107 est la Vertonne et non pas le Tanchet comme le « croyait le docteur Petiteau.

« Le texte de 1107 cité ne m'a pas convaincu, parcequ'il est loin « d'être clair et parce que l'on ne sait à quoi correspondent les « prairies Ogier et Asselin, le chêne Craulx, etc.

« Je ne puis croire que le Tanchet ait été torrent de l'envergure « de l'Illicon ; et je ne puis comprendre pourquoi la Vertonne « s'appelle l'Ille, si jadis elle ne s'est pas appelée l'Illicon !

« D'autre part, quoiqu'on en pense, les « gula » ne sont pas des « orifices rétrécis... bien au contraire, témoin le goulet de Fromentine « qui a 500 mètres de large. Ce mot gula vient d'ailleurs du sanscrit « Gal, qui signifie « dévorer » ! Il devait s'appliquer d'abord aux « forts en gueule.... » par conséquent

Digitized by Google

« Enfin, le Docteur Petiteau a oublié de nous dire sur quoi il « s'appuyait pour assimiler « Doigtz » au Tanchet, plutôt qu'au « ruisseau du Port-Juré ou à une autre rivière ! Je veux bien croire « à « l'anse du savon », mais pas au goulet des Sables parce que « précisément Gula veut dire « Détroit large » !

« En ce qui concerne le *Portus secor*, M. Henri Colins ignore que « j'ai changé d'avis depuis 1900 et que je suis en mesure aujourd'hui « de prouver *scientifiquement*, que ce lieu tant discuté, correspond « au fond de la baie de Bourgneuf. Sur ce point, nous sommes « donc, malgré les apparences, tout à fait d'accord.... J'en suis ravi.

Il ressort tout d'abord de ces réflexions qu'il n'y a plus de controverses possibles sur le Port Sicor. M. Baudouin reconnaît nettement avoir modifié son opinion primitive. Ce que nous ne pouvions qu'ignorer, aucun écrit de sa part dans ce sens n'étant parvenu à notre connaissance, alors que nous en possédons de lui plusieurs en sens opposé, notamment son rapport au Ministère de l'Instruction Publique sur les résultats de sa mission et de ses recherches dans la région d'Olonne. En tout état de cause, cette conversion inattendue constitue un précieux appoint pour la thèse du Port Sicor dans la baie de Bourgneuf, et, la preuve de son bien fondé, l'érudit docteur se déclarant prêt à prouver *scientifiquement* ce que nous croyons, du reste, avoir rationnellement, pour ainsi dire *mathématiquement* démontré. L'accord est parfait.

Par contre, pour l'Illicon, notre contradicteur ne se déclare pas convaincu et oppose quelques objections, qui ne portent, en réalité, que sur des à-côtés de l'affaire, en passant sous silence nos arguments de fond ! Suivons le néanmoins sur ce terrain.

Le mot « gula » est pour lui quelque chose d'énorme, dérivant du sanscrit « Gal » « Dévorer ». J'avoue, à ma honte extrême, ignorer le sanscrit, et, j'imagine que l'auteur de la charte de 1107 ne se doutait pas qu'il faisait du sanscrit sans le savoir, en écrivant le mot latin « gula », dont le sens est *gosier*, ce qui n'indique pas une amplitude

Digitized by Google

démesurée quoique dévorante. En tous cas, dans aucun texte connu, il n'y a d'appréciation sur la capacité du goulet de l'Illicon qui peut être grand, petit, ou moyen sans le fixer pour cela sur un point précis. Et puis, entendons-nous. Dans son premier article, M. Baudouin affirme que la « gula » est une vaste baie ; dans le second, que la « gula » est un large détroit ! Quelle est la version à retenir? Baie ou Détroit, cruelle énigme que le détroit de Fromentine qualifié de goulet pour la circonstance et qui n'a qu'y faire, complique sans apporter la preuve que le débouché de la Gâchère soit celui de l'Illicon et que la baie des Sables soit insuffisante !

Le reproche adressé à M. Petiteau, dont je n'ai cité l'opinion qu'à titre documentaire, de ne pas fournir ses sources, n'est pas fondé. Mon texte les indiquait implicitement, par la citation du cartulaire de l'Abbaye de Saint-Jean et l'allusion aux traditions locales recueillies.

Par les confrontations des chartes, il est visible que *Doiz, lo doit, Doetum*, localité située *près de la Pironnière*, était sur le Château-d'Olonne par conséquent, et non sur Olonne (1). Ceci est décisif.

Le Tanchet n'a pas été un torrent de l'envergure de l'Illicon ! Et pourquoi ? Sans doute, parce que le mot torrent nous représente plus spécialement maintenant un cours d'eau tumultueux et cascadant.

Mais, est-ce la caractéristique de la Vertonne, de la *silencieuse* Vertonne, qui passe sans tumulte sous le pont de Vertou, au nom significatif ?

L'auteur de la charte de 1107 ayant eu la chance pour le mot « torrens » de ne pas rencontrer de racine sanscrite, j'ai rassemblé mes vieux souvenirs de Baccalauréat latin-sciences, et, j'ai retrouvé ceci dans l'œuvre du grammairien du IIe siècle, Sextus Pompéius Festus « De significatione verborum » :

(1) Cartulaire de Saint-Jean nos 53 et 386, 54 et 388, 29, 6, 370, 387, 390.

Digitized by Google

« Torrens significat étiam fluvium, subitis imbribus concitatum, « qui alioqui siccitatibus exarescit, cujus aquam ipsam, quœ fluit, « flumen recté dici ait AElins Gallus Lib. II quœ ad jus pertinent. »

Il résulte de cet extrait que « torrens » signifie un cours d'eau produit par des pluies subites ; qui se dessèche dans les temps de sécheresse ; qui est intermittent.

Justement, la caractéristique du Tanchet ainsi que celle du ruisseau de Port-Juré également qualifié dans les chartes de « Torrens » ! La population sablaise sait par expérience combien le Tanchet est avare de ses eaux en été, et les habitants du bourg du Château-d'Olonne n'ignorent pas combien il est désagréable, après un orage, de voir le lit desséché du ruisseau s'emplir soudain d'un flot débordant de deux mètres de hauteur. L'honnête Vertonne qui n'est pas « torrens » qui est plutôt « flumen », n'est jamais fantasque à ce point.

M. Baudouin ne peut comprendre pourquoi la Vertonne s'appelle l'*Ille*, si jadis elle ne s'est pas appelée Illicon ! D'abord, s'est-elle nommée Ille ? C'est à prouver. C'est d'autant moins probable que M. Baudouin en personne a posé à ce sujet dans une étude sur le menhir de la Conche Verte d'Olonne un fort point d'interrogation :

« *Sur la carte du Ministère de l'Intérieur, la rivière est* « *appelée avec raison, la Vertonne, et, non la Vertoune ;* « *mais M. A. Joanne dans sa géographie de la Vendée et* « *M. Dou, ingénieur, l'ont désignée sous le nom de* « *l'Ile* », *nous ne savons pourquoi ?* »

M. Baudouin n'avait pas tort de ne savoir pourquoi, car dans les temps les plus reculés connus, il n'était pas question de l'*Ile*, encore moins de l'*Ille* pour la Vertonne ! Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à un document antérieur de quatre-vingt-sept ans à la fondation de Saint-Jean d'Orbestier, et qui traite du voyage de Saint Martin, au IV^e^ siècle, dans la région :

« ... *Insulas ad Marchas, in pago Erbadillico, in vicaria*

Digitized by Google

« *de Bram et Talamun, situs inter fluvios Ascentia* (l'Au-« zance) *scilicet et Vertona* (La Vertonne) *ab ecclesia sancti* « *Martini Vertavensi.....* » (Charte de Saint Cyprien de Poitiers de l'an 1020.)

Par conséquent, primitivement, alors que le Tanchet était *Illicon*, la Vertonne était déjà *Vertona* et non *Illicon*. C'est PROBANT, et, l'opinion ancienne de M. Baudouin est donc meilleure que sa nouvelle.

Au surplus, il paraît vraisemblable que le vocable *Ile* n'a été employé par M. Dou ou d'autres, que parce que la Vertonne dans son cours inférieur, le plus important, délimite dans les marais le territoire de l'Ile d'Olonne. (Insula de Olonne. Primitivement, Insula ad Marchas). Cette appellation ne dérive donc pas de *Illic*, (ruisseau).

Autre charte de 1056. (Cartulaire de Sainte-Croix de Talmont) «.... *duo quoque molendina in* VERTAVO *fluvio et...* »

Ces citations irréfutables suffisent. Passons donc.

Le texte de la charte produite n'est pas clair, paraît-il, et l'on ne sait à quoi correspondent les prairies Ogier et Asselin, le chêne Craulx, etc !

C'est une appréciation, mais puisqu'il ne suffit pas, voyons un autre texte, celui d'une charte du seigneur de Talmont, d'après un *vidimus* de 1431 par Louis Sayvet, garde du sceau établi au Château-d'Olonne, qui répète en français, à peu de choses près, les indications de la charte latine de 1107, et sera plus compréhensible, j'espère :

«.....Concédait....., dès l'ayve ou fleuve nommé ond. privilège tor-« rens Illicon jusques au Port-Juré et toute l'entrée d'iceluy port ; « d'une part, et, d'autre jusques au relais de la mer et l'estant « dud. Port-Juré jusques à certains prez appellez les prez Ogier et « desd. prez jusques au Chaigne Crux, avec quez toutes les landes « maritimes jusqu'au chaigne Crux et dès icelluy chaigne Crux « jusquez a ung pré appellé le Pré Asselin et la moitié d'iceluy « pré ainsi comme il est divisé par certainnez metez et dès icelluy « pré Asselin jusques à l'issue de la fourest d'Orbester jusquez à la « voye par laquelle l'on vait du port d'Olonne à Talemont jusquez

Digitized by Google

« au torrent ou fleuve qui descend et décourt par la goule des Doiz « en la mer.....»

Les prés Ogier traversés par le torrent bien connu du Port-Juré, ressortent comme enveloppant l'étang de Port-Juré (étang construit par Richard-Cœur-de-Lion en face de sa villa de la Salle-le-Roy (1). Cette coulée de prés désignés au cadastre « Prés des étangs », porte les numéros 179 à 181 de la section F.

Puis viennent les landes maritimes. Entre les prés des étangs et la Mouzinière s'étend tout un plateau dénudé battu directement par le vent de mer, dit les champs *des Landes* et *la Lande*, actuellement en partie, occupé par le champ de courses de chevaux. Voilà les landes maritimes des chartes.

L'emplacement suivant est plus difficile à montrer exactement. Les divers *vidimus* du cartulaire donnent indifféremment chêne creux ou chêne croix. Avec la version *chêne croix*, on s'arrête près de la Mouzinière à une croisée de voies antiques (Le chemin Poissonnier et le chemin des Hautes-Mers), tènements du cadastre : la pièce de la Croix et la pièce des Croix des Tours (Croix d'étour dans le pays, Croix du détour ?). La version *Chêne Creux* nous amène aussi dans cette région de la Mouzinière par le souvenir d'un énorme et tragique chêne creux en bordure du chemin Poissonnier, et dont voici la tradition :

Sous la Révolution de 1793, un *Juge-criminel* — qui était, paraît-il, un habitant du Château-d'Olonne, — s'installait dans la cavité de ce chêne devant lequel l'on trainait les suspects et l'on criait : — Juge, que faut-il faire de cet homme ? — Est-ce un jeune ou un vieux, demandait le Juge ? Suivant la réponse, le juge prononçait : « A mort. le jeune, il ne verra plus de misère et ne fera plus de mal », ou, « A mort, le vieux, il a assez vécu. »

(1) Cartulaire de Saint-Jean nos 388 et 54. (... Prefati vero monachi dederunt michi prata Ogerii in quibus pratis stagnum construxi....)

Digitized by Google

Cette tradition a une telle allure d'écho d'un passé lointain, que j'hésite à la maintenir au passif de la Révolution. bien que l'on m'ait confié le nom du juge Jacobin. Je la relate, en passant, à cause de son étrangeté et parcequ'elle consacre l'existence d'un chêne creux légendaire dans une région voisine de Saint-Jean. Au surplus, chêne creux ou chêne croix, le chêne de 1107, se trouvait près du chemin Poissonnier en territoire du Château-d'Olonne.

Quant au quatrième point limite des chartes, le pré Asselin, nous avons entre la Mouzinière et le Puits-Rochais, en se dirigeant vers le Tanchet, un vaste tènement, le *Proselin*, section C du cadastre, numéros 1040 à 1046.

En raison de la consonnance, Pré Asselin, Proselin, je ne serais pas éloigné d'y voir le pré *Asselin* dont le nom aurait été altéré par contraction. D'autant, qué vers le milieu du tènement, existe un ilot (la Mothe) formé de fossés d'eau, et, qui pourrait être une des « certainnez metez », de la charte.

Quoiqu'il en soit, le pré Asselin est indubitablement sur le Château-d'Olonne, car suivant procès-verbal de l'exécution d'un mandement de Louis d'Amboyse de 1444, le Sénéchal et le châtelain de Talmont vinrent au Château-d'Olonne louer sur place divers biens dont la « nohe assise sur le pré Asselin », la nohe du Pont-Etienne, (1) la nohe du Doit de la planche, etc., etc. (Cartulaire de Saint-Jean n° 241.)

Cette charte, ainsi que la charte n° 181, de 1222, qui localise *lo Doit*, est CAPITALE, puisqu'elle fixe également le pré Asselin au Château-d'Olonne.

De tout ceci, il s'ensuit que quatre des cinq points-limite de la concession faite aux moines, se trouvaient sur le Château. Il est donc à déduire que le cinquième, l'Illicon, doit y être également. Il serait absurde de penser que le bienfai-

(1) Il y a encore un pré de ce nom au Château-d'Olonne.

Digitized by Google

teur de Saint-Jean ait d'abord jalonné les limites de sa concession de points de repère rapprochés, jusqu'au pré Asselin pour ensuite n'en indiquer aucun sur une longueur de plus de 8 kilomètres, du pré Asselin à l'Illicon-Vertonne!

La cause est certainement jugée, cependant, en terminant, je souligne que M. Baudouin n'a pas tenu compte de deux arguments fondamentaux de ma notice.

Soutenir que la Vertonne soit l'Illicon, c'est admettre que le duc Guillaume a gratifié l'Abbaye de Saint-Jean de la presque totalité de l'Olonnais, y compris sa *propre forteresse*, le château d'Olonne ! .... Il leur aurait donné toutes les agglomérations importantes du pays, les Sables, la Chaume, Olonne, le Château-d'Olonne, etc., sans réserve des droits préexistants, notamment ceux des Abbayes de Vendôme, de Sainte-Croix, de Talmont, de l'église de Sainte-Hilaire du Château, etc. !... Il aurait abandonné ses propres revenus !....

Pour un tel morceau, une « gula » latine était en vérité insuffisante et nécessitait bien un « gal » phénicien !

Sérieusement, *aucun* document ancien ne laisse soupçonner une pareille largesse ; par contre, les chartes représentent le terrain concédé comme *désertique*, *forestier* et devant être mis en valeur.

Enfin dernière conséquence. Le port des Sables actuel couvre à peu de choses près, l'ancien port dit d'Olonne. Si l'Illicon limite de la concession ducale — n'était pas le Tanchet et était la Vertonne «la Voye par laquelle on vait de Talmont au port d'Olonne » — elle-même limite — devrait être reportée de plusieurs kilomètres au-delà du bourg du Château, au nord. Le port qui se trouve au bout de « la voye » s'installerait automatiquement dans le marais de la Vertonne, sans sortie vers la baie des Sables en raison de l'affleurement d'infralias qui part des schistes micacés

Digitized by Google

d'Olonne pour se perdre sous les dunes de la forêt, en formant un seuil à peu près totalement infranchissable (1).

Ce serait un insoutenable démenti à la vérité historique et géologique.

En résumé, l'Illicon est et ne peut être que le ruisseau de Tanchet.

HENRI COLINS.

(1) Voir la carte géologique du pays par G. Vasseur.

Digitized by Google

CROQUIS VENDÉEN

LE RÊVE DE MILCENDEAU

à René VALLETTE.

Un ciel lourd, sale et gris où courent des nuages
Dont les vents d'Océan, tels de graves moutons,
Poussent le troupeau roux vers les lointains pacages
Des pays solognots ou des déserts bretons...

Blanches sur sa tristesse, en bandes, des mouettes
Filent comme des traits, cabriolent en rond,
Tracent de longs zigzags, font mille pirouettes,
Se laissent choir d'en haut et remontent d'un bond.

Reflétant le ciel terne et sa mélancolie,
L'immense nappe d'eau que la Noël étend
Au Marais vendéen se confond et se lie
Sur la ligne des pins, à l'horizon flottant.

Les arbres en bouquets, fantômes sans vêture,
Inclinent sous les vents leurs bras longs et tordus
Vers le chaume des toits des massives masures
Que bercent les échos des refrains entendus

Quand l'été déroulait ses larges tapis d'herbe
Foulés par les sabots des gars de l'alentour
La *ningle* sur l'épaule, à la main une gerbe
Hommage de leur cœur, gage de leur amour.

Digitized by Google

Dès que tombe le soir et tandis que se lève
Au-dessus du clocher lointain le blond croissant,
Vers les seuils éclairés, Milcendeau voit en rêve
Les *yoles* du Marais en files se glissant...

Les Cinq Moines et le Trou du Diable

(SION — Vendée)

Au bas de la corniche où la route musarde,
Qui vers les crêtes court, paresse dans les creux,
Lacet gris, rose ou blanc roulant près des flots bleus,
Les Cinq Moines assis, en paix, montent la garde.

Au-dessus de la mer dressant leur masse brune,
Celui-ci bedonnant, celui-là mince et droit,
Cet autre sur son cœur semblant croiser les doigts,
Ils ne s'occupent pas du jour ni de la lune.

Leurs pieds toujours battus ou frôlés par la vague,
En ligne, près du bord, ils rêvent, absorbés
Par des songes lointains mais sous leurs fronts bombés
Leur esprit suit le flot qui chante ou qui divague.

L'ouragan peut bondir et hurler la tempête ;
La mer peut leur montrer en un geste fripon
La dentelle neigeuse ornant son frais jupon,
Les Cinq Moines assis ne perdent pas la tête.

Ils sont les durs geôliers du Diable qui, tout proche,
Depuis mille et mille ans, les membres entravés,
A genoux sur le sable et les deux yeux crevés
Est prisonnier de Dieu dans le trou d'une roche.

Quand la mer en fureur sur la côte s'élance
Satan, dans son cachot, pousse des hurlements ;
Les flots vont l'accabler et sortent écumants,
Marqués par le Malin de sa phosphorescence.

Digitized by Google

Leur ennemi rageur de jurons les bombarde.
Des flots tumultueux ajoutant au fracas ;
Assourdis par le bruit, frappés à tour de bras,
Les Cinq Moines assis montent toujours leur garde...

Sablaise

à Melle J. L.

Au gai clic-clac de ses sabots,
Mollets au vent, bien à son aise,
Regardant à peine le flot
Venant vers elle au petit trot,
Sur le Remblai va la sablaise,
Au gai clic-clac de ses sabots.

Lente démarche et petits pas,
Main fine issant de larges manches
Drapant le mystère des bras
Où sont tendus de divins lacs,
La sablaise a, roulant la hanche,
Lente démarche et petits pas.

Pour que nous soyons mieux séduits,
Sur le front droit, sa chevelure
En pétales couleur de nuit
Fleur délicate épanouit
Sa fine et ronde dentelure
Pour que nous soyons mieux séduits.

Sur la fleur, comme un grand oiseau,
La coiffe tend ses larges ailes
Et badine vif, frais éclos,
Léger, ajouré, fier et haut,
Un fol papillon de dentelles
Sur la fleur, sur le grand oiseau

Qui dans la brise bat des ailes....

PAUL DEVIGNE.

Digitized by Google

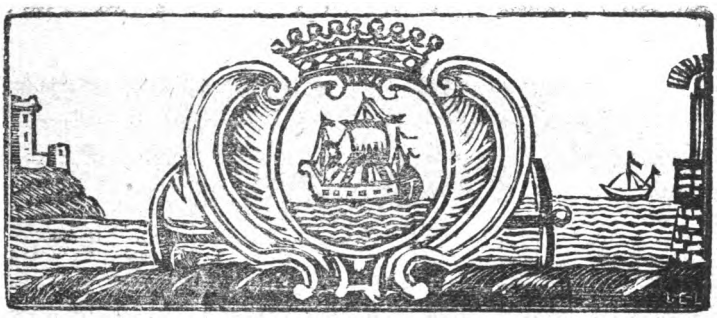

LE FOLK-LORE EN BAS-POITOU

La Mariée Noirmoutrine

« C'était une frégate,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Nommée *La Danaé*,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Nommée *La Danaé*,
Mettez là le pied.

S'en va de côte en côte,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Sans jamais rien trouver,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Sans jamais rien trouver,
Mettez là le pied.

Que derrière une pierre,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Une fille à plorer,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Une fille à plorer,
Mettez là le pied....

Lecteur ami qui parcours à ton loisir les feuillets de cette *Revue*, arrête ton regard un instant sur la gracieuse figure

Digitized by Google

Cliché de " la Plaine " de Paris.

MARIÉE NOIRMOUTRINE

Digitized by Google

qui orne ces pages consacrées à perpétuer un souvenir; celui de la *Mariée Noirmoutrine* telle que la voyaient nos anciens, et telle que malheureusement nous ne la voyons plus...

Lecteur ami, faisons un rêve. Pour nous, — regarde ! — le vœu de l'immortel chantre du *Lac*,

« O temps, suspends ton vol ! Et vous, heures propices,
Suspendez votre cours !...»

s'est accompli. Le XIX^e^ siècle n'est encore qu'à son déclin. Aux côtés de son père, qui la mène à l'autel en la tenant à peine par le petit doigt de la main droite, la *Mariée Noirmoutrine*, la mariée d'il y a quarante ans, sort de chez elle. Elle est suivie d'un interminable cortège endimanché, et tout ce monde chante, à pleine voix, la vieille chanson locale, que rythme sur sa *veuze* (1) enrubannée le *veuzou* en chapeau tromblon qui ouvre la marche :

— ...Qu'avez-vous donc, la belle,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Qu'avez-vous à plorer,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Qu'avez-vous à plorer ?
Mettez là le pied.

— Les clés d'or de mon père,
Mettez le pied là, tra la la la la,
A la mer sont tombées,
Mettez le pied là, tra la la la la.
A la mer sont tombées,
Mettez là le pied.

— Que donnerez-vous, belle,
Mettez le pied là, tra la la la la,
J'irai vous les chercher,
Mettez le pied là, tra la la la la,
J'irai vous les chercher,
Mettez là le pied....

(1) Dans Larousse, la *Vèze* est le biniou poitevin.

Digitized by Google

Suivons le cortège. La jeune mariée, laissant flotter au vent les deux longs pans de dentelle tombant de sa coiffe sur ses épaules comme les fanons d'une mitre d'évêque, se produit dans toute sa splendeur. C'est, en quelque sorte, le paon qui, pour plaire, fait la roue, la frégate cinglant vers le port tant désiré, toutes voiles dehors. Tout à l'heure j'essaierai de te la présenter.

—.....J'ai cent écus en bourse,
Mettez le pied là, tra la la la la,
J'en donn'rai la moitié,
Mettez le pied là, tra la la la la,
J'en donn'rai la moitié,
Mettez là le pied.

— J'veux point d'argent, la belle,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Mais vot'cœur tout entier,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Mais vot'cœur tout entier,
Mettez là le pied.

— Aurez mon cœur, dit-elle,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Quand mes clés s'ront trouvées,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Quand mes clés s'ront trouvées,
Mettez là le pied »

Vite le garçon plonge,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Les clés d'or a r'trouvé,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Les clés d'or a r'trouvé,
Mettez là le pied

— Prenez mon cœur, dit elle,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Vous l'avez bien gagné,
Mettez le pied là, tra la la la la,
Vous l'avez bien gagné,
Mettez là le pied ! »

Digitized by Google

Mais la route se prolonge. Presque à chaque pas la mariée est arrêtée par quelque personne de connaissance qui l'embrasse sur les deux joues, — le marié aussi, du reste.

Et que faire en *chemin* à moins que l'on ne *chante* ?

A la chanson terminée une autre succède immédiatement:

« Mon père a fait faire un étang,
Sur l'herbe brune ;
N'est pas si larg' comme il est long,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

N'est pas si larg' comme il est long,
Sur l'herbe brune ;
Trois canetons vont s'y baignant,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune (1).

Trois canetons vont s'y baignant,
Sur l'herbe brune ;
Le fils du Roi va les chassant,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Le fils du Roi va les chassant,
Sur l'herbe brune ;
Visa le noir, tua le blanc,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Visa le noir, tua le blanc,
Sur l'herbe brune ;
Le fils du Roi est bien méchant,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune...

A la mairie, la station est de courte durée. D'ailleurs on est en retard pour l'église. Embrassades, cris de joie, féli-

(1) Dans la prononciation locale, les syllabes *an*, *en* et *on*, ont des sons à très peu près semblables, ce qui permet pour l'oreille l'assonance qui tient lieu de rime. C'est comme une sorte de diphtongue qui se prononce dans une seule émission de voix assez difficile à figurer par des lettres. Ainsi dans la vieille chanson du poëte paysan Nicolas Vénereau, *négociants* et *pavillons* riment ensemble grâce à leur prononciation : *Négo çiaôns*, — *Pavillaôns*.

Digitized by Google

citations. Le *veuzou*, d'un appel de son instrument, rallie son monde et l'on repart. Tel ancêtre qui, à cause de son grand âge, traîne un peu la jambe, arbore un antique chapeau à poils d'une forme et d'une couleur à tout le moins imprévues.

...Le fils du Roi est bien méchant,
Sur l'herbe brune ;
Il a tué mon canard blanc,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Il a tué mon canard blanc,
Sur l'herbe brune ;
Par la tête il rend le sang (1)
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Par la tête il rend le sang,
Sur l'herbe brune ;
Par les deux yeux l'or et l'argent,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Par les deux yeux l'or et l'argent,
Sur l'herbe brune ;
Et par le bec seigle et froment,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Et par le bec seigle et froment,
Sur l'herbe brune ;
La nourritur' des pauvres gens,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

La nourritur' des pauvres gens,
Sur l'herbe brune ;
Des pauvres gens il y en a tant,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

Des pauvres gens il y en a tant,
Sur l'herbe brune ;
Depuis Beauvoir jusqu'à Challans,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune.

(1) L'*e muet* de *tête* ne s'élide pas; le vers (?) a alors la longueur convenable.

Digitized by Google

Depuis Beauvoir jusqu'à Challans,
Sur l'herbe brune ;
Et de Challans en rabattant,
Sur l'herbe brune allons,
Sur l'herbe brune ! » (1).

A l'église, — ô malchance ! — la noce est accueillie par cette parole du prêtre, qui se retourne à l'autel : « *Ite, missa est.* » Il était temps d'arriver !

La cérémonie est bientôt terminée. Alors le paon n'a plus besoin de faire montre de tous ses avantages, la frégate a trouvé un asile sûr ; la queue chatoyante peut se refermer, le fin bâtiment rentrer ses voiles... la jeune femme, se repliant, si l'on peut dire, en elle-même, doit dorénavant se réserver tout entière à son mari, et elle relève les deux pendants de la coiffe symbolique, du *coiffis*, orné à l'arrière de la petite couronne qu'y ont épinglée de jeunes voisines, certaines désormais d'être mariées dans l'année. C'est sous ce second aspect, plus séyant à mon avis, que je tenais à te la présenter, ami lecteur. Fais-lui ton compliment et embrasse-la, en tout bien tout honneur, ainsi que son mari. Agir autrement te ferait remarquer.

Et tandis qu'à la sortie de l'église se reforme le cortège des parents et des amis, voici que la joie, de nouveau, éclate bruyante :

Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent....

C'est le refrain de circonstance.

« Mon père a fait bâtir maison,
Vous la voyez femme à présent.
Par quatre-vingts jolis maçons ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

(1) C'est là plutôt une chanson de cultivateurs, de même que *La Danaé* est surtout une chanson de marins.

Digitized by Google

Par quatre-vingts jolis maçons,
Vous la voyez femme à présent.
Le roi passit aux environs ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Le roi passit aux environs,
Vous la voyez femme à présent.
Demande à qui cette maison ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Demande à qui cette maison ;
Vous la voyez femme à présent.
« C'est à ma fille Jeanneton ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

C'est à ma fille Jeanneton,
Vous la voyez femme à présent.
— Ma fille, promettez-moi donc...
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

— Ma fille, promettez-moi donc...
Vous la voyez femme à présent.
Que jamais n'aimerez garçon ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent...

Des coups de fusil partent de tous les côtés. Quelques noceurs, prématurément gais, se livrent à force gambades. Le beau chanteur que rien ne trouble, et qui entend conduire sa chanson jusqu'au bout en allant *à la vaisselle*, exécute des roulades, des vocalises, des fantaisies hautement goûtées de l'auditoire :

...Que jamais n'aimerez garçon,
Vous la voyez femme à présent.
— J'estim'rais mieux que la maison...
Ah ! vous l'avez vue... vous la voyez...
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Digitized by Google

— J'estim'rais m'eux que la maison,
Vous l'avez vue femme à présent.
Tomb'rait en cendre et en charbon ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Tomb'rait en cendre et en charbon,
Vous la voyez femme à présent.
Que tous les maçons soy' dedans ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Que tous les maçons soy' dedans,
Vous la voyez femme à présent.
Et vous, mon pèr', sur le pignon ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Et vous mon pèr', sur le pignon ;
Vous la voyez femme à présent.
Vous chaufferiez bien vos talons ;
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent.

Vous chaufferiez bien vos talons,
Vous la voyez femme à présent.
Et votre visag' tout du long ! »
Vous l'avez vue... Vous la voyez...
Vous l'avez vue ce matin fille,
Vous la voyez femme à présent !.... » (1)

Aller à la vaisselle, c'est courir les boutiques pour faire emplette de maints objets hétéroclites qui aideront la mariée à monter sa maison. Bols, plats, assiettes, pots, pichets, chaudrons, chargeront bientôt les bras ou les épaules des acheteurs ; et déjà tel voisin facétieux n'a eu garde d'oublier certain vase nocturne qui, à la brune, — plaisanterie classique, — se verra promu, pour une fois, à la dignité de hanap. Personne ne franchira à l'heure du dîner, la *barre*

(1) Cette chanson a aussi un autre refrain :

Je me roule, je me roule,
En filant ma quenouille !

Digitized by Google

qui clôt le *queuré* (1) où s'achèvera la fête dans une suite de danses dérivées de la *maraîchine*, s'il ne trempe d'abord ses lèvres dans le breuvage dont on l'aura rempli jusqu'au bord... Un parent un peu pressé hisse sur sa tête le berceau d'osier où reposera un jour l'héritier, — le berceau, cadeau apprécié de beaucoup de jeunes femmes, mais mal vu par d autres qui, superstitieuses, prétendent que *cela porte malheur*.... Quant au détenteur provisoire de la traditionnelle marmite où cuira, à chaque soir que Dieu lui réserve, la soupe du jeune ménage, il s'en coiffe tout simplement pour le reste du parcours ; cela fait rire et, au fond, c'est peut-être encore un des meilleurs moyens de porter cet ustensile encombrant...

. . . . . .

Réveille-toi, ami lecteur. Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte, rêve si pittoresque dont il ne faille descendre pour retomber dans la plate réalité.

La réalité, c'est que, comme le XIX^e^ siècle lui-même, la Mariée Noirmoutrine, telle que j'ai essayé de te la dépeindre, appartient à un passé qui ne reviendra plus. La réalité c'est que, comme l'a dit le poète :

L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive,
Il coule, et nous passons !...

Hélas,

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ? »

Non... nous passons, nous passons... Tout change...

Aujourd'hui, dans les rues tout au moins, on ne chante plus guère aux noces. Le *veuzou* est allé rejoindre les neiges d'antan; on l'a remplacé par un accordéon jouant vaguement un air quelconque...

Celles de nos mariées qui n'ont pas la malencontreuse

(1) *Quéreux*, en Charente. L'enclos de la maison paysanne.

Digitized by Google

idée de s'habiller *en dames*, — elles se raréfient malheureusement de plus en plus. — ont pourtant à peu près gardé leur costume d'autrefois : robe droite, de couleur voyante parfois, noire souvent, surtout depuis la guerre ; *mouchoir* blanc, de dentelle généralement, drapé en fichu à la Marie-Antoinette; large ceinture de moire blanche à gros nœud, enserrant la taille et retombant gracieusement sur le côté gauche de la jupe. Mais elles n'ont plus le soulier de peau de daim, la jeannette au cou, le tablier de dentelle blanche ; elles n'ont plus surtout le *coiffis*, auquel s'est substituée la coiffe ordinaire, enguirlandée de beaucoup d'oranger.

Et, sous ce débordement d'oranger, on est devenu — paraît-il ! — extraordinairement vertueux. Tellement que le soir, à ce que l'on m'assure, on ferait taire le vieux en chapeau à poils qui essaierait d'entonner le gai refrain, plutôt gaulois, que nos pères n'hésitaient pas à mettre dans la bouche de la jeune épousée:

...Il est larg', il est long,
Il est sans façon,
Il est endiablé,
Tiau grand lit carré.
Couch'rai-j' dans l'grand lit, ma mère,
Couch'rai-j' dans l'grand lit carré ?...

L. TROUSSIER.

Digitized by Google

NOTES D'ART

Les Paysages Vendéens

De Mademoiselle Magdeleine POPELIN

Voilà plusieurs années qu'une artiste parisienne d'un grand talent — à la fois peintre, aquarelliste et graveur — vient villégiaturer à Pouzauges ; plusieurs années que soit par le pinceau, le crayon ou le burin, elle a traduit excellemment et avec une rare et fidèle beauté d'expression le charme des monuments anciens et des pittoresques paysages qui sont la parure de notre Bocage Vendéen.

Elève du grand peintre paysagiste, Louis Français, Mademoiselle Magdeleine Popelin s'est particulièrement adonnée comme son maître aux paysages, où l'entraînaient du reste ses goûts et ses aptitudes naturelles.

Très éprise de son art, et aimant passionnément la nature dans ses manifestations les plus variées, elle excella bien vite dans la manière de traduire la couleur et la note caractéristiques à chaque pays.

L'aquarelle la sollicita particulièrement et elle sut la transformer en l'agrandissant et en lui faisant exprimer des accents puissants et nouveaux qui la rapprochent de la peinture à l'huile dont elle était considérée jusqu'à ce jour comme le parent pauvre.

La Vendée, avec ses vieux donjons, ses antiques sanc-

Digitized by Google

Aquarelle par M^lle^ Magdeleine POPELIN

(Cliché de la *Revue du Vrai et du Beau*)

Digitized by Google

tuaires, ses rochers abrupts et ses bois ombreux, était bien faite pour tenter le pinceau de Mademoiselle Popelin et lui fournir maintes occasions d'en exprimer les beautés rustiques.

Je citerai notamment parmi les très nombreux et très beaux tableaux que lui ont inspirés notre contrée : *Le Panorama, le Donjon et l'Eglise de Pouzauges, le vieux Pouzauges, les Echardières, le Bois de la Folie, les Ruines de Bois-Roland et de Champorté, les Châteaux de la Cacaudière et de La Motte* et le Donjon plus lointain de Tiffauges.

Tous témoignent du talent très personnel et très vibrant de l'excellente artiste, talent fait d'émotion, d'harmonie et de sincérité, et qui dénote une âme ouverte à toutes les splendeurs de la nature.

Nous avons le grand plaisir de reproduire à côté de ces lignes trop hâtives une des jolies aquarelles de la très charmante artiste, dont je me propose d'étudier un jour plus longuement la belle œuvre, lorsqu'il m'aura été possible d'aller lui rendre la visite que je lui dois, dans son atelier parisien du 31 de la rue de l'Entrepôt.

René VALLETTE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notes d'Art : Une Collection vendéenne léguée au Musée Dobrée de Nantes. — Le conservateur du Musée Dobrée annonce, dans le rapport annuel qu'il vient d'adresser au Conseil Général de la Loire-Inférieure, que M. le comte de Rochebrune, de Saint-Cyr-en-Talmondais, fils du célèbre aquafortiste fontenaisien, fera au Musée départemental de la Loire-Inférieure, à la Commission administrative duquel il appartient, donation de sa riche collection d'armes et de bronzes émaillés.

Déjà, il avait légué au Musée Dobrée, par acte notarié, les armes et le casque de légionnaire romain découverts à Jard (Vendée).

La collection de M. de Rochebrune a, comme le savent les Fontenaisiens, une importance considérable. Le fond en est constitué par les armes trouvées dans les fouilles du Gué-de-Velluire et comprenant un très grand nombre d'épées du temps de la Ligue et d'armes d'époques antérieures.

Mais cette collection paternelle a eu son intérêt décuplé par Raoul de Rochebrune, qui y a ajouté, avec une compétence indéniable, des pièces de la plus haute valeur, dont beaucoup d'ailleurs trouvées dans la région nantaise et acquises à des prix élevés.

Les Expositions d'Art ancien et les publications du comte de Rochebrune dont plusieurs ont paru ici même, ont fait connaître au grand public artiste sa collection, l'une des plus belles de France.

Une salle spéciale du Musée Dobrée, portant le nom du donateur, sera affectée à ladite collection, qui ne sera livrée qu'après la mort de R. de Rochebrune.

— Le Musée de notre ami, vient de s'enrichir de nouvelles merveilles antiques et notamment d'un magnifique pot gallo-romain en

Digitized by Google

bronze provenant de Nalliers, d'un superbe Missel enluminé du XVe siècle et d'une remarquable dague du Ve ou VIe siècle, de toute rareté.

Le Classement des Ruines de l'Abbaye de Maillezais. — Notre Directeur, M. René Vallette, a obtenu du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dont il est le correspondant en Vendée, le classement de la totalité des magnifiques ruines de l'ancienne abbaye de Maillezais, qui ont été récemment vendues par les héritiers de notre éminent et regretté collaborateur, M. E. Bourloton.

M. Vallette a également demandé le classement du beau cloître de la Grainetière et des curieuses peintures murales XVe siècle de l'église de la Pommeraie, et a attiré l'attention du Ministère, sur l'état fâcheux d'entretien du cloître de l'ancienne abbaye de Nieul-sur-l'Autize précédemment classé.

En vue de la Canonisation. — Son Eminence le cardinal Dubois, archevêque de Paris, a publié une ordonnance pour prescrire la recherche des écrits du serviteur de Dieu, François-Marie-Benjamin Richard, en son vivant, cardinal archevêque de Paris. Par écrits, il faut entendre non seulement les autographes, mais tous les textes dictés ou imprimés qui ont pour auteur le feu prélat.

Ces écrits devront être déposés au plus tard le 15 août 1923, au secrétariat de l'Archevêché de Paris, 5o, rue de Bourgogne.

C'est donc un honneur pour tous les Vendéens ; car Monseigneur Richard appartenait à la Vendée par sa terre de l'Echasserie, en la Bruffière, que ses père et mère lui avaient transmise par succession, après l'avoir acquise de familles bas-poitevines.

Nous avons eu le grand honneur de consacrer à l'éminent et vénéré prélat et à son domaine de l'Echasserie, l'une de nos récentes Chroniques du Bas-Poitou du *Nouveau Publicateur de la Vendée.*

Les Carreaux aux Châteaux de Castille. — A propos de l'article publié à leur sujet dans notre dernier fascicule par notre érudit collaborateur, M. le docteur Baudouin, nous avons reçu de notre distingué compatriote, M. Raison, conservateur des hypothèques à Cognac, une lettre dans laquelle il nous apprend qu'il a relevé lui-même naguère dans la chapelle particulière de l'Abbé de Notre-Dame de l'Absie, un carreau absolument semblable à celui provenant de l'abbatiale de Maillezais et figuré dans la première livraison 1923 de cette Revue. La seule différence avec les carreaux de Maillezais est que le fond est vert foncé et non rouge.

Digitized by Google

Etude d'une Grotte protohistorique. — M. le docteur Marcel Baudouin, de passage à Talmont, a pu étudier la grotte protohistorique, qui se trouve sur le flanc-est du monticule naturel du vieux château. Il a déterminé son âge. Elle est artificielle, taillée par l'homme, et de la même époque que la grande motte féodale, qui se trouve dans le jardin de M. Batiot, ancien député.

Nos Artistes Vendéens.— M. Arthur Guéniot, l'éminent statuaire vendéen, prépare en Pas-de-Calais, l'érection du beau monument qu'il a exécuté en mémoire de M .Boudenoot, l'ancien vice-président du Sénat, et qui est une affirmation nouvelle du puissant talent de notre excellent ami.

— C'est avec une véritable peine que nous voyons notre bien cher ami Marcel Fleury quitter la Vendée, pour aller se fixer à La Rochelle. Il est bien entendu que l'habile graveur restera Vendéen de cœur, et il a tenu à nous en donner immédiatement l'assurance en baptisant du joli nom de « *Vendée quand même* », la villa qui va abriter son burin, sa presse et son talent.

Notre fidèle amitié l'y accompagnera et sera toujours heureuse d'applaudir à ses succès.

L'album d'Angers, dont il grave présentement les eaux-fortes, en sera certainement un pour lui, et nous nous en réjouissons dès à présent.

A la Semaine des Ecrivains Catholiques. — Parmi les organisateurs de la Semaine des écrivains catholiques qui a tenu récemment sa troisième session se trouvait notre compatriote, M. le docteur Robert, en littérature, *Jean Yole*, à qui nous devons tant d'œuvres remarquables : « Les Arrivants », « La Dame du Bourg », « Sa Veuve », « Limogé », etc.

Matinée musicale. — Le 5 juillet a eu lieu au théâtre Municipal de Fontenay, la matinée-concert organisée par Mademoiselle Hélène Grenon et ses élèves et par des artistes amateurs de Luçon et de Fontenay.

Mademoiselle Grenon excelle à trouver pour ses élèves des deux sexes une foule de pages appropriées à leur jeune talent, mais toutes exquises et signées d'auteurs célèbres ou renommés.

Madame Hougues, Mademoiselle Rivaud, de Luçon (violoniste, élève d'Elcus) ; Mesdemoiselles G. Lacroix, M. Meyer, J. Clerc, L. Rocheteau, Juin et Baribaud, dans la dernière partie, ont été, avec Mademoiselle Grenon elle-même, justement applaudies.

Digitized by Google

Une fois de plus, l'aimable et savant professeur a fait goûter aux amoureux de la musique, le charme des morceaux mélodieux qu'elle sait si bien mettre en relief et qu'elle a toujours tant de bonheur à interpréter ou à enseigner.

Une fois de plus, il y a lieu de l'en féliciter et de l'en remercier.

Nos Collaborateurs. — Parmi les récents lauréats de l'Académie des Sciences morales et politiques, nous sommes particulièrement heureux et flattés de trouver les noms de deux de nos plus distingués collaborateurs, MM. J. Aulneau et J. de la Monneraye.

— Nous ne sommes pas moins heureux de féliciter, et de tout cœur, notre très savant ami, le marquis de Fayolle, conservateur du Musée archéologique de Périgueux, de sa récente nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

— L'Académie française vient de hautement distinguer le mérite du travail de notre éminent collaborateur M. E. Gabory — *Les Bourbons et la Vendée*, — en attribuant au sympathique et érudit auteur un prix Thérouanne de 1.000 francs.

Nous l'en félicitons très cordialement.

— Nous apprenons de même avec le plus grand plaisir que notre excellent confrère et ami Vincent Le Govec (Emile Grimaud), vient d'obtenir le grand prix du roman 1923 de la Société « La Mutte » (Académie de Metz), pour son émouvant roman : « La Proie », et lui adressons nos plus sincères compliments.

Nos Compatriotes. — C'est avec une particulière satisfaction que nous enregistrons la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de M. Paul Aulneau, le très distingué et très affectionné conseiller général du canton de La Châtaigneraie, qu'il représente depuis 43 ans avec un inlassable dévouement au sein de l'Assemblée départementale.

Avec toute la Vendée, que cette décoration honore grandement, nous lui renouvelons ici l'expression de nos plus cordiales félicitations.

— A la solennité de Meaux pour le neuvième anniversaire de la victoire de la Marne, notre éminent compatriote, M. l'amiral Merveilleux du Vignaux, représentait le Ministre de la marine.

— Dans son numéro du 7 juillet, « La Revue Hebdomadaire », de Paris, rend compte d'un « entretien cinématographique » de M. André Lang, avec notre compatriote M. Louis Aubert, neveu de M. Batiot,

Digitized by Google

maire de Talmont. On sait que M. Aubert est un des plus grands noms de la cinématographie française ; il est aussi président du Conseil d'Administration du journal quotidien « La Journée Industrielle ».

— M. l'abbé Pateau, licencié ès-lettres, professeur de sciences à l'Institution Richelieu, a obtenu à la Faculté des Lettres de Poitiers le diplôme d'études supérieures de Littérature et de langue classique.

Prix Monthyon. — M. l'abbé Charles Grimaud, l'érudit et délicat écrivain Nantais, frère de notre excellent confrère Emile Grimaud, directeur de la *Dépêche Vendéenne*, a obtenu un prix Monthyon de l'Académie Française, pour l'ensemble de ses travaux.

Conférence. — Au cours du pélerinage national du mois d'août dernier, notre excellent ami, M. le docteur Maurice Pineau, a fait à l'Hospitalité du Salut de Lourdes, une remarquable conférence sur les guérisons miraculeuses de l'an passé. M. le marquis de Scoraille, directeur de l'Asile Notre-Dame, l'a remercié en termes très délicats, des enseignements de haute portée apologétique dont il a fait profiter son auditoire.

— Au congrès de la jeunesse catholique de Vendée, qui s'est tenu, le 19 août au Bourg-sous-la-Roche, M. Marchand, président, a prononcé un remarquable discours sur la *Répartition proportionnelle scolaire.*

Avec les Vendéens de Paris. — La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Union fraternelle des Vendéens de Paris aura lieu le mardi 16 octobre.

Le prochain dîner de la « Mojette » aura lieu le jeudi 25 octobre au restaurant Mirabeau, sous la présidence de M. Joseph Aulneau, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Une Journée Grégorienne, organisée par M. l'abbé Morain, l'excellent curé de Saint-Hilaire-de-Loulay — un lettré et un artiste tout à la fois — a eu lieu en cette paroisse le 12 septembre dernier, sous la présidence de Monseigneur Mercier, pronotaire apostolique et vicaire général, et sous la direction de M. l'abbé Bertret, le très distingué maître de chapelle de la cathédrale de Luçon.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Le comte et la comtesse Ch. de Beauregard sont heureux de faire part des fiançailles de leur fille ALICE avec M. GEOFFROY DE VILLENEUVE, décoré de la Croix de Guerre.

Nous apprenons également les fiançailles :

— De notre excellent ami le comte SERGE DE COURCY, avec Mademoiselle MARGUERITE DE LA GOUBLAYE DE MÉNORVAL, sa cousine.

Personne en Vendée n'ignore que le comte Serge de Courcy, secondant généreusement sa mère, est le bienfaiteur de nombreuses œuvres notamment le fondateur de l'école de la Meilleraie en Vendée et d'un dispensaire de 4 sœurs garde-malades, à Autrain-sur-Couësnon (I.-et-V.).

— De M. ROBERT BAGE, avec Mademoiselle PHANETTE DOUBLE.

— De Mademoiselle ETIENNETTE GINOT, fille de notre excellent confrère et ami M. Emile Ginot avec M. FRANCIS CARTIER.

— De M. MICHEL CACAUD, chef de cabinet adjoint du commissariat-général Alsace-Lorraine Strasbourg, licencié en Droit, neveu du docteur Marcel Baudouin, fils de Madame Cacaud-Baudouin, avec Mademoiselle SIMONE ROCH, bachelier ès-lettres, fille de M. Alcime Roch, maire de Saint-Denis-la-Chevasse.

MARIAGES

— Le 18 juillet 1923, en l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, a été célébré le mariage de M. ANDRÉ GLANDY, directeur-adjoint des Carrières du Poitou, président du Comité diocésain de l'A. C. J. F., Croix de Guerre, fils du commandant Glandy, mort pour la France, et de Madame Glandy, née Loizillon, avec Mademoiselle DE ROUX, fille de notre éminent ami le marquis de Roux, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, délégué régional de Monseigneur le Duc d'Orléans, et de la marquise de Roux, née Besson.

Digitized by Google

— Le 24 juillet 1923, a été célébré en l'église paroissiale de Mouchamps, le mariage de Mademoiselle ROUSSELOT, avec M. CHARLES DORÉ-GRASLIN.

— Le 28 juillet 1923 a été célébré, en l'église Notre-Dame de Grâce, de Passy, à Paris, le mariage du vicomte RAOUL DU FONTENIOUX, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, avec Mademoiselle MADELEINE ARVENGAS.

Les témoins étaient : pour la mariée, le Maréchal Franchet d'Esperey et de M. de Witasse, consul à Alexandrie, ses oncles ; pour le marié, M. Alfred du Fontenioux et le baron R. de Talhouët.

— Le 22 août 1923 a été célébré en l'église de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), le mariage de M. BERNARD BOURASSEAU, fils de notre excellent ami le docteur Bourasseau, avec Mademoiselle SUZANNE MACAIRE.

— Le 5 septembre a été célébré en l'église Saint-Hilaire de Soullans, le mariage de Mademoiselle MARIE-ANTOINETTE CHEGUILLAUME, avec M. ALAIN HAAS.

— Le 25 septembre 1923, a été béni en l'église Saint-François-Xavier, à Paris, le mariage de Mademoiselle ALICE PHELIPEAU, avec M. PAUL GARRET, inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Amiens.

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance au château du Deffend, du jeune YORICK DE BEAUREGARD, fils du comte et de la comtesse Henri de Beauregard.

— La comtesse DE LA POËZE, née de Vanssay, a donné heureusement le jour à une fille : YVONNE.

— Le vicomte DES COURTIS et la vicomtesse, née Louise de Vasselot de Régné, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils HENRY.

— Le vicomte DE HILLERIN et la vicomtesse née de la Roulière, sont heureux de faire part de la naissance de leur quatrième enfant AUGUSTIN.

— M. et Madame PIERRE BOISDÉ nous ont fait part de la naissance de leur fils PIERRE, né le 15 août à La Roche-sur-Yon.

— Madame la comtesse DE LAMBILLY, née de Lespinay a mis heureusement au monde un fils, qui a été baptisé le 1er septembre 1923,

Digitized by Google

en l'église Saint-Pierre de Chantonnay, sous le nom de : Antoine-Zénobe-Jean-Marie-Robert.

Marraine : S. A. S. la princesse de Croy-Solre.

Parrain : Le Vicomte Robert de Lambilly.

— Madame la baronne de BOISDAVID, habitant au château des Planches, en la Garnache, a également donné le jour à un fils qui a reçu le nom de Loïc.

— Le baron et la baronne Raymond de LAROCQUE-LATOUR, sont heureux d'annoncer la naissance de leur troisième fils Yve.

— Madame Alexis LORY, fille de notre confrère et ami Henri Bourgeois, a heureusement mis au monde, le 18 septembre à Chinon, un fils qui a reçu le nom de Henri.

Digitized by Google

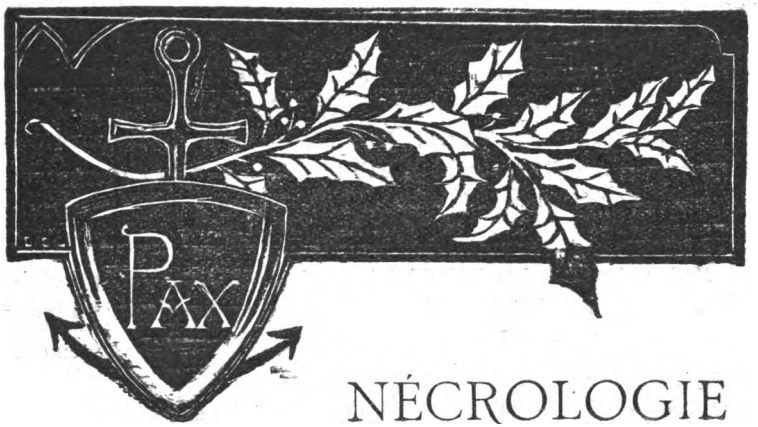

NÉCROLOGIE

Le comte DE CARCOUËT, habitant le château de la Noue, commune de la Merlatière, est décédé le 10 juin 1923. C'était une figure bien vendéenne, et avec lui c'est tout un passé, toute une époque qui disparaît.

Né au château de la Noue, au cœur du Bocage, dans cette région si profondément catholique et tout imprégnée des grands souvenirs de l'épopée vendéenne, Georges de Carcouët y puisa les convictions religieuses et monarchiques qui furent la règle de toute sa vie.

Elève du collège Richelieu, sous des maîtres vénérés, il y affermit sa foi et y fit ces solides études classiques d'autrefois. Aussi jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à relire dans les textes les chefs-d'œuvre de la langue latine et à citer de mémoire les églogues de Virgile ou les odes d'Horace. Puis, c'est la gurerre de 1870, il s'engage aux Volontaires de l'Ouest et sert sous les ordres du général de Charette.

La guerre terminée, il revient à la Noue pour ne plus la quitter. Bientôt, il se marie, épouse Mademoiselle Jeanne de Terves, cette admirable femme qu'il associe à sa tâche et à son ambition qui n'est autre que de continuer les traditions de la famille et de faire le bien autour de lui.

Modeste, il refuse tous les honneurs et se contente d'administrer comme maire pendant 48 ans sa commune de la Merlatière où tous l'aimaient et le vénéraient.

Aussi, dans la longue avenue boisée de la Noue, derrière son cercueil traîné par les attelages de bœufs conduits par ses métayers avec leurs aiguillons en deuil, amis et paysans se pressaient nombreux. Tous évoquaient son abord si cordial, sa grande bonté, ses bons conseils, son esprit original, ses réparties spirituelles, qui faisaient de lui une

Digitized by Google

personnalité si vendéenne. Nous nous inclinons devant sa tombe et nous nous associons à la douleur de ses enfants : le comte de Carcouët, ancien capitaine d'artillerie et la comtesse de Carcouët, le vicomte de Carcouët, capitaine d'artillerie, le chef d'escadron et Madame de la Bouralière..

***

— Mademoiselle AMÉLIE PARENTEAU, officier de l'Instruction Publique, décédée à La Châtaigneraie, le 13 juin 1923, dans sa 92e année.

— Madame DE BEAUREGARD, née du Puynode, décédée subitement au Châtenay, le 18 juin 1923, à l'âge de 72 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 juin à La Châtaigneraie.

Madame de Beauregard était la mère de la comtesse de Fontenay et de la comtesse d'Andigné.

Cette mort met en deuil les familles Savary de Beauregard, de Fontenay, d'Andigné, de la Bassetière, de Lambilly, de Kérautem, de Larocque-Latour, de Lauzon, etc.

— M. FRANÇOIS-LOUIS-MARTIN DE VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE, docteur en droit, agent général de l'Industrielle Foncière, décoré de la Croix de Guerre, fils de notre regretté ami, Jean de la Mardière et de Madame, née de la Bouralière, décédé à Boulogne-sur-Mer, victime d'un accident, le 22 juin 1923, à l'âge de 32 ans. Il était le frère d'Yves de la Mardière, mort glorieusement au champ d'honneur.

— M. EMILE DES TERMES, ancien magistrat, ancien inspecteur général de la Compagnie d'Assurances Générales sur la vie, décoré de la Médaille de 1870, décédé subitement, le 26 juin 1923, à Bellac (Haute-Vienne), dans sa 74e année.

— Le mardi 10 juillet 1923 ont eu lieu dans l'église de Montravers (Deux-Sèvres), les obsèques du lieutenant GUY SAVARY DE BEAUREGARD, du 4e étranger, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre et Croix de Guerre des T. O. E., tombé glorieusement au combat de Bou-Yahia (Maroc), le 16 septembre 1922, à l'âge de 25 ans.

— M. MARIE-FRANÇOIS-AUGUSTIN, comte DE HILLERIN,, décédé à Luçon, le 13 juillet 1923, dans sa 86e année.

— M. PAUL-MARIE-VICTOR CLAPEAU, décédé à Fontenay-le-Comte, le 13 juillet 1923, à l'âge de 10 mois et dont la mort a mis en deuil les familles Clapeau, Hervineau et Rochereau.

— M. JEAN-BAPTISTE GABORIEAU, père du très distingué supérieur de l'Ecole de théologie de Saint-Sauveur en Saint-Germain-l'Aiguiller, décédé le 15 juillet 1923 à Mouchamps, dans sa 80e année.

Digitized by Google

— Le capitaine en retraite PAYEN DE LA GARANDERIE, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 20 juillet 1923.

— Madame HENRI MARCETTEAU DE BREM, née Marie-Caroline Ertault du Boismellet, décédé à la Cour de Brem, le 21 juillet 1923, dans sa 67e année.

— Madame JAMES DE LAUZON, née Marie-Thérèse Poussin, décédée à Niort, le 24 août 1923, à l'âge de 68 ans.

— M. l'abbé HENRI BOURSEAU, ancien vicaire de Notre-Dame de Fontenay, ancien curé de Vix, décédé le 25 août 1923, à la Pommeraie, où il s'était retiré comme prêtre habitué.

— M. CLÉMENT BOIDÉ, veuf de Madame Marie Biraud, décédé au château du Clouzeau, commune de Bois-de-Céné, le 28 août 1923, dans sa 75e année. Ses obsèques ont été célébrées le 1er septembre, dans l'église de Vix son ancienne paroisse.

— Madame Veuve EUGÈNE BODIN, née Marie-Berthe Hermès, décédée à Fontenay-le-Comte, le 4 septembre 1923, dans sa 78e année et dont les obsèques ont eu lieu, le 8 à la chapelle de l'hôpital et l'inhumation au cimetière Cadet de Niort.

Elle était la mère de notre excellent ami Eugène Bodin, le sympathique avoué fontenaisien et de M. Albert Bodin, juge d'instruction à Poitiers.

— M. XISTE ALLAIRE DE LÉPINAY, maire de Châtellier-Châteaumur, décédé à l'âge de 84 ans.

— Nous apprenons également avec regret au moment de mettre sous presse, la mort de Madame PIERRE BONCENNE, qui vient de succomber à Cauterets.

Nous adressons à toutes les familles que ces morts mettent en deuil nos plus sincères condoléances.

Digitized by Google

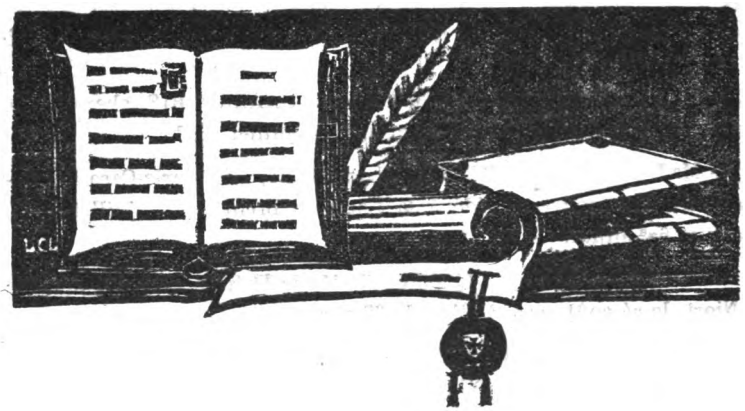

BIBLIOGRAPHIE

Notre savant collaborateur, M. le chanoine Boutin, poursuivant ses recherches sur les martyrs de la Foi en Vendée pendant la Révolution, vient de faire paraître à l'imprimerie fontenaisienne, Fontenay-le-Comte, une très émouvante notice sur *Joseph Herbert, curé de Maillé au Diocèse de Luçon*, in-8° de 110 pages 1923.

M. le chanoine Boutin a de même commencé dans le *Nouveau Publicateur*, l'histoire d'une autre pieuse victime de la Révolution : *Jacques Petiot, curé de Saint-Révérend.*

— Notre confrère, M. Georges Coupard, membre de Sociétés archéologiques, vient de publier un ouvrage historique très documenté sur *L'Antique cité de Bourgueil*, ville royale au duché d'Anjou et sur l'abbaye Bénédictine fondée par Emma, duchesse d'Aquitaine comtesse de Poitiers, où séjournèrent rois et reines de France et d'Angleterre.

Un chapitre est spécialement consacré aux *Gloires de Bourgueil*, entre autres le conventionel Ruelle avec lequel traita le général de Charette.

Honoré d'une préface de M. Paul Tapponnier, député de la Haute-Savoie, ce volume écrit en un style clair et attachant est abondamment illustré (10 hors texte, 3 cartes, 20 gravures). Par l'étendue de sa documentation il mérite de pénétrer dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse l'histoire de la vieille France.

Le Volume 9 francs franco. Librairie D. Samson à Bourgueil (Indre-et-Loire), ou chez l'auteur, 14 rue des Petits Carreaux, Paris (2e).

Digitized by Google

— Notre très distingué collaborateur, M. Emile Gabory, est l'auteur du *Livre d'Or de la Loire-Inférieure*, qui s'imprime actuellement sous le titre : *Un Département Breton pendant la guerre 1914-1918. — Les Enfants du Pays Nantais et le XI^e Corps d'Armée*, avec préface du Maréchal Foch.

— A lire dans l'*Anjou Historique* (Angers, Siraudeau), de juillet 1923 : *Une relation inédite de la Guerre de Vendée.*

— Notre éminent collaborateur et ami Joseph Aulneau, poursuivant son enquête d'histoire documentaire et mondiale d'après guerre, a publié deux nouveaux et très remarquables articles sous ces titres : *L'Autriche facteur de Paix dans l'Europe Centrale. (L'Opinion* du 10 août 1923), et les *Accords de Washington* (*Journal* du 4 septembre).

— Du même, dans le *Journal des Débats* (numéro des 29 et 31 juillet 1923), deux importants articles, sur *L'Organisation et l'Action du Communisme en Allemagne.*

— Dans le tome IV du *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres* (année 1922), M. N. Gabillaud a publié un article sur : *Une Lampe romaine du pays Mortagnais* (Vendée).

— Nous avons reçu de notre érudit collaborateur, M. le docteur Marcel Baudouin une notice imprimée, concernant la *Carte Générale des Souterrains-refuges de Vendée*, dressée par lui et que nous serions heureux de posséder.

Rappelons à ce propos que M. le docteur Boismoreau a précédemment dressé un inventaire de ces souterrains.

A Grosbreuil. — Il nous est agréable de reproduire les beaux vers dits par notre excellent ami, M. Basile Clénet, à l'inauguration du Monument des Morts de Grosbreuil :

A LA MÉMOIRE DES 90 ENFANTS DE GROSBREUIL

morts pour la France

Ils sont partis au feu, les fils de la Vendée,
Les fiers gâs de chez nous, du pays de Grosbreuil,
Comme ils allaient, sous le soleil ou sous l'ondée,
Au labeur quotidien, simplement, sans orgueil.

Ils sont partis, les gâs, l'âme bien décidée
A se dresser vivants, à tomber sur le seuil
De la France. Ils l'ont fait magnifiant l'Idée
Et... les uns sont debout, les autres au cercueil.

Digitized by Google

Ici vie et bonheur. Là, souvenir, souffrance,
Mais place nulle part pour la désespérance,
Car ceux qui pour la France ont répandu leur sang,

Eurent leurs os broyés, ont été mis en terre,
Peuvent répondre encor à l'appel de leur Mère
Du haut des nimbes d'or de la gloire : « Présent ».

B. CLÉNET.

Grosbreuil, le 29 juillet 1923.

— Sous le titre: « *La Proie* », et sous le pseudonyme de « Vincent Le Govec », notre excellent confrère et ami, M. Emile Grimaud, le distingué directeur de la *Dépêche Vendéenne*, vient de faire paraître à la Maison d'Edition des Voix Lorraines, à Metz, un beau et bon roman, préfacé par M. René Féry, de la Société des gens de lettres.

Œuvre excellente à tous égards, qui nous repose du roman populaire ordurier et malsain et à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite et que mérite également son très aimable auteur.

—De notre excellent collaborateur, M. L. Troussier, dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée 1923 : La guerre vue de Noirmoutier* (1914-1918).

(Tiré à part, in-8° de 38 pages, La Roche-sur-Yon, Potier, imprimeur 1923).

— De M. le chanoine Carpentier, de Noirmoutier : *La Passion de Notre Divin Sauveur* (Prix 3 fr. 50).

— *La Libre Vendée* a commencé la publication d'une intéressante série de *Légendes Vendéennes* de notre confrère et ami Henri Bourgeois.

— Vient de paraître à La Roche-sur-Yon, chez l'éditeur Grelet (éditions du « Chat Huant »), une composition de M. E. Guyonnet : « *Valse lente* », d'après une poésie du bon et sympathique poète Challandais Auguste Barrau.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE.

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Un Poème Inédit d'Alphonse de Chateaubriant

SOUVENIR

Je songe encore à mes écoles buissonnières...
Tant d'oiseaux invitaient mon âme prisonnière
A chanter, à voler, à s'enfuir avec eux!...
Le jour était si beau, les airs étaient si bleus!...
Je fuyais, étreignant ma liberté conquise,
Haletant, l'esprit plein de ma terre promise...
Le soleil éclatait dans mes yeux, dans mon cœur,
J'étais heureux, et je riais... et j'avais peur!
Aux portes du faubourg, tournant un œil timide,
J'interrogeais... Mais rien!... Rien que l'été splendide,
Qu'un frisson de platane à l'ombre des maisons,
Et fou, je reprenais ma course aux horizons...

Ah! les après-midi de feu, les rêveries
Dans les meules de foin brûlantes des prairies,
Sur le dos, en mâchant un brin d'herbe séché!
L'ivresse du plein ciel, en goûtant le péché
D'être seul!... être un dieu par un envol suprême,

Digitized by Google

Et tout seul se chanter son extase à soi-même!
Comme un faune, roulant mes membres au soleil,
J'ouvrais mes yeux tout grands sur le pays vermeil,
Ma poitrine puisait à des senteurs profondes,
Mes mains, tâtant la terre, y pressentaient des mondes
De qui m'enveloppait la respiration...
J'aimais, j'adorais tout, l'ombre au pied du mulon,
L'insecte, le lointain vibrant sur l'herbe chaude...
Oh! bonheur d'être l'air qui luit, le vent qui rôde,
Entendre en soi chanter les divines couleurs,
Et, renversé dans la clarté, parmi les fleurs,
Voir, sur le firmament de son âme éternelle,
Ses rêves tournoyer parmi les hirondelles...

Et puis je m'étirais, le regard vague, au loin,
Les cheveux embrouillés de trêfle et de sainfoin...
Devant moi s'étalait la belle et large Loire;
Alors, à son appel de frissons et de moires
J'approchais, fasciné par ses remous nacrés,
Et, ivre d'être nu dans la splendeur des prés,
Jetant comme à jamais ma défroque au rivage,
Je plongeais dans ses eaux mon corps jeune et sauvage..

Alphonse DE CHATEAUBRIANT.

Digitized by Google

LA VENDÉE DE 1832

L' « Héroïque Comtesse »

Correspondance de la Comtesse Auguste de la Rochejaquelein

(*Suite*) (1)

La lettre du 29 décembre contient d'ailleurs sur les commissaires du roi à nommer et sur le rôle de l'évêque de Luçon quelques passages intéressants.

DOCUMENT X

La Comtesse de La Rochejaquelein au Maréchal de Bourmont

20 Décembre 1831.

Il m'est pénible, M. le Maréchal, d'avoir à vous entretenir du sujet de cette lettre. J'espérais que même l'ombre d'un petit nuage ne s'élèverait jamais entre le 3e et le 2e corps: de petites ambitions, de petites intrigues de quelques chefs de division de Maurice [Charette] rendent indispensable que j'entre en explications avec vous.

Je vous prie d'être bien persuadé, M. le Maréchal, que je parle sans passion et mue par le désir du bien de la cause...

(1) Voir 4e fascicule de 1922, 1er 2e et 3e de 1923.

Digitized by Google

On a appris par Ulric [Pelloutier] que la division de Clisson avait désiré et demandé d'être sous les ordres de Godefroy comme ayant toujours fait partie de l'armée du Centre et conséquemment de la Grande Armée.

...En 1815, M. Douillard (1) vint de la division, faillit se battre et même je crois se battit avec M. de Bruc pour des paroisses de son ancienne division sur lesquelles M. de Bruc avait des prétentions. M. de Sapinaud, très faible, ne soutint pas M. Douillard fortement et cependant envoya constamment des ordres à toutes les paroisses...

J'ai voulu savoir la vérité et me suis fait donner la liste des paroisses de la division par le vieux Douillard lui-même. Elle en comptait 17: Du côté de Maisdon, vers Nantes...

Les neuf autres sont: Clisson, Sainte-Lumine, Saint-Hilaire-du-Bois, la Bernardière, Gorges, Cugier (?), Treize-Septiers, la Bruffière, et la Guionnière. C'est à proprement dire là les huit paroisses demeurées du démembrement de 1815. Maintenant, M. le Maréchal, Clisson doit-il ou non rester une division ? Si oui, huit paroisses sont-elles pas à peine de quoi former deux bataillons ? car il y en a de très petites.

Après tout ce qui s'est passé et les considérations que vous avez vous-même approuvées pour garder M. de Saint-Hubert, convient-il, dis-je, de lui retirer encore une fois cette division pour le blesser et en faire peut-être un ennemi ?

Autre considération: c'est que le corps d'armée de Maurice [Charette] est immense; il compte plus de 15 divisions ! Godefroy [la Rochejaquelein] en compte neuf avec celle de Clisson et huit sans cela. . Autre considération: les chefs de division de Montaigu et de Maisdon sont très vieux, infirmes, hors d'état presque de se promener en temps de paix et sans aucune influence sur les paroisses qu'ils convoitent.

Tous les capitaines de paroisse disent à qui veut l'entendre: nous étions de la division de Clisson, nous marcherons avec l'armée de Centre. Ces paroisses sont homogènes, elles sont habituées à marcher ensemble: séparez-les, vous leur ôtez leur esprit de corps, leur ensemble. Autre considération et la majeure de toutes: avant que qui que ce soit de nous fut dans ce pays, quand Maurice [Charette] ni aucun autre chef n'était nommé, n'était présent, M. de Girardin (2) homme énergique, capable et dévoué, connaissant M. de Saint-

(1) Le Capitaine Douillard, *Pique-Balle*, l'un des chefs du Pays de Retz

(2) Le Colonel Eugène de Girardin chef de la division de Clisson. Lui et ses frères Emmanuel, Victor et Egistre se conduiront héroïquement le 5 Juin 1832, au siège de la Pénissière.

Digitized by Google

Hubert, vint dans ce pays avec ses frères (ils sont quatre dont deux ont déserté aux événements) et s'y est fait connaître, aimer, estimer; poursuivi, sous le coup d'un mandat d'arrêt, il y est resté, voici à présent presque un an, fraternisant avec ces braves gens et partageant leur pain noir. Très peu riche, il a dépensé de son argent ou d'emprunts qu'il a faits, plus de 15 ou 20.000 francs, acheté de la poudre, des armes, des cuirs pour les souliers, etc. M. de Girardin a servi dans les gardes d'honneur de B....., dans la cavalerie et l'infanterie sous le roi. En un mot, cette division est dans *la main* de M. de Girardin qui, comme je vous l'ai dit, a trois frères aussi dévoués que lui! Il ne se peut, sans la plus criante injustice, sans commettre tout ce qu'il y a de plus impolitique qu'on veuille démembrer cette division, la morceler, la donner à des étrangers, à des gens malhabiles à la diriger, et l'ôter à celui-là entre les mains duquel elle peut être si utile. Je ne parle plus du vieux Douillard qui est trop vieux et méprisé pour d'indignes trafics d'intérêts d'argent; il n'est rien là que le témoin vivant de ce qu'était la division de Clisson. Je viens ici, M. le Maréchal, comme la vraie mère au jugement de Salomon je dis: « Donnez-lui mon enfant, mais ne le coupez pas en deux! » M. de Girardin est profondément affecté de tout ceci, déterminé qu'il est, lui et ses frères à servir près de Godefroy . Je vous l'avoue en âme et confiance: je doute qu'on puisse, que Godefroy puisse lui-même lui persuader de rester chef de cette division si elle est donnée à un autre; à plus forte raison se retirera-t-il si elle est morcelée....

Voilà, M. le Maréchal, l'état des choses, le vrai; je vous supplie de me faire connaître vos ordres dans le plus court délai, ou plutôt d'écrire vos ordres au général de Saint-Hubert et vous me rendrez service de lui accuser en même temps réception de sa lettre que je vous ai transmise. Un mot de vous fera le meilleur effet et sera un encouragement à s'occuper activement de nos affaires. Dans la position pénible où il est, après tant d'espérances dignes et n'ayant reçu que des nouvelles et des ordres indirects depuis longtemps, je le répète, un mot de vous vous coûterait bien peu et serait très utile à la cause. J'ai envoyé un courrier à Godefroy [Auguste de la Rochejaquelein] pour lui rendre compte de tout et l'engager à venir en lui en indiquant les moyens; je l'attends donc sous peu.

Dans le cas où Madame approuverait l'idée de nommer un commissaire du Roi dans chaque corps d'armée et qu'elle nommât Monsieur de Bagneux, il faudra un chef (?) à sa division (1), et je

(1) Pouzauges,

Digitized by Google

crois que Monsieur Alexandre de Chabot qui en commande une très petite (1) pourrait les réunir, étant très considéré dans le pays. Monsieur de Bagneux, qui est fort capable et considéré, serait flatté de recevoir des pouvoirs de son altesse royale (2).

Je profite de cette occasion de vous prier de faire savoir à Madame que j'ai appris l'idée de l'Evêque de Luçon qui est très dévoué serait de faire partie du Conseil ou d'un Conseil dans l'Armée Royale et cela aurait un très bon effet sur les paysans. Ne pourrait-il même en être Président ? Ne pourrait-il en recevoir avis par une lettre de Madame ? L'influence qu'il peut avoir en vaudrait la peine. Les chefs de corps, les commissaires royaux ou intendants des provinces, selon ce qui sera décidé, seraient les membres tout trouvés du Conseil. Que de choses on pourrait faire, prévoir, qui seraient utiles ! Mais surtout un chef nommé; l'administration est indispensable au premier moment ! Adieu.

En défendant avec tant d'âpreté les droits de son mari sur la Division de Clisson, la comtesse de Larochejaquelein oubliait les accords déjà conclus et soumettait à Bourmont des différends locaux qui étaient de la compétence du comte d'Autichamp, général en chef de la rive gauche. C'est ce que lui répondit le Maréchal, le 31 Janvier, tout en lui donnant satisfaction en ce qui concernait Bagneux et Saint-Hubert.

DOCUMENT XI

Félicie, 31 Janvier 1832

Mad... j'ai reçu vos lettres du 28 et du 29 Décembre. L'autre voyageur vous aura répondu maintenant à une grande partie de ce que vous m'y demandez. Pour ce qui regarde la division de Clisson, c'est sur votre consentement et même votre désir que Madame l'a donnée à l'armée d'Anjou.... vous-même avez demandé que l'armée du centre fut partagée entre Marchand [d'Autichamp] et Godefroy [Auguste de Larochejaquelein].

Aujourd'hui que cette affaire a été conclue, que les différents chefs ont été prévenus et que cet arrangement a été fait d'un commun ac-

(1) Saint-Fulgent.

(2) Le Comte de Bagneux, ancien préfet de Maine-et-Loire, fut en effet nommé commissaire extraordinaire du Roi.

Digitized by Google

cord, on ne pourrait prendre une autre détermination sans donner lieu à beaucoup de plaintes et de mécontentement. La division de Clisson a dû rester entière. Si des paroisses ont été distraites cela ne peut tenir qu'au plus de convenance qu'y trouvaient les habitants de ces paroisses de se réunir à tel commandement plutôt qu'à tel autre. Je ne puis d'ici entrer dans ces détails, mais en général il faut autant que possible laisser les paroisses choisir ce qui leur convient le mieux. Marchand [d'Autichamp], au moment de la prise d'armes achèvera de tout régulariser.

M. de B... [Bagneux] sera nommé commissaire du Roi dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée. Il sera chargé d'organiser toute l'autorité civile, administrative et judiciaire sous les ordres du commandant militaire. Il faudra qu'elle soit établie provisoirement sur les bases actuelles.

Mad. vous envoie ses ordres pour le prochain tirage.

J'envoie à Saint-Hub. [Saint-Hubert] et à All. [Allard] leurs pouvoirs. J'écris un mot au premier suivant votre désir.

Les commandants en chef sont autorisés à pourvoir à l'organisation administrative là où elle manquerait.

Robert, 31 Janvier 1832.

Mon cher Robert — M. de Luchezi, porteur de dépêches de Mad. doit arriver à Paris le 9 ou 10 février, vous aurez à vous rendre à cette époque à l'ambassade de Naples, vous y demanderez où demeure M. de Luchezi; vous l'irez trouver, vous vous nommerez à lui et lui présenterez le morceau de carte inclus dont il a l'autre moitié et qui doit vous faire reconnaître de lui. Il vous remettra alors un paquet de lettres que vous donnerez à Félix; ce dernier fera parvenir à leur destination les différentes lettres que contiendra ce paquet. Vous irez chaque jour à l'ambass. jusqu'à son arrivée.

Point de lettre de vous depuis celle du 10.

Nous avons reçu la 1re partie du rapport de Hun Jor...

Par une autre note, Bourmont maintenait ses vues sur la façon d'opérer le soulèvement. On aviserait l'Ouest de l'arrivée de Madame en Provence, et sur cet avis, qui voudrait dire « qui m'aime me suive! », les chefs jugeraient sur place de la meilleure façon d'opérer; ils devraient prendre d'ailleurs une énergique offensive.

Digitized by Google

DOCUMENT XII

Le Maréchal de Bourmont à La Comtesse de La Rochejaquelein (1)

Réponse à la lettre de Félicie du 29 Décembre 1831 (?)

Janvier 1832.

Ne pouvant juger d'aussi loin l'état réel des esprits, on n'a jamais eu la pensée de donner des ordres qui pourraient ne pas être exécutables lorsqu'on les recevrait; mais seulement des avis, afin qu'étant prévenus en temps opportun nos amis pussent se garantir des mesures que nos adversaires pourraient prendre et se mettre en état d'agir le plus utilement possible dans l'intérêt général. Ces avis ont été mal compris, ils étaient peut-être trop détaillés, trop précis sur le moment probable, on les avait donnés ainsi dans la pensée qu'ils seraient plus utiles aux amis. On n'en donnera plus de semblables. On se bornera à prévenir que Madame est sur le sol, la voix publique et les gazettes si elles existent alors confirmeront le 1er avis donné par nous; mais il faudra dans ce cas que nos amis soient en garde contre les mensonges de nos adversaires. Chacun des chefs fera alors comme il pourra de son mieux sans doute; l'état de l'opinion du pays, son jugement et le degré de son zèle contribueront à la détermination qu'il prendra. En se présentant la première, en s'exposant elle-même aux dangers que peuvent entraîner l'entreprise, Madame dira: à moi tous mes amis, comme son ayeul disait: qui m'aime me suive. — D'autres cas avaient été indiqués comme pouvant déterminer les efforts de tous les amis, tels que le renversement du gouvernement actuel par un des partis qui le menace, une grande guerre étrangère qui menacerait d'une invasion, l'anarchie manifestée par le soulèvement de plusieurs grandes villes ou de provinces presqu'entières. On n'aura pas oublié cela; mais on doit dire qu'il n'y a aucune apparence de guerre étrangère d'ici à longtemps et qu'au contraire des soulèvements intérieurs peuvent être prochains.

On avait donné des conseils sur les premières opérations, ils ont été en quelques lieux mal reçus, peut-être en raison de malentendus.

On persiste à les croire bons en général, mais on n'a jamais eu la prétention de juger d'aussi loin les obstacles qui pouvaient empêcher de les suivre. Je dois dire seulement qu'une guerre déffensive ne pourrait produire de grands avantages, qu'elle serait probablement funeste et qu'il est à désirer qu'on adopte au contraire le systême d'une guerre d'agression vive et continue.

(1) Sans date: fin de Janvier ou début de Février 1832

Digitized by Google

Les porteurs feront connaître verbalement tout ce qui peut être communiqué aujourd'hui sur les projets arrêtés par Madame.

Dans ce sec aperçu, Bourmont paraissait évidemment laisser une excessive latitude aux chefs de l'Ouest. Moins confiante que lui dans leur initiative et surtout dans l'obéissance des chefs secondaires à des ordres qui n'émaneraient pas du Maréchal en personne ; désireuse aussi d'échapper, en ce qui concernait son corps d'armée, au commandement de d'Autichamp, la comtesse de la Rochejaquelein expédia, le 25 janvier au comte de Bourmont la plus sévère et la plus audacieuse des réponses.

S'il n'envoyait que des avis, observait-elle, qui donnerait des ordres? Sans ordres du Maréchal, Auguste de Larochejaquelein n'agirait pas. Le système indiqué n'aboutirait qu'à une impuissante anarchie.

Comment régler le mouvement sur les mensonges de la voix publique et des journaux? Comment attendre des détails sur les événements du Midi? Tout cela n'était que platitude, pusillanimité, infamie! Et d'effroyables responsabilités en résulteraient.

Félicie, d'autre part, renouvelait ses conseils sur les mesures de gouvernement à prendre, et ses revendications personnelles. Elle manquait d'argent et voyait ses paysans en proie à une nouvelle Terreur. D'Autichamp, sans tenir compte de la nomination d'Allard, le désignait comme chef du IV^e^ Corps, et semblait ignorer le rattachement de ce IV^e^ Corps au III^e^. St-Hubert dès lors ne viendrait-il pas commander le II^e^? Ignorance ou mauvaise volonté, bien propres à semer le trouble.

(A suivre)

G. GAUTHEROT.

Digitized by Google

SIGILLOGRAPHIE BAS-POITEVINE

Le Sceau
de Robert de Saint-Germain-l'Aiguiller

(XIVe SIÈCLE)

La petite commune de Saint-Germain-L'Aiguiller, en Vendée, réunie depuis la Révolution, et seulement en ce qui concerne la vie paroissiale et l'enseignement primaire, à Mouilleron-en-Pareds, est située entre cette dernière localité et celle de Réaumur, à laquelle la rattache davantage qu'à la première l'esprit plus droit, plus traditionnel et le sens plus franchement catholique de ses habitants.

Au regard de son passé religieux nous savons seulement, au témoignage des documents recueillis par l'abbé Allery pour la rédaction de son travail de concordance, des divers Pouillés (1) anciens de l'actuel diocèse de Luçon, que, dès

(1) On appelle *Pouillés* les registres épiscopaux, donnant à une époque quelconque l'état complet des Eglises et Chapelles tant régulières que séculières d'un diocèse, et l'autorité dont chacune d'elles dependait alors.

Digitized by Google

le XII^e^ siècle, au moins, il y avait à Saint-Germain-L'Aiguiller, un Prieuré de moines bénédictins, qui faisait partie des possessions de la puissante abbaye de Vezélay, dans l'Yonne.

Cela explique comment et pourquoi l'église du Prieuré, qui devint très vite un centre paroissial, fut dédiée à saint Germain, évêque d'Auxerre. Il est même absolument vraisemblable de supposer l'apport en cette église, par les moines de Vézelay, d'une relique du grand évêque auxerrois, dès la fondation de leur maison bas-poitevine.

Et pour tous ceux qui connaissent les lieux d'une part, et, d'autre part, les lois qui, d'ordinaire, ont présidé à la formation des paroisses, il saute aux yeux que le petit territoire paroissial relié au Prieuré de Saint-Germain fut prélevé sur les paroisses plus grandes et plus anciennes de Réaumur et de Cheffois, et peut-être quelque peu sur Mouilleron.

Dans les premiers temps de son existence, le Prieuré dut, comme presque tous les établissements de ce genre, être habité par un moine prêtre de Vézelay, titré prieur du lieu, et qui, à l'aide de quelques autres moines, prêtres ou non, faisait valoir le petit domaine rural adjoint au Prieuré.

Le Pouillé d'Alliot, 1648, en disant que la cure de Saint-Germain était alors à la nomination du prieur du lieu permet de croire que le Prieuré était alors aux mains d'un prieur commandataire, ecclésiastique ou non, qui n'y résidait pas, touchait directement les revenus du Prieuré, servait à son tour une rente à Vézelay et, pour le service de la paroisse, nommait en son lieu et place un prêtre séculier agréé par l'évêché diocésain.

Au XVIII^e^ siècle, pour des causes que je n'ai pas recherchées, le Prieuré-cure de Saint-Germain, fut placé sous l'obédience directe de l'évêque de Luçon par sentence du présidial de Poitiers.

D'après les procès-verbaux des visites canoniques de

Digitized by Google

Monseigneur de Merey, 1777, l'église de Saint-Germain n'était plus à cette époque qu'un édifice mutilé, dont les protestants avaient ruiné le chœur et le haut de la nef, au cours de leurs dévastations du XVI^e^ siècle. Sur ce qui restait de son chevet, détruit définitivement au XIX^e^ siècle, les armoiries des d'Orléans-Longueville attestaient que cette église, comme celles des autres paroisses limitrophes, avait été rebâtie au XV^e^ siècle, après la terrible guerre de Cent Ans, sous la suzeraineté et sans doute avec la contribution généreuse de la puissante maison des Longueville, barons de Vouvent; dont relevait en vassalité toute la région.

***

Le passé civil de Saint-Germain-L'Aiguiller est extrêmement obscur. Dans les derniers siècles, le territoire paroissial se partagea surtout entre quelques gentilhommières qui sont, par ordre d'importance, semble-t-il, le Vigneau, Beauregard, le Beugnon et Maunic, arrières-fiefs qui durent relever anciennement en vassalité plus ou moins médiate de la puissante baronnie de Vouvent.

Il n'y a nulle apparence, et nulle probabilité qu'il y ait eu jadis même une simple maison-forte, au village de Saint-Germain, groupé autour de l'église prieurale et paroissiale; mais il s'y trouvait certainement, encore que les traces en aient été effacées par les cultures, un de ces retranchements en terre dont l'époque dite barbare, qui alla du IV^e^ siècle au IX^e^, parsema si abondamment tout le Poitou.

De là vient, à l'humble localité qui nous occupe son nom de L'Aiguiller, auquel fut adjoint au moment de la fondation du Prieuré, celui de Saint-Germain.

Les *Aiguiller*, ou *Anguilier*, *Angilier*, *Anglier*, *L'Anglée*, *L'Aguille*, *L'Aguilier*, etc., sont des enceintes délimitées et défendues par des remparts en terre, de tracé triangulaire, aux angles, ou tout au moins à l'un des angles desquels s'élevait une motte.

Digitized by Google

De là sont venus, — pour ne prendre des exemples qu'aux deux extrémités opposées du Poitou — le nom de la paroisse d'*Angliers*, près Loudun (Vienne), et ceux du *Gué-de-l'Aguile*, en Foussais (Vendée), et des retranchements en terre de la commune des Lucs-sur-Boulogne (Vendée), qui sont appels dans les vieux textes *Camp de l'Anguiller* ou *Chatelet de l'Anglier;* ils sont formés de trois mottes réunies par un vallum ou remblai en terre.

Je ne serais pas surpris que le retranchement qui a donné son nom au village de Saint-Germain-L'Aiguiller, ait été situé au sud-est et tout près des habitations actuelles, si toutefois l'ancienne église n'a pas été bâtie sur l'emplacement même de l'ancien Aiguiller, qui pouvait bien n'être que de dimensions extrêmement réduites.

Nous trouvons donc le passé médiéval de Saint-Germain, régi par deux autorités, le haut patronnat religieux de l'abbaye bénédictine de Vézelay et la haute suzeraineté féodale des nobles races qui se sont succédées à Vouvent, les Lusignan, les Chabot, les Parthenay, L'Archevêque et les d'Orléans-Longueville.

De ce lointain passé, dont on se fait si rarement figure exacte aujourd'hui, une minuscule mais intéressante épave vient de nous être rendue.

Au début de cette année, l'excellent Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, M. René Vallette, maire de Saint-Germain-L'Aiguiller depuis de si longues années, et que passionne tant tout ce qui touche au passé du coin de terre qu'il administre si paternellement, a eu la joie de recevoir de M. Bernard Bottet, l'empreinte d'un sceau ancien, portant le nom d'un certain *Robert de Saint Germain L'Aiguiller*, qui ne peut pas se rattacher à une autre localité que la sienne, puisqu'il n'en existe pas d'autre en France du même nom.

Le sceau en question est un disque plat, en bronze, auquel adhère une bélière d'attache permettant de le porter à la

Digitized by Google

chaînette. Sa face inférieure est assez profondément gravée; son ornementation comporte, un « chastel »héraldique qui doit être dit, en langage du blason: « maçonné, ouvert, sommé de trois tours et donjonné. »

Sceau de Robert de Saint-Germain-l'Aiguiller

Autour de ce motif central se déroule l'inscription: +S. ROBETI D S' GERMANO LAGVILIE qu'il faut lire: *Sigillum Roberti de Sancto - Germano - L'Aiguiller*, c'est-à-dire: « Sceau de Robert de Saint-Germain-L'Aiguiller. »

A remarquer au point de vue de l'épigraphie sigillographique, la forme de la lettre M dans le mot Germano, rappelant la forme onciale, sorte d'omega renversé qui fut complété dans la majuscule gothique; Assez rarement employée, cette lettre ne fut définitivement abandonnée qu'à la Renaissance, et Gutemberg s'en servit encore dans l'impression de son *Catholicon*, en 1460.

Ce sceau a été recueilli par le père du possesseur actuel, M. Bottet, dans sa ferme de la Tour de Coullemelles, en Sainte-Péravie-la-Colombe (Loiret).

J'en ai fait étudier l'empreinte à l'Ecole Nationale des Chartes, par mon obligeant ami M. Fr. Eygun, et nous sommes tout à fait d'accord pour l'attribuer au début du XIV^e^ siècle.

Qui donc à cette époque pouvait porter le nom de Saint-Germain-L'Aiguiller?...

Le « château » gravé sur le sceau ne saurait nous fixer: n'étant pas posé sur un écusson, il ne paraît être qu'un signe personnel, une marque de condition chevaleresque spéciale à son possesseur, et non une pièce d'armoiries familiales.

La baronnie de Vouvent, dont toute la région relevait, fut possédée successivement, des origines à la fin du XII^e^ siècle par les Vouvent et les Chabot; au XIII^e^ siècle par

Digitized by Google

les Lusignan ; de la fin, du XIII^e^ siècle au premier quart du XV^e^ siècle par les Parthenay-L'Archevêque; puis jusqu'au XVII^e^ siècle par les d'Orléans-Longueville.

Les Parthenay-L'Archevêque, barons de Vouvent et seigneurs du pays portaient: *burelé d'argent et d'azur de 10 pièces*, qui est Lusignan, *chargé d'une bande de gueules*, qui est Parthenay. Parfois certain d'entre eux chargeaient la bande d'une mître d'or, en souvenir de Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, au XI^e^ siècle, de qui venait à ses neveux leur nom de « L'Archevêque ».

Bien que ces armoiries n'aient rien de commun avec le motif qui meuble le sceau que nous étudions, je ne serais pas extrêmement surpris qu'il faille chercher son possesseur parmi les cadets bâtards ou gendres des Parthenay (1), dont l'un aurait été en possession des droits seigneuriaux sur Saint-Germain-L'Aiguiller et en aurait pris le nom; sans que rien en cela puisse obliger à croire qu'il y ait résidé.

En tous cas, il faut écarter des recherches relatives au possesseur premier du sceau, les questions qui s'étaient posées d'elles-mêmes au sujet des Texier de Saint-Germain (2), lesquels n'ont pu être seigneurs du dit lieu que postérieurement aux Longueville, c'est-à-dire plusieurs siècles après la mort de Robert de Saint-Germain.

Nous ne saurons vraisemblablement jamais comment ce sceau est allé se perdre jusqu'en terre orléannaise Rien de plus inexplicable souvent que l'odyssée d'un bijou, d'une arme ou d'un sceau dont l'exode hors de leur patrie première n'est pas toujours le fait de leur premier destinataire, et il faut des données sérieuses pour produire à cet égard des hypothèses qui puissent être retenues.

(1) Tout un terroir de la commune de Saint-Germain-l'Aiguiller s'appelle encore aujourd'hui : *Les Parthenay*, ou *Le fief des Parthenay*.

(2) Les Texier de Saint-Germain ont toujours porté des Armes parlantes: *de gueules à 3 navettes d'or*. Le patronyme *Texier* ou *Tessier*, fréquent en Poitou, signifie *tisserand*.

Digitized by Google

Si isolé qu'il soit, pour l'instant, de toutes précisions historiques, le sceau de Robert de Saint-Germain-L'Aiguiller n'en est pas moins un intéressant document de plus à ajouter au trésor de notre sigillographie poitevine et tous ceux qui s'y intéressent dans la province seront reconnaissant à M. Bottet d'en avoir autorisé la publication dans cette Revue.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

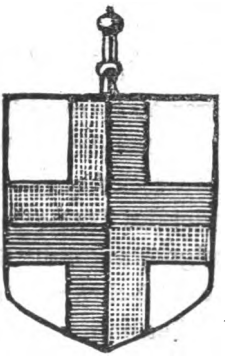

Blason du Prieuré de Saint-Germain-l'Aiguiller

Digitized by Google

Un Officier de l'Armée Vendéenne du Marais.

Benjamin Dubois de la Guignardière et sa Famille.

OMBÉS avant l'heure ou bien perdus dans l'éblouissant sillage des grands généraux de l'Insurrection vendéenne, les chefs secondaires de l'armée royaliste n'ont point, dans l'ensemble, reçu la part qui leur revenait des sourires de la Renommée. Très vite, sur leur bravoure, sur leur dévouement, l'oubli s'est épandu et, pour lot de gloire, presque tous, aujourd'hui, n'ont plus que leur nom héroïque inscrit dans l'histoire de la petite patrie. Encore à plusieurs cette mince récompense a-t-elle manqué! C'est le cas pour Benjamin Dubois de la Guignardière, l'obstiné défenseur de Noirmoutier contre Haxo aux premiers jours de 1794. En effet, égarés sans doute par

Digitized by Google

l'une des brèves notices manuscrites de la Fontenelle de Vaudoré que la *Revue du Bas-Poitou* publia en 1891, sous le titre évocateur d'*Autour du Drapeau blanc*, ceux qui ont le plus récemment écrit sur la Vendée militaire: Chassin et Bittard des Portes, Beauchet-Filleau et l'abbé Denieau, Baguenier Desormeaux et René Vallette, historiens et mémorialistes, tous, se rencontrent pour l'appeler *du Bois de la Pastellière* (1)!...

***

C'est, en travestissant son nom, arracher le vaillant officier à ses origines véritables et lui donner un sang qui n'est pas le sien. L'honorable maison des du Bois de la Patellière, au pays de Retz, ne le touche en rien. Sa race est autre.

Les Dubois (2) dont il sort, et qui se qualifiaient bourgeois, sont de souche poitevine, ancienne et fort honorable puis-

(1) *La Vendée patriote*, tome III; *Charette et la guerre de Vendée*: *Dictionnaire des familles du Poitou*, 3e volume; *Histoire de la guerre de Vendée*, tome IV; *Documents sur Noirmoutier et d'Elbée* et *Essai d'un martyrologe vendéen de la Révolution*, dans la *Revue du Bas-Poitou*, années 1892 et 1913.

Peut-être même quelques-uns identifient-ils *Benjamin* Dubois avec *Félix* du Bois de la Patellière, chef de la division de Machecoul. Confusion impossible cependant, puisque le premier périt en 1794 tandis que le second survécut aux soulèvements. D'ailleurs, Félix du Bois de la Patelière a laissé un *Précis* de ses services militaires qui prouve qu'à l'époque de la chute de Noirmoutier, il était encore à la Grande Armée. Voir J. Rousse: *Deux jeunes officiers de Charette*. Lorsqu'il put après la campagne d'outre Loire, rejoindre la Vendée, il suivit la fortune de Charette, jusqu'à son arrestation avec plusieurs autres chefs vendéens au logis du Clouzeau, en Bois-de-Cené, le 4 janvier 1796. En compagnie de Charles-Alexis de l'Espinay-Soulandeau et d'Armand Badereau, il subit la réclusion à la Citadelle de Saumur.

Les pièces officielles, patriotes et royalistes, où est nommé le héros de Noirmoutier, portent toutes: *Benjamin Dubois de Soulans*. Seule la notoriété dont jouissait au temps de la Fontenelle la maison du Bois de la Patelière a pu motiver la version de cet auteur.

(2) *Dubois* et non *Du Bois*. C'est l'ortographe retenue par les intéressés. Il leur arrivait même suivant l'usage d'alors de mépriser la majuscule et d'écrire: *dubois*. Marie-Renée-Dubois de la Naulière, veuve de Nicolas Petiteau, signait tout bonnement: *la dubois veuve petiteau*.

Digitized by Google

qu'ils fournirent, en 1590, un maire à la capitale de la province (1). Dès le milieu du XVI[e] siècle on les découvre établis aux Rives du Marais et, à la date du premier avril 1552, maître André Dubois, fermier de la chatellenie du Fief-Thaveau, au nom de son seigneur René Chasteigner du Breuil, fit aveu du Fief-Bastard à la cour de Commequiers (2). Enfin, vers l'an 1693, ils s'enracinèrent dans la paroisse de Soulans, à la suite du mariage que « noble homme » François Dubois, sieur du Grand Marais, contracta alors avec Marie Millet, fille de Jacques Millet du Puy (3), écuyer, et d'Anne Parant de la Berthaudière.

(1) Jean *alias* François Dubois, maire de Poitiers en 1590. Il portait: *d'argent au lion de gueules accompagné de trois glands de sinople 2 et 1* Ces armes sont celles que possédaient ou revendiquaient les Dubois de Soulans. Sans autre variante que les trois glands en chef, François Dubois les fit graver, entre 1707 et 1728, sur un mur de son logis patrimonial du Grand-Marais, dans la grande salle, en vis-à-vis avec celles de sa troisième femme, Louise Belleau. Viaud-Grand-Marais, qui remarqua et décrivit ces deux écus ne sut pas les identifier, d'autant plus qu'il prit pour des épées en pal la pointe en bas les trois bourdons stylisés des Belleau. L'auteur de cette chronique n'éprouve aucune peine à avouer qu'il fut resté dans la même ignorance sans les aimables et érudites suggestions de M. A. Mercier des Rochettes.

Les commis de M. d'Hozier donnèrent en 1701 à François Dubois les armes suivantes: *de sable à deux chevrons écartelés d'or et de Gueules*, mais ce blason peu conforme aux règles héraldiques, n'était qu'un blason d'office et il ne fut pas retenu par l'intéressé, comme on l'a vu.

(2) *Archives de la Vendée*: p. 194.

(3) Ces Millet, originaires du Puy-Guindier, en Saint-Paul-de-Commequiers (Montpenit), figurent en bon lieu à Soulans dès 1538. C'étaient de grands bourgeois apparentés à la noblesse du pays. Jacques Millet, fils de Pierre, sieur de l'Ile-Paradis (paroisse du Perrier) menait grand train de maison, ne voulant pas être en retard sur sa sœur Françoise, femme de messire Elie Berland, Chevalier des Ordres du Roi, colonel, gentilhomme de la Chambre, maître d'hotel ordinaire du Roi, seigneur de la Foucherie etc. En toutes circonstances il visait aux hautes relations; c'est ainsi qu'il choisit pour parrain à sa fille aînée, Anne, Gabriel de Chateaubriant, ce singulier abbé de Trizay, appelé par les paysans *le loup gris* et qui eut maille à partir avec les commissaires du Roi aux grands jours de Poitiers Les airs qu'il se donnait n'empêchèrent pas Jacques Millet, d'être condamné comme faux noble à 2000 livres d'amende par l'intendant Barentin, à la Réformation de 1667. Il lui arriva, à la fin de se ruiner. Ses terres de Soulans, saisies par ses créanciers, furent vendues aux enchères en 1687. Sous le prête-nom de Pierre Gourbeil, sieur de la Borgnère, sa fille cadette, Marie, la future épouse de François Dubois, les racheta en bloc.
Archives de la Vendée: E. 219.

Digitized by Google

En son tranquille logis du Grand Marais (1), assis au milieu de vergers et de prairies, sur les dernières pentes des terres hautes, tout en face de l'immense mer d'herbage étalée jusqu'aux dunes de Rié, François Dubois mena la vie pleine de noblesse et de simplicité des propriétaires ruraux d'autrefois. Une nichée d'enfants — il en eut quatorze de trois lits (2) — ne tarda pas à animer son foyer. Malgré tant de bouches il n'y avait guère à se tourmenter du pain quotidien, car les domaines de la famille — ceux du père et ceux des enfants — groupaient, en plus de la seigneurie de la Vigne (3), une dizaine de fermes de bon rapport dans les paroisses de Soulans, Commequiers et Saint-Gervais.

Suivant la mode du temps, le maître du Grand Marais eut à cœur de joindre à l'administration de ses biens l'exercice de diverses charges locales. Des pièces du parquet de Com-

(1) Humble manoir d'autrefois sans prétentions, composé de trois spacieuses salles basses, à la mode maraîchine. A cause de cela, il partageait avec le Logis de l'Etang, la disgrâce d'être appelé par les Soulandais « logis *ensermonné* » c'est-à-dire le mal nommé. M. Petiteau, ancien médecin à Saint-Gervais, ayant aliéné le Grand Marais, sous le second Empire, l'acquéreur M. Gustave Badereau de Saint-Martin-la-Rivière, fit raser la vieille maison, et, un peu plus haut, construisit les écuries et le chenil que l'on nomme aujourd'hui *le Bâtiment*.

(2) Veuf en 1696 de Marie Millet dont il n'eut qu'un fils, François Dubois épousa l'année suivante *Anne Gazeau de la Bretonnière*. Celle-ci étant morte le 18 Juillet 1705 laissant deux filles, il se remaria en troisièmes noces, le 29 Octobre 1706, avec *Louise Belleau*, fille de Philippe Belleau, écuyer, seigneur de la Bigaudière, et de Louise Foucher du Gas. Louise Belleau habitait à Soulans la maison de Gilleton qui appartenait à sa tante maternelle, Marguerite Foucher, veuve d'André de Chiché, chevalier, seigneur de la Touche-Barré, dont elle hérita en 1712.

Les Belleau de la Gennerie, de la Bigaudière et de la Lingrenière armaient : *d'azur à trois bourdons d'argent posés en pal, celui du milieu surmonté d'une étoile d'or accompagnée de trois mollettes d'argent.*

(3) La maison noble de la Vigne dont le nom est aujourd'hui perdu occupait l'emplacement de la cure actuelle de Soulans. Sujette au devoir noble de 35 sous envers la baronnie de Commequiers, elle relevait à foi et hommage de la chatellenie du Fief-Thaveau et avait droit de terrage sur plusieurs beaux-fiefs. Elle venait de la succession de Marie Millet. En 1756 elle sortit de la famille Dubois, vendue par les héritiers de Joseph Dubois, sieur de la Guignardière, à Marc-Antoine Chobelet du Bois-Boucher, officier garde-côtes. *Archives de la Vendée : B 389*

Digitized by Google

mequiers le montrent tour à tour greffier des rôles de la taille de la paroisse, fermier du prieuré de Challans et enfin syndic perpétuel de Soulans (1). Il avait acquis ce dernier office lorsque le Roi rendit vénales les magistratures municipales. Il le garda pendant vingt cinq ans, consacrant le meilleur de ses efforts à l'assèchement du marais par l'entretien régulier des grands canaux d'écours et des fossés qui limitaient les 160 journaux de prés possédés par la communauté paroissiale (2). La maison de Dieu retint aussi son attention, et un fragment de comptes égaré dans les Registres paroissiaux constate qu'en 1711, il fit blanchir la chapelle du Puy, à l'entrée du Soulandeau, et toute l'Eglise, de concert avec Jean Massonneau, fabriqueur, et M. René Mulot, vicaire du lieu, le futur disciple du Père de Montfort.

Apparemment le soin donné aux intérêts d'autrui ne l'empêchait point de veiller à ses propres affaires, car il sut arrondir son patrimoine. Devenu maître, vers 1709, de la terre de la Grande Guignardière (3) enclavée dans son bien, il acquit aussi en bloc, l'an 1723, de Nicolas de Roucherolles, comte de Planquery-la-Bazoche, gentilhomme normand, quatre métairies et divers fiefs sis en Commequiers et Soulans (4).

Il mourut aux derniers jours de 1727 et eut sa sépulture dans l'église paroissiale.

Huit enfants lui survivaient: quatre filles et quatre fils. Les filles nouant d'honorables alliances (5), essaimèrent

(1) *Archives de la Vendée : B 279* et *Registres paroissiaux*, à la mairie de Soulans.

(2) *Registres paroissiaux de Soulans.*

(3) Cette terre appartenait à René de la Maisonneuve, écuyer, seigneur de la Bretonnière, trésorier de France au bureau des Finances de Poitiers.

(4) *Archives de la Vendée : B 378.* C'étaient les Galussières, Robillon, la Martinière et la Piraudière.

(5) *Elisabeth-Françoise*, de bonne heure veuve de Claude Bonnin, sieur de la Brunière, bourgeois soulandais, épousa successivement Esprit-Alexis Le Maignan de l'Escorce, chevalier, seigneur de la Prise, de Legé, et

Digitized by Google

deci delà; les garçons demeurèrent attachés au sol maraîchin.

Les trois plus jeunes (1) suivirent les chemins les plus divers.

Gabriel-Aimé se fit recevoir licencié-ès-lois; *Louis-François, sieur de la Martinière*, prit l'épée et, après avoir tenu une lieutenance dans une compagnie franche, mourut, le 12 décembre 1752, capitaine de la compagnie garde-côtes de Rié. *René*, connu sous le nom de *sieur de la Naulière* (2), se destina d'abord à l'Eglise: il reçut même le 24 septembre 1724, la tonsure, conférée par M. de Rabutin-Bussy, évêque de Luçon. Cependant, ses humanités terminées, vers 1727 — à cette date il était « écolier en logique » (3) — il s'orienta vers la carrière médicale et alla étudier à la célèbre Université de Montpellier. Ayant soutenu ses thèses pour le doctorat, il revint à Soulans en 1732 et, peu après, se maria avec une jeune fille fortunée, Marie-Angélique Jolly. L'avenir paraissait lui sourire mais le malheur s'assit à son foyer. Ceux de ses enfants qui ne moururent pas au premier âge furent ravis dans la fleur de leur jeunesse (4) et le der-

Louis Guinebault de la Grossetière, seigneur des Eves de Soulans, paroissien de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Apolline-Modeste se maria le 9 Février 1733 avec François Ordonneau, sieur des Grandes-Borderies, sénéchal des baronnies de Brandois et de la Mothe-Achard et de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Orbestiers.

Louise-Bonne était devenue le 20 Février 1732 la femme de Jacques-François Mercier, sieur des Rochettes, licencié-ès-lois, de la paroisse du Luc. Sa sœur *Marie-Céleste* fut donnée en mariage, le 3 Juin 1749, à Urbain-François Josnet de la Navarrière, écuyer, seigneur de la Morinière de Commequiers. Elle devait par là devenir, un jour, la tante de Marie-Angélique Josnet de la Doussetière, femme de Charette, et de Jean-Louis Josnet de la Violais, général des armées de la République.

(1) Enfants de Louise Belleau.

(2) La Naulière, en Saint-Gervais.

(3) *Registres paroissiaux de Soulans.*

(4) *Marie-Louise-Angélique*, épouse de Charles-Joseph Dorion, sieur de la Roulière, licencié-ès-lois et docteur en médecine de l'Université de Montpellier, décédée au Grand Marais, le 10 Janvier 1774, à 28 ans; *Joseph-Pierre-François-René*, sieur de la Naulière, né en 1747, célibataire, mort le 15 Janvier 1778, étant fabriqueur en charge de l'église de Soulans.

Digitized by Google

nier à survivre devait être cette touchante Marie-Renée, qui, veuve de François-Nicolas Petiteau, notaire de la chatellenie de Soulans, périt massacrée dans les dunes de la Claire, à Noimoutier, le 3 août 1794 (1)...

L'aîné, *Joseph*, prit le nom de la *Guignardière* (2). De bonne heure reçu avocat au Parlement de Paris, il acquit une charge aux Sables d'Olonne et épousa en cette ville Françoise-Aimée Friconneau, fille de Jacques, sieur de la Taillie, et de Marie Tangour, de l'une des plus notables maisons bourgeoises de l'Election (3). Tout, en apparence, conspirait à l'éloigner du pays natal et, cependant, aussitôt la mort de son père il vint se fixer à Soulans. Là, dans le calme de sa grande maison songeuse de la Vigne, où il vit noblement, on l'aperçoit reprendre les traditions paternelles. La paroisse reconnaissant ses mérites et ses moyens lui confia plusieurs fois la charge de fabriqueur. Dans l'exercice de cette fonction, dès la première heure, il se montra défenseur méticuleux et rigide des droits de la communauté soulandaise. N'alla-t-il point, afin de sauvegarder les deniers de la fabrique jusqu'à faire apposer les scellés sur tous les meubles de M. François-Gabriel Collin, prieur-curé de Soulans, quand il trépassa? Les héritiers (4) inten-

(1) Dans son *Martyre de la Vendée*, M. Prunier, chanoine de Luçon, rapporte, d'après certains témoignages, que Marie-Renée Dubois ne voulut pas nier avoir reçu le prieur de Soulans, M. Nœau, et qu'ainsi elle périt victime de son horreur du mensonge. Il n'est pas certain que cette tradition soit en concordance avec les pièces officielles.

(2) Joseph Dubois était né en 1694. La terre de la Petite Guignardière avait appartenu à sa mère, Marie Millet.

(3) Les Friconneau de la Motherie et de la Taillie portaient : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant du même.* Cette famille a fourni des gouverneurs à la ville des Sables.

(4) Gabrielle-Marguerite Collin, épouse de Jacques Gillebert de la Louizière, président au dépôt de sel de Châtillon; Françoise Collin, et Charlotte-Rose Collin, veuves, la première de maître Pierre Corbier, ancien médecin du duc d'Orléans, la seconde, de messire Antoine Guilbaud, conseiller du Roi et son procureur en l'Amirauté de Poitou. *Archives de la Vendée* : B 281.

Digitized by Google

tèrent une action, mais il ne désarma pas, au contraire il soutint âprement la cause et l'emporta... Il semble bien d'ailleurs que son tempérament l'inclinat à se montrer très strict en fait d'intérêts et amoureux de la chicane. Il eut, entre autres, un long procès assez obscur, au sujet du loyer d'une maison, avec Anne-Louise de Baye de l'Etang, veuve de Charles Desmons, écuyer, seigneur de la Boissière (1). Sans doute le bon droit était-il de son côté, car, sans rancunes, son adversaire lui arrenta, en 1746, la métairie des Ruleries (2)...

Bien que serré en affaires, Joseph Dubois ne laissait pas d'avoir le cœur compatissant. C'est ainsi qu'il fut de longues années procureur de la confrérie de Charité (3).

Il mourut, le 18 décembre 1747, emporté par une fièvre maligne, suivi des regrets de tous les habitants et particulièrement des pauvres. Il laissait neuf enfants jeunes ou en bas-âge (4). Tous, sous la ferme tutelle de leur mère, devaient cependant se faire un sort convenable et deux des fils officiers d'infanterie, jetèrent même par la distinction de leurs services, un lustre guerrier sur le pacifique nom paternel.

L'honneur de continuer la famille à Soulans était réservé au cadet, *Joseph-Alexis, sieur de la Milletière* puis de *la Guignardière.*

Docteur en médecine de l'Université de Montpellier en 1758, il obtint une commission de médecin des camps et armées du Roi. L'année suivante, il s'unit à Henriette-Dorothée Faudry du Marais Neuf, jeune fille apparentée aux meilleures familles de la baronnie de Beauvoir et de l'île

(1) Archives de la Vendée : B 295.

(2) Archives de la Vendée : B 281.

(3) Fondée au siècle précédent, la Confrérie de Charité avait pour but de soulager les pauvres malades. Ses revenus se tiraient de diverses oblations et de quatre rentes constituées sur des particuliers, formant au total 140 livres.

(4) Françoise-Aimée Friconneau lui en avait donné treize.

Digitized by Google

de Noirmoutier, riche et, au surplus, femme de tête et de cœur (1). Sur ces entrefaites, las de ses ingrates fonctions, il résigna sa charge et fixa son séjour à Soulans. Dans cette paroisse qui s'enorgueillissait pourtant à cette époque d'une société nombreuse et brillante, il s'éleva tout de suite aux premières places. Les actes ne le nomment plus guère que *Monsieur de la Guignardière;* aux assemblées paroissiales, il suit le seigneur et le curé; un événement rare survient-il, comme l'abjuration du calvinisme faite en 1784 par Jacques-Martin Salis, fils d'un ministre de la Haute-Enggadine (2), il est au nombre des témoins privilégiés. Enfin, lorsque la communauté décide, en 1779, l'établissement et l'entretien d'une *maison de charité,* à la fois atelier et hôpital pour les pauvres sans travail et malades (3), on l'aperçoit parmi les plus fermes artisans de la fondation. Pour cette œuvre il se met en avant, prodigue de son temps, de sa personne et de sa peine. Par exemple, il tient à ce qu'on le sache! Dans toutes les pièces où son nom figure il veille à ce qu'on le qualifie: « *médecin des pauvres de la maison et atteliers de charité de Soulans* ». (4). Sans doute une chrétienne inspiration commande-t-elle cette manie, mais l'esprit du temps y pointe aussi. Jusque sur ce Marais bas-poitevin le souffle de Rousseau passe! A Soulans, comme ailleurs, la société se livre à la mode des cœurs sensibles... Aux noces du village, les futurs Jacobins du crû versent de douces larmes sur *l'innocente beauté que l'auteur de ses jours conduit à l'au-*

(1) Fille de Jacques Faudry, sieur du Marais-Neuf, procureur fiscal de Saint-Gervais, et d'Anne Baillon. Sa sœur aînée avait épousé un notable noirmoutrin, maître Jacques-Guillaume Maublanc. Elle fut la mère du célèbre médecin Pierre-Jean Maublanc.

(2) *Registres paroissiaux de Soulans.*

(3) Le Registre des délibérations de l'assemblée paroissiale de Soulans a disparu. Peut-être le trouverait-on dans les papiers laissés par M. Pontdevie.

(4) *Registres paroissiaux de Soulans* et *Archives de la Vendée : B 198.*

Digitized by Google

tel nouer les tendres liens de l'hyménée (1). Et pendant que le prieur, le savant M. Guillon (qui occupera, en quittant la paroisse, une charge de docteur-régent à la Faculté de Théologie de Poitiers) compose en un style mouillé et tout gonflé d'emphase un mémoire pour la « destruction » du paupérisme (2), le seigneur de Soulans, Armand Badereau procureur du Roi au présidial de Nantes, s'enchante du *doux nom d'agriculteur* et, afin de mieux goûter les charmes de la nature champêtre, se passe la fantaisie d'édifier, sur les pentes arides du Fief-Bastard, une *Bagatelle* rustique (3)!

Homme *sensible*, assurément Joseph-Alexis Dubois le fut comme tous ceux de sa génération, toutefois cette attitude n'alla pas jusqu'à lui faire trouver mal faite la vieille société. Nullement novateur, il tient à ce que les choses restent dans l'état. Presque à la veille de la Révolution, il obtiendra des lettres de conseiller du Roi, charge qui conférait la noblesse à son titulaire, et désormais il prendra grand soin à ce que tous les actes portent bien: *messire Joseph-Alexis Dubois, chevalier, seigneur de la Guignardière* (4)... Sans retard, une fuie arborant girouette (5), édifiée dans l'ayraud de la Petite Guignardière, en avant des vieux ormeaux tordus par le vent d'Ouest, marquera sa nouvelle qualité, et

(1) Le dernier sénéchal du lieu, Charles-Marc-René Merland, sieur de la Garnauderie, possédait si bien ce tour larmoyant que devenu, à la Révolution, le plus implacable administrateur du district de Challans, il émaillait ses proclamations de tirades qu'on dirait écrites par Marmontel ou Berquin.... avec du sang.

(2) *Mémoire pour servir à la destruction de la mendicité dans la paroisse de Saint-Hilaire de Soulans, diocèse de Luçon, élection des Sables.* Manuscrits de la Bibliothèque de Niort.

(3) C'est revêtu du titre « d'agriculteur » qu'Armand Badereau fut élu président du Département. Sa *Bagatelle* existe toujours. Pour l'agrandir, il acheta le 9 Février 1788, deux charruies de terre. *Archives de la Vendée : B 198*, registre de contrôle et d'insinuation de la chatellenie du Fief-Thaveau.

(4) Quelquefois cependant il se contente du titre d'écuyer. *Registres paroissiaux de Soulans* et *Archives de la Vendée* : B 198.

(5) Ce pigeonnier était encore debout en 1832. *Cadastre, section B, n° 748.*

Digitized by Google

gare aux braconniers! La tradition soulandaise garde encore le souvenir de *M. de la Guignardière qui ne badinait pas avec ceux qui chassaient ses pigeons.*

Hélas, les belles illusions devaient être courtes! Le nouveau gentilhomme vécut assez pour voir s'écrouler tout l'ordre ancien et, quand il mourut à Soulans, le 6 février 1791, l'abbé Leroy, prêtre de Commequiers, qui le conduisit au grand cimetière, rédigea brièvement un acte de sépulture au nom de « Joseph-Alexis Dubois, *dit* de la Guignardière, docteur-médecin » (1)! Il est vrai qu'une prochaine vengeance lui était réservée. Le seul fils qu'il laissât, Benjamin-Gabriel-Prudent, allait quelques années plus tard donner à sa noblesse vénale l'éclatante consécration de l'audace et du sang.

A.-J. MULOT, *prêtre.*

(A suivre).

(1) *Registres paroissiaux de Soulans.*

Digitized by Google

Les Trois Moulins des Alouettes.

Là-bas, en haut du vert coteau,
Celui qui semble le plus haut
Où les genets de la grand'lande
Emmèlent leurs fines guirlandes.

Il y avait trois beaux moulins
Aux fines ailes de bon lin !

Qu'ils sont jolis ces trois moulins
Sous leur casque d'ardoises bleues !
Les bons vieux meuniers son heureux
De pouvoir moudre le bon grain !

Mais les Lutins guettaient hélas
Le blond côteau, les cascatelles,
Le verger aux fines dentelles....
Las.... les moulins bleus sont à bas !

Les pierres gisent entassées
Au pied des pauvres murs noircis,
Plus de porte ni de croisées....
Et plus personne en le logis !

Sur leur tête chauve ils n'ont plus
Ni ardoise, ni brin de chaume
Ni giroflée au doux arôme
A leur joli chapeau pointu.

Digitized by Google

II

Ou êtes-vous Meunier ?... Meunière
Alerte et preste qui chantiez
Près du rouet que vous mettiez
En route à l'aube la première ?

Les ailes de votre bonnet
Dansaient auprès de vos joues roses
Et savaient de divines choses
Dont elles gardaient le secret !

Là-bas, en haut du vert coteau,
— Celui qui semble le plus haut...
Il y avait trois beaux moulins
Aux fines ailes de bon lin !

Lucie MAYEN.

Digitized by Google

LE BAS-POITOU PRÉHISTORIQUE

La Légende de la ville détruite de Belesbat (Becciacum)

et les deux Saint-Vincent sur Jard et sur Graon (Vendée)

(*Suite*) [1]

2° Belesbat et Becciacum. — La question des relations de Belesbat avec le fameux Becciacum, bourgade citée par Grégoire de Tours, est bien plus délicate.

Elle a été solutionnée, en effet, de deux façons différentes ; mais une seule nous intéresse ici.

Becciacum correspond-il, non pas à *Belesbat*, mais à la ville de Saint-Vincent-sur-Jard, près de laquelle se trouve Belesbat ; ou bien n'en est-il rien ?

Il est aujourd'hui impossible de se prononcer, car on a des arguments pour ou contre, en faveur de cette première identification, due à l'abbé Baudry et remontant de 1862, et d'une seconde hypothèse, formulée par Dom Chamard et relative à Saint-Vincent-sur-Graon.

Remarquons tout d'abord que ce *Becciacum* serait sûremen

(1) Voir 2e et 3e fascicule 1921 ; 1er, 2e et 4e fascicule 1922.

Digitized by Google

devenu, en Français, BESSAY (1), comme les autres *Becciacum* de Vendée et d'ailleurs. Ce nom a donc disparu, car il est inconnu dans les deux communes ci-dessus. Et, comme l'abbé Baudry l'a fait remarquer, ce *Becciacum* ne peut être la commune de BESSAY (2) près Sainte-Hermine, parce que ce bourg n'est pas le pays d'Herbauges, limité à l'est et au sud par le Lay (vu qu'il se trouve à l'Est du Lay); et parce SAINT-VINCENT n'est pas le patron de cette paroisse (3).

Mais il y a un lieu dit BESSAY, qui se trouve près de Beaulieu, commune d'AVRILLÉ! Il ne faut peut-être pas négliger cette indication (4).

En tous cas, voici le texte même de Grégoire de Tours (5) :

« Vincentius autem vel levita, vel martyr hispanus martyricum consummavit.

(1) Dom Lobineau (*Vie de Saint-Martin de Vertou*) a écrit : « Grégoire de Tours ne parle d'*Arbatilicum* que comme d'une contrée du Poitou, dans laquelle était cité le bourg qu'il nomme *Becciacum* et que nous croyons être le bourg de Bouaye près du Lac de Grand Lieu. [V. Massé. *La Vendée pitt.*, II, notes, p. 28].

Mais cette hypothèse de Dom Lobineau est insoutenable!

(2) Ce Bessay a porté les noms suivants :

Becciacum.
Bessayum 1312 (La Fontenelle. *Evêques de Luçon*).
De Betayco ou *Becayo* (Grand Gaulhier, XIV^e^ s.).
De Bessayo, 1533 (Ms. Luçon).
De Bessayo, XVIII^e^ s. (Livre rouge).

Canton de Mareuil-sur-le-Lay. — Trouvailles *préhistoriques* [Paléolithique]. — Célèbre Enceinte et Mottes : *Le Chatelard*.

(3) Le patron de la paroisse de Bessay est Saint-Jean-Baptiste.

Rien n'y fait songer à Saint-Vincent; mais il faut savoir qu'il y a eu une Chapellenie de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Vincent-sur-Jard (Ms. de Luçon).

(4) Ce Bessay se trouve à la source du Ruisseau le *Biard*, qui se jette dans l'Océan, près du Veillon.

Il correspond à une région de Mégalithes (*Les Brosses*, *La Garde*, l'Alignement de *Beaulieu*, etc.), mais à une simple ferme.

Se rappeller qu'Avrillé a été un centre gallo-romain, extrêmement important, où Saint Domnin a joué un grand rôle.

(5) *De Gloria Martyrum*, lib. I, ch. XC ou XV [*De Vicentio Martyre*].

Digitized by Google

« Apud terminum vero Pictonum VICUS (1) est in ARBATILICO nomine BECCIACO, in quo ejus habentur RELIQUIÆ.

Cujus *solemnitas* duodecimo Kalendas mensis undecimi celebratur.

Sed Incolœ loci, et præcipuè l'ARCHIPRESBYTER (2), errorem nescio passus, ante diem eam voluit celebrari.

Dictis igitur missis, cum ad convivium residerent, ecce unus ex *Energumenis* calmare cœpit, ac dicere : « Currite, cives; egredimini è *vico*, exite obriam *beato Vincentio*. Ecce ad vigilias venit; ecce festa ejus crastino habituri eritis die. »

Hœc eo dicente, renovant solemnia et tota nocte in vigiliis excubant. Mane autem facto, dum missarum celebrarentur, et *hic* energumenus, qui *adventum* (3) *sancti prœdixit* (4) et alii cum eodem *duo mundati* sunt; sed et duo paralytici ipsa die directi sunt; et sic a festivitate cum lœtitia est discessum. »

En 1877 (5), F. Baudry a commenté ce passage de la façon suivante, sa traduction n'étant qu'approximative :

« Saint Grégoire de Tours raconte que des reliques de Saint Vincent, diacre, avaient été apportées d'Espagne au lieu dit *Becciacum*, et que l'anniversaire de cette translation se célébrait chaque année au jour du martyr de la fête de Sarragosse, le 22 Janvier, en présence de l'Archiprêtre et d'un grand concours de fidèles.

« Or, une certaine année, l'Archiprêtre (6), ayant par erreur

(1) Le terme *Vicus* indique évidemment une bourgade assez importante.

(2) Pour qu'il y ait eu un *Archiprêtre* à *Becciacum*, il a fallu certainement que ce fut là une véritable ville!

(3) *Adventus* (arrivée) ne peut s'appliquer aux *reliques*, mais à une *Apparition* supposée.

(4) Cette *Apparition de Saint Vincent* doit faire songer au Mégalithe du Grand Bouillac, de Saint-Vincent-sur-Jard, où existe des *Cavités naturelles*, qu'on a pu prendre pour des « *Pieds humains.* »

(5) *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1877, p. 148-9.

(6) Baudry prétend que cet archiprêtre fut l'un des archiprêtres de *Curzon*, en réalité. — C'est bien possible, car *Becciacum*, ne pouvant être

Digitized by Google

devancé d'un jour cette solennité, des énergumènes crièrent à haute voix que le saint patron ne se rendrait sensible par les guérisons qu'il devait opérer que la nuit suivante, à l'*aurore* de sa fête.

« Les *démons* qui parlaient par leur bouche VOYAIENT *déjà le bienheureux* qui arrivait pour les chasser.

« En effet, après les exercices religieux qui durèrent toute la nuit et les messes qui furent célébrées le matin, ces esprits de malice sortirent en hurlant du cap des possédés, qui étaient au nombre de TROIS ; deux paralytiques recouvrèrent le même jour l'usage de leurs membres.... »

G. Loquet, en 1894 (1), a rappelé ce qui a trait à Belesbat ou plutôt à *Becciacum* et à Saint-Vincent-sur-Jard, d'après Dom Chamart. Il a écrit : « Cet auteur assimile « Belesbat, ville riche et corrompue sur le bord de la mer, à l'entrée du *Désert* du Bas-Poitou », à *Becciacum !* »

Il a ajouté : « Le *Becciacum* en question devait se trouver, *d'après un manuscrit du X^e^ siècle*, sur les bords de la mer et fut enfoui sous les Sables. »

Mais j'ignore à quel manuscrit il est fait ici allusion !

a) *Saint-Vincent-sur-Jard.* — Ainsi donc, d'après F. Baudry (2), Grégoire de Tours aurait signalé (*De Gloria Martyrum*, lib. I, cap. XC) :

1° La Guérison *miraculeuse* de cinq malades [trois Energumènes ou *Possédés*, c'est-à-dire *Hystériques*, et deux Paralytiques [Hystériques].

2° La Guérison obtenue par la *Vertu des Reliques* ou plutôt

qu'à Saint-Vincent-sur-Jard ou à Saint-Vincent-sur-Graon, ne se trouvait dès lors qu'à une dizaine ou une quinzaine de kilomètres de Curzon. Mais ce fait plaide en faveur de Saint-Vincent-sur-Graon, plus proche de Curzon !

(1) *Essai historique sur le Talmondais*, etc. — *Revue du Bas-Poitou*, 1894, p. 345-346.

(2) *Sépult et Tumulus*, *loc. cit.*, p. 26.

Digitized by Google

l'*Apparition* supposée *de Saint-Vincent*, le jour de sa fête, (22 Janvier), les reliques se trouvant déjà là (1).

Cet auteur a ajouté :

« Je crois que ce *Becciacum*, dont le suffixe *acum* (*acos*) indique la période gallo-romaine, était JARD et SAINT-VINCENT-SUR-JARD, qu'on suppose avoir été primitivement une *Cité gauloise* (2), connue, à une certaine époque, sous le nom de BÉLESBAT. »

PÉLERINAGE DE SAINT-VINCENT. — Ce qui est certain, c'est que des Reliques de Saint-Vincent étaient bien à un SAINT-VINCENT *sur-Jard* ou *sur-Graon*, puisqu'au Moyen âge il a existé un *Pélerinage* célèbre, ayant pour base ses restes. Mais de quel Saint-Vincent s'agit-il ? Et ce *pélerinage* remonte sans doute aux *miracles*, qui s'opérèrent à *Becciacum* au début du Moyen âge, comme le prouve le document historique cité.

Si *Becciacum* correspond bien à Saint-Vincent-sur-Jard, ce serait la ville qui se serait développé autour de l'OPPIDUM GAULOIS, signalé par Boutin dans l'intérieur même du bourg actuel, au niveau de ce qu'on appelle le CHATEAU-RÉGENT [il se trouve au cadastre section C, n° 2120] et non en *Belesbat*.

Certes Grégoire de Tours ne spécifie nullement la position géographique de cette ville ! Il dit simplement ceci :

« Apud *terminum* (3) vero Pictavum vicus est in Arbatilico, nomine BECCIACO (4), in quo ejus habentur RELIQUIÆ (5). »

Mais, dans ces conditions, *Becciacum* ne pourrait être qu'à

(1) Les Reliques, sans doute, seraient redevenues *vivantes* [Résurrection].

(2) En tous cas, je ne crois pas que *Becciacum* soit *Belesbat*. — Belesbat était sur la côte et *Becciacum* était dans l'intérieur du pays. — Mais, *Becciacum* aurait pu prendre la suite de *Bélesbat*, évidemment !
Ne pas confondre le radical *Becc* ou *Bex* avec *Bel* !

(3) *Terminum* certes fait penser à *Talus mondi* (Talmont) et à Saint-Jean d'Orbestier (*Orbis terminus*) ; mais il n'y a pas là de paroisse dédiée à Saint-Vincent.

(4) Aucun texte ne donne *Becciacum* pour ce bourg, et Grégoire de Tours n'est pas très explicite au point de vue topographique.

(5) Le plus ancien nom, historiquement connu, est *S^t Vincentius Jardis*, 1042 (Cartulaire de Talmont).

Digitized by Google

Saint-Vincent-sur-Jard, s'il est certain que les RELIQUES en question étaient bien jadis à Saint-Vincent-sur-Jard.

En effet, le sanctuaire de Saint-Vincent à l'*église* du bourg, était jadis le lieu d'un PÉLERINAGE, important autrefois à cause des *Reliques* du Saint [*Mém. Soc. Antiq. Ouest* II, 287-288]. Il ne pourrait donc plus y avoir de doutes, si l'on pouvait prouver que les Reliques et le Pélerinage correspondaient à Saint-Vincent-sur-Jard.....

b) *Saint-Vincent-sur-Graon.* — L'abbé Boutin (1) n'est pas de l'avis de l'abbé Baudry et pense que les Reliques de *Saint-Vincent*, qui ne serait autre que le *Saint-Vivent*-du-Poitou (IVe s.), se trouvaient à SAINT-VINCENT-SUR-GRAON, bourg situé un peu au Nord, et non pas à Saint-Vincent-sur-Jard.

Il est difficile de critiquer l'hypothèse de l'abbé Boutin, d'autant plus qu'on ne connaît rien dans les deux paroisses qui puisse rappeler le *Becciacum* gaulois ; il est évident qu'il n'y a pas de preuves, en dehors de ce qui concerne les *Reliques* du saint, aussi bien en faveur du *Graon* que du *Goulet de Jard* ! Mais, ce qui est certain, c'est qu'il est parlé d'un lieu dit, appelé GRAVION, « à l'entrée d'un désert (*Heremus*), près des bords de la mer et à proximité de l'Ile d'Olonne », d'après Dom Chamart, pour *Saint-Vincent.*

Or ce GRAVION est évidemment plus proche de GRAON (2) que de JARD ! De plus, il est certain qu'à Saint-Vincent-sur-Graon il y a aussi un *Château* et un *Souterrain.* Ce lieu peut donc parfaitement avoir été *Becciacum*, car il est certain aussi que ce Saint-Vincent était sur une voie romaine et qu'il y a là des vestiges romains !

Mais, malheureusement, Saint-Vincent-sur-Graon *n'est plus du tout près du bord de la mer* (3) et il est *plus éloigné de l'Ile d'Olonne que de Saint-Vincent-sur-Jard !*

(1) H. Boutin. — *Légende des Saints... de Luçon.* — Fontenay-le-Comte, 1892, in-8°, p. 72

(2) Les noms anciens du *Graon*, affluent du Lay, ne sont pas connus.

(3) Mais jadis le *Graon* était aussi un *Fleuve* et se jetait dans la mer directement (Golfe de Port la Claie), comme le *Goulet.*

Digitized by Google

En conséquence, on ne peut persister à croire que l'abbé Baudry a raison contre Dom Chamard, jusqu'à plus ample informé. Alors il ne faut voir, dans le mot GRAVION, que le nom ancien de la rivière du GOULET, qui, d'ailleurs, a reçu des noms nombreux (Le *Goulet*, le *Jard*, l'*Allière*, etc.).

Reste l'affaire des *Reliques* pour trancher la question. Mais, en réalité, on ne sait pas exactement où elles étaient. — D'où : *Adhuc sub judice lis est.*

SAINT-VINCENT-SUR-GRAON, commune des Moutiers-les-Mauxfaits, est certainement une ville aussi ancienne que Saint-Vincent-sur-Jard !

Il faudrait écrire sur GRAVION, d'après Loquet. Mais la plus ancienne dénomination connue est *Sanctus Vincentius sur* GRAON (1007, charte de fondation d'Orbestiers). SUPER FLUVIUM GRAIONEM n'apparaît qu'en 1042 (Cart. de Talmont, ch. n° VI) !

Le *Graon* est actuellement un affluent de l'*Yon* ; mais jadis c'était un petit fleuve, se jetant directement dans l'Océan, au niveau du golfe de Port La Claye (Ancien Estuaire du Lay).

Ce nom semble apparenté soit avec le terme *Grannos*, dieu des eaux (D'Arbois de Jubainville. *Celtes*, p. 55), soit avec celui de *Garanos*, signifiant *Grue*, par chute de l'*a* de début (*Granos*), et non avec *Gramos* (four).

En réalité, il semble que l'étymologie réelle soit *Gravïona*, avec chute du « *vi* » central.

C'est une commune très riche en vestiges antiques de toutes les époques.

Ce qui est certain, c'est qu'il y avait un Camp, avec *éperon barré*, au confluent de la Bigeoire, affluent du Graon, avec *Motte* détruite. Légende d'un *Trésor* caché. *Martimont* (*Martyrum mons*).

Un *Souterrain-refuge* est signalé au Castel de *Bois-Clou*.

Il y avait un *Monastère*, qui s'est perpétué jusqu'en 863, c'est-à-dire aux invasions normandes. La chapelle de *Saint-Jean-Baptiste* correspond à un Pélerinage et à un Feu de Joie (Assemblée des Moutiers à la Saint-Jean), du sud de la paroisse.

Digitized by Google

CONCLUSIONS. — De cette étude de Folklore et d'Archéologie du Moyen âge, on doit conclure ce qui suit :

1° Il a existé, *avant l'ère chrétienne*, sur la côte océanique, au niveau du lieu dit aujourd'hui BELESBAT, une petite VILLE, probablement un PORT, FORTIFIÉ, et créé par des navigateurs *orientaux* : les PHÉNICIENS.

2° A la suite de modifications survenues sur le rivage, cette ville a été *détruite*, à la fin de l'époque romaine ; et il n'en reste rien désormais. La mer recouvre les ruines, s'il y en a encore, sur la plage.

3° Au Moyen âge, un MANOIR, qui a été détruit à son tour, a hérité de la *Légende* ancienne.

4° Depuis cette époque, les DUNES ont recouvert tout ce qui persiste sur le continent à Belesbat.

5° Des fouilles ont permis de reconnaître les vestiges de cette construction, indiscutable.

6° Il est impossible de dire si Belesbat correspond au BECCIACUM gaulois de Grégoire de Tours, et quel bourg SAINT-VINCENT, actuel, a remplacé *Becciacum!*

a) S'il s'agit de *Saint-Vincent-sur-Jard*, il est évident que *Becciacum* a suivi *Belesbat*.

b) S'il s'agit de SAINT-VINCENT-SUR-GRAON, ce qui paraît plus probable, vu les textes retrouvés par Dom Chamard, il est certain que BECCIACUM n'a aucun rapport avec BELESBAT !

J'incline pour cette seconde hypothèse.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

Digitized by Google

L'AFFAIRE DE LA PROUSTIÈRE

Documents inédits (Suite) (1)

10e J. — *Interrogatoire d'Emmanuel Scipion (minute)*

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le sept juillet sur les sept heures et demie du Matin, Nous Pierre Simon Célestin Regain etc... avons fait amener par devant nous... Emmanuel Sipion affriquin Noir, cuisinier demeurant à la maison de la Proustière, Paroisse de Poiroux, Detenu... arresté comme suspect d'attroupement séditieux et complice de coalition avec les Ennemis du Bien Public...

Lequel dit Emanuel Sippion a Eté par Nous.... interrogé de ses Nom, surnom âge qualité et Demeure

A dit se Nommer Emanuel Sipion affricquain Noir, cuisinier au service du sieur Robert dit Lezardière Demeurant à la Maison de la Proustière paroisse de Poiroux, agé de quarante six ans ou Environ,

Interrogé où il était les vingt six vingt sept et vingt huit Du mois de juin dernier.

A dit qu'il était à la Maison de la Proustière.

Interrogé s'il n'y etoit pas armé. — a dit que non.

Interrogé quelles sont les personnes auxquelles il a fait à manger les dits jours vingt six, vingt sept, et vingt huit juin dernier.

A dit qu'outre les maîtres de la maison, il y a reconnu Le sieur Vaugiraud, chevalier, des Sables, et son Fils, Madame Duchafault et le sieur Duchafault commendeur son Fils, Mademoiselle Duchafault et son frère l'abbé.

Interrogé combien il y avoit de personnes armées à la Maison de la Proustière lesdit jours vingt six, vingt sept, et vingt huit juin dernier.

(1) Voir le 2e fascicule de 1915.

Digitized by Google

A dit qu'il croit qu'il y avait dans la Cour De la Ditte Maison cent ou cent vingt hommes armés de fusils

Interrogé s'il n'a pas eu connaissance d'un Rassemblement D'armes et de munitions.

A dit qu'il a seulement vu Faire des Balles.

Interrogé quelle quantité de Balles il a vu faire ? a dit qu'il ne sait pas la quantité.

Interrogé à quel usage on Destinait ses Balles.

A Dit que c'était pour aller à la chasse Du Loup.

Interrogé quel jour on fabriquait ses balles ? a dit que c'étoit le dimanche vingt six juin dernier.

Interrogé s'il connoit celui qui fesoit les Balles ?

A dit que s'est le Nommé trichet Chasseur de la Maison de La proustière.

Interrogé pourquoi le Rassemblement en arme au chateau.

A dit que le prétendu Marquis Robert fils aîné ayant appris qu'on voulait visiter la maison de la Proustière et que c'étoit pour s'y opposer.

Interrogé si, lorsqu'on a appris Le Départ du Roi on a pas crié dans toute la Maison: vive le Roy, Les démocrates à La Lanterne!

A dit que non, qu'il sait qu'on a apporté une Lettre de Luçon qui annonçoit le Départ du Roy.

Interrogé qui a apporté cette lettre, et le jour qu'elle a été apportée à la Proustière.

A dit que s'est Pierre Renaudeau Ecrivain de la Maison, Le jour de la St-Jean-Baptiste dernière.

Interrogé quel jour l'attroupement est sorty De la maison de la Proustière et Enquel Nombre Etoit l'atroupement. — A dit que cest le mardi vingt huit du mois dernier entre neuf et dix heures du matin, qu'on luy a dit que l'atrouppemment etoit de deux cent cinquante a trois cents personne.

Interrogé s'il étoit du nombre des sortants.

A dit qu'après que l'atrouppement fut sorti, il trouva dans la Cour le sieur Lézardière fils ainé qui Luy demanda s'il ne vouloit pas les suivre à L'abbaye, qu'il répondit que oui, qu'il se rendit à l'abbaye seul, que n'y ayant trouvé personne, il se disposoit à s'en retourner à la Proustière. Mais qu'il trouva dans le chemin le sieur chevalier de Vaugiraud père qui dit à son Domestique Noir de remettre à Luy répondant son Fusil, ce qu'il fit, et suivit L'attrouppement, qu'ignorant quelle route, il avoit pris, à moitié chemin du Moulin-Moisau,

Digitized by Google

il rencontra un voiturier (1) qu'il monta sur un de ses chevaux en luy disant: n'ayez pas peur, qu'à un quart de lieue de là, ils joignirent l'un et l'autre L'atrouppement.

Interrogé où l'attrouppement dirigeoit sa Routte.

A dit qu'il a oui dire qu'il se Rendait aux Sables.

Interrogé quels Etaient ceux qui conduisaient L'atrouppement.

A dit qu'avant de partir et dans la Cour de la Maison de la Proustière le sieur chevalier Vaugiraud père, dit aux personnes Rassemblées et armées De fusils, de faux, et de picques: Nous allons nous mettre à votre tête, suivez-nous; s'il survient du danger, nous vous en garantirons.

Interrogé s'il sait la Raison qui determina L'atrouppement à ce séparer.

A dit qu'il vit de Loing, une Femme qu'on lui a dit être la domestique du sieur chevalier de Vaugiraud qui ayant apporté la nouvelle de L'arrivée de quatre cents volontaires Nantais aux Sables, les sieurs Robert père et Vaugiraud chevalier dirent: La Force n'est pas égalle, il n'y a pas moyen d'aller aux Sables; Retournés vous en chez vous comme vous le pourez.

Interrogé sy Luy Répondant Ne s'opposa pas au départ de l'atrouppement du chateau de la Proustière et s'il ne dict pas au sieur Robert père: n'ayés pas peur, laissé les venir, faites leur bonne mine, regallés les bien, je saurai vous en deffaire en Empoisonnant le vin.

A dit que non, mais qu'il a seulement dit qu'il étoit bien imprudent d'aller boire dans les différentes maisons et surtout au chateau de la Guignardière que quelqu'un déterminé pourvoit bien Empoisonner le vin.

Interrogé s'il y a longtemps qu'il sert à la Maison de la Proustière.

A dit qu'il y aura onze mois à demain.

Interrogé s'il n'a pas eu connaissance du projet de Rassemblement et du dessin d'opérer une contre-révolution.

A dit que non.

Interrogé s'il n'a pas entendu donner l'ordre qu'en cas d'attaque, il falloit tirer de préférence sur les Bleus et sur les Blancs.

A Dit que non.

Lecture faite etc...

(1) C'était Pierre Patau, poissonnier de Challans qui revenait d'Avrillé, où il avait transporté les bagages de la troupe, et s'en retournait chez lui. Cf. Regist. des Délibérat. du Direct. du District des Sables : L. 881 f° 74.

Digitized by Google

13. J. — *Interrogatoire d'Antoine Soulard (minute)*

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le six juillet sur les dix heures du matin, Nous Jacques Denis François Aimé Duget juge etc avons fait amener... Antoine Soulard etc...

Interrogé de ses nom surnoms, âge, qualité et demeure a dit se nommer Antoine Soulard natif de Chateau-Garnier, à dix lieues de Poitiers, être âgé de vingt-six ans, qu'il est domestique du sieur Deloyne et qu'il demeure à la Marzelle paroisse de Longeville.

Interrogé où il a été arrêté et par qui.

A dit qu'il a été arrêté à la Genétouze par un garde national qu'il a été *lâché* par un Billet du dit Garde national, qu'il est revenu à la Marzelle, où il a encore été arrêté par les gardes nationales de Longeville qui l'ont remis à deux cavaliers du Régiment ci-devant de Lorraine qui l'ont conduit en la prison de talmond, d'où il a été extrait par le détachement des gardes nationales et troupe de ligne cantonné à Avrillé qui l'a conduit en cette ville.

Interrogé quel jour il a été arrêté à la Genétouze, a dit qu'il ne se rappelle pas du jour.

Interrogé d'où il venoit et où il alloit lorsqu'il a été arrêté.

A dit qu'il venoit de la maison des Gas (1) et qu'il alloit à la Maison de campagne de la dame Vaugiraud dans la paroisse d'olonne.

Interrogé sil étoit seul...

A dit qu'il accompagnoit la dame Deloyne, sa fille, la demoiselle Simon dit Gallisson, la dame Vaugiraud dite la chevaliere, deux de ses filles, une femme de chambre Gouvernante des enfants, un petit nègre et le postillon de la ditte dame Vaugiraud.

Interrogé où il étoit le samedi vingt cinq du mois de juin dernier.

A dit qu'il étoit à la Marzelle.

Interrogé s'il a parti ce jour-la de la Marzelle et avec qui.

A dit qu'il partit ledit jour samedi au soir pour aller coucher à Bois-Grolland, avec le sieur Duchafault dit le Commendeur, le s[r] Deloyne, le sieur de la Chenelière, sa femme et ses deux filles, la dame de Loyne, sa fille et la demoiselle Simon dite Gallisson, quatre vallets a Bras dudit sieur Deloyne une voiture et une charette, et lancien garde-chasse dudit sieur Deloyne.

Interrogé s'il étoit armé lorsqu'il partit de la Marzelle.

A dit qu'il avoit un fusil à deux coups qui n'étoit pas chargé.

Interrogé si les hommes avec qui il étoit étoient aussi armés.

(1) Les Gâts, Commune de Dompierre.

Digitized by Google

A dit qu'ils étoient tous armés de fusils pistolets et couteau de chasse à l'exception des quatre valets à bras.

Interrogé s'il est resté longtemps à Bois grolland ainsi que ceux qu'il accompagnoit.

A qu'il en est parti le Matin Dimanche vingt six juin dernier apres la Messe ainsi que ceux qu'il accompagnoit.

Interrogé où il se rendit ledit jour vingt six juin en partant de Bois Grolland.

A dit qu'il se rendit avec tous ceux qu'il accompagnoit à la Maison de la Proustière Paroisse de Poiroux à l'exception des quatre vallets à bras qui s'en retournèrent à la Marzelle,

Interrogé s'il vit à la Maison de la Proustière Beaucoup de gens armés et s'il en connoît quelqu'un.

A dit qu'il vit environ deux cents personnes au nombre desquels, outre ceux avec qui il arrivoit, il reconnut le ci-devant chevalier D'archier (1), le sieur désiré de la lière, le sieur Vaugiraud ci-devant chevalier et son fils.

Interrogé combien il est resté de temps à la ditte maison de la Proustière. A dit qu'il y a resté deux jours et demi.

Interrogé si pendant son séjour il a entendu nommer d'autres personnes, etant dans la ditte Maison.

A dit qu'il a entendu nommer les deux sieurs Masson.

Interrogé s'il s'aperçut qu'il y eût des armes en la ditte maison.

A dit qu'il y vit des fusils, des faulx emmanchées à Lenvert des fourches et des picques toutes neuves emmanchées au bout de long bâton.

Interrogé s'il y vit du canon. A dit que non.

Interrogé s'il a vu dans laditte maison des munitions de guerre. A dit qu'il y a vu de la poudre et des balles.

Interrogé si pendant son sejour à laditte maison de la Proustière il a vu fondre des balles.

A dit qu'il a vu fondre des balles.

Interrogé si la ditte maison de la Proustière étoit Bariquadée et fortifiée par des terres et des fagots.

A dit que les portes de la ditte maison étoit bariquadées avec des planches et des barres, qu'il a paru qu'on avoit Démoly un mur de la grange pour entrer dans le chenil dans lequel on avoit etabli des *Chafau* avec des barriques, des planches, des chevrons et des fagots pour s'élever et dominer au-dessus du mur, et que sur le mur du jardin il y avoit un rang de fagots.

(1) D'Archiais.

Digitized by Google

Interrogé quel jour il partit de la ditte Maison de la Proustière à quel heure et avec qui.

A dit qu'il en est parti le mardy vingt huit du mois de juin dernier, sur les neuf heures du matin avec trois cents personnes ou environ.

Interrogé quel route cette trouppe de gens prit.

A dit qu'il prirent la route du château d'Olonne.

Interrogé si cet atrouppement étoit armé. A dit que oui.

Interrogé quel étoit le dessein de cet attrouppement.

A dit qu'il a oui dire par le cidevant Baron de Lézardière que l'intention étoit de venir aux Sables.

Interrogé s'il a entendu le dit sieur de Lezardière, ci-devant Baron, énoncer quel motif les amenoit aux Sables.

A dit, qu'il a entendu le ci-devant Baron de Lezardière dire: prenez courage mes enfants, nous aurons la victoire; si nous entrons aux Sables nous nous emparerons des cannons.

Interrogé s'il sait la raison qui a empêché l'attroupement d'exécuter le projet qu'il avoit fait de venir aux Sables...

A dit qu'étant arrivé à un moulin situé à une demi-lieue du Bourg du château d'Olonne, il vit une femme venant du côté des Sables, Montée sur un cheval Batté, qui parla au ci-devant chevalier de Vaugiraud; qu'il n'entendit pas ce qu'elle luy dit, mais qu'il entendit dire dans la troupe qu'il étoit arrivé aux Sables, quatre cents hommes venant de Nantes, qu'en conséquence l'attroupement se disperça.

Interrogé s'il a reconnu la femme dont il vient de parler, a dit que non.

Interrogé s'il connoit ceux qui fesoient partie de cet attroupement.

A dit qu'il ne connoit que ceux dont il a ci-devant parlé.

Interrogé si tous ceux dont il a ci-devant parlé ont pris, en sortant de la Proustière, la route des Sables.

A dit qu'il y avait cinq voitures qui ont pris une autre route, mais qu'il ne sait pas quelles personnes étoient dedans .

Interrogé ce que luy repondant devint après que l'attroupement se fut dispersé.

A dit qu'il suivit le sieur Deloyne son maître à la maison de la Morissière, de là à une autre maison, et enfin à la maison des Gas, où on s'est séparé.

Lecture faitte etc.

***

Digitized by Google

23 H — Procès-Verbal d'arrestation des Sieurs Robert pére et fils et par lequel ils ont été constitués prisonniers

(du 12 Juillet 1791)

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le douze juillet sur les deux heures de relevée, a La Requête de Me Jacques René François Veillon gradué, accusateur publie près le tribunal du District Des Sables d'Olonne, demeurant dans la ville des Sables d'Olonne pse De notre Dame, auquel lieu de sa demeure il fait l'élection de domicile M. le Commissaire dudit tribunal joint.

Je Jean Louis Casimir Gobert huissier audiencier audit tribunal du District des Sables d'olonne y reçu et immatriculé y Exploitant Demeurant dans ladite ville des Sables pse de Notre Dame soussigné.

ay a chacuns séparément

1°) Du sieur Robert dit Lezardière père.

2°) Du sieur Robert dit Lezardière fils aîné.

3°) Du sieur Silvestre Robert dit Le Chevalier.

4°) Du sieur Jacques Augustin Robert Diacre.

tous accusés et Détenus en la maison d'arrêt de La Coupe size en cette ville des Sables, assisté de Me Jean Baptiste Marpilleau et de Laurent Favre Demeurant séparément en cette Ditte ville des Sables d'olonne mes témoins et assistants à ce requis et soussignés,

Me suis transporté en ladite maison d'arrêt dudit tribunal, appelé La Coupe sise en lad. ville des Sables, où étant en présence de mes dits assistants et de pierre Joyau Consierge et Geollier de La ditte maison d'arrêt; j'ay sommé ledit pierre Joyau de me représenter les personnes ci-dessus denommés Détenus En la ditte maison d'arrêt; ce qu'il a effectivement fait, et en vertu de Décret de prise de Corps contre eux décerné, à la requête de mondit sieur L'accusateur public, par MM. les juges dudit Tribunal du district des Sables du neuf de ce mois, signé a l'expédition Biroché greffier, Enregistré... Rapporté signé en La minutte Bréchard, Regain Duget et Biroché greffier.

Leurs ay déclaré que j'entendais les arrêter. En effet je les ay arresté, et les ay de suitte Constitué prisonniers ès prison supletoire de ce tribunal sise en Ladite Maison de la Coupe; au moyen de quoy je les ay laissé entre les mains et à la charge et Garde dudit Joyau auquel j'ay fait Inhibition et Deffense de les laisser vaguer sous les peines de droit, et sur le champ, j'ay a la ditte Requête que dessus fait Ecroüe et recommandation des Dits prisonniers Dessus Relatés sur le Registre de la Geolle des dittes prisons, et j'ay aux susdits prisonniers, en parlant

Digitized by Google

à leur personne Donné Lecture De tout ce que dessus, Dans les dittes prisons supplétoires de la Coupe pour par eux Ester adroit et être ouï et interrogé par L'un de Messieurs les juges dudit Tribunal sur les charges et Information contre eux faites et Répondre sur les faits sur Lesquels M. le Commissaire du Roy voudra Les faire entendre; Et j'ay Delaissé à chacun séparément En parlant comme dessus, coppie tant dudit décret du neuf de ce dit mois et dudit Ecroüe et Recommandation que du présent procès verbal, en présence de mes dits assistants et dudit pierre Joyau Consierge qui se sont avec moi soussignés.

Delaissé Le jour, mois, et an que dessus.

MAROILLEAU JOYAU FAVRE GOBERT

A. D. POIRIER.

(La fin prochainement).

Digitized by Google

Exposition de la S. V. A.

« La graine de poésie n'a jamais bien poussée en Poitou », a dit jadis J. Besly, et quand en 1922 un groupe d'artistes manifesta l'intention de faire une exposition à Fontenay-le-Comte, on sourit, et l'on eut volontiers dit que la graine d'art n'y pousserait pas davantage. L'exposition fut pourtant concluante, et la *Société Vendéenne des Arts* — la S.V.A. — fut fondée, sous la présidence de M. Boutin, architecte du gouvernement, animateur du groupe.

Les artistes qui vinrent s'aperçurent alors qu'il y avait autre chose qu'a subir l'attirance des Lepère et des Milcendeau vers le pays de

Digitized by Google

Monts et des Marais du Nord; ils découvrirent la variété de tout l'entourage fontenaisien et, au moins dans les désirs, maintenant, se manifeste l'intention d'explorer d'autres centres d'études et de sensations neuves.

La première exposition de la S.V.A. qui vient de se clore, fut tout autrement brillante que l'exposition d'essai de l'an passé; ce sont ces valeurs nouvelles qu'il faut, au hasard des notes, rapidement passer en revue

Emile Boutin, qui préside aux destinées de ce mouvement, sera le net exemple de l'inlassable curiosité qui empêche l'artiste de s'endormir dans un procédé enfin acquis. Sa recherche passionnée des techniques les plus diverses pour s'adapter aux sensations les plus différentes est le plus sûr garant de la vitalité de la S.V.A.. Avec lui l'examen des réalisations ne peut se séparer de l'examen du métier qui a aidé à y conduire.

Lui aussi fut pris jadis par le pays de Monts. Ses trois dessins aquarellés « *L'Architecture au pays de Monts* » (1) sont avec leurs plans et leurs vues perpectives, un de ces modèles de monographie rigoureuse qu'il faudrait multiplier, non pas seulement pour conserver ce qui s'en va, que pour bâtir désormais sur des traditions qui ne sont pas nées du hasard.

Il faudrait traduire en semblables monographies ces études maintenant poursuivies dans la région de Fontenay, la *Ferme du Grand Mauléon*, la *Ferme de Charzais*, la *Maison blanche du Hameau de Diet* où se mêlent la joie du sujet surpris dans sa lumière et la recherche de procédés dans lesquels l'effet voulu est aussitôt définitif sans la crainte que le travail des jours altère l'effet réalisé.

Il faut passer malheureusement, — car la place nous est strictement comptée, — sur tous les bois en noir (2), ou en camaieux, même sur ce délicieux *Quai de Saint-Gilles*, en tirage à teintes superposées qui, sur le papier bistre, fond si bien le moëlleux des bruns à l'imprévu des surface blanc d'argent, même sur cet acte pieux, *Le Livre d'Or des Fontenaisiens morts pour la France*, intéressant essai d'ensemble typographique (3), depuis l'émouvant dessin initial où trois orphelins ouvrent la liste sanglante jusqu'au sobre cul de lampe, qui, devant le soleil de gloire, précise les profils familiers des clochers et des frondaisons près desquels s'abritèrent ces noms.

(1) Acquis par le Musée de Fontenay-le-Comte.

(2) Les *Laveuses au Pont-Neuf à Fontenay-le-Comte*, acquis pour le Musée de Fontenay-le-Comte.

(3) Imprimé par les bons imprimeurs, Lussaud et fils.

Digitized by Google

La science exacte des architectes les empêche-t-elle de s'endormir dans un procédé ? JEAN BURKALTER ne nous livre qu'une partie de tout ce qu'il tenta, lui aussi, une partie de ce que lui suggéra également le pays de Monts. Si ses quatre bois (1) arrivent à une schématisation un peu rude, si ses deux peintures malgré de beaux morceaux vrais arrivent, non sans intransigeances, à une réelle valeur décorative, ses quatre dessins où s'équilibrent de beaux noirs, de beaux blancs et de beaux gris en de puissantes simplifications solidement construites, sont un très bel exemple d'austérité intellectuelle. Sous les immenses ciels où se pressent les nuages et sous les grands arbres simplifiés en masses nettes, les bourrines basses aux façades blanchies jettent leurs taches lumineuses. La sincérité sans concession de l'artiste nous aide grandement à saisir les grandes lignes des paysages du pays de Monts que LELEU BOURGOIN de son côté avec deux aquarelles de *Saint-Gilles*, d'une exceptionnelle vigueur, et trois peintures sur bois de *Saint-Gilles* et de *Saint-Jean-de-Monts*, aux tons à la fois sourds et intenses, interprète avec un caractère très personnel et que EUGÈNE BELVILLE avec ses toiles sur *Croix-de-Vie* traite dans un sens décoratif.

C'est toujours une bonne fortune qu'un peintre consente à exposer en même temps ses toiles achevées et ses dessins; nous pouvons ainsi mieux saisir le sérieux de son effort et, sous les apparences et les procédés, la solidité de l'ossature. Les beaux dessins de ROGER GRILLON sur *Pouzauges*, préparations pour des bois, sont d'un maître par l'économie des lignes, la sureté et la puissance des tailles réservées. Ils aident à comprendre la solidité de construction de toiles comme *Mervent* (2) et le *Moulin du Portail*, tableaux profondément vrais, très travaillés et dont le côté printemps, en tant que matière, ne pourra que beaucoup gagner avec le temps. Ce poitevin ne pouvait ignorer la région de Fontenay.

Aussi ferons-nous un amical grief à GABRIEL CHARLOPEAU d'avoir oublié cette place Belliard qui vit ses premiers pas. Pourquoi s'est-il enfui à *Nieul-sur-Mer* dont il nous peint avec bonheur une de ces ruelles où nous passons trop vite, pressés que nous sommes de jouir, en coup de théâtre, de la splendeur des voiles rochelaises devant les deux vieilles tours ? Il préfère demeurer le poète des intimités dis-

(1) *Maraichine de Saint-Jean-de-Monts*, donné au Musée de Fontenay-le-Comte, par un anonyme, bon échantillon d'une des tendances du bois moderne.

(2) Acquis par le Musée de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

crètes et ses trois *natures mortes* (1) — car *La Fenêtre* n'est là que pour justifier des reflets sur l'acajou lustré — sont un très bel effort, avec une grande beauté de pâte et une grande sincérité de moyens, pour saisir l'intimité des choses. C'est un charme semblable, une certaine mollesse décorative, qui se dégage des bois des *Six images* illustrant les poèmes de Guy Lavaud; avant même d'entrer dans la compréhension du sujet, ils plaisent par le parfait équilibre des blancs et des noirs.

D'autres fontenaisiens restent à l'ombre des beaux clochers: Marcel Chaigneau décrit agréablement les *Bords de Vendée*, fait avec facilité tourner la cruche d'une *Nature morte*, ou, de ses flâneries d'autrefois, rapporte un coin des *Pépinières de la Ville de Paris*, qui rappelle les jardins italiens, ou une vue du *Luxembourg*, qui fait souvenir de Ravier. Jaunet, vieux fontenaisien qui se révèle cette fois avec plus de netteté, a dans ses aquarelles surtout, d'intéressants morceaux. Ed. Poudra, manie le pastel avec aisance dans la faïence de sa *nature morte* et le *portrait*, très vrai, d'une femme du peuple. Renaud apporte de lui-même un *portrait* juste. Il faudrait citer encore à Fontenay: Cisco et ses curieuses silhouettes modernes, Guimoneau et ses paysages, Madame Petit et ses interprétations.

Nous revenons au groupe de La Rochelle avec Balande. Il est de ceux qui hors du pays étroit d'Aunis, dont Fromentin a su révéler les charmes un peu discrets, ne dédaignent pas de chercher d'autres impressions sur les confins du Bas-Poitou. Peut-être choisit-il son sujet posément et peut-être l'étudie-t-il longuement? mais bien sûr qu'ensuite il couvre d'enthousiasme des toiles comme *Esnandes* (2) et la *Tour de Brou*. Quelle maîtrise et quelle largeur de trait dans ces œuvres qui sont d'admirables abstractions par le sacrifice voulu des plans les plus proches et la mise en valeur des seules lignes essentielles à la vision particulière de l'artiste!

Un autre rochelais, Morvan, dans ses quatre paysages nous décrit avec bonheur, les abords de *La Rochelle*, sans y pénétrer; ses *Fleurs*, avec la fraîcheur des roses dans le gras et la souplesse de la faïence, sont d'un joli travail.

Mais revenons aux vendéens; ils sont venus, nombreux, d'un peu partout, et les yonnais eux-mêmes n'ont pu résister à l'attirance séculaire de l'ancienne capitale du Bas-Poitou. Félicitons le plus marquant de ces yonnais de s'être replongé dans l'ancien cadre d'une

(1) Œillets, acquis par le Musée de Fontenay-le-Comte.

(2) Acquis par le Musée de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

vieille culture; cela ne devait point déplaire au talent de Rousseau-Decelle, fait de saines traditions; c'est un délicat plaisir que de comparer sa *Mare au bois Roux* avec une gravure de Lepère, appartenant à la ville de Fontenay, qui, dans les mêmes parages, traite dans un esprit tout différent des sujets semblables. La ville de Fontenay s'est réservé l'*Effet du Soir* où les dernières phosphorescences du crépuscule se mêlent si intimement dans les nuages du ciel et les vagues de la mer.

Citons encore, venant de La Roche: L. Coquet et ses habiles pastels du *Moulin Frais* et du *Sapin le Matin;* René Robin et ses heureuses stylisations de formes et de couleurs dans son *Chemin* ou dans son *Arbre;* Eugène Voyer, avec ses paysages et ses marines.

De Luçon, A. Blanchard envoie de précises notations avec le fouillis de taillis monochrome des *Bords du Lay à Mortevieille en novembre;* Mesdemoiselles Ouvrard et Papin, très jeunes, donnent les plus légitimes espérances; Ravon se disperse entre le portrait et le paysage; — Des Sables, Clément Bertrand, outre ses *Vues de Vendée,* nous avait réservé des souvenirs de guerre en Champagne, qui ne manquent pas d'acuité. De la Caillère, F. Leroy, avec ses nombreux *Croquis d'animaux,* témoigne de sa volonté d'observation. De Paris, Mademoiselle Magdeleine Popelin, sait faire apprécier dans ses aquarelles le vaporeux des fonds de ses paysages de Vendée ou de la forêt de Compiègne.

Avec les difficultés de transport d'une matière toujours pesante, ne nous étonnons pas si la sculpture a présenté peu de sujets; du moins sont-ils révélateurs.

Le vieux maître vendéen Guéniot représente le parti traditionnel; il s'est surpassé en faveur de la S.V.A.. Laissons vite son plâtre patiné, *Bretonne,* et son biscuit, *Rêverie,* qui ne sont que de jolis bibelots, pour arriver au *Portrait de Madame G.* (1), beau portrait de vieille, modelé avec amour et qui, par le sérieux de l'étude, arrive au style. L'artiste a su garder, sous les traits durcis par l'âge, ce charme intérieur que trahissent souvent les yeux des vieilles. Le fontenaisien Roger Normand, a su aussi dans deux petits médaillons précis imposer au plâtre ses observations et ses affections.

Les frères Martel, par contre se défendraient aussi bien du modelage que de la tradition: nous ne saurions leur en vouloir en face du bas-relief, les *Fondeurs,* qui a pris place sur le Monument aux Morts du Familistère de Guise. Le poème du travail fut rarement décrit avec autant de puissance rythmée; c'est une musique plastique, sans flo-

(1) Acquis par le Musée de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

ritures inutiles, où le rythme se développe avec tout le sérieux que comporte le thème et selon la théorie, chère aux écoles modernes, de l'interpénétration des arts. Un *Lapin* et deux *Bas-Reliefs du Monument aux Morts d'Olonne*, dans le carré desquels s'inscrivent des bustes de poilus, sont traités avec la même volonté décorative.

Faut-il conclure ? Il ne faut pas conclure devant ce qui n'est qu'un commencement. Faut-il beaucoup espérer de l'avenir ? Nous avons vu que des artistes de grande valeur ont répondu à l'appel de la S.V.A.; d'autres, et des meilleurs, mal prévenus, ont été pris de court; leur bonne volonté, trop tardive, s'affirmera sans doute l'an prochain. Fontenay-le-Comte ainsi renoue la tradition de son rôle ancestral, et légitime sa vieille devise.

Et pourquoi ne se grouperait-on pas autour de son effort ? Si nul ne doit, sottement, se targuer d'incarner une culture ni le bon goût, il y a pourtant des lieux d'élection où les impondérables jouent; il faut le constater historiquement et pour l'avenir ne pas chercher à aller à l'encontre.

Si la S.V.A. a une mission, sera-t-elle seulement de grouper des artistes divers qui se réuniront chaque automne ? Cela éveillera des problèmes que dans nos provinces paisibles on ne songe pas toujours à poser. Mais il sera mieux encore de passer à l'action véritable et de déterminer ces mouvements intimes qui tiennent aux assises profondes du sol. Le jour où, par la S.V.A., nos artisans comprendront que l'art s'applique à la vie de chaque jour et qu'une poterie, une ferrure, un meuble n'ont pour notre région toute leur valeur logique que lorsqu'ils adaptent leur nécessité présente aux vieilles traditions imposées par le sol, — lorsque les amateurs l'exigeront — ce jour-là seulement sera né notre art local et il aura trouvé son principe actif.

Jean GUINEFOLLE.

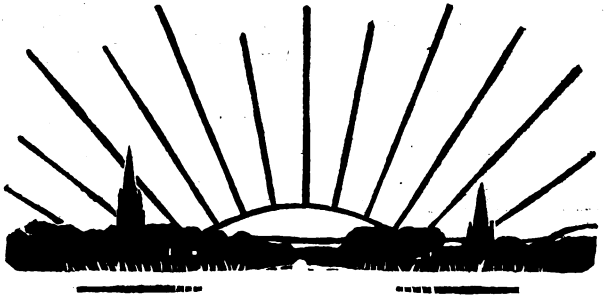

Les deux bois illustrant ce compte-rendu sont dessinés et gravés par *Emile Boutin*.

Digitized by Google

Photo CREVEAUX *Cliché du "Figaro"*

Maurice BARRÈS

Digitized by Google

NOS MORTS

M. Maurice BARRÈS

Tout a été dit — et Dieu sait avec quelle éloquence unanimement émue — sur l'irréparable perte que la mort soudaine de Maurice Barrès a causée aux Lettres de France et au Pays tout entier. La disparition de celui qu'on a justement appelé «le Prince de l'Esprit», et chez lequel le cœur était à la hauteur de la pensée, est, en effet, un deuil véritablement national; et à ce titre je tiens à y associer la *Revue du Bas-Poitou*, qu'il voulut bien naguère encourager en termes flatteurs, dont j'ai gardé fidèlement le reconnaissant souvenir.

Jamais on ne redira assez l'immense et varié talent littéraire de Barrès, ni l'inlassable dévouement qu'il mit au service de l'idée française, aux heures particulièrement angoissantes de la dernière guerre.

Dans les familles qu'une mort a frappées, tous ses membres, du plus grand au plus humble, portent la livrée de deuil. Aussi est-ce de tout cœur que je tiens à m'incliner respectueusement, après tant d'autres plus qualifiés, devant la tombe de ce grand Français, de ce Maître des Lettres, tombé en pleine gloire, en pleine possession de son talent, en plein épanouissement de son génie, et qui s'en va goûter la suprême récompense dans le fervent concert des plus légitimes louanges.

Digitized by Google

Avec Maurice Barrès disparaît, comme on l'a justement écrit, un des « Maréchaux » intellectuels, de notre temps. Mais son nom demeurera comme l'un des plus grands noms de la littérature et comme celui d'un des plus ardents patriotes.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis

Une mort non moins soudaine et non moins douloureuse vient également de mettre en deuil le monde savant tout entier, en la personne de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, l'éminent professeur de l'Ecole des Chartes, qui dirigeait avec une si grande autorité et une si parfaite distinction la Société Française d'Archéologie.

M. Lefèvre-Pontalis était un des meilleurs élèves de cet incomparable maître qu'avait été le comte Robert de Lasteyrie. Il a été mieux encore qu'un professeur : il a été un véritable apôtre de la science. Nul, avec plus de précision que lui, ne connaissait sur le sol de la France, nos vieux châteaux et nos églises, les plus humbles comme les plus belles. Directeur de la Société française d'archéologie, il avait une influence qui dépassait beaucoup l'Ecole où il s'était formé et où il a su former, à son tour, pendant presque un quart de siècle, de nombreuses générations. Quand il s'agissait de mieux connaître un monument, si loin fût-il, et de le mieux faire connaître, il ne craignait aucune fatigue et dédaignait les conseils les plus autorisés de la prudence. On aurait dit un pèlerin de l'art que la vie nomade ne parviendrait jamais à lasser.

Son œuvre, comme son exemple et son action, restera féconde. Depuis *L'Architecture religieuse dans le diocèse de Soissons, au onzième et au douzième siècle,* qui fut son premier travail important, jusqu'à sa monographie de *Saint-Germain-des-Prés* et à son article, tout récent, sur l'*Origine des arcs-boutants*, il a contribué à renouveler une partie des idées admises sur notre archéologie médiévale, notamment à propos des cathédrales de Noyon, de Chartres et de l'église de Morienval.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis a succombé à l'âge de 61 ans, en sa propriété de Vieux-Moulin (Oise).

A ses obsèques, qui ont été célébrées à Paris, plusieurs discours ont retracé le laborieuse et brillante carrière scientifique du regretté

Digitized by Google

défunt, dont la sympathie me fut particulièrement précieuse et à la grande mémoire duquel je tiens à offrir ici un pieux et attristé hommage.

M. LE PRÉSIDENT NORMAND

Une des physionomies fontenaisiennes les plus sympathiquement connues, a disparu, le 25 octobre dernier, avec le Président Henri Normand.

Né à Fontenay, le 3 juillet 1848, la guerre de 1870 le surprenait, alors qu'il n'avait pas encore achevé ses études de droit. Lieutenant de Mobiles, il se distingua particulièrement à Champigny, où il fut blessé. La croix de la Légion d'honneur, qu'il était fier de porter à sa poitrine, il l'avait obtenue au titre militaire. En 1895, il fut l'un des fondateurs de l'Association des anciens combattants de 1870-1871 de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, dont il fut le président pendant de longues années. Lorsque fut créée dans notre ville l'Association régionale des réformés, mutilés et blessés de la grande guerre, on songea naturellement à lui pour l'une des présidences d'honneur, qu'il accepta du reste avec émotion.

M. Henri Normand, pendant 26 ans, de 1873 à 1899, avait dirigé, rue Turgot, une étude d'avoué. Puis il entra dans la magistrature; d'abord juge au tribunal de Cholet, où il ne resta que quelques mois, du 1er août 1899 au 21 février 1900, il fut ensuite nommé juge au tribunal de Fontenay, dont il devint président après la mort de M. Dupré-Carra.

Admis à la retraite le 3 janvier 1918, il obtenait l'honorariat le 19 janvier suivant.

La vieille amitié qui m'unissait à lui, aussi bien que le souvenir fidèlement gardé de la précieuse collaboration que Madame Normand accorda naguère à cette Revue, et que lui a continuée son gendre, M. Lacouloumère, me fait un devoir de faire écho ici à l'éloge funèbre qu'à prononcé à ses obsèques son distingué successeur, M. Pougnet, et de m'associer très sympathiquement au deuil de Madame Lacouloumère, sa fille et de son gendre, M. Lacouloumère, sous-préfet de Saint-Yrieix.

Digitized by Google

M. Henri GELIN

Il est encore une mort devant laquelle je dois m'incliner, car elle met de même en deuil nos Lettres poitevines: celle de M. Henri Gelin, l'érudit historien, le folkloriste averti et l'écrivain charmant qui vient de succomber à Niort, dans sa 75e année.

Collectionneur passionné et infatigable travailleur, M. Gelin a collaboré à presque tous les périodiques de la région, et notamment au *Mémorial des Deux-Sèvres*, où il donnait depuis plusieurs années de très intéressants articles sur le Passé de notre province. Je ne saurais oublier qu'il accorda également un jour sa savante collaboration à la *Revue du Bas-Poitou*, et en son nom, je tiens à déposer sur sa tombe l'expression très sincère de mes plus confraternels regrets.

Poitevin d'origine et de cœur, M. Henri Gelin consacra toute sa vie et tout son labeur à sa petite patrie, qu'il aimait passionnément, et sous toutes ses formes: dans son histoire et dans ses légendes, dans ses anciens usages et dans ses vieux costumes, dans son patois et ses chants naïfs, dans son sol, ses plantes et jusque dans ses insectes.

Aussi laisse-t-il après lui une œuvre considérable avec le souvenir d'un incomparable travailleur, dont la conscience égalait l'érudition.

M. Louis BAZIRE

Au moment de mettre sous presse une douloureuse nouvelle me parvient, celle de la mort presque soudaine de M. Louis Bazire, le distingué et dévoué député de la Vendée, qui vient de succomber à Paris, aux suites d'une broncho-pneumonie, à l'âge de 45 ans.

Ingénieur de mérite, M. Bazire partageait sa laborieuse existence entre les travaux du Parlement, où il était très apprécié, et la co-direction d'importantes usines appartenant à son beau-père.

En attendant de pouvoir rendre à sa mémoire un plus complet hommage, je veux du moins dès maintenant assurer Madame Bazire et ses enfants de la part bien sincère que je prends à leur cruel deuil.

René VALLETTE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

En l'honneur d'Alphonse de Châteaubriant. — Un grand banquet a été offert par l'Amicale des Anciens Elèves du Lycée de Nantes, à notre éminent compatriote et ami Alphonse de Châteaubriant, récemment couronné comme on le sait, par l'Académie Française, pour son remarquable roman « *La Brière* »

Notre Directeur qui professe pour le brillant romancier la plus affectueuse admiration et qui se trouvait empêché d'assister à cette fête avait adressé au charmant écrivain qu'il compte parmi ses plus précieux collaborateurs, ses très cordiales félicitations en attendant qu'il puisse le célébrer à son tour en Vendée.

Pour les Associations des Chefs de Famille — Sur l'invitation de l'Union des Associations des chefs de Famille de notre diocèse, M. Gaëtan Bernoville, le très distingué directeur de la Revue: *Les Lettres*, le dévoué secrétaire général de la Semaine des Ecrivains Catholiques, est venu en novembre dernier, faire en Vendée une série de conférences, qui ont obtenu le plus grand succès et dont nous sommes particulièrement heureux de le féliciter ici.

Nous tenons d'autant plus à rendre hommage à son double talent d'écrivain et d'orateur que l'un des premiers de sa génération, et jeune encore, il occupe dans le monde de l'Action Catholique comme dans celui des Lettres, une place considérable. Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte rendu détaillé de ses remarquables conférences qui ont produit en Vendée la plus salutaire impression; mais nous tenons du moins à lui renouveler ici l'expression de notre plus cordiale sympathie.

Notes d'Art. — Notre ami le bon graveur Marcel Fleury, à l'œuvre duquel nous avons consacré une étude, dans le *Médecin de Paris*, du docteur Cerf, a exposé avec un succès mérité dans la Galerie Langevin, à La Rochelle, une collection de ses plus belles eaux-fortes.

Entre temps, il mettait la dernière main à son *Angers à l'Eau-forte*, que les amateurs d'art attendent avec impatience et qui va incessamment paraître avec une très belle préface de M. le chanoine Urseau.

Digitized by Google

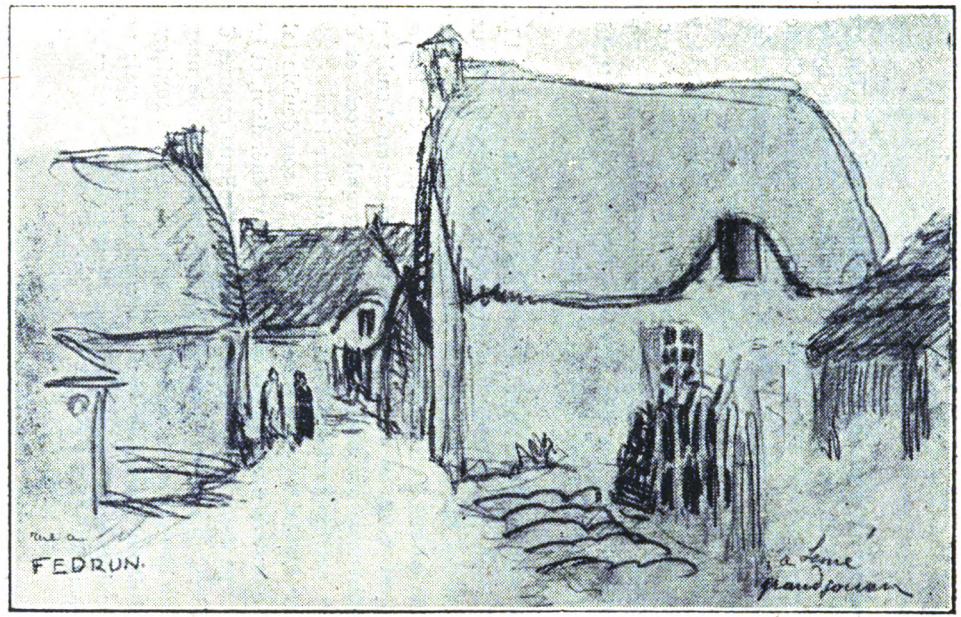

Dans La BRIÈRE *(Cliché du Phare)*

Dessin de Granjouan

Digitized by Google

— La 2e série de *Nantes-la-Grise*, de l'éminent artiste Jules Grandjouan, à peine mise en vente est déjà complètement épuisée.

Rappelons à ce propos que Grandjouan est avec Milcendeau et Lepère un chantre merveilleux des milieux ruraux de notre Marais Vendéen.

— Nous sommes très-heureux d'apprendre que notre cher ami, André Astoul, le délicat peintre Yonnais, de retour à Paris, y a obtenu la commande de plusieurs intéressants portraits.

Pendant un précédent séjour à La Roche-sur-Yon, nous avons eu le particulier plaisir d'admirer dans son nouvel atelier de la rue Pasteur deux excellents pastels qui font le plus grand honneur à son beau talent: le portrait de Madame de L.... et celui de Madame G....

André Astoul doit au printemps prochain faire une Exposition à Angers. Il y obtiendra certainement tout le succès que nous lui souhaitons et qu'il mérite si bien.

— Le Musée de Fontenay a été heureusement inspiré en faisant l'acquisition du magnifique buste en bronze (Portrait de sa mère), que notre éminent ami, le statuaire Arthur Guéniot, avait confié à l'Exposition de la S.V.A.

Au Salon d'Automne. — Un beau succès d'art vient d'être remporté, au Salon d'Automne, par nos compatriotes MM. Joël et Jean Martel, dont la technique, s'inspirant de celle de nos grands imagiers du Moyen-Age, s'applique à rendre à la statuaire moderne la grandeur et la majesté par l'harmonie et la simplicité de la ligne.

Ces distingués statuaires viennent d'être chargés, par le Comité du monument à élever à la mémoire de Claude Debussy, de son exécution.

Les Artistes sur nos plages. — Pendant le mois de septembre dernier, un artiste américain, M. Ph. Sawyer, a séjourné à Saint-Gilles, où il a exécuté de nombreux portraits, avec un talent remarquable. C'est ainsi qu'il a voulu offrir à notre compatriote, M. le docteur Marcel Baudouin, qui l'avait initié à la préhistoire de notre contrée, une superbe sanguine, admirablement enlevée, représentant son image. Ce peintre est l'un des collaborateurs à Paris du « Chicago Tribune ».

Le Monument des Morts de Fontenay. — Après maintes tergiversations, le conseil municipal de Fontenay vient de décider que l'exécution du monument des Morts serait confiée à l'artiste de talent qu'est M. Bouchard, officier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Archéologie. — Notre érudit ami, M. Henri Colins, le dévoué conseiller général des Sables-d'Olonne, a exécuté ces derniers temps, quelques sondages autour de l'Eglise du Château d'Olonne, sur un terrain communal et sur un terrain personnel où se trouvait l'ancien château-fort de Guillaume-le-Chauve. Il y a reconnu l'existence d'une butte antérieure à la féodalité (époque gauloise ou romaine), et découvert des corps ensevelis dans des cercueils formés de pierres plates et contenant des vases et des débris de coquillages.

M. Colins a également mis à jour de nombreux débris de diverses époques, des tuiles à rebords, des carreaux vernissés et décorés, des ardoises de grande épaisseur, etc...

Nous espérons que notre excellent collaborateur pourra au printemps continuer ses fouilles et qu'il nous en donnera lui-même le compte rendu détaillé.

Le Château d'Apremont. — Un journal de Nantes, nous apprenait récemment que le propriétaire des belles ruines du château d'Apremont, « inspiré par un archélogue local », avait l'intention, de rétablir en *ciment armé*, la façade de cette seigneuriale demeure. Nous espérons bien que la nouvelle est controuvée, et qu'on ne fera pas à l'architecte de la Renaissance qui avait doté le Bas-Poitou de ce magnifique château, l'injure de saboter aussi fâcheusement son œuvre.

Découverte de Puits Funéraires. — M. le docteur Marcel Baudouin, poursuivant ses savantes recherches en Vendée, vient d'étudier à la Chapelle-Palluau, les puits funéraires, découverts par M. Gaudin (IIIe-IVe siècle).

Un pieux hommage. — M. Jean Deligné, ancien instituteur au Breuil-Barret, propriétaire à Cheffois du vieux logis de la Girardière, vient de faire restaurer avec goût la petite chapelle comprise dans les bâtiments de la ferme, en souvenir de son fils, mort glorieusement pour la France et auquel nous devons prochainement consacrer une notice dans cette Revue.

Le 15 octobre 1923, une petite cérémonie de caractère tout intime réunissait autour du propriétaire, quelques amis fidèles. M. le curé de Cheffois procédait à la bénédiction de la chapelle, rendue pour la 3e fois au culte, après avoir servi de grange, pendant fort longtemps.

Monseigneur De Guébriant en Vendée. — Monseigneur de Guébriant, archevêque de Marcianapolis, supérieur général de la

Digitized by Google

Société des Missions Etrangères, a fait en octobre dernier, un séjour en Vendée, aux châteaux de la Pellissonnière et des Granges-Cathus, chez ses neveux, M. le vicomte Pierre de Bagneux et M. le comte de la Rochethulon.

Conférences. — Notre très distingué collaborateur et ami, M. J. Aulneau, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, chargé de mission en Rhénanie, ancien Directeur du Cabinet du Président de la République, a fait avec un plein succès, le 9 novembre, à la Société de Géographie Commerciale de Nantes, une conférence sur la « *République Rhénane* ».

Le 13 décembre, il se faisait de même chaleureusement applaudir à l'Ecole Militaire de Saint-Maixent, en entretenant nos futurs officiers des palpitantes questions qui préoccupent à l'heure présente tous les patriotes Français.

— Notre éloquent et érudit ami, M. René Pichard du Page, a fait à Versailles, le 30 novembre, pour la *Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts* de Seine-et-Oise, et à Paris, le 13 décembre au Caméléon, deux conférences sur *Alphonse de Châteaubriant* et son œuvre, qui ont obtenu le plus vif et le plus mérité succès.

Distinctions Honorifiques. — Monseigneur Garnier, chanoine d'honneur de la Cathédrale d'Angers. — A l'occasion des fêtes de son cinquantenaire, Monseigneur Rumeau, évêque d'Angers, a offert à Monseigneur Garnier, évêque de Luçon, le titre de chanoine d'honneur de la Cathédrale d'Angers.

— Notre confrère, M. le comte Espierre, ancien camérier secret de cape et d'épée de LL. SS. Pie X et Benoît XV, vient de recevoir la cravate de commandeur avec plaque de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre.

Prix Cognac-Jay. — Dans la répartition faite aux familles nombreuses des prix Cognac-Jay par l'Académie Française, nous relevons le nom de la famille Traineau, cultivateur à Saint-Hilaire-la-Forêt, 12 enfants, qui reçoit un prix de 25.000 francs et celle de Victor Chaigne, boulanger à l'Ile-d'Elle, avec 6 enfants, qui reçoit un prix de 10.000 francs.

Le prix Saulnier a été accordé à Louis Blanchet des Pineaux-Saint-Ouen, avec 16 enfants vivants.

Légion d'Honneur. — M. Jean-Charles Beauchet-Filleau, vient

Digitized by Google

d'être promu officier de la Légion d'honneur, au titre militaire. M. Beauchet-Filleau compte 37 années de services, 4 campagnes, 1 citation et a été blessé à la guerre.

Nomination. — Notre savant collaborateur, M. le docteur Baudouin, vice-président du Comité des Arts appliqués de la Loire-Inférieure et de la Vendée, président de la section de Vendée, vient d'être nommé, par M. le président de la Loire-Inférieure, membre du Comité régional de Nantes de l'Exposition internationale de 1925.

Drame Social Éducateur. — Notre excellent confrère de la *Vendée*, M. Emile Marsac, est l'auteur du beau drame « L'Heure de Dieu » déjà joué dans bon nombre de patronages. Cette œuvre de sentiments religieux élevés, œuvre d'éducation sociale par excellence, vient d'obtenir le plus grand succès à Seraing (Belgique), interprété par la Société dramatique « La Lyre » de Liège.

Nos Compatriotes. — M. Marcel Duchaine, fils de M. Henri Duchaine, le regretté maire des Moutiers-les-Mauxfaits, a soutenu avec succès, vendredi dernier, 9 novembre, sa thèse pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce. Cette thèse avait pour sujet: *Le commerce du blé en Vendée.*

Nos bien sincères félicitations à notre jeune compatriote.

Nos Glorieux Morts. — Le 25 octobre 1923, a été inauguré solennellement le monument aux Morts des Anciens Elèves de l'Ecole Fénelon de La Rochelle, parmi lesquels nous avons relevé les noms de plusieurs de nos compatriotes et notamment des jeunes « Héros et Martyrs », que nous avons célébrés ici: *Louis Thomas de la Pintière*, et *Pierre Rousse.*

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Le 24 septembre ont été célébrées dans l'intimité, les fiançailles de Mademoiselle JEANNE MALLARD, de la Roche-sur-Yon, avec M. PAUL MIGNEN, pharmacien à la Mothe-Achard.

Cette cérémonie était présidée par S. G. Monseigneur Mignen, évêque de Montpellier et frère du fiancé.

— On annonce les fiançailles de Mademoiselle NICOLE DE LA BOUTETIÈRE, fille du comte Louis de La Boutetière et de la comtesse née Bizet, avec le vicomte JOSEPH DE LA GRANDIÈRE, fils du vicomte de La Grandière, intendant militaire, commandeur de la Légion d'honneur, et de la vicomtesse née Arighi de Casanova.

— On nous fait également part du prochain mariage de M. HENRY LESAFFRE, avoué-licencié près le tribunal civil de la Roche-sur-Yon, décoré de la Croix de Guerre, avec Mademoiselle MARGUERITE-MARIE CHASTENET DE GERY, sœur du capitaine Maurice Chastenet de Gery, officier de la Légion d'honneur.

MARIAGES

Le 27 septembre 1923, a été célébré dans l'intimité à Angoulins, le mariage du capitaine PAUL GAMBIER, de l'Etat-Major du maréchal-inspecteur-général de l'aéronautique, chevalier de la Légion d'honneur et Croix de Guerre, avec Mademoiselle GENEVIÈVE CHEVALIER, fille de M. Chevalier, notaire à Angoulins. Le capitaine Paul Gambier est lui-même le fils de notre vieil ami M. Gabriel Gambier, notaire honoraire à Fontenay.

— Et celui de Mademoiselle ANNE-MARIE GASNIER, avec M. MAURICE-MARIE D'AVIGNEAU, Médaille Militaire et Croix de Guerre.

Digitized by Google

— Le 8 octobre ont été célébrés, dans la plus stricte intimité, en la basilique Sainte-Clotilde, les mariages de l'enseigne de vaisseau JEAN MERVEILLEUX DU VIGNAUX, avec Mademoiselle GHISLAINE de MERONA, et de Mademoiselle GERMAINE MERVEILLEUX DU VIGNAUX, avec M. MICHEL DOÉ DE MAINDREVILLE, décoré de la Croix de Guerre.

— Le 30 octobre a été célébré en l'église Saint-André de Niort, le mariage de M. ANTOINE MOSNAY, avec Mademoiselle GERMAINE POMMERET.

— Le 12 décembre 1923, a été béni en l'église Saint-François Xavier, à Paris, le mariage du comte JOSEPH SAVARY DE BEAUREGARD, ingénieur de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Ouest, avec Mademoiselle DE BIGAULT DE GRANRUT.

— Le 20 décembre 1923, a été célébré en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de Mademoiselle EDITH MERVEILLEUX DU VIGNAUX, fille de feu M. Pierre Merveilleux du Vignaux, ingénieur des Mines, et de feu Madame, née Anne-Marie de Rorthays, avec le vicomte DIEUDONNÉ DE LAUBIER, lieutenant aviateur, décoré de la Croix de Guerre.

Mademoiselle Edith du Vignaux est sœur du lieutenant de vaisseau Gérard du Vignaux , chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, et de M. Louis du Vignaux; elle est nièce du commandant comte de Rorthays, officier de la Légion d'honneur, maire de Beaulieu-sous-la-Roche, conseiller d'arrondissement du canton de la Mothe-Achard.

— En l'église d'Enghien (S.-et-O.), a été célébré le mariage de Mademoiselle VICTORINE DE BRANDOIS, fille de feu le baron Olivier de Brandois, ancien conseiller général de la Vendée et de la baronne, née de Gourguf, avec M. JEAN BUSSON, ingénieur électricien, attaché à la Compagnie du Midi.

NAISSANCES

M. et Madame MAURICE BRILLAUD, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils EDMOND, venu au monde, le 12 octobre 1923, au château de l'Abbaye, à L'Absie.

— M. PIERRE LUSSAUD, fils de notre excellent imprimeur, et Madame PIERRE LUSSAUD, nous ont fait part de la naissance de leur fils JACQUES, venu heureusement au monde le 28 octobre 1923.

Digitized by Google

— M. et Madame Armand BOURASSEAU, nous font part de la naissance au Grand Logis de Foussais, le 2 novembre 1923, de leur fille MARIE-JOSÈPHE.

— M. COGNACQ, notaire et Madame COGNACQ, nous font part de la naissance à Saint-Pierre-du-Chemin, le 6 décembre 1923, de leur fille GENEVIÈVE.

— Nous sommes heureux d'apprendre la naissance, au château du Ponceau, en Ligné (Loire-Inférieure), de FRANÇOIS DE LESTANG DU RUSQUEC, fils de M. DE LESTANG et de Madame, née de Ponsay.

— Madame DELOFFRE, fille de notre excellent ami M. Louis Clais, le sympathique notaire fontenaisien, a mis heureusement au monde une fille, qui a reçu au baptême, le prénom de JACQUELINE.

— La comtesse Louis ESPIVENT DE LA VILLESBOINET, née de Mélérenc de Saint-Pierre, vient de donner le jour à une fille, qui a reçu au baptême le prénom de JACQUELINE.

Nos félicitations et vœux les meilleurs.

Digitized by Google

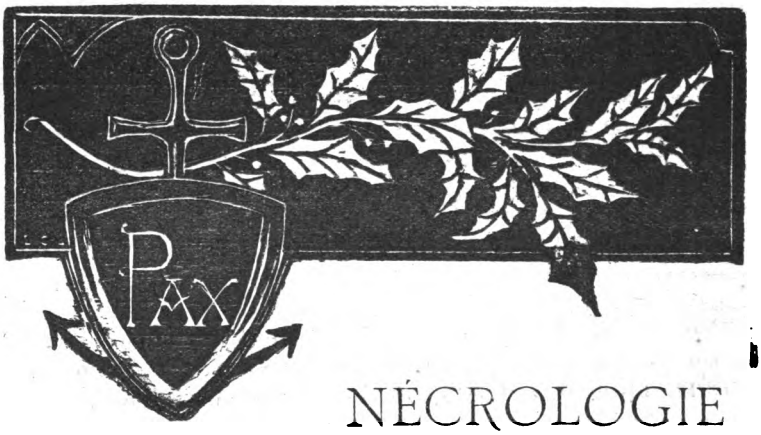

NÉCROLOGIE

Madame Marguerite-Marie-Hélène-Adélaïde de Guesdon, comtesse René d'ANDIGNÉ, décédée le 12 août 1923, à l'âge de 65 ans, au château de Saint-Poix (Mayenne).

— M. Eutrope-Alexis-André, baron de CHASTEIGNER, décédé le 1er septembre 1923, en son château de la Borie-Petit, commune de Champcevinel (Dordogne), âgé de 74 ans.

— M. Eugène-Louis, vicomte d'HERTAULT de BEAUFORT, décédé, le 21 septembre 1923, dans sa 76e année.

Il était le père de Madame la vicomtesse de Bagneux et le beau-père de notre excellent ami le vicomte Pierre de Bagneux.

— Madame Pierre BONCENNE, née Henriette-Marie-Charlotte de Lallemand, décédée à Cauterets, le 23 septembre 1923, à l'âge de 34 ans.

— Madame veuve Philippe ROBERT, née Françoise Burgaud, décédée à Soullans, le 25 septembre 1923, dans sa 83e année.

— Madame Alfred BIRÉ, née Marie-Emma-Henriette-Eulalie Horeau, décédée le 13 octobre 1923, à Libourne, dans sa 54e année.

— M. Henri NORMAND, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire du tribunal civil de Fontenay-le-Comte, décédé le 25 octobre 1923, dans sa 76e année, à Fontenay-le-Comte.

— Madame HÉMEURY, dont la famille maternelle habita ancien-

Digitized by Google

lement le château de la Flocellière, nous a fait part, le 29 octobre 1923, de la mort de sa fille, décédée à Grasse.

— Mademoiselle MARGUERITE DE CHASTEIGNER, issue d'une des plus anciennes familles du Poitou, décédée à Niort, le 30 octobre 1923, à l'âge de 69 ans.

— M. HENRI DUCHAINE, maire des Moutiers-les-Mauxfaits, président de la Société Vendéenne des Maires de France, vice-président du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, décédé à Nantes, le 31 octobre 1923, dans sa 67e année.

— Madame PAULINE CHARUEL, veuve de M. Louis Guyet et mère de notre excellent confrère, M. René Guyet, directeur du *Mémorial des Deux-Sèvres*, décédée à Niort, le 19 novembre 1923, dans sa 85e année.

— M. ALEXIS LUSSAUD, avocat-conseil, décédé dans sa 57e année, au Parc Saint-Maur (Seine), le 26 novembre 1923.

Il était le frère de notre excellent imprimeur, M. H. Lussaud, auquel nous offrons ainsi qu'à toute sa famille nos plus cordiales condoléances.

— M. ALEXIS LORY, décédé à Challans, le 27 novembre 1923, dans sa 81e année.

— M. le commandant HENRY DE LA BASSETIÈRE, décédé à Versailles, fin novembre 1923 et inhumé à Saumery (Loir-et-Cher).

— Madame la baronne DE BOISDAVID, née Paule-Marie-Thérèse-Caroline de la Rochefoucauld, veuve du baron de Boisdavid, décédée le 6 décembre 1923, au château des Planches, à l'âge de 78 ans.

Cette mort met en deuil les familles de Boisdavid, du Mans de Chalais, de la Laurencie, de Baudry d'Asson, de la Rochefoucauld-Bayers, Pichard du Page, etc.

— M. LOUIS BAZIRE, député de la Vendée, ingénieur des Arts et Manufactures, décédé presque subitement à Paris, le 19 décembre 1923 et dont les obsèques ont eu lieu le 21 décembre, à Saint-Philippe-du-Roule et l'inhumation à Eurville (Haute-Marne).

—Madame ARTHUR RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD, née Pichard de la Caillère, décédée à la Guissière de Beaulieu-sous-la-Roche, le 30 décembre 1923, dans sa 76e année.

Nous adressons aux nombreuses familles que ces morts mettent en deuil l'expression de nos plus vives condoléances.

Digitized by Google

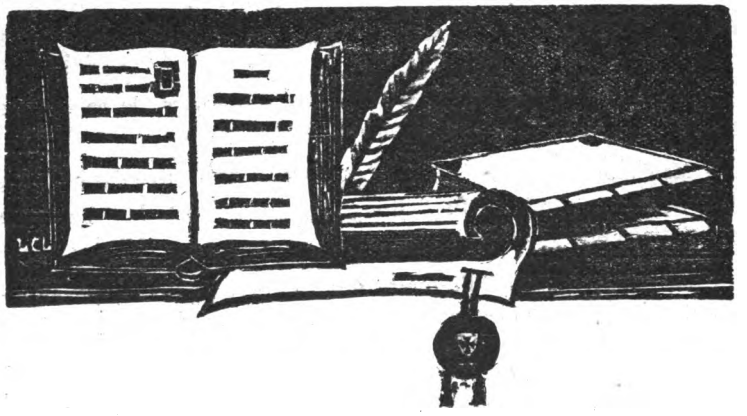

BIBLIOGRAPHIE

Un Magnifique Hommage au XI^e Corps d'Armée — Le Conseil Général de la Loire-Inférieure, mieux inspiré que beaucoup, a, dans sa séance du 1^er mai 1919, décidé d'élever un monument qui, plus que tout autre, serait susceptible d'honorer les morts de la Grande Guerre, de faire connaître leurs grandes et nobles actions, d'édifier l'âme de ceux qui profitent ou qui profiteront après nous d'une victoire acquise par tant de bravoure et de sacrifice.

Au lieu d'un monument de bronze ou de granit, érigé sur une place publique du chef-lieu, il résolut de faire rédiger un ouvrage qui conterait les souffrances et la gloire des soldats, qui n'oublierait pas les dévouements de l'arrière, la patriotique abnégation des parents, pendant que les fils, les pères, les maris luttaient et mouraient.

La rédaction a été confiée à notre éminent collaborateur, M. Emile Gabory, archiviste départemental, dont les ouvrages *Napoléon et la Vendée*, *Les Bourbons et la Vendée*, ont été successivement couronnés par l'Académie Française. Elle se compose de deux parties; la première, — partie historique et essentielle de l'œuvre qui vient de paraître, — est préfacée par M. le maréchal Foch et contient 150 pages particulièrement consacrées à l'*Histoire du XI^e Corps d'Armée;* Bretons et Vendéens, l'un de ceux qui ont le plus mérité de la Patrie.

Trois autres volumes consacrés à la documentation, formeront la seconde partie de ce magnifique et émouvant ouvrage, que nous recommandons chaleureusement aux lecteurs de cette Revue, à tous ceux qui ont le culte de nos gloires nationales.

Digitized by Google

On souscrit à Nantes: aux Archives départementales, 4, quai Ceineray, et chez les principaux libraires; à Paris, à la Librairie Académique Perrin, quai des Grands-Augustins, 35, Paris, VI^e^. (Partie historique: 20 francs. — Les quatre volumes: 80 francs)

La Croix de Saint-Philbert de Bouaine. — M. E. Evelin a publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique* de Nantes de 1923, une très intéressante et très sérieuse notice illustrée, sur la *Croix Processionnelle de Saint-Philbert-de-Bouaine* (tiré à part).

Cette magnifique croix Renaissance, fut exposée — on se le rappelle — en 1900, à Paris au milieu des plus belles pièces d'orfèvrerie, du Moyen Age et de la Renaissance.

Elle a été classée le 17 juin 1901.

Cette croix, d'après l'abbé Jaud, aurait été donnée par une Demoiselle de l'Ecosse, à l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Philbert-de-Bouaine, dont il ne reste plus de traces.

Le Beau Sacrifice. — L'ouvrage depuis longtemps attendu du délicieux et regretté poète *Jehan L'hiver* (Raymond Cottineau), vient de paraître, luxueusement édité, à la Librairie Perrin, Paris.

Tiré à un très petit nombre d'exemplaires, ce volume est magnifiquement illustré de gravures originales de M. Marcel Fleury, et précédé d'une préface d'Henri Lavedan, d'une lettre de Maurice Barrès et d'un avant propos de notre directeur M. René Vallette,.

Carnet des Lettres. — Dans l'*Echo de Paris* du lundi 10 décembre, M. Charles Foley qui déjà a consacré plusieurs ouvrages à la Vendée, analyse avec son accoutumé talent le remarquable volume de M. Emile Gabory, intitulé « Les Bourbons en Vendée », récit de la nouvelle prise d'armes et de la courageuse équipée de la duchesse de Berry. »

Nos compatriotes. — M. Achille Mestre, de Talmont, professeur à la Faculté de Droit de Paris a publié dans la *Revue de Paris* (n° de juillet 1923), une importante étude sur l'*Agonie des Capitulations*, « La Turquie vaincue parvient aujourd'hui à se dégager des « capitulations qu'elle avait souscrites alors qu'elle était toute puis- « sante. » C'est ce fait considérable que commente avec maîtrise notre éminent compatriote.

— A la clôture de la *Semaine des Ecrivains Catholiques*, organisée par notre excellent confrère, M. Gaëtan Bernoville, M. Achille Mestre a donné un remarquable rapport sur l'union des forces intellectuelles catholiques, dont la valeur a été louée par l'ensemble de la presse catholique.

Digitized by Google

— Notre excellent collaborateur, M. Louis Charbonneau-Lassay, poursuit dans *Regnabit* avec un très vif intérêt ses savantes études sur l'*Ancienne iconographie* du Sacré-Cœur.

— Nous recevons au moment de mettre sous presse, un très précieux ouvrage sur l'*Histoire de la Conquête du Marais Breton-Poitevin et du Port de Bourgneuf*, par M. F. Guilloux, de Nantes, et auquel nous consacrerons un article spécial dans notre prochain numéro. (Rennes. — Imprimerie du *Nouvelliste de Bretagne*. Prix 6 francs).

— Signalons également le très intéressant volume que M. Le Gallo, docteur ès-lettres et professeur au Collège d'Auxerre, vient de publier chez Félix Alcan, sur *Les Cent Jours* (prix 20 francs) et dont nous reparlerons bientôt plus longuement.

— Les titres des dernières *Chroniques du Bas-Poitou* publiées par nous dans le *Nouveau Publicateur:*

11 novembre. — *Le Mois des Morts. — Sur la Tombe de Jehan de la Chesnaye. — Un Suprême Hommage au chantre de notre vieux Bocage. — Paysage de Toussaint. — A l'Ombre de la Vieille Eglise de Saint-Philibert-du-Pont-Charrault.*

25 novembre. — *Morts d'Hier et d'Aujourd'hui. — Une Funèbre Cérémonie dans la vieille Eglise des Moutiers-les-Mauxfaits. — M. Henri Duchaine et le Château de la Cantaudière. — Les de Goué et les de La Mardière à la Brunière du Givre. — Glorieux glas d'anniversaires et Gai Carillon de Baptême*

9 décembre. — *Le Centenaire du Cardinalat de Monseigneur de La Fare. — Sa Naissance en Bas-Poitou. — Son Rôle éminent aux Etats Généraux de 1789. — Son Dévouement à l'Eglise et à la Monarchie. — Son Exil en Autriche. — Ses Suprêmes honneurs et sa pieuse mort aux Tuileries. — Ce qui reste du vieux château de Bessay, son berceau.*

R. DE THIVERÇAY.

La *REVUE DU BAS-POITOU*

OFFRE A SES COLLABORATEURS ET ABONNÉS FIDÈLES

SES MEILLEURS VŒUX POUR 1924

31 Décembre 1923.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1923

TABLE DES MATIÈRES

I

TEXTE

I. — *De "Monsieur des Lourdines" à "La Brière". Notes sur Alphonse de Chateaubriant*, par M. René Pichard du Page..... 1

II. — *La Révocation de l'Edit de Nantes et le Protestantisme en Bas-Poitou au XVIIIe Siècle*, par M. J. de la Monneraye..... 9

III. — *La Vendée de 1832. — L'« Héroïque Comtesse ». — Correspondance inédite de la Comtesse A. de La Rochejaquelein avec le Maréchal de Bourmont* (suite), par M. G. Gautherot.... 19

IV. — *Notes d'Héraldique Poitevine. — Les Armoiries du Comté de Poitou, et l'Ancien carrelage de l'Eglise Abbatiale de Maillezais. — Les Armoiries du Commandeur de Martel à Coudrie*, par M. L. Charbonneau-Lassay... 31

V. — *Enigme* (poésie), par A. des Dunes..... 40

VI. — *Les Bourbons et la Vendée*, d'après des documents inédits, par M. Baguenier Desormeaux 42

VII. — *Figures Vendéennes. — Le Baron de Brandois*, par M. E. Gauvrit..... 47

VIII. — *La Pluie*, (poésie), de Mme S. Boutet-Lagrée 50

IX. — *Ephémérides Challandaises*, par M. A. Barrau 51

X. — *Nos Morts. — Jacques de la Débutrie*, par M. René Vallette..... 57

XI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay..... 59

XII. — *Carnet mondain*, id. 64

XIII. — *Nécrologie*, id. 66

XIV. — *Bibliographie*, id. 69

XV. — *Le Culte des Lettres en Bas-Poitou. — Poèmes inédits de Nicolas Rapin*, par M. J. Plattard, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Poitiers..... 71

Digitized by Google

XVI. — *La Révocation de l'Édit de Nantes et le Protestantisme en Bas-Poitou au XVIII^e Siècle*, (suite), par M. J. de la MONNERAYE..... 78

XVII. — *La Vendée de 1832. — L' « Héroïque Comtesse ». — Correspondance inédite de la Comtesse A. de La Rochejaquelein avec le Maréchal de Bourmont* (suite), par M. G. GAUTHEROT... 86

XVIII. — *L'Ancien Littoral Bas-Poitevin. — " L'Illicon et le Portus Secor "*, par M. H. COLINS..... 98

XIX. — *Questions Vendéennes. — La Marie-Jeanne. — Nature, Origine, Services, Destinée*, (suite), par UN VIEUX CHOUAN..... 107

XX. — *Quatre Sonnets sur mon Bocage*, par M. Marcel BERTRAND..... 114

XXI. — *La Vendée au Salon*, par M. L. DE LA CHANONIE 117

XXII. — *Les Carreaux Bas-Poitevins aux Châteaux de Castille*, par M. le Docteur Marcel BAUDOUIN 121

XXIII. — *Nos Morts. — M. Maurice de Gouttepagnon. — M. Paul Le Roux. — M. Moïse Poiraud (Jehan de la Chesnaye)*, par M. René VALLETTE.... 123

XXIV. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 131

XXV. — *Carnet mondain*, id. 136

XXVI. — *Nécrologie*, id. 139

XXVII. — *Bibliographie*, id. 142

XXVIII. — *A Propos d'un Centenaire. — La Cause du Désastre de Quiberon*, par M. Edmond BÉRAUD, vice-président de la Presse Monarchique..... 145

XXIX. — *Archéologie Poitevine. — Une beauté archéologique inconnue. — L'Eglise de Villesalem*, par M. Roger CHARBONNEAU... 152

XXX. — *La Vendée de 1832. — L' « Héroïque Comtesse ». — Correspondance inédite de la Comtesse A. de La Rochejaquelein avec le Maréchal de Bourmont* (suite), par M. G. GAUTHEROT.... 159

XXXI. — *Fleurs de Vendée*, poésie par M^lle Ch. ROY... 170

XXXII. — *Les Anciens Evêques de Maillezais. — Avant-Propos. — Geoffroy Pouvreau, premier Evêque de Maillezais*, par M. Max MARTIN..... 172

XXXIII. — *L'Ancien littoral Bas-Poitevin. — " L'Illicon et le Portus Sicor "* (*Deuxième étude*), par M. H. COLINS..... 179

XXXIV. — *Croquis Vendéens. — Le Rêve de Milcendeau. — Les Cinq Moines et le Trou du Diable. — Sablaise*, poésies par M. Paul DEVIGNE..... 188

Digitized by Google

XXXV. — *Le Folk-Lore en Bas-Poitou. — La Mariée Noirmoutrine*, par M. L. TROUSSIER..... 191
XXXVI. — *Notes d'Art. — Les Paysages Vendéens de Mademoiselle Magdeleine Popelin*, par M. René VALLETTE..... 202
XXXVII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 205
XXXVIII. — *Carnet mondain*, id. 210
XXXIX. — *Nécrologie*, id. 213
XL. — *Bibliographie*, id. 216
XLI. — *Un Poème Inédit. — Souvenir*, par M. Alphonse de CHATEAUBRIANT..... 219
XLII. — *La Vendée de 1832. — L' « Héroïque Comtesse ». — Correspondance inédite de la Comtesse A. de La Rochejaquelein avec le Maréchal de Bourmont* (suite), par M. G. GAUTHEROT. 221
XLIII. — *Sigillographie Bas-Poitevine. — Le Sceau de Robert de Saint-Germain-l'Aiguiller (XIVe siècle)*, par L. CHARBONNEAU-LASSAY 228
XLIV. — *Un Officier de l'Armée Vendéenne du Marais. — Benjamin Dubois de la Gaignardière et sa Famille*, par M. A.-J. MULOT, prêtre..... 235
XLV. — *Les Trois Moulins des Alouettes*, poésie, par Mme Lucie MAYEN..... 246
XLVI. — *Le Bas-Poitou préhistorique. — La Légende de la ville détruite de Belesbat (Becciacum) et les deux Saint-Vincent-sur-Jard et sur Graon (Vendée)*, (suite), par M. le Dr Marcel BAUDOUIN..... 248
XLVII. — *L'Affaire de la Proustière. — Documents inédits* (suite), par M. l'Abbé POIRIER..... 256
XLVII. — *Exposition de la S. V. A.*, par M. Jean DE GUINEFOLLE..... 264
XLIX. — *Nos Morts — M. Maurice Barrès. — M. Eugène Lefèvre-Pontalis. — M. le Président Normand. — M. Henri Gelin. — M. Louis Bazire*, par M. René VALLETTE..... 271
L. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 276
LI. — *Carnet Mondain*, id. 281
LII. — *Nécrologie*, id. 284
LIII. — *Bibliographie*, id. 286

Digitized by Google

II

GRAVURES

I. — *Portrait d'Alphonse de Chateaubriant, d'après un cliché de la « Revue Universelle »* 1

II. — *Blasons du Poitou, de Fontenay, du Commandeur de Martel, et Carreaux de l'ancienne Abbatiale de Maillezais*, clichés du Comte Espierre et bois gravés de M. L. Charbonneau-Lassay..... 32, 35, 36, 38

III. — *Le vieux Château de la Mothe-Achard*, cliché de M. E. Gauvrit..... 46

IV. — *Portrait de Paysan Maraîchin*, (dessin de Ch. Milcendeau) (cliché du *Phare de la Loire*). 59

V. — *Le Vieux Château de Saint-Mesmin*, dessin de Marcel Fleury (cliché de *Contes et Légendes du Bocage Vendéen*)..... 69

VI. — *Le Monument des Morts de la Guerre d'Olonne (Vendée)* par MM. Joel et Jean Martel.... 42

VII. — *Lettres Ornées*, dessins de M. Boutet-Lagrée

VIII. — *Portrait de Mademoiselle Renée Pierny, de l'Odéon*, par M. A. Astoul (cliché du « Phare de la Loire »)..... 118

IX. — *Carreaux Bas-Poitevins*, bois gravé par M. L. Charbonneau-Lassay..... 122

X. — *Portrait de M. Maurice de Gouttepagnon*.... 123

XI. — *Portrait de M. Jacques de la Débutrie*, (hors texte), par M. A. Astoul..... .....

XII. — *Lettres Ornées*, dessins de M. Boutet-Lagrée 71, 98

XIII. — *L'Eglise de Villesalem, façade nord, l'Eglise de Villesalem, façade ouest* (clichés de M. R. Charbonneau..... 154, 155

XIV. — *Mariée Noirmoutrine* (Cliché de la *Plaine de Paris*)..... 192

XV. — *Aquarelle* de Mademoiselle Magdeleine Popelin (Cliché de la *Revue du Vrai et du Beau*)..... 203

XVI. — *Lettres Ornées*, dessins de M. Boutet-Lagrée..... 145, 152, 173

XVII. — *Sceau de Robert de Saint-Germain-l'Aiguiller. — Blason du Prieuré de Saint-Germain-l'Aiguiller* (Clichés bois de M. L. Charbonneau-Lassay)..... 232, 234

XVIII. — *Exposition de la S. V. A. (Clichés bois dessinés et gravés*, par M. Emile Boutin)..... 264, 269

XIX. — *Portrait de M. Maurice Barrès, photo Creveaux* (Cliché du « Figaro »)..... 270

XX. — *Dans La Brière*, dessin de Granjouan (Cliché du « Phare »)..... 276

XXI. — *Lettres Ornées*, dessins inédits de M. Boutet-Lagrée..... 228, 235

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

Digitized by Google